BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B
155
NAPOLI

805. I

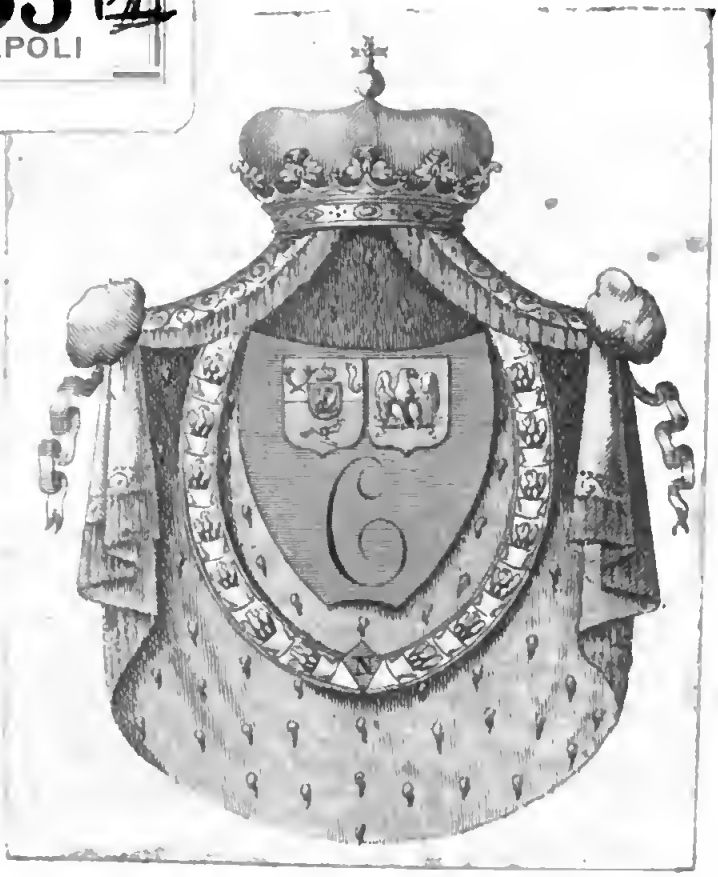

II Suppl. Palat. 3 155(1

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE
UNIVERSELLE.

SE VEND,

Chez
- ARTHUS-BERTRAND, Libraire, quai des Augustins, N°. 35;
- FUSCH, Libraire, rue des Mathurins-S.-Jacques, hôtel Cluni;
- C. POUGENS, Imprimeur-Libraire et Membre de l'Institut national, quai Voltaire, N°. 10
- Et BERTRAND-POTTIER, Imprimeur, rue S.-Germain-l'Auxerrois, N°. 53.

3BN
650136

DISCOURS

SUR

L'HISTOIRE

UNIVERSELLE,

Depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, fesant suite à celui de Bossuet,

PAR P.-L.-C. GIN,

Ancien Jusisconsulte et Membre de plusieurs Sociétés savantes.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI

A PARIS,

De l'Imprimerie de BERTRAND-POTTIER, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, N°. 53.

AN X.—M. DCCC. II.

» Qu'est-ce que la philosophie ? Dieu n'a-t-
» il pas convaincu de folie la sagesse du
» monde ?... N'a-t-il pas démontré l'inutili-
» té de la science des savans ? «

BOSSUET, *Discours sur l'Histoire Universelle.*

DISCOURS

SUR

L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

INTRODUCTION.

TRACER, d'après les monumens les plus authentiques et sacrés et profanes, le tableau de la conduite de l'être infini dans l'établissement d'une religion qui ne serait pas la véritable, si elle n'était aussi ancienne que le monde; montrer que le despotisme de ceux qui gouvernent, et l'appât d'une fausse liberté, furent, dans tous les siecles, la source des révolutions qu'éprouverent les empires:

c'est ce qu'entreprit, dans le siecle dernier, pour l'instruction de son auguste éleve, le célebre Bossuet, et qu'il exécuta avec ce sublime qui lui est propre dans tout ce qu'il nomme l'histoire ancienne, qui renferme une durée de 4,800 ans, depuis la création de l'homme jusqu'à l'élévation de Charlemagne sur le trône des Césars, et à la destruction totale de l'Empire romain en Occident.

Ce que la mort ne permit pas à l'illustre évêque de Meaux, de compléter, deux auteurs l'ont entrepris dans notre siecle, d'une maniere et par des vues bien différentes.

L'un ne travaillant que pour sa propre instruction (1), se borne à une nomenclature des principaux événemens de l'histoire mo-

(1) Préface de la continuation de l'Histoire Universelle.

derne, classés suivant l'ordre des tems, sans forme de discours, sans but moral apparent, sans même diviser les faits, par ces époques qui sont, suivant l'énergique expression de Bossuet (1), *comme des promontoires où le lecteur s'arrête pour considérer tout ce qui arrive devant et après.*

L'autre est le patriarche des prétendus sages de notre siecle, génie plus vaste que profond, effleurant toutes les connoissances humaines, décidant avec autorité de ce qu'il n'entend pas comme de ce qu'il entend; habile sur-tout à manier le poignard du ridicule, et n'épargnant rien de ce que les hommes ont regardé jusqu'ici comme sacré.

Un tel homme eût été irréligieux par nature, quand l'ambition

(1) Premier discours sur l'Histoire Universelle.

de devenir chef de parti, titre qu'il prisait par-dessus tous les autres, ne l'eût placé à la tête de cette ligue qui s'est formée, de nos jours, contre la religion et le gouvernement de nos peres.

Elles se releveront, par le seul ascendant de la vérité sur l'erreur et le mensonge, ces digues posées par l'auteur de la nature, aux torrens impétueux des passions humaines, que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* s'efforce de renverser, dont le déplacement momentanée a versé sur nos têtes un déluge de maux.

Mais, avant d'entrer dans cette discussion, il est nécessaire de présenter une courte analyse *des causes des prodigieux succès de Mahomet et de ses successeurs*; événemens antérieurs de deux siecles au règne de Charlemagne, que l'illustre évêque Meaux n'a

réservé, comme il le dit lui-même, (1) *qu'afin d'en montrer, dans une même suite, et les commencemens et la décadence*, non totale; car, par l'un de ces décrets de la providence, inaccessible à la raison humaine, tandis que le christianisme étend ses rameaux sur les climats glacés du Nord, aux extrémités de l'Europe et de l'Asie, et jusques sur un autre hémisphere, une religion mensongere, sans autre appui que la violence et les grossiers prestiges d'un imposteur, tient sous le joug de l'erreur, ces belles provinces de l'empire romain que la lumiere de l'évangile éclaira les premieres; et cependant, ni la puissance sans bornes des califes, ni les mépris les plus insultans, ni l'illusion d'une morale toute sensuelle, n'ont pu anéantir,

(1) Bossuet, *ibid.* fin de la troisieme partie.

dans ces provinces mêmes, la religion sainte que les apôtres y ont prêchée.

Ayant conduit l'histoire du mahométisme jusqu'à Charlemagne, je reprendrai celle du monde connu, depuis cette époque jusqu'à nos jours ; carriere bien moins vaste, si l'on ne considere que sa durée, que celle que Bossuet a parcourue, et cependant plus épineuse, par deux raisons :

La premiere, que les événemens qu'elle renferme, engloutis trop souvent dans l'abyme creusé par la barbarie des 10, 11, 12 et 13e. siecles de notre ere, exigent cependant des détails plus circonstanciés, par là même qu'ils sont plus rapprochés de nous.

La deuxieme, que les époques dans lesquelles Bossuet a divisé son premier discours, puisées, pour la plupart, dans nos livres saints,

lui étoient fournies par tous les chronologistes, secours qui manque dans les tems postérieurs; ce qui m'oblige d'avoir recours à une division en sept époques, non arbitraire, car l'ordre des faits m'a paru l'indiquer, mais nouvelle.

La premiere s'étend depuis l'an 800, que Charlemagne, *ce grand protecteur de Rome et de l'Italie, ou, pour mieux dire, de toute l'église et de toute la chrétienté*, suivant l'expression de Bossuet...., *devint le fondateur du nouvel empire*, jusqu'aux croisades; ce qui comprend le schisme des Grecs, qui subsiste encore de nos jours.

La seconde, depuis les croisades jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, qui fit refluer dans nos climats les lettres, les sciences et les arts, bannis de leur terre natale, dont je me propose de

tracer, en peu de mots, l'histoire et les progrès.

La troisieme, depuis la prise de Constantinople, y compris le commencement des découvertes des Portugais et des Espagnols dans les deux mondes, jusqu'aux hérésies de Luther et de Calvin.

La quatrième, depuis le schisme de Luther et de Calvin, jusqu'à notre Henri IV; car la France, depuis cette époque, et même dans les tems antérieurs, semble avoir comme donné le branle à toute la machine du monde.

La cinquieme, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV.

La sixieme, le siecle de Louis XIV.

La septieme, le siecle présent, terminé par des événemens si terribles, par des coups de la providence si marqués, que Bossuet lui-même, n'ayant fait qu'entre-

voir les progrès de cette fausse philosophie qui a enfanté tant de crimes, n'eût pu tracer qu'une esquisse imparfaite du délire de l'esprit humain.

Je n'ignore pas que, dans cette époque en particulier, obligé, pour atteindre au but que je me suis proposé, de tracer des portraits impartiaux d'hommes puissans dont plusieurs existent encore, de combattre des préjugés enracinés, de rappeler des événemens que nos sages désireraient voir ensevelis dans un oubli profond; je marche sur des feux couverts d'une cendre perfide. N'importe, me suis-je dit à moi-même, je dirai avec franchise ce que je crois être la vérité, quand je le jugerai utile pour préserver mes semblables des malheurs que nous avons éprouvés, par la vue des écueils contre lesquels la génération présente s'est brisée.

O mes concitoyens ! c'est à vous que j'adresse ce fruit de mes veilles; c'est pour m'instruire avec vous, qu'après avoir rapproché les principaux événemens de l'histoire moderne, de ceux de l'histoire ancienne décrits par le célebre évêque de Meaux, je me livrerai à la contemplation des décrets de la providence, qui multiplie les preuves de la religion sainte qu'elle a fondée, et au développement des causes qui ont entraîné la ruine de tant d'empires.

PREMIERE PARTIE.

Du Mahométisme, depuis son origine jusqu'à Charlemagne.

L'EMPIRE d'Orient, dévasté par les peuples du Nord, penche vers sa ruine; le génie inquiet des Orientaux trouble l'église par des querelles théologiques auxquelles les empereurs d'Orient ne prennent que trop de part.

Cependant, du sein de l'Arabie, s'élève l'un de ces hommes destinés par la providence, suivant l'énergique expression de Bossuet, (1) à changer la face du monde.

Né à la Mecque (la ville d'Abraham, c'est ainsi qu'ils l'appellent) le 5 mai 570, d'une caste distinguée parmi ces Arabes Nabathéens qui se vantent d'être issus du patriarche par son fils Ismaël; (2) mais réduit par l'indigence au vil métier de conducteur de chameaux, l'imposteur Mahomet, devenu l'époux d'une 571.

(1) Oraison funebre de la reine d'Angleterre.

(2) Joseph ant. Jud. l. 1er. ch. 15, Gen. ch. 23.

riche veuve, ne parait, pendant longtems, occupé que du soin d'agrandir sa fortune; riche, l'ambition de dominer sur ses concitoyens, en s'érigeant en fondateur d'une nouvelle religion, le tourmente.

Le génie de sa nation favorise ses projets.

Au culte du dieu d'Abraham, a succédé chez les Nabathéens, ce qu'ils nomment le sabéïsme, l'adoration du soleil, des astres, des génies secondaires; au gouvernement patriarchal, le despotisme oriental.

Les premiers sectateurs du nouveau prophète sont sa femme Cadisjé, sa fille Fatime, son gendre Ali.

Bientôt après il s'associe un juif et un moine nestorien, ses disciples en apparence, ses maîtres en réalité.

C'est avec de tels coopérateurs qu'il fabrique ces chapitres de l'alcoran (l'écriture par excellence), mélange monstrueux des vérités les plus saintes, des rêveries du talmud, et des sophismes des sectes séparées de l'église, qu'un ange, dit-il, lui apporte du ciel, dans ses extases béatifiques.

La circoncision, chere aux Arabes par le souvenir du patriarche à qui l'être

suprême en fit un précepte, l'unité de dieu, un jardin délicieux peuplé de houris d'une grande beauté, qu'il promet aux croyans (c'est ainsi qu'il nomme ses sectateurs); les cachots de l'enfer dont il menace les rebelles à sa loi ; sur-tout l'union du sacerdoce avec l'empire et une prédestination absolue devant laquelle disparaissent les périls les plus imminens: tels sont les principaux dogmes de la nouvelle religion, la source de ses succès.

Proscrit par le sénat de la Mecque, sa fuite se change en triomphe, par le merveilleux dont il l'accompagne : c'est de cette époque qu'il date son nouvel ère.

De retour dans la contrée qui l'a vu naître, l'intrépide courage de ses compagnons, les intelligences qu'il a conservées dans sa patrie, les intrigues de sa fille Fatime et de son gendre Ali, lui livrent, après un long siege, ce qu'ils nomment la *Ville Sainte*.

Egerie an 1r. 16 juillet 622

De ce moment, tout plie devant le prophete ; ses victoires semblent au peuple égaré, une preuve non équivoque de sa mission : » J'atteste (s'écrie l'ambitieux » Omar, qui de son persécuteur, est de- » venu son disciple), qu'il n'y a qu'un

» dieu, et que Mahomet est son serviteur » et son prophete «.

633 Egérie 11. Délivré par la mort de Cadisjé, du joug que la reconnoissance lui a imposé jusqu'alors, il s'abandonne à toute l'ardeur de sa passion pour les femmes, qu'il n'oublie pas d'autoriser par de prétendues révélations.

En même tems qu'un masque hypocrite, des prieres fréquentes, un carême rigoureux, l'abstinence du vin prescrit à ses sectateurs par un chapitre du coran bien absurde, qu'il a eu soin de faire descendre du ciel comme tous les autres, impriment à sa morale un caractere d'austérité propre à en imposer à la multitude ; la polygamie, non-seulement permise, mais encouragée ; le divorce enhardi avec une telle licence, qu'elle rend superflue, du côté de l'époux, la proscription de l'adultere ; la jalousie calmée par la réclusion des femmes, ordonnée par ce même messager du ciel, dont la révélation a couvert la faute de la jeune Abieza, celle de ses épouses qu'il chérit le plus, lui procurent un plus grand nombre de sectateurs que ses conquêtes, qu'il étend toutefois jusqu'aux confins de la Perse ; présentant par-tout

aux vaincus l'alternative d'embrasser sa religion, ou de se soumettre à un honteux esclavage.

Il meurt à l'âge de soixante - trois ans, des suites du poison qui lui fut donné par une jeune fille dont il sacrifia le pere à son ambition.

En vain (1), comme jadis Proculus Junius à la mort de Romulus assassiné par le sénat romain, Omar s'efforce de faire passer la disparition du prophete pour une apothéose; en vain ses successeurs prennent le titre de Califes (vicaires d'un être immortel), l'illusion n'est pas même assez forte pour que ses dernieres volontés soient exécutées. La mere des croyans, qualification que se donne à elle-même cette Abieza qu'il a sauvée de l'infamie, intrigue en faveur de son pere Abiezer, au préjudice d'Ali, le gendre du prophète, qu'il a désigné pour son successeur; Ali lui-même est forcé de reconnaître le nouveau calife; non sans donner naissance à un schisme dont nous suivrons les progrès.

655 Egérie 36.

Après vingt-cinq ans d'interregne, pour parler le langage des sectateurs d'Ali, le gendre du prophète entre en

(1) Tite-Liv, liv. Ier.

possession de l'autorité que le testament de Mahomet lui a déférée. Le nouvel époux d'Abieza, autrefois son amant, lui prête serment de fidélité, et fuit dans la Mecque, emportant, à l'exemple d'Antoine à la mort de César, la tunique ensanglantée du calife Othmau, qu'il accuse le vieil Ali d'avoir fait assassiner. La guerre se déclare; la mere des croyans combat en personne, et, même après la mort de son époux tué dans la bataille, ne se rend au vainqueur, qui respecte en elle la veuve chérie du prophète, que lorsque le chameau qui la porte succombe sous la multitude des dards dont il est percé.

786 Egerie 164. Le vieil Ali ne jouit pas long-tems de sa victoire. Après son décès, pendant treize années, les dinasties roulent l'une sur l'autre comme les flots de la mer, jusqu'à cet Aaron-Rachild, le cinquieme calife de la race des Abissaïdes, l'émule de Charlemagne, qui étend ses conquêtes dans les Indes, jusqu'aux frontieres de la Chine, et force l'empereur d'Orient de se rendre son tributaire.

La puissance des califes s'accroît à un tel point sous ses successeurs, qu'ils sont forcés de la partager entre plusieurs

émirs ou lieutenans, non moins absolus dans leurs gouvernemens, bien qu'ils prêtent serment de fidélité au pontife, roi de la Mecque. Semblables à ces Beis qui, de nos jours, se sont partagés l'Egypte, sous le sultan de Constantinople.

Ceux-ci, à l'exemple du destructeur de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, le farouche Omar, dessechent, par le souffle brûlant du despotisme, ces belles contrées de l'Orient, jadis le berceau des lettres, des sciences et des arts; ceux-là, par une politique mieux entendue, les revivifient dans les proviuces de l'empire romain que les incursions des peuples du Nord ont dévastées.

Tels sont ces Sarazins ou Maures, qui, des côtes d'Afrique où ils ont fondé le royaume de Maroc, s'étendent dans l'Espagne, cette Bethique plus célebre dans l'antiquité par la douceur de ses mœurs et le bonheur dont jouirent ses habitans, que par leur intrépide courage, qui tint tête, pendant si long-tems aux armes romaines, alors déchirée par les querelles de ses rois et les incursions des Suéves, des Huns, des Visigoths, des Vandales; Chretiens, mais luttant, par

le fer et le feu, en faveur de l'arianisme, contre un clergé ignorant et ambitieux, qui les repousse avec les mêmes armes.

PREMIERE ÉPOQUE.

De Charlemagne et de ses successeurs jusqu'aux Croisades.

Elévation de Charlemagne sur le trône impérial; ses établissemens.

TANDIS que le mahométisme fait de tels progrès, l'église, dans les trois parties du monde connu, est en proie aux fureurs des Iconoclastes ou briseurs d'images; enthousiasme que l'arabe Mahomet n'a pas manqué d'introduire dans sa nouvelle religion.

788. Pour mettre fin à cette frénésie, la veuve de l'empereur grec Leon IV, Irene, tutrice et régente pendant la minorité de son fils Constantin VI, assemble d'abord à Constantinople, ensuite

à Nicée en Bythinie, le 7e. concile OEcuménique, dont la décision aussi opposée au culte idolâtre attribué faussement à l'église catholique, que favorable au respect dû aux saintes images, par relation aux objets qu'elles représentent, eût ramené la concorde, si les esprits eussent été susceptibles d'être contenus par le seul exposé de la vérité.

Il régnait alors en France, en Lombardie, et dans une grande partie de l'Allemagne, le fils de ce maire du palais, Pepin, qui, par le conseil du pape Zacharie, a placé sur sa tête une couronne que ses légitimes titulaires semblent avoir abdiquée ; exemple funeste qui ne tardera pas à entraîner la ruine de la postérité de son auteur, quand ceux qu'elle consulte aujourd'hui parleront en maîtres.

Vainqueurs des Huns, des Esclavons, des peuples de la Pannonie, le fils de Pepin, ce Charles, si justement surnommé le *Grand*, aide Alphonse le chaste, roi des Asturies, à s'affranchir du honteux tribut de cent filles destinées au sérail du calife de la Mecque, que les Maures ont imposé à ses prédécesseurs. 794. - 803.

En Allemagne, il réprime les fré-

quentes insurrections des Saxons (nom commun à tous les peuples de la Germanie); plus digne de louanges, s'il n'employait que la persuasion pour étendre le christianisme dans ces contrées.

Les violences qu'il exerce sont la source de ces révoltes fréquentes qui ne cessent que lorsque le chef des insurgés, Witikin, a courbé, sans contrainte, sa tête altiere sous le joug de l'évangile.

Par ses soins l'Europe, commence à sortir de la barbarie où l'ont plongée, dans la décadence de l'empire romain, les incursions des peuples du Nord. Il est le premier fondateur de cette académie (l'université de Paris), à l'instar de laquelle toutes les autres ont été établies.

La question de la légitimité du culte des images, considérée en elle-même, est purement du ressort de la puissance ecclésiastique ; mais les violences exercées par les Iconoclastes dans l'Orient, sont des exemples funestes, dont une sage administration politique ne peut se dispenser de prévenir la contagion.

Dans ce dessein, Charles consulte

les hommes les plus doctes de son royaume.

Par ses ordres, sont publiés ce qu'on nomme *les livres carolins*, approuvés solennellement par le concile de Francfort, dont les décisions ne renferment rien de contraire aux décrets du septieme concile œcuménique, bien que l'autorité de ce concile n'y soit pas expressément reconnue.

Le pacifique Adrien Ier., termine la querelle, en adoptant à la fois et les livres carolins et les décisions du concile de Francfort et les décrets du septième concile où le pape a envoyé ses légats.

Le successeur de ce Pontife, Léon III, profitant de l'enthousiasme qu'excite dans Rome la présence de Charles, à la fête de Noël de l'an 800, le proclame, au nom du peuple romain, empereur d'Occident, et l'oint à l'instant de l'huile sainte; démarche d'autant plus importante, que c'est la premiere fois que les papes entreprennent de réaliser leurs prétentions à une jurisdiction indirecte sur le temporel des empires, que leur attribue le recueil de prétendues décrétales de leurs prédécesseurs depuis

saint Pierre, publié récemment par le moine Isidore; qui, bien que la fausseté de ces actes soit démontrée par le texte même, ne cesse d'occasionner dans l'Europe, les plus violens orages, pendant une durée de 700 ans.

Pour tracer une légere esquisse des moyens employés par le nouvel empereur pour régénérer son empire, il est nécessaire de faire connoître quelle étoit alors la situation politique de l'Europe.

Droit public de l'Europe à l'époque de Charlemagne.

De la décadence de l'empire romain, est né un mélange bizarre des lois de l'ancienne Rome, et des mœurs, des lois, des coutumes de ces peuples du Nord, qui dévastèrent la Gaule, l'Italie, l'Espagne, la Germanie.

(1) Chez tous les peuples, dès les

(1) César de bello Gallico, Tacite de moribus Germanorum.

tems les plus reculés, soit que le gouvernement résidât entre les mains d'un seul ou de plusieurs, l'administration politique ne fut confiée qu'à deux classes d'hommes, les ministres des autels payens ou chrétiens, et les nobles ducs, barons, marquis, seigneurs d'une province frontière ou *marche* et leurs lieutenans ou compagnons d'armes, *comites*, dont nous avons fait le mot *comte*, à la fois généraux d'armée et magistrats.

Les citoyens libres, qui ne faisaient pas partie de ces deux ordres, le clergé et la noblesse, confondus parmi la multitude des serfs attachés à la glebe, n'assistaient aux conseils annuels qui se tenaient ordinairement en plaine campagne, que pour y présenter leurs pétitions, leurs *doléances*, sur les abus de l'administration politique; puissantes, il est vrai, mais sans aucun droit de résistance.

(1) Ce sont ces assemblées que, dans le dessein de donner aux nations soumises à son empire, une police uni-

(1) Hincmard,

forme, Charlemagne convoque dans son palais.

Nos anciens historiens les nomment tantôt *parlemens*, à cause du parlementage, s'il est permis de parler ainsi, dont les plus importantes décisions étaient l'occasion, tantôt *conciles*, soit à raison des matières qui y étaient traitées, soit à cause de l'influence que les fausses décrétales et la nature même de leurs *offices* ou *bénéfices*, car ces deux noms étaient synonymes, y donnaient aux évêques et aux chefs des monastères sur les barons leurs collegues, récompensés de leurs services, non en argent, mais en terres, avec cette différence que la donation faite au clergé était une véritable dotation à perpetuité, à la disposition des prelats chargés de pourvoir à la majesté du culte, à l'entretien des ministres qui leur étaient subordonnés, et aux besoins des indigens; au lieu que les nobles ne possédaient que des bénéfices à vie, amovibles à la volonté du monarque. Jusqu'au quatrième successeur de Charlemagne, ce Charles-le-Chauve qui s'engagea le premier à ne destituer personne de son office, ni le priver de l'honneur qui lui était

était dû, sans cause constatée par un jugement préalable.

Ainsi se formerent les seigneuries, du nom *senior*, vieillard, donné par les Grecs mêmes aux hommes chargés de l'administration politique, quelques jeunes qu'ils fussent, (1) devenues héréditaires depuis le démembrement de la monarchie.

De l'anarchie, suite du régime féodal.

Il s'annonçait ce démembrement, du vivant même de Charlemagne, dans la Lombardie, d'où nous viennent les premieres lois des fiefs. 852.

Il subsistait dès le septieme siecle, ainsi que les prétentions exagérées d'un clergé séduit par les fausses décrétacles, dans l'Espagne divisée en vingt-trois

(1) Homère nomme les rois qui assistaient aux conseils de l'armée combinée contre Troye, *gérontes*, vieillards, quelques jeunes qu'ils fussent, tels qu'Ajax, Diomède, et Achille.

royaumes, subdivisée en une multitude de comtés et de seigneuries; témoin la dégradation de Vamba, roi de Castille, par les évêques, qui l'avaient soumis à la pénitence publique; premier exemple d'une telle audace; témoin ce comte Julien qui appelle les Maures à son aide, pour venger l'injure faite à sa fille par un autre Tarquin.

Depuis le décès du fondateur de l'empire d'Occident, jusqu'à la troisieme dynastie de nos rois, l'histoire ne nous montre qu'un vaste cahos d'anarchie.

833. Ce fils que Charlemagne s'est associé de son vivant, est Louis, surnommé *Pius*, que nous traduisons par le mot *Débonnaire*, parce qu'il souffrit que deux papes s'instalassent dans la chaire de S.-Pierre, sans son consentement, suivant l'usage. Dégradé par ses propres évêques, un serf affranchi, qu'il a revêtu de la pourpre sacerdotale, le dépouille des ornemens impériaux, l'enferme dans un monastere; les partages anticipés qu'il a fait de ses vastes états entre ses enfans, devenus un sujet de revolte, trop souvent autorisé par des emprisonnemens renouvellés jusqu'à trois fois; l'impératrice Judith, accusée d'adultere par

les fils d'un premier lit de son époux, obligée, de se purger, par l'épreuve du feu, du crime qui lui est imputé; une paix d'une courte durée, interrompue par une rébellion d'autant plus redoutable, que le souverain pontife entreprend de se constituer juge entre le pere et ses fils, menaçant d'excommunication celle des deux parties qui refusera de se soumettre à son jugement; les évêques de France menaçant d'excommunication le pape lui-même, s'il persiste dans ses chimériques prétentions; Louis, après vingt-sept ans de regne et de victoires sur ces Normands, dont les dévastations s'étendent jusqu'à Paris, succombant sous le poids de ses disgraces; son fils Lothaire dépouillé, par ses propres évêques, des états qui lui tombent en partage; le mariage de Clothaire II avec sa concubine Valdrade, précédé de l'accusation d'adultere, qu'il a intentée contre son épouse Teudeberge, donnant lieu à la question de la validité du divorce, en cas d'adultere, décidée diversément par les évêques de France, par ceux d'Austrasie, et par les papes Nicolas I et Adrien II; lors des excommunications lancées par les

deux partis contre leurs antagonistes ; tous les états de Charlemagne réunis dans la main de ce même Charles-le-Chauve, que ses freres ont repoussé comme le fruit de l'adultere de l'impératrice Judith ; le nouvel empereur empoisonné par son médecin, le juif Sédécias ; la race de Charlemagne dégradée à un tel point, que les malheurs qu'elle éprouve semblent plutôt des disgraces privées que des événemens dignes de trouver place dans cette esquisse générale des révolutions des empires : tels sont les principaux faits que nous présentent ces tems désastreux.

Scandales de la cour de Rome ; du deuxieme Fondateur de l'empire d'Occident, Otton-le-Grand et de ses successeurs ; Insurrection des Romains sous le consul Crescentius ; chisme de peu de durée.

---

870 - 897. JAMAIS Rome ne fut le théâtre de

tant de scandales; jamais les élections de ses pontifes ne furent influencées par tant de passions.

Au pape Formose, qui plaçait la couronne impériale sur la tête de tous les potentats d'Italie qui consentaient à lui prêter serment de fidélité, a succédé son compétiteur Etienne VI, qui, affectant un faux zele pour la discipline ecclésiastique, fait déterrer son prédécesseur pour l'avoir violée par la translation de l'évêché de Porto en Portugal, au souverain pontificat; premier exemple de ces translations si fréquentes dans les tems postérieurs; le fait juger par un concile, dégrader, jeter ses os dans le Tibre.

Après la mort d'Etienne VI, trois femmes, les deux *Théodora* et *Morosie*, mariées en premieres noces à Guido de Transcanelle; en secondes à Hugues, duc de Lombardie, disposent de la papauté en faveur de leurs favoris.

L'un d'eux (Jean XII), le premier qui changea son nom en se plaçant sur la chaire de Saint-Pierre, met fin aux querelles auxquelles la succession à l'empire d'Occident a donné naissance, en couronnant solennellement, dans Rome l'un de ces Saxons vaincus tant de fois 948. 972.

par Charlemagne, que le vœu unanime des prélats et des seigneurs de fiefs de la Germanie a porté à l'empire, Otton I, surnommé le Grand, titre qu'il mérita, plus encore par la sagesse de son gouvernement que par ses victoires.

Le pontife romain qui lui a prêté serment de fidélité, en est récompensé par la confirmation de tous les dons faits au saint siége par Pepin et par Charlemagne. Cependant à peine Otton nommé justement le second fondateur du nouvel empire, a-t-il repris la route de ses états, que le perfide Jean XII, favorisé par une insurrection qu'il a su exciter parmi les Hongrois de la garde de l'empereur, rétracte son serment.

L'empereur indigné revient sur ses pas, assemble un concile, où le pape n'ose comparaître. Il est déposé.

Son successeur, Léon VIII, regle, par un traité, les prérogatives de la papauté et de l'empire.

Aux empereurs appartiendra le droit de se nommer des successeurs, qui ne prendront toutefois d'autre titre que celui de *Roi des Romains*, jusqu'à leur couronnement par le souverain pontife. Les empereurs donneront aux évêques

élus par le clergé et le peuple, l'investiture, par la crosse et l'anneau, de la jurisdiction extérieure qu'ils exercent; nouvelle pomme de discorde qui produira des fruits amers dans les tems postérieurs.

Le pape déposé par un concile qu'il ne reconnaît pas, ne tarde pas à faire annuller par un nouveau concile les condamnations prononcées contre lui. Les querelles se renouvellent avec fureur. 373 et suiv.

Celui qui, secondé par Léon VIII, contribua le plus à affermir la dignité impériale dans la maison des Ottons, le Patrice *Cressentius*, flattant les Romains de l'espoir de rétablir l'ancienne république, se fait nommer consul par le peuple insurgé, forme un nouveau sénat, assassine les papes, les remplace à son gré, non sans des factions et des chismes sans cesse renaissans; succombe enfin, malgré l'assistance des Sarrasins et des Grecs que l'anti-pape, Boniface VII, a appelés à son aide, sous les armes victorieuses d'Otton III.

Schisme des Grecs ; son origine.

830 DES querelles non moins vives, des scandales non moindres, déchirent l'église et l'empire d'Orient.

Cette reine, qui, pendant sa régence, refréna les fureurs des iconolcastes, profitant du mépris que les peuples ont pour son fils Constantin VI, est parvenue à placer sur sa tête la couronne impériale, chose sans exemple jusqu'alors dans l'empire romain.

Pour consolider son autorité, non-seulement elle reconnaît Charlemagne pour légitime empereur d'Occident ; mais elle charge ses ambassadeurs de lui proposer de réunir les deux empires en l'épousant.

811. - 858. Prévenue dans ses projets par le soulévement du peuple de Constantinople, elle se voit forcée d'abandonner le trône pour se retirer dans un monastere.

Nicéphore, son successeur, vainqueur des Bulgares, mais tributaire des califes, ne jouit pas long-tems de son triomphe ;

les revoltes se multiplient ; de cruels tyrans se succedent rapidement.

L'un d'eux, Michel III, fatigué des éternelles remontrances que lui fait, sur son impiété, l'impératrice Théodora sa mere, essaie d'engager le saint homme Ignace, autrefois Nicetas, de la race impériale, patriarche de Constantinople, à mettre l'impératrice au nombre des saintes veuves, et la confiner dans un monastere.

Pour se venger du refus du patriarche, il assemble à Constantinople un concile d'évêques qui lui sont dévoués, fait déposer Ignace, et choisir en sa place un homme d'un génie vaste, d'une érudition profonde, mais d'une ambition sans bornes, d'une persévérance qui s'irrite des obstacles. En dix jours, l'eunuque Photius est élevé de l'état de simple laïc, sur le siége de la seconde capitale du monde chrétien.

A peine a-t-il reçu l'onction sainte, qu'il s'empresse d'envoyer, suivant l'usage, sa profession de foi au pontife de l'ancienne Rome.

Cette démarche ne lui réussit pas. Le pape Nicolas Ier, instruit de son intrusion, refuse de le reconnaître, jusqu'à ce

que les évêques de la province, assemblés en concile, avec les légats du pape, aient prononcé sur la destitution de son prédécesseur; ample matiere aux intrigues de l'ambitieux Photius, qui parvient à séduire les légats et leur faire adopter la condamnation d'Ignace et son installation.

880. 870. Cependant l'empereur Michel III, et son favori Bardas, tombent sous les coups de Basile qu'ils ont associé à l'empire.

Affectant le zele de saint Ambroise, l'intrus Photius repousse des saints mysteres, le meurtrier couronné de son bienfaiteur, et s'attire, par cette démarche, la faveur du peuple et la haine du nouvel empereur. Le pape désavoue ses legats, et assemble à Constantinople le huitieme concile œcuménique, le dernier qui se soit tenu dans l'Orient, auquel président des légats plus integres; le pieux Ignace est rétabli, Photius déposé et anathématisé; le calme semble renaître, mais l'orage n'est que suspendu.

A la mort du saint patriarche, l'ambitieux Photius renouvelle ses intrigues, et obtient des évêques de la province son rétablissement.

Son triomphe serait de courte durée, si ceignant la tiare, il ne marchait l'égal du pontife romain.

Dans ce dessein, non-seulement il affecte le titre de pontife œucuménique (universel) que prit, dans le septieme concile, le patriarche Taraise, sans qu'il en résultât alors aucun inconvénient, la primauté des évêques de l'ancienne Rome étant reconnue; mais il attaque l'église latine dans ses rites différens, sur quelques points peu importans; de ceux de l'église grecque, dans le célibat des prêtres qu'elle prescrit et jusques dans ses dogmes, l'accusant d'ajouter au symbole de Nicée, ces mots *filioque*, relatifs à la procession du Saint-Esprit; comme si cet amour, qui est le lien commun des trois personnes divines, dont nous portons en nous-mêmes des traces imparfaites, pouvait être séparé dans son essence de ce verbe incarné que nous adorons comme notre Dieu. Telle est l'origine du schisme des Grecs; et cependant l'incendie dont l'ambitieux Photius a assemblé les matériaux, n'éclate que deux cents ans après lui, par les excommunications respectives des légats du pape Léon IX, et du patriarche Michel Cérulaire, qui entraînent dans son parti, la majorité des évêques d'Orient.

Des causes des progrés des prétentions des souverains pontifes.

CINQ causes contribuent à étendre et consolider la puissance des pontifes romains, 1°. la fondation de nouveaux royaumes dont ils s'attribuent le droit de disposer ; 2°. l'accroissement du nombre et des richesses des monasteres ; 3°. les hérésies contre les sectateurs desquels ils déploient ce qu'ils nomment les deux glaives ; 4°. la sanglante querelle des investitures ; 5°. la prohibition des mariages jusqu'au septieme degré canonique (le quatorzieme suivant la computation usitée dans le droit civil), source de divorces, tantôt réprimées, tantôt enhardies par les papes, non sans de funestes explosions.

Changemens arrivés dans les divers etats de l'Europe. De l'Angleterre et de la Normandie.

PARTAGÉE sous les Saxons qui la conquirent, en sept provinces, dont les gouverneurs prenaient le titre de rois, l'Angleterre a peine à se défendre des incursions des peuples du Nord, ces Danois, qui, des côtes de la Neustrie (aujourd'hui la Normandie) qu'ils infestent sans cesse, y abordent sans résistance. 875 et suiv.

Egbert, le plus puissant des rois anglo-saxons, composant avec eux à prix d'argent, a enhardi leurs ravages. Il ne reste au grand Alfred, son successeur, qu'une seule province, dans laquelle il essaie en vain de se maintenir. Abandonné des siens, contraint de fuir sous un habit de berger, tandis qu'un fidele serviteur rassemble ses soldats dispersés ; profitant bientôt après du tumulte d'une fête que donnent ses ennemis, il rentre vainqueur dans Londres.

Unique souverain de toute l'Angleterre, il la partage en schiries ou comtés, relevant de sa couronne, suivant les principes du gouvernement féodal ; donne à toutes des lois aussi sages que la barbarie de ce siecle peut le permettre ; veille à leur exécution ; adoucit les mœurs des deux peuples par les sciences, les lettres et les arts, que l'université d'Oxford, qui le reconnaît pour son fondateur, y propage ; sur-tout par les maximes du christianisme, que le moine Augustin, délégué par le pape Grégoire Ier., surnommé le Grand, y a prêché deux cents ans auparavant ; origine de la suzeraineté prétendue par les souverains pontifes sur cette couronne ; comme si la prédication de l'évangile attribuait aux successeurs des apôtres une autorité repoussée si expressément par son fondateur ; et toutefois cette prétention est le titre de la redevance, nommée par les Anglais, *le denier de saint Pierre*, concédée à la cour de Rome en 853, par Etulphe, roi de la Grande-Bretagne, après ses victoires sur les Normands, jusqu'au regne de Henri VIII, qui se l'appropria avec la suprématie en matiere de religion.

Après la mort du grand Alfred, la cou-

ronne flotte incertaine entre les Danois et les Saxons, jusqu'au regne d'Edward III, dit le Confesseur.

Pour mettre fin aux ravages de ces nuées d'hommes du Nord, qui, des côtes de la Neustrie, dont ils se sont emparés, s'étendent jusqu'à Paris, l'un des descendans de Charlemagne, Charles III, dit le Simple, donne en mariage à leur chef sa sœur Grizelle, et pour dot la souveraineté de cette province, sous la seule condition de la foi et hommage envers sa couronne.

C'est ce Rollon ou Robert, nom qu'il reçut à son baptême, si renommé par sa justice, que son nom est devenu, jusqu'à nos jours, comme l'égide de l'opprimé, origine de ce droit que les Normands nomment *clameur de haro*. (O Rollon!).

Son successeur, Guillaume-le-Conquérant, ce fils qu'il eut d'une *Harlot*, dénomination donnée, dans la langue anglo-saxonne, aux concubines, protege contre ses sujets revoltés, le pieux Edward, l'auteur des premiers linéamens de cette chartre constitutionnelle que les Anglais respectent comme le rampart de leur liberté.

Appelé au trône par le testament

d'Edward, il appuie ses prétentions par la force de ses armes, et sur-tout par la répression des factions qui déchirent l'Angleterre.

Il est la tige de ces Anglo-Normands qui menacerent, pendant si long-tems, la France d'une ruine prochaine.

De la Suede, de la Bohême et des autres provinces au nord de la Germanie.

La Suede, la Bohême, le Danemarck, où le christianisme fut prêché dès le neuvieme siecle de notre ère, sont retombés dans l'idolâtrie; toutes les provinces au nord de l'Elbe, les Hongrois convertis par l'exemple de leur reine Grizelle, sœur de l'empereur Henri II, n'offrent plus qu'un mélange bizarre de nos rites et de la barbarie des Sarmates.

Elles ne furent ramenées à la foi que vers la fin du douzieme siecle, par le zele des souverains pontifes, plus conforme à la morale évangélique, si, à l'exemple

des apôtres, ils n'eussent employé à cette conquête que la seule persuasion.

De la Moscovie ou Ziovie et de son schisme.

La Moscovie, ou plutôt la Ziovie, peuplée par des hordes de sauvages, semble prendre quelque consistance. Ses ducs, qui ne portent point encore le nom de czars (rois en langue sclavonne), en réunissent toute l'autorité.

Vers la fin du dixieme siecle, une sœur des empereurs d'Orient, Basile et Constantin, ayant épousé un duc de Moskou, persuade à son époux d'embrasser le christianisme.

A l'exemple de leurs souverains, les peuples s'empressent de laver leurs forfaits dans les eaux du baptême.

Ainsi est conquis à l'évangile ce vaste empire, entraîné bientôt après dans le schisme des Grecs.

De l'Espagne, des Maures et du Cid.

Si du nord nous passons au midi, la tolérance religieuse, les sciences, les lettres, les arts propagés, de fréquens mariages contractés malgré la diversité des cultes entre les Maures et les Catholiques espagnols; origine de cette race de mosarabes (demi-arabes) expulsée depuis; avec combien d'imprudence! n'ont pas seulement acquis aux Sarrasins les plus fertiles provinces de l'Espagne! fondateurs de Cordoue où ils élevent ce temple auguste (*la Meschita*), dont la voûte soutenue par trois cents soixante-cinq colonnes de marbre, répond à la majesté du dieu qu'on y révere; leurs fréquentes incursions au-delà des Pyrénées et des Alpes, étendent leurs conquêtes jusques dans l'Italie, le Languedoc, la Provence, l'Aquitaine.

Leur décadence ne commence que dans le siecle suivant, sous l'époux d'une musulmane, Alphonse, roi de Castille, par l'indomptable valeur de ce Rodrigue (Dias de Bivar) qu'ils déclarent eux-

mêmes leur *Cid* (leur seigneur), qui ayant repris Tolède et tout le royaume de Valence, gouverne en souverain jusqu'à sa mort, en 1098.

De la Savoie, des Suisses, de Gênes et de Venise.

Des débris de l'ancien royaume de Bourgogne, se sont élevés les comtés de Piémont, érigés dans le quatorzieme siecle en duchés par les empereurs, accrus depuis de la conquête sur les Sarrasins, par la maison de Maurienne, de l'île de Sardaigne, érigée en royaume par les souverains pontifes qui réalisent ainsi leurs prétentions.

Les Suisses demeurent sous la dépendance des empereurs d'Allemagne; mais deux républiques, destinées un jour à se disputer l'empire des mers, se forment dans l'Italie.

L'une est Gênes, célebre sous l'ancienne Rome; en but, dans les tems postérieurs, aux incursions des peuples

du Nord, rétablie par Charlemagne, saccagée de nouveau par les Musulmans, devenue assez puissante pour enlever à ses vainqueurs l'île de Corse; et cependant contrainte de se rendre tributaire des papes, soit à raison des domaines qu'y possedent les souverains pontifes, soit en vertu du droit qu'ils s'attribuent de disposer de toutes les terres recouvrées sur les infideles.

799. L'autre est ce pays des *Henettes* ou *Venettes*, sur le golfe adriatique, connu dès le tems d'Homere (1), devenu, par la décadence de l'empire romain, jusqu'au cinquieme siecle de notre ère, la retraite de malheureux pêcheurs, sans cesse harcelés par les incursions des Huns et des Ostrogots. Le *Rialto*, la plus grande de ses *lagunes* ou petites îles, qui, réunies par d'immenses travaux, rendent aujourd'hui la superbe Venise, la plus étonnante cité de l'univers, n'est encore qu'une bourgade; et cependant la nouvelle république est assez puissante pour se donner un *doge* ou duc, et se soustraire à la dépendance de l'antique Padoue.

(1) Iliade, chant II.

Sous les successeurs de Charlemagne, profitant des querelles qui déchirent l'Italie, elle étendra sa puissance maritime jusqu'aux extrémités du monde connu.

De Naples et de la Sicile.

TANDIS que les Grecs et les Latins se disputent les riches contrées de la Pouille 983.
et de la Calabre, que Naples, Gaietta, Salente et leur petit territoire, retombent sous la puissance de leurs ducs héréditaires, qui ont peine à se défendre des perpétuelles incursions des Arabes; qu'un pontife, digne, par son courage, de ces anciens Romains dont il prétend descendre, Léon IV, combat en personne à la tête des armées de l'empereur, et repousse ses ennemis, une soixantaine de ces Danois, qui forcerent les successeurs de Charlemagne de leur abandonner la Neustrie; au retour d'un voyage de la Terre-Sainte, (car bien que l'épidémie des croisades ne se soit pas encore emparée des esprits, la dévotion attire en Palestine grand nombre

de pélerins), abordent à Salerne, occupée à rassembler les contributions exigées par les maures.

Ils fondent sur les pirates, les contraignent de remonter sur leurs vaisseaux, et refusent toute autre récompense que la gloire d'avoir défendu les chrétiens contre les vexations des infideles.

Animées par cet exemple, de nouvelles bandes de Normands, moins généreuses; les unes armées, les autres déguisées en pélerins inondent l'Italie, portant secours, tantôt au pape, tantôt à l'empereur grec, qui n'a pas abandonné ses prétentions sur cette belle contrée des états de ses prédécesseurs, tantôt au duc de Naples, à l'extrémité du territoire duquel ils élevent la citadelle d'Averse.

Surviennent trois fils d'un gentilhomme de Coutance, Tancrede de Hauteville, aussi renommés par leur loyauté que par leur valeur.

Sous de tels chefs, les Normands tentent de plus vastes entreprises. Par leur secours, l'empereur grec eût recouvré la Sicile, s'il ne se fût pas montré ingrat envers ses bienfaiteurs, en refusant d'inféoder leurs conquêtes.

De retour en Italie, ils s'emparent de

la Pouille, que l'empereur d'Allémagne érige en comté en leur faveur.

Léon IX les excommunie comme usurpateurs du territoire de l'église romaine, et les combat en personne; mais non avec le même succès que son prédécesseur, Léon IV, combattit les Musulmans. Vaincu, fait prisonnier, les Normands lui rendent de vains honneurs et le retiennent, sous sûre garde, pendant un an entier.

Cependant leurs freres d'armes accourus de la Normandie continuent leurs conquêtes, dont ils font don, à titre d'*oblat*, à l'église romaine, et en retiennent la possession comme fief dépendant du saint-siege, sous la condition d'une modique redevance. C'est ainsi qu'ils impriment un caractere sacré à leurs conquêtes, et les mettent à l'abri des prétentions de l'empereur d'Allemagne. 1081. 1084.

De nouvelles querelles ne tardent pas à éclater.

L'un des fils du vieux Tancrede, Robert Guiscard, s'étant emparé de Salerne et de tout le Bénéventin, poursuit ses ennemis jusques sur la campagne de Rome. Grégoire VII l'excommunie et lui fait acheter son absolution, par l'abandon au saint-siege de la ville de Bénévent.

La renommée de ces preux chevaliers est telle, que l'empereur grec, Michel Ducas, n'hésite pas à faire demander au nouveau comte de la Pouille sa fille en mariage pour son fils et son successeur, Constantin ; nôces également funestes à l'un et à l'autre.

L'empereur, assassiné par l'usurpateur *Nicephore-Botoniate*, son fils fait eunuque, relégué dans un monastere, ne laissent à l'infortuné Robert Guiscard que l'espoir de la vengeance, à laquelle il court avec le second de ses fils, Boemond, et apprend en chemin qu'il a été prévenu par l'élévation, sur le trône impérial, d'Alexis Comnene, qu'il s'efforce en vain de repousser : il meurt à son retour dans l'île de Corfou.

Pendant son absence, un de ses freres, Roger, s'est emparé de ses états, accrus de la Sicile conquise sur l'empereur grec et les Sarrasins.

L'ambitieux Grégoire VII lui envoie un légat, qui, sous prétexte de la jurisdiction spirituelle qu'il exerce sur les consciences, se dispose à dépouiller les officiers des conquérans, de la jurisdiction temporelle.

Roger refuse de recevoir un tel hôte.

Le

Le successeur de Grégoire VII, Urbain VIII, compose, en déférant au nouveau duc, comme légat du saint-siége, l'autorité prétendue par les souverains pontifes sur tous les objets relatifs à la police et à la jurisdiction extérieures.

Son fils, Roger II, ajoute une nouvelle force aux prétentions du saint-siége, en acceptant de la cour de Rome l'érection en royaume, sous la dépendance du saint-siége, de toutes les conquêtes des Normands, dans ce qu'ils nomment les deux Siciles.

Pour consolider de telles prétentions, les papes ont besoin d'une milice nombreuse, dispersée par toute la chrétienté, propre à accréditer les opinions auxquelles les fausses décrétales ont donné naissance.

C'est l'origine de cette multitude d'ordres religieux, de monasteres qu'ils érigent dans tous les états catholiques; les uns richement dotés par les princes et les seigneurs de fiefs; les autres faisant profession de toute la pauvreté évangélique, et n'en étant que plus puissans.

Nous ne nous occuperons, quant à présent, que des premiers ; les autres appartiennent aux époques suivantes.

Nombre et richesse des Monasteres.

Dans toute l'église, depuis les cinquieme et sixieme siécles, ceux qui font profession de la vie monastique, soit qu'ils vivent séparés les uns des autres, d'où ils prirent le nom d'*hermites*, du grec *heremos* (solitaire); ou en communauté, les *cœnobites*, du grec *coinos* (commun), ne connurent que deux regles, celle de saint Basile en Orient, et celle de saint Benoît en Occident.

Un concile tenu à Aix-la-Chapelle, sous le regne de Louis-le-Débonnaire, en 816, adopta, pour les prêtres séparés de leurs évêques, avec lesquels ils avaient vécu jusqu'alors en communauté, une regle modelée sur celle que saint Augustin faisait observer à

son clergé ; d'où ils prirent le nom de *chanoines réguliers*, (observateurs des canons, vivant en communauté sous la regle qui leur avait été donnée).

Par l'effet de la libéralité des fideles, l'église sort de l'état de dénuement dans lequel son divin fondateur l'a laissée ; origine de ces immunités que les empereurs d'Orient et d'Occident lui ont accordées. Comment exiger des contributions aux dépenses publiques, de ceux qui ont à peine de quoi fournir à leur subsistance, et au soulagement des indigens confiés à leur sollicitude !

Il n'en est pas ainsi dans les tems postérieurs. Aussi (1) Charlemagne et son fils, Louis-le-Débonnaire, ordonnent-ils, par deux de ces capitulaires, devenus, par l'assentiment universel de la nation, l'une des bases de notre droit public, que les biens donnés au clergé depuis la premiere fondation des églises et des monasteres, demeureront assujettis aux mêmes contributions dont ils étaient chargés entre les mains des proprié-

(1) Capitulaire de l'an 812 art. 11 *idem* 819 art. 21 dans les capitulaires de Baluse chap. 3 et 4.

taires laïques qui s'en sont dépouillés; lois souvent reitérées, presque toujours demeurées sans exécution.

L'un de ceux qui contribua le plus à l'agrandissement et aux richesses des monasteres, par les dons immenses qu'il fit à l'abbaye de Saint-Denis et à grand nombre d'autres communautés monastiques, tant de France que d'Allemagne; est cet empereur-roi Charles-le-Chauve, pendant si longtems repoussé du partage des biens de son pere et de son aïeul; exemple suivi bientôt après par les ducs d'Aquitaine, fondateurs de l'abbaye de Cluni en Bourgogne, et par tous les seigneurs de fiefs, parvenus à rendre héréditaires dans leurs mains, la glebe affectée à leurs offices ou bénéfices.

Féconder des terres en friche qui leur étaient concédées à titre d'aumone; propager les connaissances utiles, par les copies d'anciens manuscrits échappés au ravage des barbares: telle fut, pendant long-tems l'occupation de ces pieux solitaires.

Il était impossible que le luxe, enfant de l'opulence, n'amenât, dans les tems postérieurs, la corruption des mœurs,

si la providence ne suscitait dans leur sein, des hommes vertueux, zelés pour le rétablissement de l'ancienne discipline; delà ces réformes dont fourmillent les dixieme, onzieme et douzieme siecles, encouragées par les souverains pontifes, non sans dérogation au droit primordial des évêques et des souverains.

Les Hérésies.

(1) Jusqu'au neuvieme siecle de notre ere, le dogme, inaccessible à la raison humaine, de la présence réelle du corps et du sang de Jesus-Christ, sous les especes consacrées au saint sacrifice de la messe, n'a essuyé de contradiction ni dans l'église grecque, ni dans l'église latine. Les paroles de l'évangile sont trop expresses; la tradition de l'église attestée par saint Paul, trop certaine

Sous le regne de Charles-le-Chauve, 831 .-864.
un pieux solitaire, devenu abbé du mo-

(1) Voyez les preuves dans le Traité de la *perpétuité de la foi*, du célebre Arnaud.

nastere de Corbie, en Picardie, Pascase Ratbert, publie, pour l'instruction des siens, un traité qui renferme l'exposé de la doctrine de l'église universelle sur cette matiere.

Il est réfuté par un Irlandais, Bertrand Ratram (Jean Scot Erigène, pour le distinguer d'un autre Scot, le fondateur de la philosophie scolastique), soutenu secrétement dans ses opinions erronées, par l'archevêque de Milan.

Cette étincelle qui doit produire un jour un vaste incendie, semble étouffée dans sa naissance.

1028. Près de deux siecles après, un prêtre (Etienne), confesseur de la reine Constance, épouse du roi de France, Robert, fils de Hugues Capet, réveille la querelle.

Jugé hérétique par un concile tenu à Orléans, dégradé, livré comme perturbateur du repos public, à la puissance séculiere, ainsi que trois de ses disciples, ils sont condamnés au feu et exécutés : abus dont l'histoire de l'église ne fournit d'autre exemple, jusqu'alors, que celui de l'hérésiarque Priscilien, décapité, dans le quatrieme siecle de notre ere, par ordre de l'empereur Maxime,

sur la dénonciation de quatre évêques d'Espagne, avec lesquels le pieux Saint-Martin, évêque de Tours, rompit de communion par ce seul motif.

Jamais la terreur n'en imposa à la pensée.

Peu d'années après la mort d'Etienne, un archidiacre de Tours, Berenger, professe hautement la même doctrine. 1050-1001

Condamné par deux conciles, il se rétracte à plusieurs reprises, retombe, et meurt dans le sein de l'église; non, sans laisser une nombreuse postérité d'enthousiastes des nouveaux systèmes : nous en suivrons les progrès.

Querelle des Investitures.

A cet Alexandre II, qui osa citer à son tribunal l'empereur Henri V, pour rendre compte de sa conduite dans le gouvernement de ses états, a succédé dans la chaire pontificale, un moine d'une grande régularité dans ses mœurs, d'un zele ardent pour le maintien de la 1073-1085 et suiv.

discipline ecclésiastique, plus encore pour l'affermissement des prétentions du saint-siége.

A peine le prieur de Cluni, *Hildebrand*, (Grégoire VII) est-il en possession de la chaire de saint-Pierre, que bien qu'il ait écrit à l'empereur une lettre d'excuse sur les circonstances qui l'ont forcé de consentir à son installation, avant d'avoir obtenu du chef de l'empire la confirmation de son élection, il publie une bulle contre les prêtres simoniaques et concubinaires, dans laquelle il déclare excommuniés tous ceux qui recevront, par la suite, d'un laïque, l'investiture d'aucun bénéfice ecclésiastique, et le laïque qui l'aura donnée, sans excepter l'empereur; ainsi que ses légats le lui signifient à lui-même.

De ce moment la guerre est déclarée.

Henri V assemble à Worms, en Allemagne, et à Brixen, dans le Tirol, deux conciles, qui déclarent nulle l'élection de Grégoire, comme contraire à l'ancienne discipline de l'église; tentative réprimée, sur-le-champ, par une démarche plus audacieuse.

» De par le Dieu tout puissant, (s'écrie « Grégoire dans un synode qu'il as-

» semble dans Rome), nous défendons » à notre Henri, fils de notre empereur » Henri, de gouverner le royaume » Teutonique, ni l'Italie ; absolvant tous « les chrétiens du serment de fidélité « qu'ils lui ont prêté. «

C'est le premier exemple d'une telle entreprise; et cependant, l'ascendant que les papes ont acquis sur l'esprit des peuples, est tel, que l'empereur abandonné de toutes parts, est contraint de se soumettre à une punition, si humiliante, qu'elle révolte les Lombards et le met à portée de lever une armée pour soutenir ses droits contre Rodolphe, duc de Suabe, à qui le pape, soutenu par quelques seigneurs allemands qu'il a chargés de l'exécution de ses bulles, a fait don des états de son ennemi.

Vainqueur de Rodolphe, l'empereur assiége Rome, sans redouter les excommunications que du mol d'Adrien (le château saint-Ange) où il s'est réfugié, lance contre lui l'audacieux pontife, qui a su engager dans son parti jusqu'à la mere, la tante, la cousine de l'empereur, cette comtesse, Matilde, qui fait don au saint-siége, sous la réserve de l'usufruit, de toutes ses possessions dans l'Ita-

lie : c'est ce qu'ils nomment *le patrimoine de saint Pierre* ; première origine de la souveraineté temporelle des papes ; non sans donner lieu à des guerres sanglantes, pour raison des fiefs inaliénables par les lois de l'empire, compris dans la donation.

L'orgueilleux pontife succombe enfin aux disgraces que son ambition, favorisée par les préjugés de ce siecle, lui a attirées.

Sous ses successeurs, les deux fils d'Henri V, Conrard et Henri VI, l'un roi d'Italie, l'autre empereur d'Allemagne, révoltés contre leur pere, pendant sa vie, ne tardent pas, quand *ils* réclament leur patrimoine, à éprouver la puissance des foudres de Rome, appuyées par le parti des *Guelfe* (du nom corrompu de l'époux en secondes noces de la comtesse Maltide), qui, tout puissant dans l'Italie, fait pencher la balance en faveur des papes.

Telle est l'origine de cette longue querelle des investitures, dont la France fut préservée, non sans de violentes secousses ; par la fermeté de ses rois, de ses évêques, de ses magistrats.

De la prohibition des mariages, jusqu'au septieme degré canonique, qui ne contribue pas peu à l'affermissement de la puissance temporelle des papes. Tableau de la France, au dixieme siecle de notre ere.

En France, les mêmes causes qui ont transporté la couronne des descendans de Clovis, sur la tête de ce Pepin, pere de Charlemagne, le partage de la souveraineté entre les enfans du monarque, les guerres intestines, le contraste de la foiblesse du régulateur universel, et de l'active ambition, (sous la premiere dynastie de nos rois,) des maires du palais; (sous la deuxieme,) des grands vassaux de la couronne, enlevent aux descendans de Charlemagne, et l'empire et le trône. 987, 988 et suiv.

L'arriere-petit fils de ce Robert-le-

Fort, qui, gouverneur du duché de France, mourut comme un autre Macabée, en repoussant les Normands ; le petit fils de cet Eudes, proclamé roi des Français, dans une assemblée des deux premiers ordres de l'état, tenue à Compiegne en 888 ; le petit neveu de cet Hugues, surnommé le Grand le Blanc, *l'Abbé*, à cause de l'abbaye de saint-Denis, dont les revenus fournissaient à sa dépense, qui refusa, en 923, le titre de roi, que le vœu de la nation lui déférait. *Hugues* de France, surnommé *Capet*, à cause de la grosseur de sa tête, le plus puissant des vassaux de la couronne, s'étant emparé de la ville de Laon, *la* seule cité qui reste aux faibles descendans de Charlemagne, reçoit, dans Orléans, l'onction sainte et le titre de roi qui lui est donné par le vœu unanime de la nation ; et le transmet à l'instant à son fils, Robert, pour en assurer la perpétuité dans sa descendance.

Ainsi le pratiquerent nos monarques, à l'exemple des empereurs, pendant plus d'un siecle, à l'effet de consolider l'abolition de ces partages, sources de guerres sans cesse renaissantes.

Ce qu'on nomme *les apanages*, portion

de l'hérédité du pere commun, concédée en usufruit aux puînés, sans aucun droit de souveraineté, avec clause de reversion à la couronne, par le décès de l'apanagé, sans enfans ou descendans mâles, leur est substitué dans tous les états de l'Europe.

Ici commence, d'abord en France, ensuite dans toute l'Europe, le rétablissement de la pairie, ou égalité, non avec le monarque, mais avec les principaux vassaux de la couronne, assemblés périodiquement, en parlemens ou conciles, dont les succès pour la réforme des abus eussent été rapides, sans les dissentions intestines causées par l'anarchie féodale, sans la zizanie, semée dans les familles par les bulles des papes, qui tantôt excommunient les rois eux-mêmes, quand ils refusent de se séparer d'épouses illégitimes, suivant la discipline de l'église, qui étendait alors jusqu'au septieme degré canonique, la prohibition des mariages, et tantôt, prononçent la même peine contre ceux qui ont recours aux seuls évêques, soit pour autoriser, soit pour dissoudre des engagemens, souvent le fruit de l'erreur; car la pa-

996, 997

1092

renté n'était constatée que par commune renommée. Telle est l'excommunication lancée par Grégoire V, contre le fils de Hugues Capet, le roi Robert, pour le refus persévérant de se séparer de Berthe, sa parente au quatrieme degré; telle celle lancée dans le siecle suivant, contre le descendant de ce monarque, Philippe Ier., pour avoir fait prononcer, par les évêques de France, la dissolution de son mariage avec une autre Berthe, et s'être fait autoriser à passer à de secondes noces avec Bertrae de Monfort, épouse du comte d'Anjou, dont le mariage avait été dissous pour la même cause; ainsi, une excessive sévérité servait sans cesse de prétexte pour éluder la loi de l'évangile, non, sans accroissement de l'autorité des souverains pontifes; car, par un effet de l'aveugle docilité de ces siecles, les foudres de Rome sont devenues une arme si terrible, qu'au rapport d'un auteur contemporain (Pierre d'Amien, cardinal de l'église romaine), à peine le pieux Robert en est-il frappé, que toute sa cour l'abandonne; les évêques, dépositaires de ses sermens, courent à Rome solliciter auprès du pape, l'absolution

des censures qu'ils ont encourues ; deux serviteurs, lui restent, qui ne se permettent de toucher aux mets qu'ils ont servi sur sa table, qu'après les avoir fait passer par le feu.

De l'Orient et des Turcs.

LONG-TEMS avant l'assassinat de l'empereur Michel Ducas, par Nicéphore Botoniate, jusqu'à l'élévation des Comnene sur le trône impérial, les annales de l'empire grec ne nous offrent qu'un affreux carnage d'empereurs égorgés, d'impératrices confinées en des monasteres, de partis qui se heurtent, d'insurrections fomentées par la soif de régner, semblables aux flots d'une mer orageuse.

Cependant la puissance des califes, en proie aux dissentions intestines des diverses branches de la famille de Mahomet, penche vers sa ruine.

Sur ses débris, un petit nombre de Tartares, que le dernier des pontifes- 1050-1059.

rois de la race des Abissaïdes, a appelé à son aide, des glaces du mont Taurus et de l'Immaüs (l'ancienne Scythie), en des climats plus fortunés, fondent sur l'Egypte, la Syrie, la Palestine, et s'étendent jusqu'à Constantinople.

Dans le dessein d'assurer leurs conquêtes, les vainqueurs embrassent la religion des vaincus.

Pour s'attirer la vénération des peuples, par une alliance avec la famille du prophête, leur chef Troglub-Bey contraint le calife de Bagdad, de donner sa fille en mariage à son fils *Ottoman*, de qui les empereurs turcs prennent leur nom.

L'empire Grec, morcelé par les Turcs, affoibli par ses dissentions intestines, semble destiné à devenir la proie du premier occupant.

C'est le sort qui l'attend, quand la manie des émigrations, pour retirer les lieux saints des mains des infideles, se sera emparée des esprits européens.

DEUXIEME EPOQUE.

Depuis les Croisades jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

L'ETAT de la France depuis Philippe Ier. jusqu'à Louis IX ; celui de l'Allemagne, sous Fréderic Ier., jusqu'au contemporain de saint Louis, Frédéric II ; les troubles de l'Angleterre dans le même tems ; les entreprises des papes et des évêques sur la puissance séculiere ; l'Orient partagé entre les Grecs et les Turcs, sous Soliman Ier. et ses successeurs, jusqu'à la fondation du nouveau royaume de Jérusalem, et de l'empire des Latins dans ces riches contrées, suivi de près du rappel au trône impérial de ces mêmes Grecs, trop faibles pour se soutenir contre leurs nombreux ennemis ; le regne glorieux de saint Louis, entaché de la frénésie épidémique des croisades, posant parmi nous les bases

de cette antique constitution, renversée de nos jours, avec combien de fureur! les conquêtes de Gengiskan et de ses fils; les croisades contre les Musulmans, remplacées par celles contre les hérétiques; la milice des papes, renforcée par les deux instituts des freres Prêcheurs et des freres Mineurs, premiere étincelle de cette inquisition prête à embrâser l'Europe; les querelles entre Grégoire IX et Frédéric II; Rome passant, à plusieurs reprises, de l'état monarchique au républicain; la grande charte renouvellée en Angleterre; la cruauté, l'avarice, le libertinage des Français, compagnons du duc d'Anjou, punis par les *Vêpres siciliennes*; sous le petit-fils de st. Louis, les premieres assemblées d'états où le tiers-ordre ait eu voix délibérative, occasionnées par les querelles entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel; les parlemens, cours de justice, rendus sédentaires; d'autres réformes dans l'administration politique; l'abolition, par le concours des deux autorités, de l'ordre religieux et militaire des Templiers; le despotisme d'Albert, duc d'Autriche, détachant l'Helvétie de l'Allemagne, pour former une

république fédérative ; la constitution germanique, affermie par ce qu'on nomme la *Bulle d'or* ; Rome régénérée momentanément, pour retomber sous la tyrannie du tribun *Cola Rienzo* ; ce que nous nommons la *loi salique*, l'exclusion des femmes et de leurs descendans, de la succession au trône, affermi parmi nous par le vœu de la nation ; l'histoire de la malheureuse Jeanne de Naples, suivie de près du grand schisme d'Occident ; les troubles qui agitent l'Europe, appaisés par le concile de Constance ; nos malheurs sous le roi Jean, réparés par la sagesse de son fils, Charles V ; l'abîme creusé par l'imbécilité de Charles VI, refermé, comme par miracle, sous Charles VII, dit le Victorieux ; le schisme des Grecs pallié momentanément ; les prétentions des papes, refrennées par le concile de Bâle, la pragmatique sanction, le concordat germanique ; les sciences, les lettres et les arts prenant un nouvel essor par l'invention de l'imprimerie ; trois hommes décidant du sort de l'Asie, *Tamerlan*, *Scanderberg*, *Mahomet II* ; les empereurs d'Orient expulsés de leurs antiques possessions ; la deuxieme ca-

pitale du monde au pouvoir de ces mêmes Turcs, sous lesquels la puissance des califes s'est éclipsée : tel est le tableau que j'entreprends de tracer.

État de l'Europe à l'époque des Croisades contre les Musulmans.

Le mélange bizarre des coutumes des barbares, du droit canonique entaché des fausses décrétales, des lois romaines recueillies dans le code Théodosien, antérieur de prés de deux cents ans à la compilation plus complète, plus exacte, entreprise par les ordres de Justinien, mais inconnue dans l'Europe jusqu'au commencement du douzieme siecle de notre ere, par l'effet des guerres survenues entre cet empereur et les fils de Clovis ; cette bigarrure de lois exerçant leur empire en France et dans toute l'Europe sur le même territoire, dans les mêmes villes dans les mêmes familles ne subsistent plus.

Le code Théodosien lui-même a dis-

paru, ponr faire place à l'anarchie féodale, qui ne reconnaît d'autre autorité que le despotisme des seigneurs de fiefs, les usages non écrits de chaque canton, d'autre regle des jugemens que les épreuves et le combat en champ clos; comme si Dieu devait aux hommes une suite non interrompue de miracles, pour faire triompher la justice, quand ils négligent les moyens qu'il a placés dans leurs mains pour parvenir à la découverte de la vérité.

Quel gouvernement que celui qui autorisait les vassaux de la couronne à *guerroyer* le représentant héréditaire de la chose publique, *s'il lui vehait* (refusait) *justice en sa cour*, c'est-à-dire, le combat; car ces deux mots étaient synonymes! C'est la disposition expresse de l'art. 53 des *établissemens de st. Louis*, rédigés près de deux siecles après les tems que je décris; tant l'anarchie féodale, nommée, à juste titre, par M. de Voltaire, *l'organisation de la guerre civile*, avait jeté de racines profondes dans les esprits et dans les cœurs!

De là ces guerres privées que se faisaient les seigneurs de fiefs, jusque sous les murs de Paris, sous les yeux du

monarque, qui ne pouvait protéger le faible contre l'homme puissant, sans s'exposer à voir l'oppresseur lui déclarer la guerre à lui-même.

En Allemagne et en Italie, l'empereur Frédéric Ier., tente de mettre fin à cet abus. La loi qu'il publie pour défendre les guerres privées, occasionne l'insurrection de ses vassaux, dépouillés de ce qu'ils nomment le droit de leurs fiefs.

En France, sous le petit-fils de Hugues Capet, Henri Ier.; une loi, ou, pour parler plus juste, un traité nommé *la trêve du seigneur*, suspend, par des motifs religieux, l'effusion du sang humain, pendant un petit nombre de jours de chaque semaine. Il est violé aussitôt que promulgué.

Les rois despotes dans leurs domaines; les seigneurs de fiefs, tyrans dans les leurs; le peuple serf : tel est, dans ces tems désastreux, le droit public de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'Espagne, où l'on compte jusqu'à dix mille châteaux fortifiés.

La découverte faite à Florence, en 1130, des Pandectes de Justinien, recueil

des lois romaines sous l'empire d'Auguste et dans les tems antérieurs, n'a pas peu contribué à faire desirer aux peuples de l'Europe d'autres lois ; mais, pour les obtenir, il est nécessaire de former un ordre intermédiaire entre les seigneurs de fiefs et le peuple serf, qui emporte et précipite la balance vers le centre commun de l'intérêt public.

Parmi nous, ni Philippe Ier., ni ses successeurs, Louis VI, Louis VII, Louis VIII, Louis IX (saint Louis) n'ordonnent à leurs vassaux d'affranchir leurs serfs : il l'eussent tenté vainement.

Donner l'exemple dans leurs domaines, renouveler ces *lettres de sauve-garde*, si fréquentes sous les deux premieres races de nos rois; envoyer des commissaires dans les provinces pour réprimer les violences : autoriser les hommes libres à s'assembler en communes pour délibérer sur leurs intérêts privés, à porter aux pieds du trône, par l'organe du sénéchal et de la cour, auquel quatre grands baillages furent substitués dans les tems postérieurs, leurs représentations, leurs vœux, leurs doléances ; c'est par une telle conduite, soutenue pendant plusieurs siecles, que nos rois

parviennent à miner la tyrannie féodale, et élever cet édifice de la vraie liberté, protectrice de l'opprimé contre l'oppresseur injuste, que le tourbillon de toutes les passions humaines est parvenu, de jours nos, à renverser.

L'Allemagne et l'Angleterre ne tardent pas à suivre l'exemple que la France leur a donné.

Les Califes, successeurs de Mahomet, ont favorisé les émigrations de ces pieux voyageurs, que le désir de ranimer leur foi par la vue des lieux témoins de tant de miracles, appelle à Jérusalem; pélerinages respectés du farouche Omar lui-même; qui n'ont pas peu contribué à enrichir cette importante portion de leur empire. Mais qu'attendre de barbares indisciplinés tels que les nouveaux conquérans de la Syrie et de la Palestine?

Il était d'une politique également sage et humaine, dans les souverains d'applaudir au zele des seigneurs des fiefs, qui, dans le dessein de protéger leurs freres contre les vexations des infideles, s'affaiblissant eux-mêmes par les dépenses qu'exigaient de telles entreprises, et cessaient de fatiguer les non

peuples par leurs brigandage ; non de lever des armées et déserter leurs états pour s'engager en personne dans ces conquêtes lointaines.

Premiere Croisade, ses succès ; ses revers ; Ordres religieux et militaires auxquels elle donne naissance.

Un pélerin d'Amiens, *Cucupietre* ; plus connu sous le nom de *Pierre l'Hermite*, entreprend, par piété, le voyage de la Palestine.

A son retour par l'Italie, il fait au pape Urbain II, un recit tellement touchant des vexations que les chrétiens de ces contrées éprouvent de la part des Turcs, que le pape se détermine à convoquer dans un champ, près de Plaisance, une assemblée, à laquelle, indépendamment des ecclésiastiques et des moines, affluent plus de trente mille séculiers de tous états, de toutes conditions. L'empereur grec, Alexis

Comnene lui-même y envoie ses ambassadeurs.

Le souverain pontife y expose les malheurs des chrétiens d'Asie. Cucupietre atteste que J. C. lui est apparu, pour lui ordonner de lever une armée, destinée à marcher sous l'étendartd; de la croix, une croix sur l'épaule, au secours de leurs freres opprimés. Tous approuvent : aucun ne s'engage.

Urbain ne se rebute pas. L'année suivante, il passe en France sa patrie, convoque, à Clermont en Auvergne, une deuxieme assemblée, harangue de nouveau, entraîne quatre - vingt mille hommes qui se rangent sous l'étendard de la croix. A leur tête, marche l'apôtre de la croisade, ceint d'une corde, un crucifix à la main; la croix sur l'épaule, les sandales aux pieds, ils se partagent en quatre bandes, qui prennent des routes diverses, saccageant les cités qui leur refusent, ou des vivres ou le passage. La nuée d'Européens qui se joint à eux, est telle que, suivant l'énergique expression de la fille de l'empereur grec, la princesse Anne Comnene, l'Europe entiere semble s'être soulevée sur ses

antiques fondemens, pour fondre sur l'Asie.

L'empereur grec, effrayé, hésite à donner passage sur ses terres, à cette multitude. Godefroi de Bouillon, qui a joint l'armée avec 70000 hommes de pied, 10000 de cavalerie, et ceux que les Vénitiens ont amenés d'Italie, du nombre desquels se trouvent Hugues, frere du roi de France, et Robert, fils du conquérant de l'Angleterre, s'avancent jusque sous les murs de Constantinople. Alexis Comnène se soumet, forcément, à la loi qui lui est imposée ; aux uns, il fournit des vaisseaux pour traverser le Bosphore ; et à ceux qui prennent leur route par terre, il leur donne des guides qui les égarent dans les déserts de la Syrie. Grand nombre y périssent ; ceux qui échappent, s'emparent d'Antioche, et de Nicée en Bithynie, occupée alors par le vieux Soliman Ier., qu'ils contraignent de fuir de sa capitale.

Parvenus devant Jérusalem, ils choi- 1097. 1099
sissent pour leur roi, ce même Godefroi de Bouillon qui les mena tant de fois à la victoire, feudataire toutefois du saint-siége, au nom duquel, après un siége long et opiniâtre, le patriarche

de Jérusalem prend possession de la ville sainte.

1118 et suiv. Ainsi se forment dans l'Asie de nouveaux empires, divisés, à l'exemple de l'anarchie européenne, en petites seigneuries, d'Antioche, d'Edesse, de Tripoli, de Joppé, de Galicie, de Sidon, d'Acre, de Césarée, dont les dissentions intestines entraînent la ruine dans le siècle suivant, malgré les précautions prises par les croisés pour les prévenir par le lien commun d'ordres réguliers et militaires, tirés des principales langues de l'armée combinée, destinés à soutenir l'enthousiasme et faciliter les émigrations ; celui des Templiers, ainsi nommés du temple de Salomon, leur chef-lieu, chargés de panser les blessés et les défendre des attaques de leurs ennemis ; celui des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (depuis de Rhodes et de Malte), dont la mission est d'accueillir les pélerins, et leur donner l'hospitalité ; celui des chevaliers de l'ordre Teutonique, spécialement protecteurs des Allemands abandonnés dans ces contrées lointaines.

De deux schismes de peu de durée, d'Abeilard, et de son disciple; Arnaud de Breschia.

CEPENDANT, deux schismes de peu de durée déchirent l'Italie et l'église latine.

A la mort d'Honorius II, une scission 1130.
dans le sacré collége, occasionnée par l'ambition de quelques cardinaux, qui, jouissant de toute la confiance du pape décédé, se sont fait un parti dans Rome, partage l'Europe chrétienne, par la double élection de deux pontifes installés le même jour dans la chaire pontificale; le cardinal de Saint-Ange (Innocent II), qui a réuni la pluralité des suffrages, mais dont les adversaires prétendent que l'élection précipitée a été le fruit de l'intrigue; et Pierre Léon (Anaclet II), reconnu par l'Ecosse et le nouveau roi des deux Siciles, mais repoussé par la France, l'Angleterre, l'Irlande,

l'Espagne, l'Empire, toutes les autres puissances de la chrétienté; et toutefois, assez puissant dans Rome pour forcer Innocent II de chercher un asile en France, d'où il excommunie son compétiteur. Anaclet meurt; le parti qui l'a nommé, lui substitue le cardinal Grégoire, qui prend le nom de Victor IV. L'éloquence d'un seul homme, saint-Bernard, met fin à ces querelles, en déterminant Victor à se désister de ses prétentions.

Dans le même tems, un homme plus illustre par le constant attachement qu'il sut inspirer à la tendre Héloïse, que par la profondeur de ses connoissances et l'élévation de son génie, publie un livre plein de cette métaphysique scolastique si à la mode dans ce siecle. Il excite le zele du pieux fondateur de Clervaux, qui croit y reconnoître quelques-unes des erreurs attribuées à Origène : ces disputes, étouffées dans leur naissance, n'ont pas d'autres suites parmi nous.

Il n'en n'est pas ainsi en Italie, où le disciple d'Abeilard, Arnaud de Breschia, propage la doctrine de son maître, à laquelle il joint d'éternelles déclama-

tions contre les richesses du clergé, dont il invite les souverains à s'emparer.

Condamné, en 1139, par le concile de Latran; des montagnes de Suisse où il s'est réfugié, soutenu par un parti puissant qu'il a su se concilier en flattant les peuples du rétablissement de l'ancienne république, il marche sur Rome, en expulse le disciple de saint Bernard, Eugène III et tout le clergé romain. Vaincu sous les successeurs de ce pontife, il a recours à l'empereur Fréderic Ier., qui, malgré ses dissentions avec le saint-siége, le livre à Adrien IV, pour subir la peine due, non à ses erreurs, mais à ses crimes. 1139. 1159 1191.

A la mort de ce pontife, le sacré collége, dans l'espoir de mettre fin aux querelles qui divisent le sacerdoce et l'Empire, élit, à la presque unanimité, le chancelier de l'église romaine, le cardinal Rolland (Alexandre III), qui n'accepte que forcément ce dangereux honneur, et ne s'en montre que plus ardent pour le maintien des prétentions du saint-siége. De la France où il s'est retiré, il excommunie l'empereur, qui seul de toutes les puissances de la chrétienté, a refusé de le reconnaître, le

dépose, affranchit ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté.

Trois cardinaux, seuls discidents, ont élu l'antipape Octavien Frescati, qui prend le même nom que le successeur momentanée d'Anaclet (Victor), convoque à Pavie un conciliabule, où il somme Alexandre de comparaître, le dépose, l'excommunie.

Victor meurt; les cardinaux de son parti lui substituent, à quelque distance l'un de l'autre, deux antipapes. Nouveau schisme, dont les suites eussent été plus funestes, si Fréderic, vaincu par les Lombards, qui ont pris prétexte de ces disputes pour s'ériger en république, n'eût été contraint de solliciter son absolution auprès de ce même pontife, qu'il a rejeté pendant si long-tems. Il l'obtient à des conditions si humiliantes, qu'elles ne contribuent pas peu à consolider les prétentions des papes sur l'autorité des souverains.

Son fils, Henri VI, qu'il a nommé roi des romains, conformément aux traités passés entre l'empire et le saint-siége, en éprouve les effets, quand, forcé de marcher contre Rome pour contraindre le vieux Célestin III, à le

couronner, l'orgueilleux pontife repousse de dessus la tête de l'empereur, la couronne qu'il y a placée, et la repose immédiatement après, pour montrer qu'il en dispose à son gré.

De Suger, de saint Bernard, et de la deuxieme Croisade.

1091. 1104. PENDANT ce déchirement de l'Allemagne et de l'Italie; semblable à une île qui, affermie sur ses bases antiques, ne se ressent des terribles combats des vents que par l'agitation du sable de ses rives et de ses forêts, la France ne prend part à ces querelles que par les conciles qui s'y tiennent, et l'asile qu'elle accorde aux souverains pontifes.

Ce calme est dû à un homme d'une naissance obscure, parvenu, sous les regnes de Louis VI et Louis VII, à la premiere dignité de son ordre, l'abbaye de Saint-Denis, dans laquelle il fut consacré à la vie monastique dès ses plus jeunes ans, suivant l'usage de ce siecle,

exerçant à ce titre les fonctions de grand sénéchal de la cour, tant les moines avaient acquis de puissance et de crédit!

Régent du royaume, en l'absence du quatrieme descendant de Hugues Capet, Louis VII, pendant la troisieme croisade, il réprima l'orgueil de ces tyrans subalternes qui réduisaient le peuple en servitude, ranima le commerce, rétablit les finances, posa, par l'affranchissement des serfs du domaine du roi, et l'établissement des communes, les bases de la vraie liberté; mérita enfin, malgré les calomnies auxquelles il fut en but, comme tous les grands hommes, le titre glorieux de *pere de la patrie*, qui lui fut déféré par le vœu unanime de la nation.

Saint Bernard et les papes Innocent II et Eugene III, furent les promoteurs de cette deuxieme croisade, destinée à repousser les Musulmans qui dévastaient les royaumes que la premiere avait fondés dans l'Asie.

1142. Un événement digne de la barbarie de ce siecle, soutient le zele de saint Bernard.

Raoul, comte de Vermandois, a fait dissoudre, par un concile provincial,

sous prétexte de parenté au septieme degré canonique, son mariage avec la fille du comte de Champagne, pour passer à de secondes nôces avec Petronille d'Aquitaine, sœur de la reine.

J'ai observé que les papes, sous prétexe de conserver la sévérité de la discipline ecclésiastique, s'étaient maintenus dans la possession d'ordonner ces divorces. Innocent II s'éleve contre celui-ci; il annulle le jugement du concile, excommunie le comte de Vermandois. Louis VII prend parti pour son beau-frere, fond avec une armée sur les terres du comte de Champagne: trois mille cinq cents personnes enfermées dans une église sont la proie des flammes.

A cette nouvelle, Bernard, comme un autre Nâtan, écrit au roi (1): » Je » vous exhorte avec le zele d'un fidele » et affectionné serviteur, de vous dé- » sister de votre malice, et de prévenir, » à l'exemple du roi de Ninive, le bras » de Dieu levé sur vous ».

L'œuvre expiatoire que Bernard exige du monarque, est de se mettre à

(1) *Sancti Bernardi epistolae.*

la tête d'une armée destinée à protéger les chrétiens d'Orient.

En vain Suger écrit au pape, pour l'engager à s'opposer à ce que le roi abandonne ses états pour ces conquêtes lointaines: « Le dessein du roi m'inquiete, » m'alarme, répond le disciple de saint-» Bernard, Eugène III; cependant il » m'a témoigné un si pieux empresse-» ment de voler au secours des chrétiens » de la terre sainte qui sont dans la » derniere désolation, que j'ai pensé » que Dieu lui inspirait ce projet; et » j'ai donné mes bulles à cet effet. »

Ces bulles nomment Bernard, vicaire du saint-siege.

Une assemblée générale de tous les princes chrétiens est convoquée à Vezelay, abbaye située sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne. Ni la vaste église de ce lieu, ni aucun édifices, ne suffisent à l'affluence de ceux qui s'empressent pour entendre l'apôtre de la croisade. On éleve à Bernard une chaire sur le déclin d'une colline voisine: c'est de ce théâtre qu'il déploie cette éloquence alors si efficace.

Louis VII l'interrompt pour se précipiter sur la croix; autant en fait la

reine Eléonore d'Aquitaine, l'empereur, le roi d'Angleterre ; la foule nombreuse qui les environne s'empresse de s'armer de la croix ; les femmes secondent le zèle des croisés en imprimant la tache du déshonneur à ceux qui préferent leur repos à la gloire qui les attend. La fureur de se croiser se communique à l'Allemagne, à l'Italie, à la Grande-Bretagne ; pour la deuxieme fois l'Europe entiere est ébranlée.

L'événement est tel qu'on devait s'y attendre ; soit trahison de la part des *Grecs*, soit toute autre cause ; malgré les exploits de l'armée française au passage du Méandre, célébrés par les médailles du tems ; malgré la gloire que Louis VII acquiert en résistant seul, comme un autre Coclès, à l'armée des sarrazins qui l'enveloppe ; ni les chrétiens d'Asie, ni ceux d'Europe, ne recueillent aucun avantage d'une guerre entreprise sur des promesses si magnifiques. 1150 et suiv.

Suger meurt. Cette même Eléonore d'Aquitaine, qui traversa les mers pour suivre son époux, se souvient, après treize ans de mariage, qu'elle est parente de Louis au degré prohibé. Un

concile tenu à Baugenci, près d'Orléans, prononce, sur la déposition de témoins auriculaires, la nullité de leurs engagemens. Le pape Eugène III garde un perfide silence. Eléonore passe à de secondes nôces avec Henri, duc d'Anjou et de Normandie, appelé depuis au trône d'Angleterre. Campagnes de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, devenues, sous les regnes suivans, le tombeau des Français, vous fûtes à ce divorce, votre triste célébrité!

Les guerres entre la France et l'Angleterre, les prétentions des papes, les conquêtes de Saladin dans l'Orient, préparent la troisieme croisade.

De l'Angleterre, de la France à la fin du douzieme siecle.

1160. 1172. En Angleterre, les droits des communes, consolidés par le petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, cet Henri qui a succédé à la couronne, au préjudice de Robert son frere aîné, en-

gagé dans la première croisade ; l'inflexibilité du vertueux, mais enthousiaste chancelier Thomas Becquet, que Henri a porté sur le siége de Cantorbéry, dans l'espoir qu'il le seconderait dans le dessein qu'il a formé de réduire à des bornes légitimes les prétentions exagérées du clergé ; l'excommunication que le nouvel archevêque, refugié en France, lance contre son souverain ; son rappel, à la sollicitation de Louis VII ; son assassinat au pied des autels, occasionné par une parole indiscrète échappée au monarque anglais ; sa mort, vengée par l'humiliante pénitence, accompagnée de la renonciation à tous les droits contestés, qu'exige le pape Alexandre III, comme condition de l'absolution qu'il accorde au monarque anglais, à qui il, cede toutefois par le même traité, la seigneurie d'Irlande (car ce pays n'avait point alors le titre de royaume), sous la dépendance du saint-siége.

En France, les titres de la couronne qui suivaient la personne de nos rois jusque dans les camps et les armées, enlevés par les Anglais, dans une marche, près du village de Belleforge, dans le

comté de Blois, transportés à la tour de Londres.

Tels sont en partie les événemens les plus mémorables, qui appartiennent à la fin du douzieme siecle.

De Saladin, de Gengiskan, des troisieme, quatrieme, cinquieme et sixieme Croisades; des Conquêtes de Philippe, II dit *Auguste, jusqu'à saint Louis; fondation et ruine de l'empire des Latins en Orient, et du royaume de Jérusalem.*

PENDANT quatre-vingt-cinq ans, le royaume de la Palestine s'est maintenu dans la maison de Bouillon, d'où il a passé dans celle de Lusignan, par le mariage d'Isabelle de Bouillon avec Guy de Lusignan; non sans des querelles continuelles avec ses voisins, les califes d'Egypte et de Syrie.

1185-1 87.

C'est dans ces circonstances, qu'un guerrier, né parmi les Curdes, peuplade errante sur les confins de la Syrie et de la Chaldée, d'abord lieutenant de Noradin, calife de Syrie, avec lequel les chrétiens ont conclu une trêve, rompue bientôt après, usurpateur du trône de l'Egypte, après la mort de celui qui l'a appelé à son aide; Saladin entreprend la conquête du nouveau royaume de Jérusalem.

Maître des principales cités qui l'environnent, il marche contre la ville sainte; arrêté sur les bords du lac de Tibériade par l'armée combinée des chrétiens d'Orient, il remporte sur eux une sanglante victoire, après laquelle il se montre, à-la-fois, généreux envers son captif Lusignan, qu'il traite en roi, ainsi que toute sa famille, compâtissant envers les chrétiens, ses captifs, qu'il rend aux larmes de leurs meres, de leurs épouses, et cruel envers l'infortuné Chatillon, à qui il impute la rupture de la trêve.

La ville d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, Jérusalem et tout son territoire, ouvrent leurs portes aux vainqueurs. Les chrétiens d'Asie ne conservent de leurs con-

quêtes, qu'Antioche, Tripoli, Joppé et la nouvelle Tyr.

Troisieme Croisade.

Ces fâcheuses nouvelles, parvenues en Europe, raniment l'enthousiasme.

Le pape Clément III donne le signal, en autorisant la levée d'une dîme sur tous les biens ecclésiastiques, meubles et immeubles, ceux des filiations de Cîteaux, de Clervaux et des Chartreux exceptés; tant est grand le respect pour ces nouveaux réformateurs de l'ordre de saint-Benoît! C'est ce qu'on nomme *la dîme saladine.*

Le vœu de la France, enrichie par l'expulsion des Juifs, qui l'épuisaient par leurs usures, exprimé dans une assemblée solennelle de députés des principales villes, convoquée à Paris, impose la même taxe sur les laïques qui refusent de s'engager dans cette noble et sainte entreprise. Le roi de France, Philippe Auguste, l'empereur Fréderic,

Ier., le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, qui a succédé à son pere Henri II, prennent la croix et avec, eux une, nuée d'Européens.

Le succès paraît si peu douteux, que le roi d'Angleterre, Richard, avant son départ pour la Palestine, n'hésite pas d'échanger avec Lusignan ses droits sur l'île de Chypre, qu'il a conquise sur les Grecs, contre le vain titre de roi de Jérusalem.

L'empereur grec, Isaac Lange, non moins effrayé de cette inondation, que ses prédécesseurs le furent des précédentes, tergiverse, se détermine enfin pour le sultan. Malgré leurs efforts réunis, les croisés s'emparent de la ville d'Acre. Le nouveau roi de Jérusalem provoque Saladin à un combat en champ clos; le défi est accepté; le sultan est forcé d'abandonner aux chrétiens toutes les côtes de la Palestine, depuis Tyr jusqu'à Joppé; et cependant la famine, les maladies, la division entre les chefs de l'armée combinée, contraignent le roi de France, Philippe Auguste, d'abandonner l'Asie. Autant en fait le roi d'Angleterre, l'intrépide Richard, non sans éprouver des malheurs plus grands. 1190. 1191

Son vaisseau, échoué sur les côtes de la Dalmatie, ne lui laisse d'autre ressource pour parvenir dans ses états, après une dure captivité, que le paiement d'une rançon de 600 marcs (trois millions de notre monnaie), somme immense alors: à laquelle le taxe l'empereur Henri VI, à qui son ennemi, le duc d'Autriche, l'a livré.

De l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, et de la France, à la fin de la troisieme Croisade.

1197-1199 Le retour des croisés ranime dans l'Europe les fureurs ambitieuses que leur départ avait suspendues.

De cette race de Normands, conquérans du royaume des deux Siciles, il ne reste qu'un seul rejetton légitime, l'impératrice Constance, et un bâtard de Roger, Tancrede, que le pape Innocent III a investi de ce fief dépendant du saint-siége. Le jour même de

son couronnement, la guerre se déclare; Tancrede et toute sa famille sont massacrés. Henri VI ne survit pas longtems à son triomphe, empoisonné, dit-on, par son épouse, cette même impératrice à qui il a conservé son patrimoine.

Avant sa mort, il a fait élire roi des Romains, son frere Philippe, qu'il a chargé de la tutelle de son fils, Frédéric II, alors au berceau. Otton, duc de Saxe, est le concurrent de Philippe à l'empire. L'autorité d'Innocent III précipite la balance en faveur d'Otton, qui, à son couronnement, confirme au saint-siége tous les dons qui lui ont été faits par la comtesse Maltide. C'est l'époque de la souveraineté paisible du saint-siége, par l'abolition du consulat, jusqu'alors la chimere des Romains; non sans éprouver, dans les tems postérieurs, des secousses promptement réprimées.

La guerre recommence entre la France et l'Angleterre, à l'occasion des fiefs que le roi de la Grande-Bretagne possede dans le royaume. Philippe Auguste y mene ses vassaux, tant laïques qu'ecclésiastiques; car bien que les

évêques soient dispensés, par la loi des fiefs, de combattre en personne, ils ne le sont pas de fournir leur contingent dans les guerres royales, et souvent ils n'usent pas de la dispense accordée à leur caractere.

1200. 1202. Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, de la Bretagne, de la Guienne, de l'Anjou, du Poitou, de près de la moitié de la France, meurt.

Jean, son deuxime fils, surnommé *Sans-Terre*, à cause de l'arrêt dont il va être parlé, s'empare du trône au préjudice d'Arthur son neveu, fils de Geoffroi de Bretagne son frere aîné, soutenu par la France.

Une trahison termine la querelle ; Arthur, surpris près de Mirabeau en Poitou, est assassiné par ordre de son oncle.

Jean, cité pour raison de ce crime, devant la cour des pairs de France, comme vassal de la couronne, ne comparaît pas. Il est condamné par contumace à perdre la tête ; ses biens confisqués au profit de son suzerain le roi de France,

Le pape Innocent III, prend parti

dans la querelle, excommunie l'assassin d'Arthur, met le royaume d'Angleterre et la seigneurie d'Irlande en interdit ; c'est-à-dire, qu'il y défend tout exercice public du culte, si ce n'est en cas de nécessité, (moyen étrange employé alors par les papes pour procurer l'exécution de leurs bulles, par le soulévement des peuples), délie les sujets de Jean du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, autorise le roi de France à se mettre en possession de ses états, députe vers Philippe Auguste, le légat Pandolphe, qui ne tarde pas à passer en Angleterre pour mettre les bulles du souverain pontife à exécution.

Jean effrayé transige ; il consent, *pour l'expiation de ses péchés*, (ce sont les termes de l'acte), de reconnaitre le pape pour suzerain de l'Angleterre et de l'Irlande, à la charge de les tenir en fief du saint-siege.

Philippe Auguste n'en poursuit pas moins l'exécution de l'arrêt de la cour des pairs, sur les fiefs que son rival possede en France. L'Angleterre, l'Allemagne, le comte de Flandres, se liguent en vain contre lui ; la bataille de Boyines en Flandres, où périrent, dit-on,

trente mille Allemands, assure son triomphe ; la crainte des foudres de Rome ne lui permet pas de traverser les mers.

En Angleterre, l'humiliante soumission de l'assassin d'Artur a accru le mécontentement des barons.

1215. Pour les appaiser, Jean, renouvelant les lois d'Edward-le-Confesseur, signe la grande charte, la base de ce que les Anglais nomment *leurs libertés*, par le contre-poids qu'elle oppose à la puissance royale ; mais à peine a-t-il souscrit à ce traité, qu'il en sollicite auprès du pape, la déclaration de nullité, et l'absolution des censures qu'il a, dit-il, encourues pour avoir dégradé une couronne tributaire du saint-siege.

Innocent III saisit avec empressement cette occasion de déployer de nouveau son autorité ; il excommunie les barons ; ceux-ci se soulevent pour la seconde fois, déposent leur roi, appellent, non plus Philippe Auguste, mais Louis son fils aîné, désavoué, en apparence, par son pere, soutenu en réalité.

Aussi demeurent-ils l'un et l'autre en but aux foudres de Rome. Les évêques de

de France s'assemblent, déclarent nulle l'excommunication lancée contre le pere, n'osent prononcer sur celle du fils. Reconnu unanimement par les barons et les communes de la Grande-Bretagne, Louis VIII jouit paisiblement, pendant un an entier, du trône d'Angleterre et de la seigneurie d'Irlande. L'infortuné Jean *Sans-Terre*, contraint d'errer de ville en ville, dans ses propres états, succombe enfin à ses disgraces, laissant un fils, Henri III, qui n'a pas encouru la même défaveur : tous le reconnaissent.

Forcé d'abandonner sa trop facile conquête, le fils de Philippe Auguste revient en France, sollicite auprès du pape, son absolution, qui ne lui est accordée qu'à la charge d'une amende envers le saint-siége, du vingtieme de ses revenus, et d'un nouveau genre de croisades contre les hérétiques. Ce qui n'empêche pas que, sous le court regne de ce prince, les Anglais ne perdent en France, Niort, Saint-Jean-d'Angeli, toutes les places qu'ils ont possédées jusqu'alors en-deça de la Garonne. 1227.

Fondation de l'empire des Latins dans l'Orient ; quatrieme et cinquieme Croisades, contre les Musulmans.

1195. 1259. La quatrieme croisade contre les Musulmans, publiée par Célestin III, n'a aucun succès.

La cinquieme, par Innocent III, présente des projets plus vastes.

L'usurpateur du trône des Comnenes, Isaac Lange, expulsé par son frere Alexis, a laissé un fils qui passe en France, abjure le schisme des Grecs, implore le secours du pape et des Européens, pour recouvrer son empire.

Les Vénitiens fournissent les vaisseaux, et sont récompensés par l'abandon qui leur est fait de l'île de Zara, le boulevart de leur république du côté de la Dalmatie, qu'ils conservent même après la perte de leurs autres conquêtes, malgré les foudres du pape,

qui réclame la suzeraineté de cet te île, comme enlevée aux infideles.

Tandis que l'armée des Latins campe sous les murs de Constantinople, le jeune Alexis Lange est étranglé par l'ordre d'Alexis Ducas, surnommé *Murzulphe* (aux noirs sourcils), qui arborre les brodequins rouges, symbole de la souveraine puissance.

Vengeurs de cet assassinat, les Latins pénètrent dans Constantinople presque sans résistance, s'emparent du tyran, le précipitent du sommet d'une tour, partagent ses dépouilles.

Le marquis de Monferrat obtient la Thessalie; les Vénitiens, l'île de Candie (l'ancienne Crête), et plusieurs cités sur les côtes de la Phrygie, qui n'ont pas subi le joug des Turcs; le plus puissant des croisés, bien que trop faible pour résister à ses nombreux ennemis, Baudoin, comte de Flandres, est élu empereur.

Il ne jouit pas long-tems du trône. Vaincu par les Turcs et les Bulgares réunis; fait prisonnier, il est livré aux bêtes féroces; et toutefois, l'empire des Latins dans l'Orient, en but aux incursions de tous les peuples qui l'en-

vironnent, déchiré intérieurement par le schisme des Grecs, subsiste dans Constantinople, pendant cinquante-huit ans, sous les Baudoin, sous les Courtenay, de la maison de France; sous ce cadet de la maison de Brienne, que Philippe Auguste, à la sollicitation de l'évêque d'Acre, a choisi pour chef de la sixieme croisade, proclamée par le même pape, Innocent III.

Il part à la tête d'une armée de cent mille hommes, pénetre dans l'Egypte. Il l'eût conquise, si le légat Albano, que le pape a donné pour guide aux croisés, ne les eût égarés entre les bras du Nil, pendant sa crue. Vaincus, presque engloutis, ils sont forcés, pour obtenir une treve de huit ans, de donner en otage au sultan, leur général, sur la tête duquel les dignités s'accumulent pendant sa captivité.

Le premier usage qu'il fait de sa liberté, consiste à céder à l'empereur d'Occident, Fréderic II, le vain titre de roi de Jérusalem, que, malgré la cession précédente faite au roi d'Angleterre, par Guy de Lusignan, il a pris en partant pour la croisade. Nous suivrons les effets de cette abdication.

La puissance des empereurs grecs ; bien qu'affaiblie par la perte de leur capitale, n'est pas anéantie.

Le gendre d'Alexis Comnene, retiré 1373. 1430
dans Nicée en Bithinie, y fonde un nouvel empire, destiné à engloutir un jour celui des Latins, quand Michel Paléologue, usurpateur du trône de son neveu, le jeune Lascaris, sera parvenu à expulser de Constantinople, le dernier empereur des Latins, Baudoin II.

Un autre descendant des Comnene s'établit dans la Colchide, où il fonde, dans Trébisonte, un empire de plus longue durée.

Sur ces débris s'éleve une puissance gigantesque.

De Gengiskan.

PAR-DELA le mont Taurus et le Caucase, à l'orient de la mer Caspienne, limitrophe au midi du Volga et de la Chine, au nord de la mer glaciale, s'étendent ces vastes contrées, peuplées

autrefois par les Scythes, qui prirent le nom de Tartares, de *Tartarkan*, l'un de leurs rois, troupes errantes, renommées dans l'antiquité (1) par leur vie frugale, leur courage, leur amour pour la liberté, quoique sous des rois qu'ils nomment *Kans*.

De ces peuples, sont sortis les Lucanneins, et tous les conquérans de l'Asie.

L'un de leurs Kans, *Temugin*, parvenu au trône à l'âge de treize ans, s'est vu contraint, par la révolte de ses sujets, de se réfugier dans la Tartarie orientale, chez cet *Averkan*, *ou Unkan*, que nos vieilles chroniques nomment *le Prêtre-Jean*, chrétien Nestorien; car le christianisme a pénétré jusque dans ces déserts.

Devenu suspect à son protecteur, il fuit à la tête d'une armée de Tartares qu'il est parvenu à rassembler. Unkan et son fils le poursuivent avec trop d'ardeur, et tombent dans une embuscade. Vaincus, faits prisonniers, ils sont massacrés par ordre du vainqueur.

Témugin devenu, par cette victoire,

(1) Iliade, chant XIII.

maître du Tucuman, convoque une diete de tous les peuples de la Tartarie. Un prétendu prophête s'éleve dans l'assemblée : » Il m'a été révélé, dit-il, » que Témugin doit étendre ses con» quêtes jusqu'aux extrémités de la » terre «. De ce moment, l'ambitieux Temugin change son nom en celui de *Gengïskan, roi des rois*; tous reconnaissent son autorité.

Le calife de Bagdad l'appelle imprudemment à son aide, contre les Turcs. *Nos batailles* ne sont que de légeres escarmouches, comparées à ces nuées de guerriers, qui se disputent la victoire dans ces vastes plaines : le nombre l'emporte ; les Turcs sont vaincus. En moins de dix-huit ans, la majeure partie des états du sultan Mahomet, toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, la moitié de l'Indostan, le Tibet, voisin de la tartarie, où commande ce pontife-roi, le grand Lama, qu'une pieuse fraude de ses ministres suppose immortel; Casan, Astracan, jusqu'aux frontieres de la Chine et de la Russie, sont subjugués.

Gengiskan convoque une seconde assemblée des représentans de tous ces peuples. Il y paraît avec tout le luxe 1226.

asiatique. Quoique âgé de 70 ans, il propose aux siens d'entreprendre la conquête de la Chine ; il est applaudi avec enthousiasme.

Prévenu par la mort, lorsqu'il n'est qu'à quelques milles de la grande muraille, ce qu'il a commencé, Octaï, son fils, et Cobilaï, son petit-fils, l'achevent. C'est le commencement d'une nouvelle dynastie de Tartares-Chinois, sans altération de la religion, des lois, des mœurs antiques de ce peuple.

Les deux autres fils du conquérant, entre lesquels il a partagé ses états, se jettent sur la Syrie, la Palestine et les provinces adjacentes, qu'ils subjuguent : c'est ainsi que Jérusalem cesse d'être au pouvoir des chrétiens.

De l'Inquisition et des Croisades contre les Hérétiques.

Ici commence la barbare inquisition et les croisades contre les hérétiques.

Des montagnes de Suisse, où l'éternel

déclamateur contre les richesses du clergé, Arnaud de Breschia, s'est retiré, les disciples d'Erigène et de Beranger ont propagé leurs erreurs dans les vallées du Piémont, dans le comté de Foix, dans le Languedoc, où ils ont trouvé un puissant protecteur, le vieux comte de Toulouse, fils de ce Raymond, qui se signala au siége de Jérusalem, dans la premiere croisade.

» De ces hérétiques, (1) dit Mézerai, » il y en avait de deux sortes princi- » pales, les uns ignorans, et avec cela, » adonnés aux dissolutions et villenies, » avaient des erreurs grossieres et sales, » et ceux-là étaient une espece de Ma- » nichéens; les autres, plus savans, » moins déréglés et fort éloignés de » ces turpitudes, tenaient à-peu-près les » mêmes dogmes que les Calvinistes, » et étaient proprement henriciens (dis- » ciples de Pierre Bruys), et Vaudois: « le peuple qui ne les savait pas distin- » guer, les nommait tous de même. «

Pour extirper ce germe naissant d'un grand incendie, Innocent III, exerçant,

(1) Abrégé chronologique; regne de Louis VIII.

suivant les prétentions de la cour de Rome, les fonctions d'évêque universel, adresse une bulle à deux moines de Cîteaux, qu'il commet pour juger les nouveaux sectaires, ordonnant à tous princes, comtes, seigneurs, de bannir de leurs terres, confisquer les possessions, infliger de plus grandes peines, s'il y échoit, à tous ceux que *frere Regnier*, (ce sont les termes de la bulle) *aura condamnés*.

Loin de produire l'effet que le pontife en attend, la bulle du pape révolte les esprits.

Une seconde commission est adressée à des missionnaires plus nombreux. Ceux-ci (l'abbé de Cîteaux et ses moines), étalent un faste imposant ; ceux-là (le pieux évêque d'Osma en Espagne, son archidiacre, Saint-Dominique, et l'intrigant Castelnau), gagnent les cœurs par l'austérité de leurs mœurs et l'humilité apostolique dont ils font profession, et n'en sont que plus puissans.

Castelnau meurt assassiné. Innocent
1209. III excommunie le comte de Toulouse, comme fauteur de l'hérésie, délie ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, s'il ne déclare la guerre à

ceux d'entr'eux qui sont égarés, et ne livre, pour sûreté de ses promesses, au comte de Montfort que le pape nomme exécuteur de sa bulle, sept châteaux qu'il possede dans la province.

Simon, comte de Montfort, que les enthousiastes comparent à un autre Machabée, soutenu par les nombreux bataillons du duc de Bourgogne et des évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Paris, de Lisieux, qui endossent la cuirasse et marchent en personne à cette guerre qu'ils nomment *Sainte*, s'empare de tout le Languedoc. La seule ville de Bésiers fait résistance, et est réduite en cendres. Leur triomphe est de peu de durée. Le vieux Raymond, qui s'est soumis momentanément aux conditions humiliantes qui lui ont été imposées, profite d'une trève qu'il a obtenue, pour appeller à son aide le vainqueur des Maures, son beau-frere, Pierre, roi d'Arragon, qui le réintègre dans sa capitale, après une sanglante bataille. 1215-1218

Cependant, Innocent III assemble le quatrieme concile œcuménique de Latran; le mot de *transubstantiation* y est adopté, pour exprimer ce que la

parole de Jesus-Christ, la tradition des apôtres, la foi de l'église universelle, nous apprennent du changement inaccessible à la raison humaine, qui s'opere au sacrifice de la messe dans les especes consacrées. Ainsi, le premier concile de Nicée adopta le mot *consubstantiel*, pour exprimer l'union ineffable des trois hypostases, ou personnes divines, en un seul Dieu.

La paix eût été rétablie, si le pape et les évêques ne se fussent constitués juges des prétentions temporelles des parties belligérantes.

(1) Le vieux Raymond, son fils et le comte de Foix, se présentent au concile, pour réclamer les terres que les croisés leur ont enlevées. Le comte de Monfort y comparait pour être maintenu dans ses conquêtes.

Non-seulement il obtient l'effet de sa demande; mais le comte Raymond, *sous lequel*, est-il dit, *la foi et la paix n'ont pu être maintenues*, déclaré incapable de conserver la souveraineté, est réduit à une pension de quatre cents

(1) Histoire ecclésiastique de M. de Fleury, tom. XVI, liv. 77.

marcs d'argent (environ 20,000 livres de notre monnoie); il est ordonné que ce qui n'a pas été envahi par les croisés, sera mis en séquestre, pour être restitué en tout, ou en partie, à son fils, quand il sera parvenu à la majorité, *s'il en est jugé digne.*

Une telle décision ne pouvait manquer de rallumer la guerre.

Le vieux Raymond, bravant les foudres de Rome, se défend pendant deux années dans Toulouse, où Monfort l'assiege, et tombe écrasé par une pierre lancée par le bras d une femme. 1223. 1226

Le vieux Raymond meurt. Raymond VI, son fils, ayant reçu des commissaires du concile, le dépôt qui leur a été confié, est déclaré excommunié, comme fauteur d'hérétiques.

Il se défend avec avantage, quand il n'a contre lui que le fils du comte de Monfort; mais son rival, trop faible, cede ses droits à la France.

Avant de pénétrer dans le Languedoc, 1227. 1228.
Louis VIII, à la sollicitation du successeur d'Innocent III, Honorius III, met le siege devant Avignon.

A son retour il meurt.

La guerre continue pendant deux an-

nées. Indépendamment des indemnités que le traité de paix accorde aux églises du Languedoc, aux moines de Cîteaux, à ceux de Clerveaux, le jeune Raymond n'obtient son absolution qu'à la charge de renoncer, en faveur de l'église de Rome, à toutes prétentions sur le comtat vénaissain, et d'abandonner à la France les terres qu'il possede en-deçà du Rhône. La ville d'Avignon seule demeure réunie au comté de Provence, en attendant qu'elle en soit séparée par la malheureuse Jeanne de Naples.

Ainsi finissent, après vingt ans de combats, les croisades contre les hérétiques, dits Albigeois, parce qu'ils étaient en plus grand nombre dans le territoire d'Albi, après avoir enfanté le monstre de l'inquisition, toléré en France jusques sous le regne du petit-fils de saint Louis, Philippe-le-Bel; renaissant momentanément pendant les troubles qui suivirent la démence de Charles VI; repoussé enfin par la fermeté des magistrats français, de maniere à n'y plus reparaître, malgré les efforts de la cour de Rome pour l'y ramener.

Des nouveaux Ordres religieux qui accroissent la puissance des papes.

Cependant la milice pontificale s'accroît de deux nouveaux ordres religieux, dont le crédit, soutenu par l'entiere pauvreté dont ils font profession, ne tarde pas à l'emporter sur les réformes de Cîteaux et de Clerveaux, énervées par leurs richesses et même sur l'austérité des chartreux consacrés, dans le onzieme siecle de notre ere, par leur pieux fondateur, saint Bruno, au silence et à toute les rigueurs de la vie monastique.

L'un est celui des *freres Précheurs* ou Dominicains, qui reconnaissent pour leur fondateur cet archidiacre d'Osma, député par Innocent III, pour extirper l'hérésie répandue dans le Languedoc. Une maison à Paris, rue saint Jacques, acquise par sept des disciples de l'archidiacre d'Osma, pour être comme le noyau et le chef-lieu du nouvel ordre, leur fit donner le nom de Jacobins.

L'autre doit sa naissance au fils d'un 1182. 120: 1219.

marchand de la petite ville d'Assise, dans l'Ombrie; l'étonnante facilité avec laquelle le *jeune Bernardin* (c'était son nom) parlait la langue romance, qui commençait parmi nous à remplacer un latin corrompu, lui fit donner celui de *François*, sous lequel il est plus connu.

A peine parvenu à la majorité, fixée alors, dans presque tous les états de l'Europe, à 21 ans, il distribue, en aumônes, son modique patrimoine. Réduit à une besace, un vil manteau, une tunique grossiere, que ceint une corde, d'où le nom de *Cordeliers* est demeuré à une partie de son ordre, le jeune François d'Assise, protégé par les papes Innocent III et Honorius III, parcourt l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, avec un tel succès, qu'au premier chapitre général qu'il assemble, dix ans après le commencement de sa mission, assistent jusqu'à cinq mille religieux, sans compter ceux que l'âge, la nécessité de la quête, des travaux indispensables, retiennent dans leurs monasteres.

L'objet de ce chapitre est de secourir les croisés, alors occupés du siege de Damiette.

Parvenu en Egypte, à la tête de ceux de ses compagnons qui ont été jugés dignes de le seconder dans une telle entreprise, il se fait conduire à la tente du sultan Neeledin, neveu du grand Saladin : « Que servent, lui dit-il, » tant de combats meurtriers ; qu'on » allume un bûcher, nous nous y préci- » piterons. Que vos imans nous imitent : » ceux-là, sont les apôtres de la vérité, » à qui Dieu accordera un témoignage » éclatant de sa protection. «

Le défi n'est pas accepté, et cependant le sultan, étonné de la fermeté du pieux mendiant, lui permet de prêcher l'évangile dans toute l'étendue de ses états.

François en profite pour envoyer quelques-uns de ses freres à Maroc, province dépendante du sultan d'Egypte, occupée par les barbares Mirabolins, dont les chefs, se prétendant issus de Mahomet, font en même tems l'office de juges et de bourreaux.

Les compagnons de saint François y reçoivent la palme du martyre, tandis que leur chef, de retour en Italie, succombe à ses travaux apostoliques, laissant après lui une nombreuse postérité,

qui, sous le nom générique de *freres-Mineurs*, divisée en un grand nombre de réformes, balance l'autorité des disciples de saint Dominique. Ils ne contribuent pas peu les uns et les autres à dissiper l'ignorance dans laquelle l'Europe est plongée; plus utiles, si leur doctrine n'était entachée de cette pédantesque scholastique, qui, disputant sans cesse sur les formes, les propriétés, l'essence des êtres, inaccessible à la raison humaine, nous repousse de l'orgueilleux dogmatisme, dans l'obscur labyrinthe d'un pyrrhonisme absurde.

Peu d'années auparavant, le patriarche catholique d'Antioche, réunissant ces pélerins, que leur zele a dispersés dans les déserts de la Syrie, a fondé l'ordre des Carmes, ainsi nommé du mont Carmel, où il prit naissance; tandis qu'un gentilhomme provençal, Jean de Matha, associé à l'hermite Félix, imités par le roi d'Arragon, d'après les conseiles du dominicain *Peignaforte*, et d'un gentilhomme languedocien, *Pierre Nolasque*, fondent les deux ordres de la Trinité et de la Merci, pour la rédemption des captifs opprimés par les Musulmans.

Ainsi tombe en désuétude, dès sa nais-

sance, soit par l'effet de la licence introduite dans les anciens monasteres, soit par des vues plus ambitieuses, le canon du quatrieme concile général de Latran (1), tenu en 1215, renouvellé 60 ans après, avec aussi peu de succès, par un concile de Lyon, qui défendent l'établissement de nouveaux ordres religieux.

De Grégoire IX et de Fréderic II.

PAISIBLES possesseurs des terres qui leur ont été concédées par la comtesse Maltide, les papes marchent à grands pas à la conquête de l'Italie.

Fatigué d'une guerre longue et difficile, Otton IV s'est démis de l'empire.

Son neveu, Fréderic II, céde tout, promet tout, jusqu'à ce qu'il se soit formé un parti, assez puissant pour contrebalancer la faction des *Guelfes*, qui, 1220 et suiv.

(1) Concile œcuménique de Latran, 4e. canon: *Ne nimia, de religiosis.*

depuis un siecle, combattent pour les prétentions temporelles du saint-siége.

Secondé par les *Gibelins*, ainsi nommés d'un village d'Allemagne, où Fréderic prit naissance, il leve le masque, reprend sur le saint-siége et la Romagne tous les fiefs que les freres d'Innocent III ont usurpés.

L'exil des évêques, fauteurs de l'insurrection des Toscans, sert de prétexte à une premiere excommunication lancée contre lui par Innocent III.

1228 1230. Pour se débarrasser d'un voisin si dangereux, le successeur d'Innocent, Grégoire IX, le somme d'exécuter la promesse qu'il fit au saint-siége, à son couronnement, de s'armer, pour reprendre sur les Musulmans le royaume de Jérusalem, que le roi d'Angleterre, Richard, et le beau-frere de Fréderic, Jean de Brienne, lui ont cédé.

Plus jaloux d'affermir son autorité dans l'Italie, que de ces conquêtes lointaines, il differe; le pape réitere ses sommations et lance l'excommunication. Fréderic n'y répond qu'en marchant sur Rome, et toutefois prêt à se voir abandonné, il part pour l'Orient; mais au lieu de combattre, il négocie forcément; tant

est grande la terreur que les foudres de Rome inspirent aux chrétiens ! Ayant obtenu du sultan, le petit territoire de Jérusalem dont il ne tardera pas à être dépouillé par Gengiskan; ayant installé dans l'île de Sardaigne, qu'il a conquise sur son passage, son fils naturel, Henri, (nouveau sujet de querelles avec les papes), il revient en Italie, où il trouve, à la tête de l'armée des Guelfes, son beau-pere, Jean de Brienne, et son fils légitime, qu'il a fait déclarer, avant de partir, roi des Romains.

Cette fois les Gibelins l'emportent; le nouveau roi des Romains est déposé dans une diete convoquée à Francfort.

L'inflexible Grégoire IX écrit à tous les princes, à tous les prélats de la chrétieuté, pour convoquer un concile à Rome, à l'effet de procéder à une excommunication plus solennelle. Ce n'est pas seulement de prétentions temporelles dont il l'accuse : » Nous avons » des preuves, dit-il, que Fréderic pu- » blie que le monde a été trompé par » trois imposteurs, Moïse, Jesus-Christ » et Mahomet. « Telle est l'origine de la fable du livre, *De tribus Impostoribus*, attribué à cet empereur, ou à son chan-

celier, Pierre des Vignes ; blasphême souvent répété de nos jours!

Le concile n'a pas lieu ; les évêques de France, d'Angleterre, d'Espagne, qui se sont embarqués pour y assister, ayant été enlevés et constitués prisonniers par le nouveau roi de Sardaigne.

Grégoire IX en meurt de chagrin.

Ce qu'il a tenté en vain, de déclarer l'empereur excommunié, déchu de l'empire, ses successeurs, l'exécutent, avec un tels uccès, dans un concile tenu à Lyon en 1243, que malgré les plaintes que le monarque déposé en porte au roi de France, Louis IX, (st. Louis) ; errant dans ses propres états, il meurt abandonné detou s.

De l'Espagne, du Portugal, de la Navarre dans les XII et XIIIe. siecles.

DIVISÉE, depuis la conquête de Tolede par le Cid, en une multitude de seigneuries souveraines, qui recon-

naissent, pour leurs suzerains, les rois de Castille, d'Arragon, de Léon, de Navarre; etc. etc. au nombre de vingt-trois, l'Espagne semble destinée à devenir la proie des Musulmans possesseurs de l'Andalousie, d'où ils font de continuelles excursions dans les autres contrées.

On conserve la formule sous laquelle les *Cortes*, ou assemblées des premiers vassaux, conféraient la couronne aux rois d'Arragon et de Castille : *Nos que valemos tento come vos, y que podemos mas que vos, hazemos nuestro re y seignor, col tèl que gardias nos fieros; se no; no.* « Nous qui valons autant que » vous, et qui pouvons plus que vous, » nous élisons un tel seigneur pour notre » roi, sous condition qu'il gardera nos » franchises; sinon non; non. «

L'un des descendans de Hugues Capet, Henri de Bourgogne, envoyé, en 1089, par Philippe Ier., au secours d'Alphonse VI, roi de Castille, a non-seulement repoussé les Maures; mais il a conquis sur eux le tiers de l'antique Lusithanie (le Portugal), qu'il ne possede qu'en comté relevant du royaume de Castille. 1089. 1175.

Son fils Alphonse Henriquès, ayant défait cinq rois maures, a été proclamé roi par son armée, titre qu'après la prise de Lisbonne, les papes Eugêne III et Alexandre III lui ont confirmé, suivant les prétentions de la cour de Rome; à la charge de tenir le royaume de Portugal en fief des souverains pontifes, et d'un tribut de deux marcs d'argent envers le saint-siége.

Pour procurer à l'Espagne et au nouveau royaume de Portugal, de puissans défenseurs, Alphonse Ier., de concert avec les rois de Léon et d'Arragon, fonde l'ordre des chevaliers de Saint-Jacques en Galice, destiné, comme ceux des Templiers et de Saint-Jean-de-Jérusalem, à protéger les pieux voyageurs, que leur zele engage à visiter les lieux où reposent, dit-on, les précieux restes de l'Apôtre st. Jacques; dévotion qui ne contribue pas peu à enrichir les deux royaumes.

1134. Peu d'années auparavant, Alphonse Ier., roi d'Arragon et de cette Navarre, autrefois soumise à Charlemagne, devenue depuis un royaume indépendant, legue ses états aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui,

qui, ne se croyant pas assez forts pour défendre un tel legs, y renoncent. La nation assemblée appelle l'un des descendans de ses anciens rois, Dom Garcie de Ramire, moine, prêtre, évêque. Il obtint, dit-on, du pape la permission de se marier, et n'eut point de postérité.

Cependant le Portugal et la Navarre demeurent en but aux incursions des Maures.

Semblable au vieux Nestor, Alphonse Henriquès, âgé alors d'environ 90 ans, *marche* en personne contre le Mirabolin *Aben-Jacob*, le combat, le défait, et meurt comblé de gloire et d'années. 1184.

Onze ans après, Alphonse IX, roi de Castille, venu au secours du roi de Portugal, livre imprudemment bataille à une nuée de Maures et d'Ethiopiens, que le successeur d'Aben-Jacob a amenés. Il est vaincu; les Sarrasins se répandent dans toute l'ancienne Lithuanie; Innocent III publie une croisade contre eux; Sanche VII, roi d'Arragon et de Navarre, les défait dans les plaines de Tolosa, s'empare des chaînes dont ils barricadent leur camp; les place dans les armoiries de

son royaume de Navarre. C'est ainsi que ces preux chevaliers transmettaient à la postérité la mémoire de leurs exploits ; ainsi Alphonse 1er. forma, des drapeaux des cinq rois qu'il avait vaincus, les armoiries de son royaume de Portugal.

Après la mort de Sanche VII, les royaumes d'Arragon et de Navarre sont divisés. Celui de Navarre, passe à la maison des comtes de Champagne et de Brie ; et, par la petite-fille du comte Thibault, le favori de la reine Blanche, mere de saint Louis, dans la maison de France, puis dans celles d'Albret et de Foix ; réuni définitivement à la France sous Henri IV, mais tellement morcelé, qu'il est réduit presqu'à un vain titre.

1252. 1281 A Alphonse IX, roi de Léon et de Castille, vaincu par les Maures, mais qui a pris, 17 ans après sa défaite, une terrible revanche, a succédé Alphonse X, dit *le Sage*, l'auteur des tables astronomiques qui portent son nom. Il dédaigne de disputer l'empire au chef de la maison d'Autriche, et meurt de chagrin, de l'ingratitude de son fils Dom Sanche, qui l'a détrôné.

De Saint-Louis, et de son frere, le duc d'Anjou, comte de Provence.

En France, parmi le grand nombre d'enfans qu'a laissés Louis VIII, deux sur-tout doivent fixer l'attention de l'observateur, par l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'Europe et de l'Asie. Louis IX (saint Louis), parvenu à la couronne à l'âge de 12 ans, sous la régence de sa mere, Blanche de Castille; et son frere Charles, comte d'Anjou et de Provence, investi par le pape, après la mort de Fréderic II et de son fils Conrard IV, des royaumes de Naples et des deux Siciles, à l'exclusion de Menfreddi (Mainfroi), bâtard de l'excommunié Fréderic; nouvelle pépiniere de guerres sanglantes.

Avoir donné à Louis IX, une éducation aussi bonne que la barbarie du siecle pouvait le permettre; s'être servi du pouvoir de ses charmes, pour prévenir les entreprises des premiers vas-

saux de la couronne, contre l'autorité royale, notamment de ce Thibault, comte de Champagne et de Brie, qui, flottant sans cesse entre l'amour, le dépit et l'ambition, tantôt, par la naïveté de ses romances, célèbre les rares qualités de la reine, et tantôt, oubliant ses sermens et ses galanteries, donne l'essor à ses projets ambitieux, que la régente a peine à réprimer : telle est la gloire de Blanche de Castille.

1233. 1259. 1270. Destiné par la nature, à être en tout, suivant l'expression non suspecte de M. de Voltaire (1), *le modele des hommes*, Louis, parvenu à la majorité, se montre assez grand pour ne pas redouter la puissance de son rival, le roi d'Angleterre, à qui il restitue une partie des domaines confisqués sur Jean *Sans-Terre*, essayant, par ce sacrifice, de prévenir une guerre difficile qu'il soutient toutesfois avec courage. (2) On lui reproche d'être l'auteur de la premiere loi qui condamna, parmi nous, les hérétiques à des

(1) Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations, tom. 2, chap. 8.

(2) Ordonnances du Louvre, tomepremier, page 50.

peines afflictives ; c'était le préjugé du siecle : mais s'il tolere momentanément l'inquisition, c'est à sa vigilance que nous devons cette pragmatique sanction ou traité avec la cour de Rome, qui, confirmé depuis par le concile de Bâle, préserva la France, non sans troubles, des entreprises des papes sur la puissance séculiere, et devint la base de ce que les Italiens nomment *nos libertés*, quoiqu'elles ne soient que les précieux vestiges de l'ancienne discipline de l'église (1).

Pour protéger les hommes libres contre les vexations de leurs seigneurs, quatre grands baillages sont établis, où seront portés les appels des jugemens des vassaux de la couronne et les *cas royaux*, c'est-à-dire, tout ce qui trouble essentiellement l'ordre public, qui, (2) *par droit ou ancienne possession, appartient à la royale majesté et à nul autre.*

---

(1) Voyez dans Joinville, page 3, la réponse du saint roi, à Guy, évêque d'Auxerre.

(2) Lettres Patentes du premier décembre 1315, dans le recueil des Ordonnances du Louvre.

Les querelles de l'université de Paris, appaisées par sa sagesse, la sorbonne, ce corps conservateur de la saine doctrine de l'église, qui s'est acquis, dans les tems postérieurs, une renommée si justement méritée, non sans des écarts momentanées, fondée par ses soins e ses libéralités; deux oratoires construits dans ses palais de Paris et de Vincennes, pour y déposer les précieux fragmens de la vraie croix, qu'il a rachetés des Vénitiens, à qui l'indigence de l'empereur Latin d'Orient, Baudoin II, les avait engagés; des clercs établis pour desservir, ce qu'on a nommé depuis, les *Saintes-Chapelles*, érigées par les grands vassaux dans leurs terres, à l'exemple de celles fondées par le monarque; de vastes archives construites dans son palais de Paris, pour assurer la conservation des lois, des titres de la couronne, de tout ce qui concerne l'administration politique; des officiers créés pour veiller à la garde de ce dépôt; origine de la chambre des comptes; de sages réglemens publiés dans ses domaines, devenus, par l'assentiment universel, des *établissemens* généraux, auxquels personne n'a droit de se sous-

traire ; (1) lui-même, séant au pied d'un chêne, soit dans son jardin de Paris, soit au bois de Vincennes, pour rendre, à l'exemple des anciens rois, justice à son peuple, chargeant quatre notables personnages de lui faire le rapport des plaintes, des doléances, des demandes, des contestations qui troublent le repos des siens : tel est le tableau que nous présente le regne de ce pieux monarque.

Sixieme Croisade contre les Musulmans.

Cependant le sultan de Babylonne, c'est-à-dire du Grand-Caire, pressé de toutes parts par les chevaliers du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelle à son aide les Corasmins, (2) nation voisine de la Perse, anéantie depuis par

(1) Joinville, histoire de Saint Louis.
(2) Histoire de France, par l'abbe de Vély, tom. 4, pag. 40 et suiv.

les fils de Gengiskan; mais alors toute puissante, ennemie de tout le monde, et ayant tout le monde pour ennemi.

Maîtres de la Palestine, que le sultan leur a abandonnée, ils pillent Jérusalem, passent au fil de l'épée sept mille chrétiens, qui se sont refugiés dans l'église du Saint-Sépulchre, violent les vierges sacrées, égorgent les femmes, les enfans, les vieillards.

Trois fois, les ordres militaires Teutonique, du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem, réunis aux restes infortunés des premières croisades, ont tenté de les repousser; trois fois la valeur féroce, secondée par le nombre, l'a emporté sur le vrai courage.

1244. 1248. A peine la nouvelle de ces événemens est-elle parvenue en France, que le pieux monarque, alors malade, dans le délire de la fievre, croit entendre une voix qui lui ordonne de voler au secours des chrétiens.

Il emploie quatre années aux préparatifs de cette expédition.

S'étant assuré de vaisseaux Gênois et Vénitiens, qu'il joint à ceux que la régente, sa mere et sa propre sagesse, lui ont procurés, (car il fut le créa-

teur de la marine française), il s'embarque avec ses freres, à Aigues-mortes en Languedoc, alors port de mer, qui ne l'est plus aujourd'hui, tant la succession des siecles opere de changemens sur la surface du globe ! Ayant réuni ces forces à celles du ci-devant roi titulaire de Jérusalem, ce Guy de Lusignan, alors possesseur de l'île de Chypre, il fait voile vers l'Egypte, dont le sultan favorise les brigandages des farouches Corasmins, s'empare de Damiette, et remporte à Massoure une victoire signalée, dont il perd tout le fruit par l'imprudence de son frere, le comte d'Artois, qui, emporté par son ardeur, poursuit l'ennemi jusques dans son camp (1). « Connétable, s'écrie l'in» trépide monarque des Français, ras» semble mes braves, vole au secours » de mon frere; je te suivrai de près. « Il dit; les Turcs sont repoussés; et cependant, le comte d'Artois tombe sous leurs coups; lui-même, enveloppé avec ses deux freres, les comtes d'Anjou et de Poitou, est réduit en captivité. Vous

(1) Joinville, l'abbé de Vély.

niez, M. de Voltaire, sans autre fondement que vos vains systèmes, et les cruautés des Musulmans envers les chrétiens, et leur respect pour la vertu de saint Louis, jusqu'à mettre en délibération, après la mort du sultan, s'ils lui déféreront la couronne; bien que ces faits soient attestés par le plus franc des chevaliers français, le compagnon d'armes de Louis, le sire de Joinville, témoin oculaire, dont l'authenticité du manuscrit n'est contestée aujourd'hui par personne. Est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire? » Sachez, sénéchal (disait le » pieux monarque à son confident Join- » ville, captif comme lui), que *s'ils* » l'eussent fait, je ne l'eusse mi refu- » sée. « Telle était l'ardeur de son zele! La reddition de Damiette, un million de besans d'or (près de neuf millions et demi de notre monnoie), réduit d'un cinquieme par le nouveau sultan, admirateur de ses vertus; toutes les places de la Syrie et de la Palestine conservées aux chrétiens : c'est à ces conditions qu'il obtient sa liberté et une paix, en exécution de laquelle il renvoie ses troupes; et toutefois, la confiance qu'il a dans l'administration de sa mere, est

telle, qu'il se permet de demeurer pendant quatre années dans la Palestine, occupé à visiter les lieux saints, qu'il n'a pas perdu l'espoir d'arracher des mains des infideles.

Septieme et derniere Croisade contre les Musulmans.

VINGT-DEUX ans après cette expédition, de nouvelles plaintes des cruautés que le Mamelu Bondocdard fait éprouver aux chrétiens de la Palestine, parviennent en Europe.

Le pape Clément IV accorde une dîme pour subvenir aux dépenses d'une nouvelle croisade; la tête de Louis s'enflamme de nouveau.

Ayant pourvu à la régence de son royaume, vacante par la mort de sa mere dans le cours de sa premiere absence, il part du même port d'Aigues-mortes, suivi d'une flotte nombreuse.

Soit, comme le prétend Mr. de Voltaire, pour complaire à son frere le duc

d'Anjou, à qui le pape a fait don du royaume de Naples, dont celui de Tunis est tributaire; soit, comme le racontent tous les historiens, pour appuyer de son autorité le desir que le monarque africain lui a témoigné d'embrasser le christianisme, il aborde sur les ruines de Carthage, et meurt au sein de la victoire, de la peste dont son armée est infectée dans ces climats brûlans.

Son fils, Philippe III, dit *le Hardi*, qui l'a accompagné dans cette expédition, forcé de conclure une trêve de dix années, reporte dans sa patrie les précieuses reliques du plus vertueux, du plus grand des rois, qui aient occupé le trône depuis Charlemagne.

Ainsi est dissipé, pour toujours, ce prestige des croisades lointaines, qui a dévasté, pendant tant d'années, et l'Europe et l'Asie.

Des villes Anséatiques ; de l'élévation du duc d'Anjou au royaume des deux Siciles, de celle du chef de la Maison d'Autriche sur le trône impérial ; des Vêpres ic Siliennes, et de quelques faits relatifs à ces révolutions.

TANDIS que la maison de Souabe, dans laquelle l'empire est devenu comme héréditaire, penche vers sa ruine, il se forme, dans la Basse-Saxe, cette *anse* ou ligue, destinée à protéger le commerce contre les incursions des brigands qui l'infestent, dont les branches s'étendent, dans les siécles suivans, dans la France, l'Angleterre, l'Italie, et jusques dans la Norvege et la Russie, réduite, depuis, aux seules cités dans lesquelles elle prit naissance. 1241.

A la mort de Fréderic II, les troubles de l'Allemagne et de l'Italie se sont renouvellés avec fureur.

1250, et suiv. Quels tableaux présentent à nos regards ces tems désastreux! Le légitime héritier de Fréderic, l'empereur Conrard IV, emprisonné par le bâtard Menfreddi, usurpateur sur son pupille, le jeune Conradin, du royaume' des deux Siciles; les peuples déliés par les papes du serment de fidélité qu'ils ont prêté à leur légitime souverain; les souverains pontifes disposant de ce royaume, comme d'un fief dépendant du saint-siége; le jeune Conradin, condamné à mort pour avoir osé réclamer à main armée, malgré les bulles des papes, l'héritage de l'impératrice Constance, son aïeule; premier exemple d'un tel attentat; le Sicilien, Jean Breschia, parcourant, par ordre du roi d'Arragon, beau-frere de Menfreddi, l'Espagne et l'Italie, passant jusqu'à Constantinople, pour susciter des ennemis au nouveau roi, le duc d'Anjou, frere de st. Louis; l'avarice, la cruauté, le libertinage des Français, plus puissans sur l'esprit des peuples, que les exhortations du prédicateur de cette nouvelle croisade, donnant lieu à une trame ourdie avec tant de secret, que tous les Français, répandus dans la Sicile, sont tous égorgés, au son des

cloches des vêpres du lendemain de Pâques. A peine un petit nombre échappés au carnage fuient dans la Calabre, porteurs de cette triste nouvelle au duc d'Anjou, qui marche à la tête des Guelfes pour se venger des *Vêpres Siciliennes* ; vaine tentative : contraint de lever le siege de Messine, il tombe et le prince de Salerne son fils, sous les coups de ses ennemis. 1282, et sui.

Le troisieme fils du roi de France, Philippe III, dit *le Hardi*, tige de la maison de Valois, le remplace, de l'autorité du saint-siége; nouvelle source de guerres sanglantes, qui, malgré les succès rapides qui accompagnent nos entreprises dans l'Italie, la rendent, par des revers inopinés, le tombeau des Français.

Commencemens de la Maison d'Autriche. Deuxieme Concile de Lyon, qui met fin momentanément au schisme des Grecs.

1273. 1278. CEPENDANT les électeurs, assemblés pour donner un successeur au jeune Conrard, réunissent leurs suffrages en faveur d'un prince, peu puissant alors. Robert, comte d'Aspourg, château situé sur les frontieres de la Suisse, entre Bâle et Zurich, ne tarde pas à le devenir par la conquête des royaumes de Bohême et de Hongrie, dont il investit son fils, Albert, duc d'Autriche, chef de cette illustre maison.

1241. La rentrée des Grecs dans Constantinople a mis fin, dans l'Orient, à l'empire des Latins; et cependant, le dernier de ces empereurs, Baudoin II, conserve dans cette capitale un parti puissant, que les querelles religieuses rendent plus redoutable.

Pour l'affaiblir, l'empereur grec, Michel Paléologue, de la maison des

Comnenes, adresse à Clément IV, sa profession de foi et celle de grand nombre d'évêques de sa communion. Le successeur de Clément, Grégoire X, convoque le second concile, œcuménique de Lyon. La primauté de la chaire de saint Pierre, la procession du Saint-Esprit, du Pere et du Fils, principaux objets du schisme, reconnus par les Grecs, bien qu'ils ne se permettent de faire aucune addition au symbole adopté par le concile de Nicée, ni de rien changer à leurs rites, leur concilient l'approbation du concile; la querelle semble terminée : elle se renouvelle avec plus de fureur, au retour dans leurs dioceses, des évêques députés au concile.

C'est l'origine de la distinction, prorogée jusqu'à nos jours, des Grecs schismatiques et des Grecs réunis.

Des troubles de l'Angleterre et de l'Ecosse sous Edward Ier. En France, des regnes de Philippe III et Philippe IV, dit LE *BEL.*

LES troubles de l'Ecosse, appaisés par Edward Ier.; en Angleterre, les lois d'Edward le Confesseur et la grande charte consentie par Jean-*Sans-Terre*, renouvellées; en France, l'établissement d'un nouvel ordre dans l'administration de la justice, la formation d'une milice réglée et disciplinée, la réforme des abus en matiere de finances, la répression des usurpations de la cour de Rome, la convocation des premiers états-généraux, où le tiers-état ait eu voix délibérative; l'expulsion des Juifs, sangsues du peuple par leurs monstrueuses usures; la condamnation des Templiers, sont les grands objets que présentent les regnes du fils et du petit-fils de st. Louis, Philippe III et Philippe IV, dit *le Bel.*

De la restitution faite par st. Louis au roi d'angleterre, Henri III, des fiefs relevant de la couronne de France, confisqués sur Jean *Sans-Terre*, il ne reste à Edward 1er., lors de son avénement au trône, que la Guienne, confisquée de nouveau sur lui-même, par arrêt de la cour des pairs, à l'occasion d'une insulte faite, par les Anglais, à quelques vaisseaux normands, origine d'une guerre terminée en 1293, par le mariage du fils du roi d'Angleterre, depuis Edward II, avec Isabelle de France, qui apporta en dot à son époux ce duché, à la charge de le tenir en fief de la couronne de France. 1291-1293.

Les troubles occasionnés par l'extinction de la maison régnante d'Ecosse, rappellent Edward dans ses états. Choisi pour arbitre entre les concurrens, il se détermine pour Jean Baiol, ou Bailleul, qui réunit, en sa faveur, le vœu le plus apparent de la nation, à la charge que le nouveau roi se reconnaîtra vassal de la couronne de la Grande-Bretagne; condition mal gardée.

En France, Philippe III a donné atteinte au gouvernement féodal, par les lettres d'ennoblissement qu'il a ac-

cordées à son *argentier* (garde du trésor royal), Raoul ; car jusqu'alors la possession des fiefs a été le seul titre de noblesse.

1297. (1) Son fils, Philippe IV, fait un second pas vers la vraie monarchie, par la création de nouveaux duchés et comtés-pairies, érigés, en faveur des princes de son sang, en remplacement des anciens réunis à la couronne, avec les mêmes prérogatives ; mais moins dangereuses, par leur émanation de l'autorité du monarque.

Autant en fait en Angleterre Edward 1er. ; mais se croyant assez fort pour flatter le peuple, par l'appât de ce que les Anglais nomment leurs libertés, il introduit dans ses états cette forme de gouvernement, qui, pour me servir de l'expression de M. de Voltaire, (2) « réunit tous les avantages de » la royauté, de l'aristocratie et de la » démocratie ; mais qui a aussi les in- » convéniens de tous les trois, et ne

---

(1) Abrégé chronologique du président Hainaut.

(2) Essai sur l'esprit et les mœurs des nations.

» peut subsister que sous un prince sage. » Le fils d'Edward ne le fut pas, et » l'Angleterre fut déchirée. «

Il n'en est pas ainsi parmi nous. Le regne de Philippe IV est l'époque des grandes réformes dans toutes les parties de l'administration politique.

Des Parlemens de Paris et de Toulouse, rendus sédentaires.

UNE procédure plus réguliere, substituée par saint Louis à la barbarie des épreuves et des combats en champ clos, a multiplié les appels, ou recours à cette cour pléniere, composée des premiers vassaux de la couronne et des hommes de loi, que le pieux monarque leur a associés.

Philippe IV projette, en 1302 (d'autres disent en 1294), de fixer à Paris, pour son ancien domaine; à Toulouse, pour cette portion du Languedoc, que la guerre contre les Albigeois y a réunie, deux séances; l'une à la saint Martin, l'autre à Pâques, de ces 1294. 1302.

parlemens, dont les établissemens de son aïeul ont tracé le modele, composés de preux chevaliers, de prélats et de magistrats non perpétuels, ni inamovibles; car la liste en sera envoyée tous les six mois, à la chambre des comptes de Paris, pour les installer dans leurs fonctions.

Je dis projetté; car les ordonnances parvenues jusqu'à nous (1), ne renferment qu'un simple projet, suivi de près de l'exécution, par des ordres particuliers.

Etablissement d'une Milice réglée, expulsion des Juifs, Etats-généraux, Impôts.

1302. 1307. JUSQU'ICI, dans les guerres déclarées royales, les armées ne furent composées que de levées faites par le monarque, sur les serfs de ses domaines et des contributions momentanées des vassaux de la couronne, chacun dans son ordre; ce qu'on nomma par la suite le *ban* et *l'arrhiban*; troupes précaires, prêtes à se débander au terme convenu.

(1) Voyez les Ordonnances du Louvre.

Les inconvéniens s'en firent sentir en 1303, à la bataille de Courtray, contre les Flamands revoltés.

L'expulsion des Juifs, dont les usures épuisaient la nation, punies, trop sévérement peut-être, par l'entiere confiscation de leurs trésors; une décime sur les biens du clergé, accordée au roi par le pape, suivant le langage de ce siecle, pour une autre destination, nouvelle source de querelles; une contribution volontaire, consentie par la nation, assemblée en états-généraux; auquel lieu, dit un de nos plus savans publicistes (1), *on lui offrit corps et biens*, mettent Philippe-le-Bel en état de se former une milice toujours subsistante, composée d'hommes libres, nourris, entretenus, salariés de son trésor, c'est *l'ancienne gendarmerie*, à l'aide de laquelle il remporte, sur ces mêmes Flamands, une victoire signalée, consacrée par un monument érigé dans la cathédrale de Paris.

---

(1) Recherches de Pasquier, livre II, chap. 7.

Réforme des monnoies.

1306. 1315. L'ALTÉRATION dans les especes monnoyées, ruineuse, et pour le peuple et pour l'insensé administrateur qui a recours à ce perfide moyen de soulager la détresse du trésor public, s'est accrue à un tel point, depuis que les seigneurs de fiefs se sont attribués le droit de battre monnoie dans leurs terres, que la livre monétaire, égale dans l'origine à la livre pésant d'argent, n'en représente plus que la centieme partie; excès incroyable, si, depuis le regne de notre prétendue liberté, nos yeux n'avaient été témoins d'abus plus monstrueux encore; tant le peuple est facilement entraîné par l'apparence trompeuse d'une abondance idéale, qui voile une stérilité réelle; des pieces d'or et d'argent, d'un titre égal et même supérieur à celles répandues dans les autres états de la chrétienté; (car la contagion s'est propagée dans toute l'Europe) discréditent sans violence la fausse monnoie des seigneurs, en attendant que sous le fils et le successeur de

de Philippe IV, une loi rendue, sur le vœu de la nation assemblée en états-généraux, renouvellant (1) les capitulaires de Charlemagne, et les ordonnances de Saint Louis, la proscrivent entiérement.

Erudition.

QUEL chaos à débrouiller, que celui de la pédantesque érudition de ce siecle! et néanmoins, de ces décombres, sort, quel qu'en soit l'auteur, la découverte la plus utile de la propriété de l'aiguille aimantée, de se diriger vers le nord, destinée, après être demeurée pendant long-tems dans la poussiere des cabinets, à faire éclore un nouveau monde.

(1) Capitulaires de 755, de 805, de 808, dans les capitulaires de Baluse; ordonnance de Saint Louis de l'an 1262, dans le recueil du Louvre.

De Boniface VIII, et de ses guerres avec la France.

1294-1303. CEPENDANT les prétentions des papes sur le temporel des souverains, s'affermissent par l'astucieuse politique du successeur du pieux hermite Pierre Moron, Celestin V, que les guerres sans cesse renaissantes entre les Guelfes et les Gibelins, ont déterminé à se démettre du pontificat, pour vivre en paix dans la solitude de *Montegemello*, chef-lieu d'un ordre qu'il a fondé, à qui il a donné le nom qu'il prit en montant sur la chaire de saint Pierre.

Il ne jouit pas de cette paix tant désirée, emprisonné, dans la crainte d'une rétractation, par celui même qui l'a engagé dans cette démarche, l'intrigant et audacieux cardinal Cajétan, Boniface VIII.

Gibelin, avant de parvenir à la papauté, s'étant concilié la faveur du peuple romain, par la foule d'étrangers qu'attire l'indulgence du jubilé,

Digitized by Google

dont il est le premier auteur, excommunie, confisque les biens des chefs de ce même parti, les Colonnes, qui l'on porté sur la chaire pontificale.

La collation de tous les bénéfices ecclésiastiques qu'il s'attribue comme évêque universel, les réserves au saint-siege, les expectatives, les exemptions de la jurisdiction épiscopale accordées à un grand nombre de monasteres qu'il autorise par l'exemple de ses prédécesseurs, depuis Grégoire IX, dont il rappelle les bulles, dans cette portion du corps du droit canonique qu'on nomme le sexte, repoussée par l'université de Paris à qui il l'a adressée: tel est l'arsenal dans lequel se forgent ces foudres qui doivent écraser tous les souverains que ménage son astucieuse politique, pour les accabler l'un par l'autre.

La bombe éclate enfin contre la France, 1302.
à l'occasion de l'érection de l'évêché de Pamiers en faveur du factieux Bernard du Sauset, qui, en qualité de légat du saint-siege, intime au roi l'ordre de partir pour une nouvelle croisade, pour laquelle il a reçu une dîme employée à une destination plus utile; et, sur

son refus, met le royaume en interdit. A cette audacieuse tentative, Philippe ne répond qu'en envoyant à Rome son chancelier, Pierre Laflotte, pour y soutenir ses droits devant le pape lui-même. De son côté, Boniface nomme pour son légat en France, le cardinal Le Moine, qu'il charge de soutenir en son nom, devant la nation assemblée en états-généraux, les prétentions contenues dans sa bulle. Le légat ne réussit pas ; la bulle est condamnée au feu par les états. Boniface VIII ne met plus de bornes à sa fureur. « De notre pleine puis-» sance (dit-il), nous donnons à Albert » d'Autriche, le royaume de France, » comme une dépendance de l'empire » d'Occident. » Une guerre sanglante en eût été la suite, si l'empereur, occupé alors à réprimer les insurrections de ses propres sujets, eût été en état de profiter de la libéralité du pontife. Philippe, de son côté, charge son ambassadeur à Rome, Nogaret, de signifier au pape, non-seulement en son nom, mais en celui de la nation, l'appel qu'il interjette de toutes ses bulles, au futur concile œcuménique : c'est le premier exemple d'une

telle procédure. La paix eût été rétablie, si Nogaret, soutenu par quelques cavaliers que lui fournit Sicaria Colonne, n'eût constitué le pape prisonnier dans Anagnie sa patrie. A cette nouvelle, le peuple romain se souleve, contraint l'ambassadeur français de mettre en liberté le pontife, qui survit peu à son orgueil humilié.

Son successeur Benoit XI, qui n'a ni ses prétentions ni ses violences, révoque les bulles d'excommunication lancées contre le roi de France et les Colonnes. Son regne est de peu de durée. 1303.

Il est remplacé par un Français, Bertrand Gouth ou Goth, archevêque de Bordeaux, qui prend nom, Clément V, forcé de se réfugier à Avignon, alors sous la domination de la France, pour se mettre à couvert des insultes du peuple romain; tant est grand l'ascendant que l'audacieux Boniface a pris sur les esprits! L'absolution de Nogaret, la restitution des biens des Colonnes usurpés par les Ursins, les Cajetans et autres chefs de la faction des Guelfes, sont les seules satisfactions que la France obtienne de ce pontife, qui lui est dévoué. 1305.

(1) *Affaire des Templiers.*

DEPUIS long-tems, les richesses de l'ordre religieux et militaire des chevaliers du temple, la dissipation du trésor public confié à leur garde, dont on les accuse; une émeute dans Paris, à laquelle leurs chefs sont soupçonnés d'avoir participé, les ont rendus odieux au roi et à la nation.

La dénonciation d'un bourgeois de Beziers, et d'un chevalier apostat, *Noso Dei fiorintini*, condamnés à mort pour meurtre et brigandage, précipite leur chûte.

1307. En un même jour, tous sont arrêtés dans Paris et dans les provinces.

Clément V ordonne au grand-maître, Jacques de Molay, gentilhomme bourguignon, alors occupé au siége de l'île de Chypre, qu'il poursuit avec vigueur,

(1) Chronique de saint-Denis, année 1309; Dupui, histoire de Malte; l'abbe de Véli, histoire de France, tome VII.

de venir se justifier des crimes dont 1311.
son ordre est accusé, aussi absurdes que les dénonciateurs sont peu dignes de foi: ce sont des meurtres, des sacriléges que le Florentin a déclaré à son compagnon, dans sa prison, faire partie du vœu des chevaliers à leur réception.

Le roi nomme, pour les juger, des commissaires pris dans l'ordre ecclésiastique, du nombre desquels est le grand inquisiteur (car l'inquisition subsistait encore en France). Grand nombre avoue, soit par la force des tortures, soit dans l'espoir du pardon. Cinquante-neuf, engagés dans les ordres sacrés, sont dégradés, condamnés au feu et exécutés; l'ordre aboli, de l'autorité du pape et du concile de Vienne tenu dans le même tems; ses biens attribués, en Allemagne, à l'ordre Teutonique; en France et dans tout le reste de l'Europe, (le Portugal excepté, qui les applique à la dotation du nouvel ordre de Christ), à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, alors au comble de la gloire, par la prise de Rhodes, et sa vigoureuse défense, sous le grand maître de Villaret de Joieuse, contre les armes victorieuses de Mahomet II. 1307.

1313. Le grand maître, Jacques de Molay, et soixante chevaliers des plus qualifiés, qu'il a amenés avec lui, ne sont jugés que deux ans après; et d'abord l'espoir de l'impunité les a engagés à faire les mêmes aveux; prêts à subir leur arrêt, trois, du nombre desquels est le grand-maître, se rétractent, et soutiennent leur rétractation avec une inébranlable fermeté. Ils son condamnés à être brûlés à petit feu, et exécutés au confluent des deux bras de la Seine, dans la place où fut érigée, dans les tems posterieurs, la statue du grand Henri.

On dit qu'en mourant, ils ajournerent le pape à comparaître, dans quarante jours, devant le trône de l'éternel; le roi, dans un an; et en effet, ils moururent l'un et l'autre dans le terme fixé.

Tel est ce fameux procès, énigme impénétrable pour la postérité, non sans laisser de funestes semences de discorde.

Des petites Républiques d'Italie; de la Confédération Helvétique et des troubles de l'Allemagne, appaisés par la Bulle d'or, *base de la Constitution Germanique.*

Les troubles de l'Allemagne, l'absence des papes du chef-lieu de la chrétienté, celle des empereurs, la lutte sans cesse renaissante du despotisme et de la liberté, donnent naissance aux petites républiques d'Italie, à la confédération helvétique, aux changemens arrivés dans le gouvernement romain, à l'affermissement de la constitution germanique sur des bases plus solides que celles qui l'ont précédé.

» (1) Il y a bien peu de républiques » dans le monde, dit monsieur de Vol- » taire; encore doivent-elles leur (pré- » tendue) liberté à leurs rochers, ou à la

(1) Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, tome III, page 309.

» mer, quelquefois à leur petitesse même.»

Ainsi se sont formées, pendant les dix-huit années qui ont précédé l'élévation de Rodolphe d'Hasbourg au trône impérial, les petites républiques de Sienne, de Lucques, de Saint-Marin, obligées, pour se maintenir, de changer sans cesse de parti pour se ranger du côté du plus fort.

En France, Lyon flotte entre l'autorité de son évêque qui prétend aux droits régaliens, et le peuple qui aspire au gouvernement municipal : c'est l'objet des courses perpétuelles de Clément V, d'Avignon où il a fixé sa résidence, à Vienne en Dauphiné, d'où il essaie de concilier les esprits. Lyon ne jouit de quelque tranquillité, et ne devient florissante par son commerce et son industrie, que lorsque le roi, comme suzerain, la réduit sous son obéissance.

1307-1312 Le fils, le successeur de Rodolphe, Albert d'Autriche, au lieu de se concilier l'amour d'une contrée qu'il se propose d'ériger en principauté, en faveur de l'un de ses fils, irrite les Helvétiens par l'avide austérité des gouverneurs qu'il y envoie, et donne naissance à la confédération des Suisses, ainsi sur-

nommés, du canton de Schwitz, où naquit Guillaume Tell, un des premiers auteurs de l'insurrection.

Albert II, duc d'Autriche, meurt quand il se dispose à soumettre les rebelles.

Léopold, son fils, envoie contre eux 20000 hommes, qui sont écrasés, près de Margate, par 500 montagnards, comme l'armée des Perses le fut par 300 Lacédémoniens, au détroit des Thermopyles. Plus de soixante victoires, dans une durée de quarante ans, ont peine à consolider la nouvelle république, malgré les roches arides, les glaciers, les précipices qui l'environnent. Ce n'est qu'en 1352, que le canton de Berne, l'Amsterdam de la Suisse, entre dans la confédération, et environ 150 ans après le petit canton d'Appenzel, sous condition que chaque canton ne recevra de lois que de lui-même; ici une démocratie pure; là, tout l'orgueil aristocratique ou oligar-chique.

Dans le même tems, les Romains infatués de l'esprit républicain, se choisissent des chefs qui, sous le nom de tribuns, rétablissent ce sénat, qui remit les Colonnes en possession de leurs biens. 1311 et suiv.

usurpés par les partisans de Boniface VIII. Le successeur d'Albert d'Autriche, l'empereur Henri VII, s'efforce en vain de réprimer l'insurrection naissante ; à son retour de l'Italie il meurt à Vicence, non sans soupçon de poison.

Tandis que les électeurs se partagent, entre Louis IV, duc de Baviere, et Frédéric d'Autriche, le fils d'un cabaretier et d'une blanchisseuse, *Cola Rienzo*, d'un génie vaste, d'une éloquence propre à entraîner la multitude, s'éleve du rang de sénateur à la dignité suprême de tribun auguste ; digne des éloges que lui prodigue le restaurateur de la poésie italienne (Pétrarque), si ses apparentes vertus n'eussent été un masque destiné à couvrir sa tyrannie. Le masque tombe ; le duc de Baviere, Louis IV, devenu paisible possesseur de l'empire, par la défaite et le désistement de son concurrent, fait arrêter le nouveau tribun, et conduire à Avignon, comme justiciable du pape. Le successeur de Clément V, Innocent VI, le croyant un instrument propre à relever le parti des Colonnes, le renvoie dans Rome ; mais le peuple, dont il s'est attiré la haine, met le feu à son palais ; il échappe avec peine,

déguisé en mendiant, pour tomber sous le fer des assassins.

En Allemagne, des scissions parmi les électeurs, peu différentes de ces schismes qui déchirerent tant de fois l'église, sont un sujet de guerres sans cesse renaissantes.

Louis IV meurt; la faction qui l'a nommé lui substitue Charles de Luxembourg, excommunié plusieurs fois par les papes, pour avoir pris possession de l'empire avant d'avoir obtenu des souverains pontifes la confirmation de son élection.

Il a pour concurrent, Gontier, comte de Scheward-Lembourg, empoisonné, dit-on, par son neveu.

Pour prévenir tous ces débats, les premiers vassaux de l'empire, princes, évêques, abbés réunis aux députés des villes, s'assemblent à Nuremberg, pour former ce compact, nommé la *Bulle d'Or*, à cause du sceau d'or (*bulla*) qui y est suspendu. 1356.

Le rédacteur de ce monument est le jurisconsulte Barthole, qui y étale tout le pédantesque de la littérature d'alors; et toutefois ce traité est, jusqu'à nosjours, régardé comme le *palladium* de la liberté germanique.

De la puissance de nos rois, indépendante de la cérémonie du sacre; et de ce que nous nommons la Loi Salique.

1314 et suiv. En France, Philippe VI laisse en mourant trois enfans mâles, qui lui succedent en peu d'années.

Le regne de Louis X, dit *Hutin*, le premier de nos rois, du nom duquel tous les actes furent intitulés, avant qu'il eût reçu l'onction sainte, n'est que de deux ans, partagé entre la faute et le répentir de l'exécution, sans forme de procès, du sur-intendant des finances, Enguerran de Marigni, l'ami, le confident de son pere, qu'il a ordonnée, en cédant aux importunités de son oncle, le vindicatif Charles de Valois, qui gouverne sous son nom.

La mémoire d'Enguerran fut réhabilitée sept ans après, quand l'auteur de cette tyrannie, bourelé de remords, eut enfermé dans la tombe sa pénible existence.

Louis X décede, laissant enceinte son épouse, Constance de Hongrie 1316.

Son frere, Philippe V, dit *le Long*, à cause de sa haute taille, lui succede, soit comme roi, soit comme régent, suivant l'événement des couches de la reine.

La naissance de la petite Jeanne, depuis reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, donne lieu d'agiter la question de l'exclusion des femelles, du grand fief de la couronne de France, à l'exemple de celle prononcée par les lois des Francs, de ce qu'ils nommaient la *terre salique*.

Elle est jugée en faveur de Philippe, par arrêt de la cour des Pairs assemblés en parlement, confirmé dans la même année, par les états-généraux de la nation.

Philippe V meurt sans enfans mâles, laissant pour héritier, Charles V, dit *le Bel*, son frere, qui ne lui survit que de quatre années, dont la mort sans enfans mâles donne lieu d'agiter la même question; mais avec plus d'avan- 1322-1328.

(1) Mézerai, abrégé chronologique, Regnes de Louis le-Hutin et de Philippe le-Long.

tage, pour la descendance des femelles, entre Edward III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France; branche collatérale, il est vrai, mais plus proche, en dégré, que le fils de Charles de Valois, obligé à remonter à une tige plus éloignée que le roi de la Grande-Bretagne; et toutefois, la décision des pairs et le vœu unanime de la nation, proclament Philippe IV et repoussent Edward.

Ainsi est fixé à perpétuité l'ordre de la succession à la couronne, en faveur des mâles et de leurs descendans, à l'exclusion des femelles et de leur descendance, même masculine; non sans donner lieu à des guerres sanglantes.

Commencement de l'histoire de Jeanne de Naples.

DEPUIS les Vêpres siciliennes, le royaume des deux Siciles s'est trouvé partagé entre les comtes d'Anjou et de Provence de la maison de France, et les rois d'Arragon.

Dans le dessein d'affermir son autorité par un puissant allié, Robert III, dit *le Sage*, a donné en mariage, sa petite fille et unique héritiere, à André frere du roi de Hongrie.

Que peuvent les vues politiques contre les secousses de l'amour et de l'ambition !

A la mort de son aïeul, Jeanne ayant atteint sa vingtieme année, se saisit des rênes du gouvernement. 1341 et suiv.

Elle est soutenue par les seigneurs napolitains. André s'y oppose ; la querelle s'échauffe ; le prince de Tarente, et Durazzo, le dernier rejetton de la branche des ducs d'Anjou issus du frere de Saint-Louis, complottent sa mort, secondés par celle de ses femmes que la reine chérit le plus. André est étranglé au sortir de la chambre de son épouse et presque sous ses yeux ; son corps jeté par la fenêtre, demeure trois jours sans sépulture.

Jeanne passe, dans la même année, à de secondes noces avec ce même prince de Tarente, assassin de son époux ; ce qui ajoute au soupçon de complicité.

Louis, roi de Hongrie, que sa vertu éleva par la suite sur le trône de Po-

logne, part à la tête d'une armée pour venger la mort de son frère.

Arrivé à Rome, gouvernée alors par le tribun *Cola-Rienzo*, il lui porte plainte contre Jeanne; et, sur le refus du tribun de se constituer juge d'une telle cause, il fait, de son autorité, trancher la tête à Durazzo qu'il a surpris dans Naples.

Jeanne, contrainte de fuir avec son nouvel époux, dans son comté de Provence, d'où dépendait alors la ville d'Avignon, s'adresse au pape Clément VI, comme à son suzerain, suivant les prétentions des papes; plaide elle-même sa cause avec tant d'éloquence, qu'elle est déclarée innocente.

Peu après elle traite avec ce pontife, de la souveraineté de la ville et du territoire d'Avignon, réunis, moyennant 80000 florins promis et non payés, dit-on, au comtat Venaissin, dont les papes sont en possession depuis 1228. C'est le titre le plus authentique du saint-siège sur cette province, l'objet des réclamations perpétuelles de la France, dans toutes les querelles survenues, depuis cette époque, avec la cour de Rome.

Cependant le roi de Hongrie, conti-

nue de demeurer dans Naples, occupé à purger la ville de tous les complices de l'assassinat de son frere.

Clément, devenu le protecteur de la reine, de son juge qu'il était auparavant, lui offre jusqu'à 300,000 florins pour mettre fin à ses vengeances. Louis répond : » Qu'il est venu pour venger » et non pour vendre le sang de son » frere. »

Le prince de Tarente meurt. La reine 1376.
passe à de troisiemes noces, avec le prince d'Arragon, remplacé, après un veuvage de peu d'années, par un puîné de la maison de Brunswik, Otton ; et cependant, dans le dessein de perpétuer dans sa maison ses nombreuses possessions, elle nomme pour son unique héritier et son fils adoptif, le fils de ce Charles Durazzo, que le roi de Hongrie a condamné à mort et fait exécuter dans Naples. Nous suivrons les effets de cette adoption.

Séjour des Papes dans Avignon ; suite de l'histoire de la malheureuse Jeanne; commencement du grand schisme d'Occident, terminé par les Conciles de Pise et de Constance.

1318. Ici finit ce que les Romains nomment les soixante-douze ans de la captivité de Babylone, le séjour des papes dans Avignon.

Rappelé dans Rome par les pressantes sollicitations de deux femmes pieuses, Grégoire XI (Pierre Roger) se dispose à en partir, après un séjour de courte durée, quand la mort le prévient.

Le jour même des funérailles du pontife, les Romains fatigués de la longue absence des papes, dont la présence dans Rome est pour eux une source abondante de richesses, par l'affluence d'étrangers qu'ils y attirent, enferment dans l'église de sainte-Marie Majeure,

seize cardinaux qui ont accompagné Grégoire dans son voyage, les forcent d'élire un Italien : leurs suffrages se réunissent en faveur du cardinal Brigano, évêque de Bari, qui prend nom Urbain VI.

Malgré l'irrégularité d'une telle élection, il eût été maintenu, s'il n'eût dévoilé trop ouvertement ses projets ambitieux contre la France et l'Angleterre. Un *zélé* Français, Le cardinal Lagrange, *s'en irrite*, proteste, et entraîne ses *confreres* plus nombreux à Naples, où *ils* procedent à une nouvelle élection, de Robert, fils d'Amédée, comte de Savoie, qui prend nom Clément VII.

Deux factions se forment. Jeanne de Naples reconnait Clément ; son fils adoptif, Charles Durazzo, Urbain, qui l'investit du royaume des deux Siciles moyennant la cession qu'il fait de Capoue et de son territoire ; et bientôt après échappé de sa prison, où le traître Durazzo l'a conduit, fuit à Nocera et ensuite à Rome, où il livre à la main des bourreaux, cinq cardinaux qu'il soupçonne d'avoir formé le projet de l'abandonner. 1382-1419.

Ce n'est pas seulement par les excom-

munications, que les papes et anti-papes successeurs de Clément et d'Urbain, se combattent pendant quarante ans.

Tous ont promis, avant leur installation, de se désister, pour se soumettre au jugement de l'église; tous s'y refusent au moment de l'exécution. Le concile de Pise accroît le trouble par l'élection provisoire du patriarche titulaire de Constantinople, Corario, Grégoire XII, aussi ardent à poursuivre l'abdication de ses rivaux, que lent à donner la sienne.

1409. Au sein de ces chocs, la France, par le conseil de l'université de Paris, toute puissante alors, donne à l'Europe l'exemple de la seule résolution convenable en de telles circonstances, en gardant une exacte neutralité, jusqu'à la décision du concile universel, que l'empereur convoque à Constance.

Il met fin à ce qu'on nomme le grand schisme d'Occident, par l'élection libre d'Otton Colonne, Martin V, l'abdication obtenue, non sans peine, de deux de ses compétiteurs, et la destitution forcée du troisieme, l'espagnol Pierre Luna, Benoit XIII.

Cependant l'infortunée Jeanne aban-

donnée des siens, surprise dans Naples par l'ingrat Durazzo, a succombé à ses malheurs.

Avant de mourir, elle s'est donnée un puissant vengeur, dans le second fils du roi de France, le chef de la deuxieme branche des ducs d'Anjou, qu'elle a appelé à sa succession, à l'exclusion de l'ingrat Durazzo; nouvelle source de guerres, commencées avec de brillans succès, par la victoire remportée par Tannegui du Chatel, près du Garillan, sur Stanislas, roi de Hongrie, investi par Grégoire XII du royaume de Naples, apres la mort de Durazzo.

Arrêtons-nous ici pour recueillir quelques faits échappés au tableau des troubles qui agitaient l'Europe dans le même tems, et reprendre l'histoire du concile de Constance, et de celui de Bâle, devenus, dans les siecles suivans, le rempart de ce que les Italiens nomment nos libertés.

Troubles de l'Europe.

1319. En France, les courts regnes de Louis X, et de son frere Philippe V, n'offrent d'important que quelques réglemens de discipline, concernant les deux séances de ces parlemens ou conseils du roi, (car ces deux noms étaient alors sinonymes), établis par Philippe-le-Bel à Paris et à Toulouse, qui donnent à ces Tribunaux à peu-près la même forme qu'ils ont conservée dans les tems postérieurs.

Les évêques qui y assistaient en grand nombre, en sont exclus par une ordonnance de Louis X, de 1319. « Le » roi, est-il dit, se fesant conscience de » les empêcher de vaquer à leur spiritua» lité « ; et cependant plusieurs conservent, comme purement honorifique, cette même séance dont ils ne jouissoient jusqu'alors qu'en vertu de la nomination royale. «

Après

De l'Angleterre et de la France, sous les regnes d'Edwrard II, Edwrard III, de Philippe VI, du roi Jean, de Charles V, dit *le Sage.*

APRÈS des regnes de courte durée, quel tableau l'histoire d'Angleterre et celle de France, offrent à nos regards!

Ce Jean Baieul, que le restaurateur de la constitution anglicane plaça sur le trône d'Ecosse, expulsé par son concurrent, Robert de Bruys; le faible, le luxurieux Edward II, déposé par ce même parlement, dont son pere a accru l'autorité, errant dans ses propres états; les meurtres du malheureux Spencer et de son fils, vengés par la condamnation au feu du favori de la reine, Mortimer. 1326-1353.

En France, la Navarre restituée à la fille de Louis X, moyennant l'abandon qu'elle fait de ses droits sur la Champagne et la Brie; la loi salique affermie

par la prestation du serment de fidélité du roi d'Angleterre, Edward III, pour raison des fiefs qu'il possede dans la France ; le Dauphiné réuni à la couronne, par la donation du duc Humbert, avant de faire profession dans l'ordre de saint Dominique, à la charge que l'un des fils de France portera le nom et les armes de Dauphin ; les conférences entre Pierre de Cugniere, avocat du roi au parlement de Paris ; Roger, archevêque de Sens (depuis le pape Clément VI), et Bertrand, ancien évêque d'Autun, donnant naissance à l'appel comme d'abus, ou recours à l'autorité royale, contre les usurpations de la puissance ecclésiastique sur la puissance temporelle ; ces heureux prémices du regne le plus florissant, effacés par des disgraces de toute nature ; l'arrêt qui a condamné à mort, par contumace, Robert d'Artois, comme coupable de félonie et d'empoisonnement de sa tante Mahaut, donnant lieu à la revolte des Flamands, secondée par l'empereur Louis de Baviere, qui prend occasion de cette insurrection, pour investir Edward III du royaume de France, premiere origine de ce titre fantastique, conservé

jusqu'à nos jours par les rois d'Angleterre ; l'hommage du duché de Bretagne, fait au monarque Anglais par le comte de Monfort, à l'exclusion duquel un arrêt du parlement de Paris l'a adjugé comme fief féminin, à Jeanne la Boiteuse, épouse de Charles de Blois, neveu de Philippe VI; deux héroïnes combattant à la tête de leurs armées, l'une après la mort, l'autre après la captivité de son époux, tandis qu'Edward III, et son fils, le prince de Galles, exécutent une descente en France; le généreux dévouement du gouverneur de Calais, Eustache de saint-Pierre et de ses compagnons, forçant Edward à se repentir des ordres sanguinaires que la fatigue d'un siege de onze mois lui a inspirés; la victoire remportée sur les Français, dans les plaines de Crécy en Picardie, occasionnée par l'explosion inattendue de quatre pieces de canon, premier usage de cette découverte d'un moine Allemand du treizieme siecle ; la Normandie, la Guienne, la Bretagne, dévastées par une guerre de dix années; à la mort de Philippe VI, le descendant de la fille de Louis X, ce Charles si justement qualifié, le *Mau-*

1352. 1356. 1380.

vais, roi de Navarre, se liguant avec l'Angleterre pour démembrer la France; le désespoir de huit mille Anglais commandés par le prince de Galles, dit *le Prince Noir*, à cause de son armure noire, triomphant à la bataille de Maupertuis, près Poitiers, de quatre-vingt mille Français; le roi Jean prisonnier de l'Anglais, promené de Bordeaux à Londres, où son vainqueur lui prodigue de vains honneurs, plus humilians que l'orgueil du despotisme; les états-généraux du royaume, convoqués par le dauphin, puis dissous, puis rassemblés; le parlement, la chambre des comptes de Paris, supprimés, puis rétablis au gré de la faction dominante; les magistrats fideles proscrits comme traîtres à la patrie; les factieux enhardis jusqu'à massacrer dans la chambre et en présence du dauphin, ses plus fideles serviteurs; le dauphin lui-même, affublé du chaperon de la ligue, pour le dérober, disent-ils, à la fureur du peuple; le roi de Navarre, s'avançant jusque sous les murs de Paris: il y eût pénétré aux acclamations d'une multitude égarée, si le courageux Maillard, n'eût fait tomber à ses pieds, la tête du perfide Mar-

cel, qui lui ouvrait les portes; le roi Jean, rappelé dans ses états par le honteux traité de Brequigni.

A sa mort, tout change; le roi de Navarre, vaincu, contraint de reconnaître son vainqueur, pour arbitre de la paix; Edwrard trop faible, après la mort de son fils, pour s'opposer à l'exécution de l'arrêt de la cour des Pairs, qui le déclare coupable de félonie; les pertes de la France réparées en peu d'années; ces compagnies franches qui désolaient les campagnes, confiées à Duguesclin, pour seconder le vœu des Castillans, qui appellent au trône le vertueux Henri de Transtamare, à l'exclusion de ce Pierre le Cruel, monstre aussi féroce que le roi de Navarre; l'abondance rétablie dans le trésor public, sans nouvelles surcharges; le commerce, les arts, les lettres encouragés; cette bibliothèque, destinée à devenir, un jour, l'un des plus précieux monumens de la chrétienté, fondée dans le palais de nos rois; les troubles, inséparables d'une longue régence, prévenus par une loi publiée en présence du monarque, des premiers vassaux de la couronne, des magistrats du parlement, du recteur et des mem- 1374.

bres de l'université, pour fixer à quatorze ans, l'âge auquel les rois, parvenus à la majorité, seront autorisés à prendre en main les rênes de l'administration ; deux doubles déposés, l'un à la chambre des comptes de Paris ; l'autre, au trésor des chartes, en l'abbaye de Saint-Denis, suivant la forme usitée alors pour la conservation des lois, destinées à devenir un jour, par le vœu de la nation, lois fondamentales de la monarchie. C'est ainsi que Charles-le-Sage, bien que consumé par un poison lent, que le perfide roi de Navarre a fait couler dans ses veines, fixe, de son cabinet, les destins de la France et ceux de l'Europe.

1380. Il meurt. Conformément à ses intentions, la tutelle de son fils, âgé de 12 ans, est confiée, par un jugement arbitral, enregistré au parlement, aux deux puînés des oncles du jeune roi, les ducs de Bourgogne et de Berri ; la régence du royaume à l'ainé, premier exemple d'une telle séparation.

Malgré la dilapidation du trésor public, pour fournir aux dépenses qu'exige la conquête du royaume des deux Siciles, auquel la malheureuse Jeanne

a appelé le duc d'Anjou ; malgré les révoltes occasionnées par de nouvelles surcharges, la fureur des Maillotins, (c'est ainsi qu'ils nomment les factieux) reprimée, les Gantois rentrés dans le devoir, après la sanglante bataille de Rosbeck, une flotte immense, destinée à profiter des troubles de l'Angleterre, semblent, pendant dix années, promettre à Charles VI, un regne glorieux.

Suite de calamités en Angleterre et en France, après la mort d'Edwrard III et de Charles V.

Ici commence, en Angleterre et en France, une longue suite de calamités, par les mêmes causes, les atteintes portées à l'autorité royale, l'ambition des grands, l'insubordination des peuples.

Edwrard III a laissé en mourant la couronne de la Grande-Bretagne au fils du prince de Galles, âgé de 12 ans, sous la tutelle de ses oncles, les ducs de Lancastre et de Glocester, non sans 1381-1425.

troubles, dont le premier instrument fut un prêtre ambitieux, Jean Wiclef, qui se venge du refus que lui a fait le pape, Grégoire XI, d'un évêché, en renouvellant les erreurs de Jean-Scot Erigène, de Béranger, des Vaudois, des Albigeois, auxquelles il joint d'éternelles déclamations contre la primauté de la chaire de Saint-Pierre, la supériorité des évêques sur les prêtres, et surtout les biens du clergé qu'il exhorte l'autorité temporelle à envahir, pour subvenir aux nécessités pressantes de l'état. Protégé par les ducs de Lancastre et de Glocester, il en est quitte pour une feinte rétractation de ses erreurs devant les commissaires du pape ; mais elles n'en ont pas moins germé dans les esprits et dans les cœurs.

Plus de cent mille paysans armés marchent sur Londres ; l'archevêque de Cantorbéri, le grand trésorier de la couronne, décapités ; les biens des riches pillés, les châteaux incendiés, sont les effets de cet esprit d'indépendance et de prétendue égalité, qu'un moine apostat et un couvreur en tuiles, disciples de Wiclef, soufflent parmi la multitude.

Ces insurrections, réprimées momentanément par la punition de leurs chefs, se renouvellent bientôt après avec fureur.

Richard II, parvenu à la majorité, se flatte d'en imposer aux factieux, en mettant en jugement son oncle, le duc de Glocester. Il est jugé, condamné, subit la peine due à ses intrigues; son frere, le duc de Lancastre, se porte pour son vengeur; il meurt: son fils, le duc d'Herfort, s'empare de Londres; le jeune roi détenu prisonnier dans son palais, contraint de s'avouer indigne de la couronne, déposé solennellement par le parlement, n'obtient, même par cette humiliante démarche, ni la liberté ni la vie. L'élévation du duc de Lancastre (Henri IV), issu du troisieme fils d'Edward II, au préjudice du duc d'Yorck, issu du deuxieme, donnent naissance aux deux factions *de la Rose Blanche* et de la *Rose rouge*; et néanmoins, le nouveau roi est maintenu sur le trône, qu'il transmet à son fils, Henri V.

En France, Charles VI, avant de mettre à exécution ses grands projets contre l'Angleterre, part pour la Bre-

tagne, dans le dessein de châtier le duc, qui a donné asile à l'assassin de son connétable, Olivier de Clisson.

Pendant le cours de cette expédition, une fureur maniaque le saisit; elle réveille l'ambition du duc de Bourgogne, qui, dans le dessein de s'emparer de l'autorité, pendant les fréquentes rechûtes du monarque, fait assassiner, dans une rue de Paris, le frere du roi, le duc d'Orléans.

Un cordelier, Jean Petit, dans un discours qu'il prononce peu de jours après, en présence du roi, des princes de son sang, du recteur et des membres de l'université de Paris, de tous les grands du royaume, ose, non-seulement prendre la défence de ce meurtre avoué par son auteur; mais soutient que « l'assassinat d'un tyran (c'est ainsi qu'il nomme le duc d'Orléans) est non-seulement licite, mais louable; plus méritoire dans un chevalier que dans un écuyer, dans un prince que dans un chevalier.»

A ces causes de désorganisation, se joignent les manœuvres d'une femme hautaine et intrigante, la reine Isabelle de Bavierre, qui profite de la faiblesse

du monarque pendant les intervalles dilucides, que lui laisse sa maladie, pour s'emparer de la régence, à l'exclusion des chefs des deux partis, avec lesquels tantôt elle se brouille et tantôt se réconcilie, et de son fils le dauphin, Charles VII parvenu à la majorité.

La fureur des factieux s'en accroît. Les Bourguignons, les Armagnacs, (c'est le nom que se donnent les Orléanistes) s'assassinent dans les rues de la capitale; le dauphin, pressé de toutes parts, convient d'entrer en négociation. 1419. 1421

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, se rend sur le pont de Montreau, et tombe assassiné par le vainqueur des Hongrois, le Breton Tannegui du Châtel; le dauphin ayant pris le titre de régent du royaume, se retire à Tours.

C'est à cette époque que les commissions des parlemens de Paris et de Toulouse, prennent le caractere d'offices à vie, par le défaut d'envoi de nouvelles listes, à chaque séance.

Partie des membres du parlement, partie des membres de la chambre des comptes de Paris, suivent le dauphin à Tours; les autres, dévoués à la reine

et aux Anglais, le citent à comparaître à la table de marbre du palais, à Paris, suivant l'expression des actes, pour répondre sur l'accusation intentée contre lui, comme complice de l'assassinat du duc de Bourgogne, le déclarent, par contumace, déchu de son droit à la couronne.

Pour fortifier cette décision, Charles, alors dans l'un de ces intervalles d'lucides, où la reine a d'autant plus d'ascendant sur son esprit, qu'elle semble moins le dominer, apporte aux membres du parlement, séant à Paris, le célebre traité de Troyes, par lequel il transfere au roi d'Angleterre, Henri V, à qui il donne en mariage sa fille Catherine, tous les droits qu'avait le dauphin, comme présomptif héritier de la couronne de France.

1422. 1429. La mort de l'imbécile Charles VI, celle de la reine, celle du roi d'Angleterre, suivent de près ce honteux traité.

Henri VI jouit des deux royaumes, sous la tutelle de ses oncles, le nouveau duc de Glocester, en Angleterre, le duc de Betfort, en France; il ne reste au légitime héritier du trône, que les seules villes d'Orleans, de Montargis, de Blois, de Tours, d'Angers et leur petit territoire.

De Charles VII, de la Pucelle d'Orléans, d'Agnès Sorel, de l'Argentier Jacques Cœur, affaire du duc d'Alençon.

Lorsque tout semble désespéré, une fille de 18 ans, native du bourg de Domeri, près Vaucouleurs en Lorraine, Jeanne d'Arc, sans autres moyens que l'exaltation de son courage, arrive à Chinon en Touraine, où la cour fait sa résidence, se disant inspirée pour faire lever aux Anglais le siege d'Orléans et conduire le roi à Rheims, où il doit être sacré.

De fideles Français, à la tête desquels est le plus brave, le plus généreux chevalier de son siecle, le chef de la maison de Longueville, le comte de Dunois, fils naturel de ce duc d'Orléans assassiné par les ordres du duc de Bourgogne, secondent puissamment les projets de l'héroïne. Les chefs de l'armée, es membres du parlement, qui ont suivi à Tours la fortune du monarque fugitif,

grand nombre de docteurs et de membres de l'université de Paris, s'assemblent pour l'interroger. La pucelle, c'est le nom qu'ils lui donnent, montre un courage, une présence d'esprit, une fermeté au-dessus de son âge et de son sexe ; ses réponses entraînent tous les suffrages.

De ce moment, les généraux qui la dirigent, semblent marcher sous ses ordres.

Parvenue à se faire jour à travers l'armée ennemie, la terreur que le merveilleux de cette aventure répand parmi les assiégeans, les met en fuite ; Jeanne d'Arc les poursuit, les défait en bataille rangée ; Orléans délivré, Auxerre, Troyes, Soissons, Compiegne, toutes les villes situées sur la route, qui se rendent sans résistance, sont arrachées aux Anglais ; Rheims ouvre ses portes. Ce que la pucelle a promis, elle l'exécute, et participe à la gloire, suivant son expression (1), comme elle a participé aux travaux.

Ce fut le terme de ses victoires.

Elle sollicite pendant long-tems sa retraite, et cede enfin aux instances qui luisont faites ; une armée sous ses

(1) Inst. du procès de la Pucelle d'Orléans.

ordres, la gloire qu'elle s'est acquise, le desir d'achever son ouvrage, en remettant Charles VII en possession de tous ses états, chatouillent l'orgueilleuse faiblesse de son cœur.

Enfermée dans Compiegne, qu'as- 1451.
siegent les Anglais, blessée dans une sortie; la premiere au combat, la derniere dans la retraite; resserrée, comme Hector au siege de Troyes, entre la plaine et le fossé, dont les ponts ont été levés trop précipitamment; emmenée captive à Rouen, alors au pouvoir de l'étranger; déférée, comme sorciere, au tribunal de l'inquisition, celle dont les peuples les plus barbares eussent respecté la vertu; condamnée d'abord à des peines canoniques, converties bientôt après, par la plus insigne perfidie, en un affreux supplice, meurt victime d'une insensée politique, voilée sous le masque de la religion.

Cependant, malgré la vaine céré- 1435 et suiv.
monie du sacre du roi d'Angleterre, Henri VI, dans l'église de Paris, Charles VII regagne, en peu d'années, tout ce que la démence de son pere lui a fait perdre. Le duc de Bourgogne lui-même est contraint d'abandonner

un parti qu'il ne peut plus défendre ; la paix est conclue et confirmée, suivant les préjugés de ce siecle, par les peres du concile de Bâle ; la France rétablie ne conserve de ses malheurs que l'affaissement inséparable de telles secousses ; le crédit d'un seul homme, son commerce immense dans les échelles du Levant, la relevent.

O dépravation, inséparable du cœur des hommes ! Agnès Sorel, cette maîtresse qui se fit pardonner ses fautes, par son attachement et son zele pour la gloire de son amant, meurt. L'argentier, *Jacques Cœur*, est accusé de l'avoir empoisonnée. Il est condamné, non pour ce crime destitué de toute vraisemblance, mais pour de prétendues dilapidations dans les finances, en une amende de 300,000 liv., somme énorme alors. Echappé de sa prison, il fuit à Rome, où le crédit et l'attachement de ses seuls facteurs, suffisent au rétablissement de ses affaires, et meurt combattant contre les infideles, ayant abandonné son ingrate patrie, après avoir résisté aux plus vives instances pour y revenir.

Les dernieres années de Charles VII

ne sont troublées que par la revolte du dauphin (Louis XI), suscitée par les perfides conseils de deux princes, fatigués de leur nullité, les ducs d'Alençon et de Bourbon.

Charles pardonne à son fils, non aux instigateurs de ses projets ambitieux (1). Il adresse au parlement de Paris, le maître des requêtes, Tudert, pour s'informer de la forme de procéder au jugement des pairs. Les questions proposées se réduisent à deux : Si les nouveaux pairs, créés de la seule autorité du monarque, remplacent de droit les anciens ? Si le roi a droit d'assister en personne au jugement des pairs, ce qui a été contesté à Charles VI, lors de l'arrêt rendu contre le roi de Navarre?

Le parlement répond, pour l'affirmative sur les deux questions, spécialement sur la dernière : « Que le roi en » sa personne présente, quoi que ce soit « appellés les princes de son sang, et » autres seigneurs tenant pairie; ledit » seigneur accompagné d'autres notables » hommes, tant notables prélats, que

(1) Registres du parlement.

» autres gens de son conseil, en doivent » connaître. »

C'est à ce tribunal qu'est traduit le duc d'Alençon, condamné, par contumace, à perdre corps et biens, suivant l'expression de ce siecle; mais la peine ne tarde pas à être commuée, par la clémence du monarque, en une captivité nécessaire à la tranquillité publique.

Des conciles de Constance et de Bâle; de l'affaire de Jean Hus et de Jérôme de Prague; de la Pragmatique Sanction, et du Concordat germanique; de l'Invention de l'Imprimerie.

Au sein de ces troubles, s'assemblent les conciles de Constance et de Bâle.

1744. 1420. 1422. Fatigué des querelles auxquelles donne lieu son élévation sur le trône impérial, le roi de Bohême et de Hongrie, l'empereur Winceslas, s'est demis. Son frere

Sigismond lui succede. Le concile de Constance assemblé par ses ordres, met fin au schisme qui déchire depuis trop longtems l'église, par les éternelles rivalités des papes et des anti-papes. Le célebre Gerson défere au concile, au nom de la faculté de théologie de l'université de Paris, les propositions régicides avancées par le cordelier jean Petit, dans le discours qu'il prononça pour la défense de l'assassinat du duc d'Orléans; elles sont solennellement condamnées. Le confesseur de la reine de Bohême, Jean Hus, est cité au concile, comme renouvellant et les erreurs et les maximes séditieuses de Wiclef. Il refuse de comparaître, s'il n'est muni d'un sauf-conduit de l'empereur. Il l'obtient et en abuse, en profitant de sept mois d'inutiles conférences, employées à essayer de vaincre son inflexible tenacité, pour bouleverser l'Allemagne, par ses intrigues et ses libelles séditieux, comme son maître Wiclef bouleversa l'Angleterre. Condamné par le concile, dégradé, suivant l'usage de ce tems, livré au bras séculier, il subit la peine due, non à ses erreurs, mais à ses crimes. Son disciple, Jérôme de Prague, se re-

tracte, retombe, et a le même sort. Le fanatisme s'accroît à tel point, qu'à la mort de Winceslas, quarante mille Bohémiens, ayant à leur tête le fameux Jean, surnommé *Liska* (le Borgne), s'arment pour exclure du trône celui qu'ils nomment l'assassin de leur frere. L'empereur Sigismond ne parvient à jouir de l'héritage de son frere décédé sans enfans, qu'après une guerre civile de seize ans.

On dit que Jean Hus, mourant, prédit que, de ses cendres naîtrait, cent ans après lui, un cygne, qui acheverait l'ouvrage qu'il avait commencé; prédiction trop vérifiée, par le schisme de Luther, qui embrâsa l'Europe dans le siecle suivant.

1424. La réunion des deux églises Grecque et Latine, sollicitée par l'empereur Grec, Jean Paléologue, qui, pressé de toutes parts par les Turcs, a passé en Europe, pour implorer l'assistance des Latins, la destruction des abus introduits dans la discipline ecclésiastique, la réformation du clergé dans son chef et dans ses membres, sont les objets du concile de Bâle, indiqué, deux ans auparavant, par celui de Constance.

La réunion des deux églises, aux conditions prescrites par le deuxieme concile de Lyon, de l'an 1274, ne souffre pas de difficulté ; et toutefois, comme alors, elle est de peu de durée. Quelques-uns des prélats qui ont accompagné l'empereur, fixés dans l'Italie, édifient l'église par leurs vertus et leur doctrine ; d'autres, désavoués par leurs confreres à leur retour, se rétractent, et retombent dans le schisme ; d'autres demeurent inviolablement attachés à l'unité. 1438. et suiv.

Depuis long-tems cette *pragmatique sanction*, publiée par le plus saint de nos rois, pour le maintien de l'ancienne discipline de l'église, contre les prétentions ultramontaines, est tombée en désuétude.

Charles VII, ayant reconquis son royaume, convoque à Bourges les plus notables personnages des trois ordres. Une nouvelle pragmatique (c'est le nom qu'on donnait alors aux ordonnances rendues sur le vœu de la nation) est dressée. Les élections aux prélatures, sous l'approbation toutefois du monarque, sont conservées au clergé de

chaque diocese; les annates, sorte de tribut, consistant dans le revenu de la premiere année, que les souverains pontifes se sont attribuée, comme collateurs universels, sont proscrites; la jurisdiction des évêques est maintenue contre les fréquentes exemptions accordées par la cour de Rome; la supériorité du concile œcuménique, sur le pape, assurée. La nouvelle pragmatique, envoyée à Bâle, est adoptée avec enthousiasme: elle sert de modele dans la diete de l'empire assemblée à Ratisbonne, à ce qu'ils nomment le *concordat germanique*, et devient, en peu d'années, le code universel de tous les états de la chrétienté.

Un tel succès ne peut manquer d'irriter les souverains pontifes.

Eugene IV transfere le concile de Bâle à Ferrare, ensuite à Florence. C'est à Florence, que la réunion de l'église grecque est conclue et ratifiée par les peres demeurés à Bâle.

1447, et suiv. Il n'en est pas ainsi des autres objets, sur-tout de la suprématie que le concile s'attribue, jusqu'à contester au pape le droit de le dissoudre ou de le transférer. La querelle s'échauffe; la

majorité des prélats demeurés à Bâle, cite le pape à comparaître, et, sur son refus, le dépose, le remplace par un laïque, Amédée de Savoie, qui, devenu veuf, a abandonné à son fils sa souveraineté. Promu à tous les ordres avec rapidité, installé de l'autorité du concile, il prend nom *Félix V*; un nouveau schisme est prêt à éclater. Le clergé de France et celui d'Allemagne, y mettent fin en acceptant toutes les décisions du concile, hors celles qui concernent la déposition d'Eugène, et la nomination de Félix, qui, forcé de transiger avec le successeur d'Eugène, Nicolas V, pour la dignité de doyen du sacré college, retourne dans sa solitude de Ripailles.

En vain, Æneas Silvius Piccolomini (Pie II), poéte, orateur, secrétaire du concile de Bâle, qui a changé de parti selon ses intérêts, essaie d'acheter, du despotique Louis XI, la révocation de la pragmatique, par l'investiture du royaume des deux Siciles, qu'il accorde à l'un des princes de la maison de France; la respectueuse résistance des magistrats Français, autant que l'astucieuse politique du monarque, rendent vains ses efforts. 1461

1450. On gravait sur l'airain dès le siecle d'Homere ; et cependant l'art de transporter sur des planches les lettres de l'alphabet, n'est connu, pendant 4,000 ans, que des seuls Chinois. On rapporte à l'an 1450 de notre ere, l'invention de l'imprimerie dans l'Europe, par un moine allemand, Jean de Guttemberg, aidé de Jean Fauste et de Pierre Schoffard, d'abord sur des planches fixes, ensuite par le moyen de caracteres mobiles, en bois enfin en fonte.

De Tamerlan, Schanderberg, Mahomet II.

Trois hommes balancent les destins de l'Asie, *Timur-Beg* (Timur-le-Boîteux), que nous nommons *Tamerlan*, *Schanderberg* et le sultan *Mahomet II*.

Issu de Gengiskan par sa mere, l'ambitieux Timur, à la tête d'une horde de Tartares, part de Cash, l'ancienne Sogliane, fond sur la Syrie, la Mésopotamie,

tamie, les Indes, la Perse, le Corazan, jusqu'aux frontieres de la Chine.

Il n'a rien à redouter de l'empire Grec réduit aux dernieres extrémités.

Il n'en est pas de même des Turcs, 1401.
devenus de jour en jour plus puissans. Bajazet Ier. assiege Constantinople. L'empereur Jean Paléologue, fils d'Andronique, qui ne tardera pas à se voir contraint de passer en Europe pour solliciter le secours des Latins, s'est rangé dans le parti du sultan Bajazet, dans l'espoir de recouvrer une partie de ses états usurpés par son oncle Manuel, que protege Tamerlan.

Cinq princes mahométans réclament contre les injustices qu'ils éprouvent.

Le conquérant de l'Asie vole à leur aide.

Non-seulement Bajazet et l'armée de Paléologue, sont forcés de lever le siege de Constantinople, mais une bataille sanglante, dans les plaines voisines de Césarée, décide du sort de l'Asie.

Vaincu, fait prisonnier, traité d'abord avec humanité par le vainqueur, enfermé ensuite dans une cage de fer, Bajazet porte la peine de son orgueil.

De ce moment, l'ambition du Tartare 1415.

Tamerlan n'a plus de bornes. Il se dispose, à l'âge de 71 ans, à la conquête de la Chine, quand la mort le prévient. Ses fils partagent ses vastes états.

1435. Vingt ans après la bataille de Césarée; sous un prince philosophe, jusqu'à abdiquer deux fois l'empire, et non moins barbare, les Ottomans se relevent de leur chûte.

Ils ont repris Thessalonique, et forcé Ladislas, roi de Hongrie, à se soumettre à un tribut, envers le despote de Bosnie: c'est ainsi qu'ils nomment ce que dans notre Europe, nous appellons les vassaux de la couronne.

A peine le traité a-t-il été juré par Amurat, sur l'Alcoran, par Ladislas sur l'Evangile, que la nouvelle d'une flotte formidable, envoyée par les Génois et les Vénitiens au secours de l'empereur Grec, ranime les espérances du vaincu.

Le promoteur des décrets du concile de Constance contre Jean Hus, le cardinal Julien, légat du pape, non-seulement releve le roi de Hongrie de son serment, mais lui ordonne de rompre le traité qu'il a signé, sous prétexte qu'il n'a pas été ratifié par le souverain pontife.

Amurat, tiré pour la seconde fois de sa solitude, pour se mettre à la tête d'une armée que son fils Mahomet II, a rassemblée sur les rives du Pont-Euxin, montre à ses soldats le traité qu'il tient renfermé dans son sein, attestant la foi jurée, et inspire aux siens une telle ardeur, que les ennemis sont mis en fuite. Ladislas est tué dans le combat; le perfide cardinal englouti au passage d'un fleuve; d'autres disent, massacré par les Hongrois eux-mêmes.

Tout semble rire aux Ottomans, quand l'un des enfans de ce despote de Bosnie, dont le soupçonneux Amurat égorgea le pere et les freres, *Georges Castriot*, nommé par les siens, *Schanderberg* (Alexandre), seul épargné dans le massacre de toute sa famille, retarde leurs progrès.

Elevé à la cour d'Amurat, dont il est parvenu à gagner la confiance, il lui tarde de se remettre en possession de ses petits états, en vengeant la mort de son pere et de ses freres.

Profitant du trouble qu'occasionne, dans l'armée d'Amurat, une victoire remportée par le régent de Hongrie, pour s'emparer, à l'aide d'un faux or-

dre du sultan, du poste important de Coye, sur la frontiere de la Hongrie ; de cette forteresse inaccessible, il infeste les terres de son ennemi, rend aux chrétiens d'importans services, et toutefois ne parvient pas à forcer Mahomet II à lever le siege de Constantinople.

1453. Désespérant, graces aux savantes manœuvres des Gênois, de réduire par la famine la capitale de l'empire Grec, aussi cruel, mais plus ambitieux, plus tenace dans ses projets que son pere, l'intrépide Mahomet II monte le premier à l'assaut. Tout cede ; et cependant il ne parvient, que huit ans après
1461. la conquête de la capitale de l'empire Grec, à contraindre l'indomptable Schanderberg d'abandonner ses états, pour passer en Italie, au secours du roi d'Arragon.

TROISIEME ÉPOQUE.

Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, y compris le commencement des découvertes des Portugais et des Espagnols dans les deux mondes, jusqu'aux hérésies de Luther et de Calvin.

Des Sciences, des Lettres et des Arts en Italie et en France, depuis la prise de Constantinople.

DES Grecs que l'empereur grec a amenés avec lui au concile de Bâle, une partie demeurée en Italie y a rapelé les monumens de la belle antiquité. Ils y affluent en grand nombre, depuis que les Turcs se sont emparés de Constantinople, apportant avec eux les richesses

de la Grece, ce climat que la nature semble avoir destiné à être le berceau des lettres, des sciences et des arts, comme il l'est du plus beau sang de la terre

Fin de l'empire Grec; tentative de Mahomet II sur l'île de Rhodes; en France, Regne de Louis XI.

LES Turcs sont maîtres de la capitale de l'empire Grec; mais cet empire n'est pas anéanti; il subsiste dans la Natolie, sous les descendans d'Alexis Comnene, jusqu'à la prise de Trebisonte et de Sinope, en 1467.

1480. Enhardi par tant de succès, l'ambitieux sultan entreprend le siége de Rhodes. Fideles observateurs de leur institut, non amollis, comme les autres croisés, par le luxe asiatique, les preux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, possesseurs de cette île, menent une vie très-austere, qui les dispose à affronter les plus affreux dangers. Tout

ce que le courage, l'art et jusqu'aux ruses les plus criminelles, de la part des Turcs, peuvent dans la guerre, est employé à l'attaque et à la défense. Après trois mois du siége le plus opiniâtre, graces à l'intrépide fermeté du grand-maître d'Aubusson, de son frere, le vicomte de Monteil, et des braves chevaliers qui les secondent, le renégat Paléologue, contraint de ramener à Constantinople les débris de son armée et de sa flotte.

En France, l'ingrat fils de Charles VII, aussi humble en apparence: (il avait coutume de dire que *là où orgueil chemine, honte et domage suivent de près*) que desposte perfide et cruel en réalité, souleve contre lui les ducs de Bourgogne et de Bretagne, seuls restes des anciens pairs; le comte d'Armagnac, de la descendance royale de Clovis, par Caribert, roi de Paris; le bâtard d'Orléans, ce comte de Dunois qui a contribué si efficacement à remettre le feu roi sur le trône; le propre frere de Louis XI, le duc de Berri, depuis duc de Guyenne, sont les chefs de cette ligue, dite *du bien public*, qui n'est 1451 et suiv.

reprimée que (1) par l'infraction formelle du traité de Montléri, par la ruse et la cruauté, appanages de la foiblesse, substituées à la force et à la justice. Les magistrats les plus integres, destitués arbitrairement; l'abus des commissions dans l'ordre judiciaire, multiplié à un tel point, que de tous les révoltés condamnés à mort, un seul convaincu de trahison par son propre aveu, le connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, est jugé par le parlement de Paris, comme cour des pairs; l'astucieux monarque momentanément entraîné dans le piége que lui a tendu Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois, constitué prisonnier dans Péronne, contraint de marcher en personne contre ces Liégeois que ses intrigues ont soulevés contre leur légitime souverain, n'obtenant sa liberté qu'à la faveur d'un traité enfreint presqu'aussitôt que conclu, par celui qui ne se croit lié par ses sermens que lorsqu'il les a prêtés sur la vraie croix de Saint-Lo, relique

(1) Chronique de Saint-Denis.

redoutée par-dessus toutes les autres, dans ces tems d'ignorance et de superstition ; l'évêque d'Arras, Jean de la Balue, homme né dansla fange, élevé par ses manœuvres aux premieres dignités de l'église et de l'état, de qui le pape acheta, par la nomination au cardinalat, 1469. 1473.
l'infructueuse tentative de la révocation de la pragmatique sanction, convaincu enfin de trahison, enfermé pendant onze ans dans une cage de fer; le frere du roi, le duc de Berri, empoisonné avec la dame de Monsorau sa concubine, par un moine qu'une évocation soustrait au glaive de la justice : tel est l'abrégé des crimes imputés à la mémoire de Louis XI ; assemblage monstrueux de bravoure et d'une pusillanimité superstitieuse, jusqu'à appeler dela Calabre le fondateur de l'ordre des Minimes, l'hermite ,François Morello
(Saint-François de Paule), qu'il con- 1483.
jure avec larmes de prolonger ses jours par ses prieres. Il n'en reçoit d'autre réponse, qu'une exhortation à couvrir ses crimes par le repentir.

Ainsi meurt, au château Duplessis-les-Tours, ce prince, bourrelé de remords, fuyant l'approche des siens, sans

cesse parjure, et toutefois, à l'exemple de Ferdinand, roi d'Arragon, qui a pris la dénomination de roi *catholique*, se qualifiant de *roi très-chrétien* (c'est l'origine de ces titres), se vantant de ne prendre conseil que de lui-même, et ne connaissant d'autre politique que celle dont l'Italien Machiavel donna des leçons dans le siecle suivant.

1476. 1477. Elle fut en défaut, cette politique, lorsqu'il refusa, pour le dauphin, la fille de Ferdinand et d'Isabelle, rois de Castille et d'Arragon ; plus encore, quand, pour satisfaire sa vengeance, préférant, contre son usage, la guerre aux traités, non-seulement il repoussa l'alliance projetée entre son fils et l'héritier de la maison de Bourgogne, mais ne permit, ni au duc d'Orléans (Louis XII), à qui il donna en mariage sa fille Jeanne, ni au duc d'Angoulême (François Ier.), de profiter d'une alliance si avantageuse pour la France ; ce qui révolta à un tel point les Flamands, qu'ils contraignirent leur pupile d'épouser Maximilien, d'Autriche, surnommé *Pauci Denari*, à cause de son indigence, devenu, par ces noces, l'un des plus puissans souverains de l'Europe.

Malgré ce tableau que la vérité ne nous a pas permis de dissimuler, c'est à ce même roi que nous devons le rétablissement de ces *veredarii* de Charlemagne et de l'ancien empire Romain ; premiere origine des postes. Ce fut par ses ordres que le prieur de Sorbonne propagea en France l'art récent de l'imprimerie, jusqu'alors renfermé dans Mayence où il prit naissance. Enfin, ce fut ce même Louis XI qui, renouvelant les antiques constitutions de Charlemagne, mit, par une loi placée par la nation au nombre de ses lois fondamentales, un frein à ce despotisme dont il avait tant abusé, (1) « en s'in- » terdisant à lui-même et à ses suc- » cesseurs de pourvoir à aucun office, » s'il n'était vacant par mort, démis- » sion volontaire, *ou forfaiture jugée* » *par juge compétent* ». 1467

(1) Ordonnances du Louvre.

De la nouvelle Chevalerie substituée à l'ancienne, des Tournois, des Livrées, des Armoiries.

Les levées que les seigneurs de fiefs faisaient dans leurs terres, de vassaux et de censitaires, qu'ils menaient à la guerre sous leurs bannieres, origine des *chevaliers bannerets*, dont le nom s'est conservé en Angleterre, sont devenues inutiles depuis l'établissement de la gendarmerie et des troupes réglées; ce qui entraîne la destruction de cette antique chevalerie qui prit naissance sous Charlemagne et ses successeurs, accrue par les croisades, rendue plus respectable par les cérémonies religieuses et guerrieres qui accompagnaient la réception de ses membres.

Sur ses ruines s'en éleve une autre plus utile, en ce que, sans épuiser le trésor de l'état, elle est, par l'émulation qu'elle inspire, le stimulant de cette soif d'honneur, principe du gouvernement monarchique.

En France, dès l'an 1352, le roi Jean s'est déclaré grand-maître d'un nouvel ordre, dont la réception, accompagnée des mêmes formalités que celles de l'ancienne chevalerie, est destinée à récompenser les services rendus à l'état. 1349. 1352. 1428. 1469.

D'autres font remonter jusqu'au roi Robert, fils de Hugues Capet, la fondation de *l'ordre de l'Etoile*, ainsi nommé de l'étoile d'or qu'ils portent sur leur poitrine, abandonné depuis au chevalier du guet de Paris et à ses archers : c'est le sort de ces établissemens, quand l'intrigue est parvenue à les détourner de leur destination primitive.

La politique de Louis XI ne lui permet pas de négliger un moyen si peu couteux de se faire des créatures.

A l'exemple d'Edward III, fondateur en Angleterre de l'ordre de la Jarretiere ; de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fondateur de celui de la Toison d'Or ; quelle que soit l'origine de ces dénominations, il institue l'ordre de Saint-Michel.

L'ancienne chevalerie est abolie ; et tous s'empressent de se décorer de ce nom. De-là, le titre de *Chevaliers ès lois*

attribué aux magistrats, de comtes, *comites*, que prennent les professeurs en droit de l'université de Paris.

Les nouveaux chevaliers ont sous eux, comme les anciens, des *écuyers*, ou *novices*, qualifiés de *Bacheliers*, (*bas chevaliers*) dénomination conservée dans les universités aux aspirans à la licence, et dans la langue italienne, à tous ceux qui ne sont pas encore pourvus par mariage.

Les duels judiciaires sont abolis, mais non les vengeances privées.

Dès le cinquieme siecle de notre ère, aux combats de gladiateurs, si fréquens dans l'ancienne Rome, ont été substitués en France, en Espagne, en Italie, les *tournois*, image de la guerre, où brillent l'adresse, le courage et la galanterie de preux chevaliers, armés et couronnés de la main de leurs dames. Ils subsisterent, dans toute leur splendeur, sous l'ancienne chevalerie; la nouvelle les conserve. De-là, le droit accordé par nos coutumes, rédigées par écrit sous Charles VII et ses successeurs, aux seigneurs de fiefs, d'imposer une taxe sur leurs sujets, quand leur fils aîné, parvenu à l'âge de 21 ans, époque de la

majorité féodale, est armé chevalier.

Les couleurs de leurs dames, les devises qui rappellent leurs hauts faits, que, pour se reconnaître, arborent sur leurs écus, des guerriers couverts de fer, origine des armoiries et des livrées; le pas d'armes à fer émoulu, les carousels; en Espagne, les combats de taureaux remplaceront, dans le siecle suivant, ces dangereux exercices, quand la mort d'Henri II, d'un tronçon de lance échappé dans un carousel, à la main de Mongomeri, les aura fait abolir par toute l'Europe.

Des Suisses; des Gênois, troubles de l'Italie, sous les Sforces et les Medicis; progrès des Sciences et des Arts.

La république Helvétique, quoiqu'elle ne renferme encore que huit cantons, maintient la balance entre les puissances de l'Europe, en s'opposant aux

projets ambitieux de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et de Franche-Comté, qui a fait marché avec l'empereur pour l'érection en royaume de ses états; car les empereurs d'Allemagne se sont maintenus dans la possession de disposer du titre de roi; droit qui ne leur est contesté que par les papes.

La Savoye et le Piémont qui manquent d'argent et de commerce, n'ont pour défense contre les excursions de la France et de l'empire, que leurs montagnes et leurs précipices, dont la clef est entre les mains des Suisses, alliés de la France.

L'Italie est à-la-fois le théâtre et de la plus noire perfidie et de la plus florissante prospérité.

Dès l'année 1295, les Viscomti se sont emparés des fertiles plaines du Milanois.

1356. La concorde semble régner entre les deux fils de Matthieu II, décédé en 1356. Le perfide Galéas, l'aîné des deux freres, en profite pour dépouiller son puîné de l'héritage du pere commun.

Il meurt, laissant, de son mariage avec
1409. Isabelle de France, une fille unique,

mariée au duc d'Orléans, pere de Louis XII, avec droit de reversion à la future épouse et à sa postérité, en cas d'extinction de la descendance masculine des Viscomti, consistant alors en deux fils que Galéas eut d'un second mariage avec sa cousine Catherine.

Jean regne à Milan, et n'est connu que par sa tyrannie. 1447. 1450.

Assassiné avant qu'il ait eu de progéniture, son frère Philippe demeure en possession de tout le duché jusqu'à sa mort, arrivée en 1447 sans enfans mâles; origine des guerres entre les deux branches de la postérité féminine de Galéas Viscomti, l'une issue de Valentine, mere de Louis XII, l'autre l'ancêtre de la fille unique de Philippe, mariée au fils naturel d'un grand homme, Jacques Sforce, parvenu par son seul mérite, d'une naissance obscure, à la dignité de connétable de la malheureuse Jeanne de Naples.

Son bâtard, François, non moins célebre par ses exploits que par son astucieuse politique, d'abord général des Vénitiens contre son beau-pere; appelé ensuite par les Milanois, contre ces mêmes Vénitiens, en faveur desquels

il a combattu, finit par s'emparer de tout le Milanois, et consolide sa puissance par la protection qu'il accorde aux Gênois que Louis XI, fatigué de leurs éternelles variations, a repoussés, quand ils sollicitaient son alliance.

1466. 1476. Le fils de François Sforce, Galéas, n'est connu que par ses débauches, sa férocité et sa fin tragique, assassiné dans la cathédrale de Milan, au moment de l'élévation de l'hostie. (1) On raconte que l'un des assassins, expirant dans les plus cruels tourmens, encourageait ses bourreaux, tenant à honneur d'avoir donné à sa patrie ce qu'ils nomment la liberté.

Son fils lui succède, sous la tutelle de sa mere et du sénateur *Simonetta*; en but, l'un et l'autre, à l'ambition du frere du défunt, *Lodovic Sforce*, ditle *More*, de l'italien *Moro*, Maure, symbole de cette politique sanguinaire, à l'aide de laquelle il a expulsé la régente, décapité *Simonetta*, attenté aux jours de son neveu, par un poison lent, au-

(1) Dictionnaire historique de l'abbé l'Avocat.

quel il a succombé le jour même où le roi de France, Charles VIII, marchant à la conquête du royaume de Naples, secondé par le perfide Lodovic, qui ne tardera pas à le trahir, fait son entrée dans la ville de Milan.

Une fille de Galéas, Blanche-Marie, épouse l'empereur Maximilien. C'est l'origine des prétentions de la Maison d'Autriche sur ce duché.

Tandis que ces scenes sanglantes souillent les rives du Pô, Florence et la Toscane, sous un gouvernement démocratique comme celui d'Athènes, ne doivent leur splendeur qu'aux hommes de génie, émules de Pisistrate, de Périclès, de Démétrius de Phalere, auxquels elle donne naissance.

Tels sont ces Médicis, qui, sous le titre modeste de *Gonfaloniers* (porte-étendart) de la nouvelle république, s'élevent de l'état de simples citoyens, à une puissance égale à celle des plus grands monarques.

L'un d'eux, le fondateur de la liberté dans Florence, Pierre de Médicis, enrichi par l'immensité de son commerce dans les échelles du Levant, se concilie l'amour et la reconnaissance de ses con- 1428.

citoyens, par l'emploi qu'il en fait à soulager l'indigent, à encourager le commerce, les arts, l'industrie, à fixer dans sa patrie ces Grecs expulsés de la capitale de l'empire d'Orient.

Sous son fils, *Côme-le-Grand*, surnommé le *Pere du peuple, le Libérateur de sa patrie*, banni comme Aristide, rappelé comme lui, s'élevent ces pompeux monumens, la gloire de Florence, la source de ses richesses. Pendant 30 ans, ses conseils sont des lois.

1464. Il meurt, laissant deux fils héritiers de sa puissance et de ses vertus; *Laurent*, surnommé le Grand, et *Julien*, qui ayant partagé entre eux l'autorité, comme jadis les deux fils de Pisistrate, ne tardent pas à exciter la jalousie de Ferdinand roi de Naples, et la haine du cordelier *la Rovere* (Sixte IV). A quels excès ne portes-tu pas les mortels, détestable soif de l'or et des hon-
1478. neurs ! Le roi et le pontife s'unissent, pour souffler, dans la capitale de la Toscane, le feu de l'insurrection. Les *Pazzi*, maison puissante, rivale de celle des Médicis, se chargent de l'exécution. Les deux freres sont assassinés, comme jadis Hippias et Hipparque, le furent

par Harmodius et Aristogiton ; mais non avec le même succès.

Julien est tué sur la place ; Laurent, dont la blessure n'est pas mortelle, se traîne dans la sacristie ; car c'est dans l'église que ce crime est commis. Le peuple se soulève ; l'assassin Pazzi, l'archevêque de Pise, *Salviati*, auteurs du plan de la conspiration, sont arrêtés et pendus aux fenêtres du palais des Médicis, que l'infâme prélat se disposait à livrer à leurs ennemis ; leurs complices, poursuivis par la multitude, périssent par les mains des bourreaux ; un seul, échappé au carnage, fuit chez les Turcs ; l'indignation du sultan Bajazet le livre à la juste vengeance de ses concitoyens. Le neveu du pape, le cardinal *Riaro*, est seul épargné, par respect pour sa dignité. Sixte ose s'avouer complice de ces crimes, en lançant l'excommunication contre les Florentins, pour le meurtre de l'archevêque de Pise. Laurent de Médicis met fin à la guerre civile, par sa prudence, et continue, pendant douze années, à accroître la splendeur de sa patrie ; heureux, s'il ne l'eût scandalisée par ses débauches et son impiété ! son fils *Pierre*, banni par 1480. 1494.

les Florentins, en est la premiere victime. Un autre de ses fils fut le pape Léon X.

De l'Angleterre, et des factions de Lancastre et d'Yorck, dites de la Rose blanche *et* de la Rose rouge.

1442. 1450. En Angleterre, une femme intrigante, mais d'un intrépide courage, d'une fermeté inébranlable, est parvenue à faire enfermer, comme sorciere, l'épouse du duc de Glocester que Henri V a choisi pour l'un des tuteurs et régent du royaume, pendant la minorité de son fils Henri VI.

Cinq ans après, le duc lui-même, dénoncé au parlement comme conspirateur, est trouvé mort dans son lit, non sans de violens soupçons contre la reine.

Dans ces circonstances, l'un des descendans du deuxieme fils d'Edward III, d'une branche antérieure à celle dont Henri VI est issu, le duc d'Yorck, soutenu par le plus grand capitaine, le

plus profond politique de la Grande-Bretagne, le duc de Warvick, souleve les peuples contre le favori de la reine, le duc de Suffolck, décapité par le capitaine d'un navire-garde-côte, au moment où il se dispose à passer en France. Deux partis, dits *l'un appelé la Rose blanche*, et l'autre *la Rose rouge*, donnent le signal de la guerre civile. Henri VI tarde à tirer l'épée contre ses sujets; il s'y détermine enfin; vaincu, blessé, il est ramené dans Londres, et traité en roi par le duc d'Yorck, qui s'empare de l'autorité, sous le titre de Protecteur : c'est la premiere fois que les factieux font usage de cette dénomination.

Cependant la reine, ayant levé une armée qu'elle commande en personne, marche sur Londres, délivre son époux.

Vaincue à la sanglante journée de Nortumberland, elle a peine à échapper avec son fils, laissant de nouveau Henri VI entre les mains de ses ennemis.

Un parlement s'assemble; les droits des deux maisons de Lancastre et d'Yorck y sont solennellement débattus, Henri VI est maintenu; mais le duc d'Yorck est appelé au trône après sa mort, à

l'exclusion du légitime héritier de la couronne. Le monarque conservé est déclaré déchu de son droit, s'il tente de s'opposer à l'exécution de l'arrêt.

1461. L'intrépide Marguerite d'Anjou ne perd pas courage.

Ayant rassemblé 18,000 hommes dans la principauté de Galles, deux fois victorieuse, elle marche sur Londres, délivre son époux pour la seconde fois, suspend aux créneaux des remparts la tête de son rival. « Lequel voulez-vous »? (dit aux Anglais réunis dans une plaine voisine de la capitale, l'intrépide Warwick, qui est parvenu à repousser l'armée de la reine). « Lequel voulez-vous » pour votre roi, Henri de Lancastre, » ou le jeune fils du duc d'Yorck »? Tous s'écrient, Yorck. Ce vœu de la nation ne tarde pas à être confirmé par quelques lords et quelques prélats assemblés à la hâte dans le palais de Westminster.

De ce moment, la maison de Lancastre eût été dépouillée sans ressource, si le nouveau monarque, Edward IV, se fût montré reconnaissant envers son bienfaiteur, ce Warwick, ce *faiseur de rois*, ainsi qu'ils l'appellent.

1470. 1471. Disgracié par celui qui lui doit la couronne,

couronne, il se jette dans le parti de la reine, qui passe en France, obtient, de l'astucieuse politique de Louis XI, plus jaloux d'affaiblir l'Angleterre par ses divisions intestines, que de relever la maison de Lancastre, un faible secours de 2,000 hommes, accru dans la Grande-Bretagne, par les nombreux partisans que Warwick lui a procurés; à l'aide de ce faible noyau, traînant après elle son époux et son fils, l'intrépide Marguerite, tantôt victorieuse, tantôt vaincue, parcourt, pendant quinze années, toutes les provinces de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'ayant perdu, dans l'un de ces combats, son généreux défenseur, enfermée avec son fils dans la tour de Londres, ayant vu ses fils massacrés sous ses yeux, par les freres du nouveau roi, l'infortuné Henri VI assassiné dans sa prison, par ce duc de Glocester, qui fut depuis Richard III, ne devant la vie qu'à l'espoir d'une rançon, qu'ils obtiennent, non sans peine, de l'avarice de Louis XI; elle sort, contrainte de se réfugier chez son pere, ce Ren, duc d'Anjou, comte du Maine, duc de Lorraine, roi titulaire de Naples et des deux Siciles; et, malgré tous

ces vains titres, réduit à l'indigence.

Paisible possesseur du trône, Edward IV n'est célebre que par ses débauches et ses vengeances.

Meurtrier de son frere le duc de Clarence, il le suit de près dans le tombeau, non sans soupçon de poison de la part de ce duc de Glocester, monstre plus cruel encore.

Sous prétexte de pourvoir à la sûreté de ses neveux, il les enferme dans la tour de Londres, pour ne plus reparaître.

Cependant la plus vile populace qu'il a ameutée, s'écrie qu'elle veut Richard pour son roi; c'est le nom qu'il a pris. Le maire de Londres, à la tête des factieux, lui offre le trône; il l'accepte, et, pour s'y affermir, accuse publiquement, dans un parlement convoqué à cet effet, sa propre mere encore vivante, de prostitution et d'adultere. De tous les enfans qu'a eus la duchesse d'Yorck, lui seul, à l'en croire, est légitime. Ainsi le décident des juges corrompus.

Il ne jouit pas long-tems d'une victoire acquise par tant de crimes.

A peine deux ans et demi se sont

écoulés, qu'un descendant, non de Henri VI, mais d'Edward III et de Marguerite de Lancastre, Henri, comte de Richemont, s'apprête à venger les injures faites à la maison de son aïeule. Ses premieres tentatives ne sont pas heureuses; contraint de chercher un asile dans la Bretagne française, il a peine à échapper aux pieges que lui tend le perfide Landais, ministre de François II, duc de cette province, le pere de la célebre Anne de Bretagne. Il fuit dans l'Anjou; d'où protégé par la France, assuré d'un parti puissant en Angleterre, il tente une descente dans cette île. L'infâme Richard III marche à sa rencontre, la couronne sur la tête, et succombe dans le combat; l'armée entiere, comme inspirée, s'écrie: Vive notre roi Henri VII; il est couronné dans un parlement convoqué à cet effet. Peu après, il réunit les droits des deux maisons de Lancastre et d'Yorck, par son mariage avec l'unique héritiere de la maison d'Yorck. Un traité de paix et d'alliance qu'il contracte avec Jacques III, roi d'Ecosse, tige de l'infortunée dynastie des Stuard, à qui il donne en mariage sa fille unique, met fin aux 1502.

guerres qui déchirent depuis long-tems les deux royaumes. Pieux, ami des lettres, sous son regne le commerce fleurit; les lois reprennent leur antique vigueur; les Anglais respirent, non sans troubles momentanées, suscités par deux imposteurs, se disant, l'un le neveu, l'autre, l'un des fils d'Edward IV, que Richard III a fait disparaître.

De la Russie et de la Porte-Ottomane dans le même tems. Conduite des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem envers le malheureux Zizim.

Ici commence la fondation du grand empire de toutes les Russies, destiné à balancer un jour la puissance de tous les potentats de l'Europe et de l'Asie.

Cette vaste contrée a eu jusqu'alors ses princes, ses gouverneurs soumis au grand Kan des Tartares habitans au-delà du Volga.

L'un d'eux, Jean-Bazilide *Grotzdin*,

ayant secoué le joug des Tartares, s'empara sur le grand duc de Lithuanie (la Pologne.), de ce qu'ils nomment la *Russie-Blanche*, à cause de son peu de forêts, reduit sous ses lois *Novogood - Wilchi* (le grand Novorgood), et s'étend jusqu'à Moskou, dont il forme la capitale de son empire.

Malgré l'échec que les Ottomans ont éprouvé au siege de Rhode., leur puissance prend des accroissemens rapides. 1480.

La mort de Mahomet II, lorsqu'il se disposait à prendre sa revanche sur les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, la rivalité de ses deux fils, Zizim et Bajazet, dont le puîné a été porté sur le trône par la puissance des Jannissaires, au préjudice de son aîné, conformément aux dernieres volontés du pere commun, sont le salut de l'Italie, menacée d'une ruine prochaine par la prise d'Ottrante par les Musulmans, reprise, depuis la mort du sultan, par le pape et le roi de Naples.

Cependant l'infortuné Zizim leve une armée. Vaincu par deux fois, il est contraint de se réfugier chez ses ennemis, les chevaliers de Rhodes, qui pour se débarrasser des puissantes sollicitations de son

de son frere Bajazet, le remettent entre les mains du pape Innocent VIII. Nous suivrons les effets de cette résolution.

De la France sous Charles VIII.

1483. En France, au cruel et perfide Louis XI, a succédé son fils Charles VIII, *petit de corps*, dit l'historien Philippe de Comines; *mais si bon, qu'il n'est pas possible de voir une meilleure créature*.

Son regne ne fut que de 14 ans, signalés par des événemens mémorables.

A son avénement au trône, il s'en faut d'une année qu'il n'ait atteint la majorité, fixée à 14 ans par l'ordonnance de Charles VII, sur le vœu de la nation entiere.

1484. 1498 1499. Le testament de Louis XI y a pourvu, en confiant l'administration du royaume à sa fille, Anne de France, épouse de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, au préjudice de la mere du jeune roi et du duc d'Orléans (Louis XII); nouvelle source de guerres civiles, ap-

paisées par la sagesse et la fermeté de la régente.

Devenue, depuis la majorité du monarque, le conseil de son frere, ce qu'elle désespere d'exécuter par elle-même, elle l'obtient du vœu de la nation.

C'est l'objet des états-généraux, assemblés à Tours en 1484, les plus calmes dont notre histoire fasse mention.

Les réglemens qui y sont proposés tendent à prévenir l'abus de ces commissions extraordinaires, dont le despotique Louis XI fit un si grand usage, qui, enlevant les parties à leurs juges naturels, les livrent trop souvent à des hommes pervers ou corrompus; et toutefois, on ne peut contester au monarque le droit de mettre, par l'évocation, la justice à l'abri d'une fermentation passagere dont tous les corps sont susceptibles.

Pour tenir un juste milieu entre ces deux écueils, les députés des trois ordres assemblés à Tours votent que nos rois aient sans cesse autour d'eux, leur *grand conseil de justice* : c'est ainsi que les ordonnances de Charles VIII et Louis XII nomment le nouveau tribunal

composé de magistrats inamovibles, destinés, quand la nécessité l'exige, à suppléer les parlemens dans leurs augustes fonctions.

La réunion de la Bretagne à la France, par le mariage de Charles VIII avec l'héritiere de ce duché, la paix conclue avec le roi d'Arragon, sont les fruits de la sagesse des conseils de la dame de Beaujeu. Il ne reste à Charles VIII d'ennemis qu'un bâtard d'Alphonse le-Magnanime, qui prétend au royaume de Naples, et le successeur d'Innocent VIII, le pape Alexandre VI, qui, ayant livré au roi de France le malheureux Zizim, dans le dessein de détourner ses armes victorieuses sur l'empire Ottoman; après la mort de Zizim, se ligue avec les Gênois, les Vénitiens, l'usurpateur du duché de Milan, Lodovic Sforce; l'empereur, son fils Philippe, et le roi d'Angleterre, Henri VII, à l'effet d'expulser les Français de l'Italie, source de guerres sans cesse renaissantes, suspendues momentanément par la mort du roi des Français.

« Celle d'aucun prince, dit l'un de » nos historiens (1), ne fit verser tant de » larmes aux siens. «

(1) Le continuateur de l'abbé Vély.

Il les méritait par son affabilité, par son zele pour la réforme des abus, par son amour pour la justice, la premiere vertu des rois.

Révolution arrivée en Espagne, dans le même tems; Commencement du regne de Ferdinand et d'Isabelle; Expulsion définitive des Maures; Commencement de l'Inquisition dans ce royaume.

TANDIS que sous les regnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, le gouvernement français prend une consistance qu'il n'a point eue jusqu'alors; en Espagne, l'archevêque de Tolede, D. Carillo, et quelques autres prélats, excitent une violente insurrection contre leur légitime souverain, Henri IV, dit *l'impuissant*, et son épouse D. Juana; Henri fuit; les *Cortés* le déposent par contumace. Il n'obtient son 1454 et suiv.

rétablissement sur le trône de ses peres, et l'absolution de l'excommunication lancée contre lui par l'archevêque de Tolede, qu'en déshéritant sa fille Jeanne, comme bâtarde, et appellant à sa succession sa sœur Isabelle, que l'archevêque, pour consolider ce honteux traité, a marié secrétement avec Ferdinand, roi d'Arragon, de Naples et des deux Siciles, depuis l'expulsion totale des Français de l'Italie.

En vain, Henri mourant rappelle l'infortunée Jeanne; en vain il atteste, sous la foi du serment, la légitimité de sa naissance; en vain le roi de Portugal, D. Alphonse, arme en faveur de sa niece; repoussée par l'opinion, elle est contrainte de se confiner dans un monastere, abandonnant le trône à sa rivale.

Ainsi s'opere la réunion des deux royaumes de Castille et d'Arragon, et de toute l'antique Béthique, qui n'est morcelée que par le Portugal et la Navarre alors toute entiere au pouvoir de la France.

Je dis réunion, par ses effets dans la descendance des deux époux; car bien qu'ils agissent de concert pour

leurs intérêts communs, que les lois générales soient inscrites du nom de l'un et de l'autre, que la monnoie et les médailles portent la double effigie de Ferdinand et d'Isabelle, ils ont leurs conseils séparés, chacun d'eux jouissant dans ses états de toute l'autorité monarchique : exemple unique dans l'histoire.

Jamais, malgré les anathêmes de l'église, siecle ne fut plus fécond en prétendus magiciens, en diseurs de bonne aventure, en charlatans de toute espece. 1491

Le traité qui, après une guerre de six années, a remis Grenade et son territoire entre les mains de Ferdinand et d'Isabelle, porte, que les Maures qui ont orné cette fertile province de mosquées magnifiques, de palais superbes, de bains soutenus par cent colonnes d'albâtre, jouiront, sous le nouveau gouvernement, de la liberté de leur culte.

Telle n'est pas la politique de Ferdinand et d'Isabelle. Les édits les plus rigoureux leur fixent, et aux juifs, un délai pour embrasser le christianisme, sous peine d'être bannis de l'Espagne; origine du tribunal de l'inquisition dans ce royaume, et de sa décadence, que la

découverte d'un autre hémisphere releve à peine momentanément.

Commencement des découvertes des Portugais et des Espagnols dans les deux Indes.

BIEN que dès l'empire de Tibere, Séneque le tragique eût prédit qu'il viendrait un tems où l'antique *Tulé*, cette Islande oubliée jusqu'au treizieme siècle de notre ère, retrouvée depuis par un moine d'Oxford, sous le regne d'Edward III, ne serait plus la limite du monde, que les traditions égyptiennes recueillies par Platon, et les fables mêmes de la mythologie des Grecs, prouvent qu'ils soupçonnaient l'existence de terres et d'îles situées au-delà du détroit de Cadix, qu'ils nommaient cependant *les Colonnes d'Hercule*, le commerce des Européens dans l'Océan ne s'étendait pas au-delà de la Grande-Bretagne et des îles adjacentes; dans la Méditerranée; il semblait limité aux bords de l'Afrique et à cette partie de l'Asie, l'objet des conquêtes d'Alexandre,

qui, de la Grece et de la Macédoine, pénétra dans la Perse et dans l'Inde jusqu'aux rives du Gange.

Dès le treizieme siecle de notre ère, ces îles que les Grecs nommaient *Fortunées*, *le Jardin des Hespérides*, aujourd'hui *les Canaries*, furent retrouvées, sans le secours de la boussole, par des navigateurs biscayens, et remises, suivant les préjugés du siecle, entre les mains du pape Clément V, qui en fit don à D. *de la Cerda*, de la tige auguste des rois de Castille. Dans le quinzieme, l'infatigable D. Henri, fils de don Juan, tire de la poussiere des cabinets, où elle est restée ensevelie, la découverte de la boussole : elle lui fait concevoir les plus vastes espérances.

Ayant obtenu de son pere une flotte commandée par Gonzalès et Tristan de Vasa, il ordonne à ses amiraux de faire le tour de l'Afrique, par l'Océan Atlantique. 1446. 1460.

Les nouveaux Argonautes découvrent, à quelque distance du détroit de Gibraltar, un cap dont le nom seul qu'ils lui donnent indique qu'ils le regardent comme le terme des entreprises des plus hardis navigateurs, *le cap Non*.

Ils le doublent cependant, parviennent à un autre, qu'ils nomment *Boyador*; mais avec de telles difficultés, que leurs matelots découragés par les tempêtes, les bancs de sable, les écueils cachés qui environnent ce promontoire redoutable, forcent leurs conducteurs à rétrograder.

A leur retour, à soixante lieues des Canaries, une île déserte couverte de forêts, motif du nom qu'ils lui donnent (Madère), s'offre à leur pénible navigation; ils en prennent possession au nom du roi de Portugal, qui ne la garde pas long-tems, contraint de la remettre aux Espagnols, comme une partie du don fait à Louis de la Cerda par Clément V.

Près de 14 ans s'écoulent sans qu'aucun navigateur ose franchir le périlleux passage du cap *Boyador*. La constance du prince Henri l'emporte enfin. *Gonzalès de Vallo* découvre le *Cap-Verd*.

1497. On doutait si, en changeant de pôle, la direction de l'aiguille aimantée serait la même.

On en est assuré, quand, par ordre d'Emmanuel, fils de Jean II, roi de Portugal, *Vasco de Gama* est parvenu à doubler la pointe de l'Afrique,

plus terrible que ce cap *Boyador* qui a rebuté les premiers navigateurs, qu'ils nomment cependant *le cap de Bonne-Espérance*, parce que cette difficulté vaincue leur fraie le chemin à ces *Antipodes*, sur l'existence et la possibilité desquelles les anciens ont disputé pendant tant de siecles.

Graces aux victoires remportées sur les Indiens, à la destruction de la flotte d'Egypte, envoyée par le sultan pour s'opposer à l'exécution d'un projet qui doit ruiner le commerce d'Alexandrie, la prise de Goa par les Portugais, est pour les Européens une mine inépuisable. 1508.

Cependant, le fils d'un cardeur de laines de Gênes, *Christophe Colombo* ou *Colomb*, sans autre secours que son génie, soupçonne l'existence d'un autre hémisphere. 1492. 2500.

Il lui faut des vaisseaux pour s'en assurer. Il s'adresse à sa patrie qui le traite de visionnaire. Ferdinand et Isabelle sont la seule puissance qu'il parvienne à persuader de seconder son entreprise.

Amiral de trois vaissaux qu'ils lui ont confiés, il part des côtes d'Espagne,

accompagné de son frere *Barthélemi*, bravant les murmures de son équipage, qui les menaçe, l'un et l'autre, de les jeter à la mer, parvient, après 33 jours de traversée, dans une île d'une vaste étendue, peuplée de sauvages, dont il se concilie l'affection par de petits présens qu'il leur distribue. Il la nomme *San-Salvador*, parce qu'elle l'a sauvé de la fureur des siens.

La conquête de la grande île *Hispaniola* (*san-Domingo*), de la Jamaïque, du pays des Caraïbes, de tout le vaste continent du nouveau-monde, sont le fruit de ces premieres découvertes, non sans exciter contre les deux freres, ainsi que contre le deuxieme fondateur des colonies espagnoles dans ces contrées, *Américic Vespuce*, qui donna son nom à cette partie du monde, la jalousie des surveillans dont la politique espagnole les a environnés.

Dans le même tems, les Portugais parviennent, par une autre route, aux Açores, îles non inconnues aux anciens Carthaginois; qui leur ouvrent la route du Brésil.

Les découvertes se multiplient avec une telle rapidité, qu'elles donnent lieu

au pape Alexandre VI, suivant les prétentions ultramontaines, de fixer, par une bulle, les limites des nouveaux royaumes. C'est ce qu'on nomme *la démarcation*, effacée, dans les tems postérieurs, par les découvertes et les conquêtes des autres peuples européens.

De trois Souverains et de leurs Ministres, qui fixaient alors les destins de l'Europe.

TROIS souverains et leurs ministres fixaient alors les destins de l'Europe ; *Ferdinand et Isabelle* dont nous avons esquissé l'histoire, et leur ministre *Ximenès*; l'impie, le crapuleux, mais adroit politique, *Alexandre VI* et son fils *Cesar Borgia*; car ce pontife ose se vanter de ses scandaleuses débauches ; le roi de France, *Louis XII*, et son vertueux ministre, *le cardinal d'Amboise*.

De Ximenès sous Ferdinand et Isabelle, et depuis leur mort.

Le fils d'un procureur de Terragona, dans la vieille Castille, réduit à la plus extrême indigence, emprisonné par ordre du cardinal Gonzalès, son évêque, pour avoir sollicité auprès du pape une prébende de sa cathédrale, avant d'avoir obtenu son agrément; devenu, par ses vertus, l'ami de celui qui l'a persécuté, et toutefois, sacrifiant à l'étude des langues orientales, dans l'ordre des Freres Mineurs, où il fait profession, les espérances que la protection de son évêque pourrait lui faire concevoir : tel est le fameux Ximenès.

Sa renommée le suit dans la solitude où il s'est renfermé. Confesseur de la reine Isabelle, il refuse avec persévérance, après la mort du cardinal, le plus riche évêché de la chrétienté, l'archevêché de Tolede, que sa pénitente sollicite pour lui auprès du pape, et ne cede qu'aux ordres absolus du souverain pontife.

Digitized by Google

De ce moment, tout entier aux soins de son diocèse, il visite les églises et les hôpitaux, pourvoit à leurs besoins ; joignant l'autorité temporelle à la spirituelle, il proscrit les lieux de débauche, expulse les juges iniques, force les usuriers de renoncer à leur honteux commerce ; fondateur de l'université d'Alcala, il appelle à son aide les savans de toutes les parties du monde, pour élever, à ses frais, le plus superbe monument que la découverte de l'imprimerie ait produit depuis la renaissance des lettres, cette bible polyglotte, publiée par ses ordres en 1516. 1516.

Chargé, après la mort de Ferdinand, par sa pénitente Isabelle, par l'archiduc d'Autriche lui-même (depuis l'empereur Charles-Quint), de la régence des deux royaumes de Castille et d'Arragon, trop favorable à l'inquisition (c'est le seul reproche qu'on puisse faire à sa mémoire), il poursuit les Maures jusqu'en Afrique ; dans l'intérieur, s'il emploie la force, c'est pour extirper les abus, et assurer le libre exercice de la justice, sans redouter les intrigues secrettes qui creusent son tombeau.

D'Alexandre VI et de son fils Borgia ; de Pic de la Mirandole et du Dominicain Savonarole.

1492. Au pacifique Innocent VIII (Jean-Baptiste Cibo), a succédé dans le souverain pontificat, un homme d'autant plus zélé pour les prétentions ultramontaines, que chargé de tous les crimes, la religion n'est pour lui qu'un masque dont il se couvre pour cacher son ambition démesurée, ce Roderigue Borgia (Alexandre VI), qui, ayant favorisé Charles VIII dans la conquête du royaume de Naples, le trahit si indignement.

Prêtre et cardinal, il eut de l'une de ses maîtresses une fille, *Lucrece*, avec laquelle la voix publique l'accuse d'entretenir un commerce incestueux.

Veuve de trois époux, l'un d'eux passe pour avoir été assassiné par ordre du souverain pontife, dans le dessein de faire épouser à Lucrece l'héritier de la maison

d'Est, alors toute puissante en Italie.

Des deux fils du nouveau pape, le duc de Candie a été trouvé mort dans le Tybre, non sans de violens soupçons contre son frere, ce César Borgia, l'objet des tendres affections du nouveau pape, digne en effet d'un tel pere.

Trois jugemens rendus par Alexandre, dans les premieres années de son pontificat, signalent l'esprit et les mœurs de ce siecle: l'un en faveur d'un prince d'Italie, le savant Pic de la Mirandole, qu'une érudition précoce a fait déférer à Innocent VIII, comme le promoteur de cette philosophie cabalistique qui, s'appuyant sur les fastueuses traditions des Rabbins, prétend, à l'aide d'un commerce secret avec les anges et les démons, et de paroles mystérieuses tirées de nos livres saints, opérer des prodiges. Son apologie parvenue jusqu'à nous, qu'il publia sous le pontificat d'Innocent VIII, ne détermina pas ce pape à lever l'excommunication dont il l'avait frappé. Absous par Alexandre, on le vit, exemple mémorable, abdiquer le pouvoir suprême, pour se livrer tout entier à l'étude des sciences abstraites. A l'âge de 18 ans il parlait, dit- 1493. 1494.

on, vingt-deux langues; à 24, il provoque ses émules par une thèse, dans laquelle il s'annonce comme prêt à répondre sur tout ce qui est du ressort de l'intelligence humaine, et meurt à 31 ans, semblable à ces jeunes tiges épuisées par une seve trop abondante qui les consume en peu d'années.

1498, Le deuxieme a pour objet les troubles de la Toscane.

Le dominicain Savonarole, chef du parti démocratique dans Florence, ne cesse de s'élever, dans ses sermons, contre le pape et les Médicis.

Alexandre VI se borne d'abord à lui interdire la chaire; mais l'audacieux Savonarole, se prétendant inspiré, refuse de se soumettre, et est excommunié.

Traduit devant le tribunal de l'inquisition, il offre d'établir sa mission par l'épreuve du feu, et recule au moment de l'exécution.

Le peuple se souleve; condamné comme séditieux, hérétique, faux prophete (car toutes ces dénominations étaient alors regardées comme synonymes), il est dégradé, livré au bras séculier, pendu, son corps livré aux flammes.

La demande du roi de France,

Louis XII ,' en résiliation de son mariage avec Jeanne de France , fille de Louis XI , fait concevoir à l'ambitieux pontife de plus hautes espérances.

Tout favorise ce divorce. La raison d'état, pour conserver à la France une grande province que la veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, lui a apportée en dot ; la stipulation expre se dans le traité du mariage de Charles VIII , ratifiée par les états de la province de Bretagne, que si le nouvel époux vient à décéder sans enfans mâles , sa veuve passera à de secondes noces avec l'héritier présomptif de la couronne de France; la certitude de la violence employée par le despotique Louis XI, pour contraindre le jeune duc d'Orléans (Louis XII) à un engagement auquel son cœur répugne, constatée par de solennelles protestations; la declaration de la pieuse Jeanne , sous la religion du serment, que son mariage avec Charles VIII n'a jamais été consommé.

Alexandre VI députe en France son fils César Borgia, qu'il a élevé au cardinalat ; mais qui dès-lors a formé le projet de renoncer à l'état ecclésias-

tique. Le pape nomme, par une bulle, suivant les principes de ce que les Italiens nomment *nos libertés*, des commissaires dans le royaume pour juger le procès du roi Louis XII, dont le mariage avec la fille de Louis XI est déclaré nul. Il passe à de secondes noces avec l'héritiere du duché de Bretagne; l'ambassadeur du pape est récompensé par le don que le roi lui fait du duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes, d'une pension de 20,000 livres, somme considérable alors, et la promesse de lui faire épouser l'héritiere du royaume de Navarre, en obtenant du pape les dispenses nécessaires qui ne lui seront pas refusées. Toutefois l'ambition du pontife et de son fils n'est pas satisfaite.

Leurs mesures sont si bien prises, dit machiavel, que si la mort ne les prévient, soit naturelle, soit par le poison que le pape destine à de riches cardinaux, dont il convoite la succession, il dépouillera le saint-siége lui-même, de la souveraineté de tout ce qui compose l'état ecclésiastique, pour agrandir sa maison.

1503. Ce fut le terme de la vie d'Alexandre

et

et des prospérités de son coupable fils. Parens, alliés, amis, ennemis, tous l'abandonnent. Louis XII le dépouille de son duché, de sa pension, de sa compagnie de gens d'armes; le général de l'armée du roi d'Arragon en Italie, ce *Gonzalès de Cordoue*, surnommé le *grand capitaine*, près duquel il s'est réfugié, le fait arrêter et conduire en Espagne. Echappé de sa prison, il succombe dans une guerre à laquelle il engagea son beau-pere, le roi de Navarre : exemple mémorable de la justice divine.

De Louis XII et du Cardinal d'Amboise.

AUTANT le scandaleux Alexandre VI et son fils sont en horreur à toutes les nations, autant Louis XII, secondé par son ministre, le vertueux cardinal d'Amboise, se concilie l'amour des Français. 1500. 1510.

Appelé au duché de Milan, du chef

de Valentine *Viscomti* son aïeule, il part dans le dessein d'expulser l'usurpateur, le perfide Sforce, dit *le More*. Tout cede à ses armes victorieuses; le vingtieme jour depuis son arrivée dans la Lombardie, il fait son entrée triomphante dans Milan, et marche à la conquête du royaume de Naples, qu'il est convenu de partager avec le roi d'Arragon. En moins de quatre mois, le bâtard de Ferdinand, à qui le pape a confié ce royaume, est contraint de se réfugier en France, où il obtient de la libéralité de son rival, le comté du Maine et une pension de 120,000 livres.

Cependant l'astucieux Sforce s'est remis en possession du duché de Milan. Vaincu, fait prisonnier par la Trémouille, à qui Louis, en partant pour la France, a confié le commandement de son armée, il est traité dans le château de Loches, en Tourraine, avec toute l'humanité et la magnificence d'un grand roi; non sans prendre des précautions contre ses perfides intrigues, à l'aide desquelles son fils Maximilien s'est remis en possession de ce duché.

Dans le même tems, Florence, malgré un parti puissant qui lutte pour

le rappel des Médicis, se maintient en république démocratique.

Gênes essaie en vain de se soustraire à la domination de la France. L'appareil de la puissance du monarque français qui s'y transporte, tempéré par sa clémence, suffit pour appaiser l'insurrection.

Le triomphe de Louis eût été complet, si son vertueux ministre fût parvenu à la papauté, qu'il désirait moins pour lui que pour sa patrie. Les intrigues du cardinal de la Rovere, moins scandaleux, mais non moins ambitieux, non moins perfide que son prédécesseur, l'en écartent. Après un pontificat de 28 jours, du vieux Piccolomini (Paul III), l'intrigant cardinal ceint la tiare, sous le nom de Jules II, feint d'abord une exacte neutralité dans les querelles qui se sont élevées entre la France et le roi d'Arragon, Ferdinand, au sujet du partage du royaume de Naples. Ainsi se forme la ligue de Cambrai, dirigée en apparence contre les Vénitiens qui retiennent quelques places réclamées par le saint siége; en réalité, contre la France, que l'astucieux pontife est parvenu à faire entrer dans la coalition, 1508. 1509.

pour raison de Boulogne, de Breschia, et de quelques châteaux de médiocre importance.

A peine le pape a-t-il recouvré l'objet de ses prétentions, que la scene change.

1506. Le traité de Lyon, par lequel ont été réglés les différends entre les rois de France et d'Arragon, n'a pas eu d'exécution, par la réclamation des états-généraux du royaume contre le mariage de la fille ainée de Louis et d'Anne de Bretagne, avec le petit-fils de Ferdinand, ce Charles de Luxembourg, depuis l'empereur Charles V, qui eût démembré de la couronne ce grand fief, réuni plus utilement par l'alliance de cette princesse avec l'héritier présomptif du trône, le duc d'Angoulême, François Ier.

Malgré la victoire de Ravennes et les exploits du chevalier Bayard, il ne reste aux Français dans la Lombardie, que le château de Milan, Novare et quelques places de peu d'importance; dans le royaume de Naples, Gonzalès de Cordoue, rompant, par ordre du roi d'Arragon, l'armistice gardée trop fidélement par Louis XII vainqueur dans les champs de Cerizoles, s'empare de

toutes les conquêtes des Français. C'est alors que l'audacieux pontife leve le masque, ordonnant au roi de France d'évacuer l'Italie, mettant le royaume en interdit, déliant ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté.

En réponse à ces bulles, le clergé de France, assemblé à Tours par ordre du roi, rompt, d'une voix unanime, toute communication pécuniaire avec la cour de Rome, et interjette appel au concile œcuménique que l'empereur Maximilien convoque à Pise et ensuite à Milan, pour mettre fin aux troubles de l'église, tandis que le pape en assemble un autre dans l'église de Latran à Rome. La mort de l'ambitieux Jules suspend momentanément les hostilités; Louis XII, secondé par les Vénitiens qui changent de parti selon leurs intérêts, profite de ce calme, et rentre pour la troisieme fois dans le duché de Milan, dont les Français ne tardent pas à être expulsés, ainsi que de toute l'Italie, par les suites de la victoire remportée à Novare par les Suisses. Enhardis par ce succès, le provocateur du concile de Pise, cet empereur Maximilien, qui, devenu veuf, fut le concurrent de Léon X 1514. et suiv.

au souverain pontificat; les Suisses, Ferdinand-le-Catholique, son gendre; le roi d'Angleterre, Henri VIII, fondent sur la France. Les Anglais assiégent Térouane; les Suisses s'avançent jusqu'aux portes de Dijon; Ferdinand se jette sur la Navarre qu'il enlève à Jean d'Albret; Anne de Bretagne, « que le » peuple français, dit un auteur con» temporain (1), ne se soulait de pleu» rer «, meurt; un traité désavantageux auquel les Suisses forcent la Trémouille de consentir; la renonciation au concile de Pise; une trève avec Ferdinand, sous la condition du mariage de Renée de France, fille puînée de Louis XII, avec l'un des descendans du roi d'Arragon, et pour dot le Milanais; la paix avec l'Angleterre, cimentée par le troisieme mariage de Louis avec la sœur d'Henri VIII: tel est le tableau que présentent les dernieres années de ce roi, l'idole des Français, à qui ils donnent, à l'envi, le titre glorieux de *pere du peuple*. Il le mérita par son économie; occupé, pendant tout le cours

(1) Brantôme.

de son regne, à alléger le poids des impôts. La vente de quelques offices comptables, dont la finance est le gage de la fidélité du titulaire, suffit pour fournir aux dépenses des guerres désastreuses qu'il fut contraint de soutenir : heureux, si cet exemple n'eût eu des suites plus dangereuses ! Il le mérita sur-tout par la ligne de démarcation qu'il traça entre le despotisme et la monarchie, ordonnant à ses cours, par (1 l'édit de 1499, » de se conformer à la loi, quelques ordres secrets que l'importunité » pût arracher de sa foiblesse » ; maxime sainte, et cependant sujette à combien d'équivoques dans les tems postérieurs ! N'anticipons pas sur les événemens.

(1) Ordonnances du Louvre.

De François Ier. et du Concordat ; premier exemple de résistance dans les Parlemens.

1515. A Louis XII, le pere du peuple, décédé sans enfans mâles, succede un preux chevalier, cousin et gendre du feu roi.

Rentrer dans le Milanais, dont les intrigues de Jules II et la perfidie des Espagnols dépouillerent son prédécesseur, est l'objet de son ambition.

Ayant confié la régence du royaume à sa mere, la duchesse d'Angoulême, il part sans autres alliés que les Vénitiens.

Une seule victoire, la bataille de Marignan, due à l'intrépide valeur du monarque et à la sage conduite du connétable de Bourbon, qui depuis... oublions, pour un moment, ses égaremens ; disperse l'armée combinée des Suisses, de l'empereur, qui a pris parti dans la ligue ; des Anglais, et contraint Maximilien Sforce à chercher, à l'exemple de son

pere, un asile en France. Il y est traité en roi. Les Vénitiens, délivrés d'une guerre longue et difficile, en témoignent leur reconnaissance au monarque Français, en ordonnant qu'il jouira, et ses successeurs de la branche de Valois, du titre et des honneurs de noble Vénitien, prérogative continuée depuis, sous Henri IV, à la branche des Bourbons. Telle est la fierté de ces républicains.

Cependant le concile de Rome, auquel Louis XII fut forcé d'adhérer, en abandonnant celui de Pise, continue ses séances. 13. 6. 1517. 1531.

Les querelles auxquelles donna lieu la pragmatique sanction, adoptée par le concile de Bâle sous le regne de Charles VII, s'y renouvellent avec fureur.

Un traité passé entre Léon X et François Ier., approuvé par les peres du concile, y met fin : c'est ce qu'on nomme le *concordat*, devenu la base du droit canonique moderne.

Par ce traité, aux brigues inséparables des élections par le clergé et le peuple, est substituée, parmi nous, la nomination du représentant unique et héréditaire de

la nation, aux évêchés et autres prélatures, confirmée par le souverain pontife, qui donne aux pourvus l'institution canonique.

La nomination aux bénéfices ecclésiastiques, dépendans des ordinaires, leur est réservée, non sans vestige des prétentions ultramontaines.

Pour appaiser les clameurs auxquelles l'auteur du concordat a prévu que de telles réserves pourraient donner lieu, le tiers de ces mêmes bénéfices est affecté aux membres de l'université.

Vaines précautions (1). A peine le nouveau traité, revêtu de lettres-patentes pour lui donner le caractere de loi de l'état, est-il adressé au parlement de Paris, que les magistrats qui le composent répondent : *Qu'ils ne peuvent ni ne doivent procéder à son enregistrement* : premier exemple de cette formule si fréquente dans les tems postérieurs.

Ils se soumettent, toutefois en apparence, aux ordres réitérés du monarque;

(1) Registres du parlement.

non sans consigner dans leurs régistres de solennelles protestations, sans contracter même l'engagement envers les membres de l'université de Paris, députés vers eux pour réclamer l'exécution de l'ancienne discipline, de se conformer dans leurs jugemens à la pragmatique, sans avoir égard aux changemens que le concordat y a apportés.

Aussitôt des placards injurieux, de factieux libelles, des sermons séditieux, la défense par l'université aux libraires et imprimeurs, ses suppôts, de publier le concordat; tous les signes d'une révolte tolerée pendant trop long-tems, appaisés enfin par la fermeté du monarque, sont les suites de cette étrange confidence.

Cependant le parlement de Paris tient parole, en foulant aux pieds la loi que sa feinte déférence a enregistrée.

Il ne reste au monarque d'autre ressource pour ramener la paix, que d'attribuer la connaissance de toutes les contestations concernant l'exécution du concordat, à ce *grand conseil de justice*, pour me servir des expressions de nos

anciennes ordonnances, que le vœu des états de Tours de 1484 a placé auprès de sa personne, comme le gardien de son autorité contre les fermentations passageres dont tous les corps sont susceptibles.

QUATRIEME EPOQUE.

Depuis le Schisme de Luther et de Calvin, jusqu'à notre Henri IV.

Origine du schisme de Luther ; de Christiern . roi de Danemarck, et de Gustave Vasa.

Les papes ne disposent plus de la couronne impériale, les empereurs de la papauté ; les querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins sont oubliées; les goûts de Léon X et de François Ier. ont trop d'analogie pour qu'ils ne vivent pas en bonne intelligence. Passionnés

l'un et l'autre pour cette gloire que les souverains acquierent par la protection qu'ils accordent aux lettres, aux sciences et aux arts, ils méritent que leur siècle joûte avec ceux d'Auguste et de Louis XIV.

Mais la France, avant d'atteindre à ce 153.
degré de perfection, a besoin d'être nourrie par l'étude des anciens, pour dépouiller la rouille pédantesque dont elle est empreignée. La langue française, plus énergique, peut-être, qu'elle ne l'est de nos jours, est loin d'avoir acquis cette clarté d'expression qui la distingue entre tous les idiômes modernes.

Accueillir les vrais savans, les prévenir par des bienfaits, favoriser la découverte récente de l'imprimerie, fonder ce collége où tous les genres de connaissances se trouvent réunis, enseignés par les maîtres les plus habiles, stipendiés par l'état: c'est tout ce que peut le monarque français.

Il n'en est pas ainsi de l'Italie enrichie, depuis plus d'un siècle, des précieux monumens de la Grece et de Rome, dont la langue élaborée par ces Grecs repoussés de l'Orient, est parvenue, sous la plume du Dante et de Pétrarque, à

toute la flexibilité et l'harmonie dont elle est susceptible.

Jules II, malgré les guerres dans lesquelles son ambition l'engagea, forma le projet d'élever dans Rome un temple plus magnifique que la célebre basilique de Sainte Sophie de Constantinople. Le Bramante (Urbin) et Michel-Ange, peintre, sculpteur, architecte, en dresserent les plans, suivis avec constance par les pontifes romains, pendant 300 ans : c'est ainsi qu'on parvient à l'immortalité.

Dès la premiere année de son pontificat, Léon X, ayant réprimé la conjuration des Pétrucci et des Soli, abandonnés l'un et l'autre, bien que cardinaux, aux tribunaux séculiers, adopte avec enthousiasme un projet si conforme à ses vues.

Une croisade supposée contre les Turcs qui ne doit pas avoir d'exécution, des indulgences promises, non-seulement aux croisés, mais à tous ceux qui se rachéteront par des contributions pécuniaires, sont les mines que le nouveau pontife se propose de fouiller, pour fournir au frais de cette grande entreprise.

Les Dominicains sont chargés de ces prédications lucratives.

Un moine Augustin s'indigne de la préférence qui leur a été donnée; il se livre dans ses sermons à d'éternelles déclamations contre les désordres du clergé romain, et sur-tout contre le monopole simoniaque des grâces spirituelles, non sans les entacher des opinions erronées de Jean Hus et de Jérôme de Prague, condamnés par les conciles de Constance et de Bâle.

Le pacifique Léon X essaie, pendant long-tems, de ramener, par la douceur et la persuasion, l'indocile Luther, qui bien que censuré par les universités de Paris et de Cologne, est parvenu à se faire un parti puissant dans l'Allemagne; il éclate enfin. Le fougueux moine excommunié, tantôt interjette appel au futur concile œcuménique, tantôt du pape mal informé, au pape mieux informé, et n'en débite qu'avec plus d'audace sa pernicieuse doctrine qu'il étaïe des fables les plus absurdes.

Le diable lui est apparu, dit-il, pendant les ombres de la nuit; il lui a prouvé que toutes les fois qu'il disait des messes basses, il tombait dans l'idolâtrie. Trois sacremens sont seuls d'institution divine, le baptême, la pénitence dégagée

de la servile pratique de la confession auriculaire, et le pain consacré solennellement pendant la cêne, mélange du pain et du vin non anéantis avec le corps et le sang de J. C.; recevoir l'un sans l'autre est une profanation et une idolâtrie; les autres sacremens, les prieres pour les morts, l'invocation des saints, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, sont d'institution purement humaine, contraire à la loi de la nature et à celle de Dieu. Il donne le premier, l'exemple de franchir ces entraves, en épousant publiquement une religieuse. Comme tous les sectaires, rassemblant les erreurs des siècles qui l'ont précédé, livrant l'interprétation de nos livres saints aux égaremens de l'orgueil humain, flattant les passions jusqu'à permettre, malgré la loi de l'évangile, à l'électeur de Saxe, de répudier son épouse, pour en épouser une autre, il affecte toutefois une hypocrite austérité : c'est ainsi qu'il s'accrédite dans l'esprit des peuples.

Dans le même tems, un héros issu des anciens rois de Suede et de Danemarck, parvenu à se faire un parti jusque dans les mines de la Dalécarlie, où l'indigence la relégué, expulse du trône des deux

royaumes, ce Christiern, que l'assassinat du grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de quatre-vingt-quatorze sénateurs, de plus de six cents Suédois de tout âge, de tout sexe massacrés dans un festin conciliatoire, fit surnommer *le Néron du Nord*.

La politique de Gustave Vasa ne lui permet pas de se déclarer pour la religion romaine devenue odieuse à ses sujets, par la part que l'archevêque d'Upsal, une bulle à la main, a eue à ces meurtres. Il se déclare le zélé protecteur de la nouvelle doctrine.

Deux des disciples de Luther ne contribuent pas peu à la propagation de sa secte; l'un est le docte, le modeste, le vertueux *Schvvart*, dit *Melancthon*, *Terre-Noire* (car c'était alors l'usage des savans de prendre des noms tirés du grec et du latin), l'auteur, dans les tems postérieurs, de ce qu'on nomme la *Confession d'Ausbourg*, plus capable de se concilier les esprits et les cœurs par la tolérance qu'il prêche, que Luther par toutes ses fureurs. « Continuez, disait- 1531.
» il à sa mere, zélée catholique, de
» croire et de prier comme vous faites,
» sans vous laisser troubler par de vai-

» nes disputes». L'autre est l'impétueux curé de Zurich, *Zuglingue*, qui, avant pris femme, à l'exemple de son maître, arme les cantons helvétiques les uns contre les autres; ceux-ci, pour la défense de la foi de leurs peres; ceux-là, à la tête desquels est le nouveau pasteur, pour faire adopter, par la force, à la ligue entiere, la nouvelle religion. On se bat; les luthériens sont vaincus; *Zuglingue* est tué dans le combat. Par le traité de paix qui suit la victoire des catholiques, il est statué que chacun conservera le libre exercice de son culte.

De la Perse, et des suites du schisme d'Ali parmi les Musulmans.

An de J. C 1510. Egérie 916.

TANDIS que cette semence de discorde, qui doit produire un jour des fruits si amers, se répand dans nos climats, le schisme d'Omar et d'Ali, qui a pris naissance à la mort de Mahomet, se

ranime dans l'Asie avec une violence toute nouvelle.

L'auteur de ces troubles est un Derviche ambitieux, sorti des cavernes de la Natolie, où il s'est tenu renfermé pendant dix années, dans le dessein de soulever les peuples contre l'indolent Bajazet, qui, delivré des inquiétudes que lui cause son frere Zizim, croupit dans une molle oisiveté, tandis qu'un moine hypocrite se concilie, par de feintes austérités, la confiance de la multitude, prêchant, à l'exemple de Mahomet, les armes à la main, la doctrine d'Ali, surchargée de fables absurdes, de pratiques superstitieuses, abhorrées des sectateurs d'Omar.

Un cadi de la ville d'Anatolie lui résiste; *Scheinthouski* (c'est le nom du derviche) ordonne qu'il soit écartelé, ses membres cloués aux portes de la ville; un pacha s'oppose à ses progrès, il le fait empaler; le fils du sultan leve une armée dans la Magnésie dont il est gouverneur, ses troupes sont dispersées.

---

(1) Histoire des Turcs, par Mr. l'abbé Mignot, tom. I, pag. 353 et suiv.

Bajazet sort enfin de sa léthargie, quand un émissaire du derviche, déguisé en mendiant, le frappe d'un poignard au moment où il se dispose à lui donner l'aumône.

Le nouveau prophète, mis en déroute par les janissaires envoyés contre lui, fuit en Perse. Ismaël étonné de l'érudition qu'il fait paraître (elle consistait dans quelques connaissances des élémens de mathématiques et de l'astrologie judiciaire), lui confie l'éducation de ses enfans.

L'ambitieux Derviche profite du crédit que lui donne sa place pour s'attirer, par de prétendus miracles, la confiance du peuple, fabriquer un nouveau coran, accuser ses ennemis d'avoir falsifié l'ancien. Les moyens qu'il emploie pour accréditer ces fables, quelqu'absurdes qu'ils soient, n'excitent pas moins une violente persécution contre les sectateurs d'Omar; ils sont la source de cette haine entre deux nations professant le même culte, qui subsiste jusqu'à nos jours.

C'est depuis cette époque que les Persans s'honorent du titre de *Soph.s* (hom-

mes vêtus de laine), plus glorieux à leurs yeux que ceux de rois ou d'empereurs.

De l'état de l'Europe après la mort de Ferdinand et d'Isabelle; de la France et de l'Angleterre pendant le ministere du cardinal Wolsei; suite des guerres d'Italie; révolte du Connétable de Bourbon; introduction de la vénalité dans les offices de judicature; prise de Rhodes par les Turcs.

FERDINAND, roi d'espagne dont il a réuni toutes les parties, meurt. 1516. 1518.

Il a pour successeur son neveu, ce Charles de Luxembourg, âgé de 20 ans, dont, malgré la rupture du traité de Lyon, Frédéric, duc d'Autriche, a confié la tutelle à Louis XII, qui n'a répondu qu'avec trop de fidélité à la confiance du testateur.

Par le traité de Noyon, la Navarre est rendue à la France, Véronne aux Vénitiens.

Par celui de Fribourg, les Suisses rentrent dans notre alliance.

Le frere de Léon X, Laurent de Médicis, duc de Florence, épouse Madeleine de la Tour-d'Auvergne, niece de François de Bourbon, duc de Vendôme, mere de cette Catherine, dont la flottante ambition sera pour nous la source de tant de désastres.

Par l'entremise du ministre d'Henry VIII, le cardinal de Wolsei, toujours disposé à favoriser celui des deux partis qui flattera le plus ses vues ambitieuses, Tournay est rendue à la France: on négocie pour la restitution de Calais.

La paix semble affermie entre toutes les puissances de l'Europe, quand la mort de l'empereur Maximilien et la rivalité des rois de France et d'Espagne pour un titre plus fastueux que solide, la replonge en des guerres interminables.

Tous deux, jeunes, puissans, ambitieux, ils sont redoutés des électeurs, et cependant la politique ne permet pas de les repousser l'un et l'autre; ce serait faire retomber sur l'Allemagne tout le poids de leurs haines.

Un obstacle, en apparence invincible, semble s'opposer aux prétentions du roi d'Espagne, la possession du royaume des deux Siciles, que d'anciennes bulles des papes, exécutées depuis plusieurs siecles, défendent, suivant les prétentions ultramontaines, de cumuler avec l'empire sur la même tête. Léon X leve cet obstacle et s'en répent presqu'aussitôt. Les états de Charles sont plus vastes, mais plus dispersés; et, par cette raison, moins redoutables pour la liberté germanique. Il promet de se soumettre à toutes les conditions que les électeurs jugeront à propos de lui imposer; serment exigé depuis aussi inutilement de ses successeurs : ces motifs font pencher la balance en sa faveur.

Le roi de France s'en irrite; il s'abouche avec le roi d'Angleterre pour mettre un frein à une puissance qui semble menacer d'envahir l'Europe. La politique de Charles V l'a prévenu. L'entrevue des deux rois dans le camp, dit *du drap d'or*, entre Ardes et Guines en Picardie, se réduit à un vain appareil.

Cependant l'absence du roi d'Espagne de ses états héréditaires, ranime les es-

pérances des descendans de ce Pierre-le-Cruel, que Dugueſclin expulsa jadis du trône d'Arragon. Henri d'Albret en profite pour reprendre le royaume de Navarre qu'il reperd presqu'aussitôt.

Léon X, mécontent de la tentative de François Ier. sur l'une des possessions du saint siege, la ville de Reggio, dont le monarque français s'est emparé comme d'une dépendance du duché de Milan, se range dans le parti de l'empereur. La guerre est déclarée, les troupes de l'empereur pénetrent jusque dans la Champagne: François Ier. la reporte en Espagne par la prise de Fontarabie; les fautes de l'amiral Bonivet, celles du maréchal de Lautrec, les intrigues du cardinal de Sion pour neutraliser les Suisses, les secours fournis par l'empereur à François Sforce, frere de Maximilien, nous enlevent le duché de Milan.

Léon X meurt à l'âge de 44 ans. Le crédit du jeune empereur lui donne pour successeur son précepteur Adrien-Florent (Adrien VI), remplacé, l'année suivante, par le cardinal Jules de Médicis (Clément VII), dont l'amitié pour la France ranime nos espérances, non

sans

sans des moyens désastreux pour réparer nos finances.

Vous fûtes la victime d'une infame dénonciation, malheureux Semblançai, que François Ier. avait coutume de nommer son pere. La grille d'argent massif dont le dévôt Louis XI avait fait présent à l'église de Saint Martin de Tours, portée à la monnaye; l'accroissement des tailles de la seule autorité du roi, sans le concours des états-généraux, comme il s'est pratiqué jusqu'alors, depuis Philippe-le-Bel; les cautionnemens en argent exigés des officiers de finances, ne suffisent pas pour remplir le trésor public épuisé par les prodigalités du monarque et de la duchesse d'Angoulême sa mere; vingt offices de conseillers au parlement de Paris sont mis en vente, premier exemple de l'abus de la vénalité introduite dans les offices de judicature. L'auteur de ces nouveautés est celui du concordat passé entre Léon X et François Ier., le chancelier Antoine Duprat, élevé par ses talens, des luttes du barreau, à la premiere dignité de la magistrature, depuis arc. évêque de Sens, cardinal, légat du saint siége, savant personnage,

mais d'une ambition et d'un despotisme démesurés.

Cependant le plus habile de nos généraux, le connétable de Bourbon, dépouillé de son patrimoine, par un procès que la duchesse d'Angoulême lui a suscité, entend aux propositions de l'empereur : il s'expatrie ; condamné par arrêt de la cour des pairs à perdre la tête, il devient le plus cruel ennemi de sa patrie.

« (1) Ce n'est pas moi, monseigneur, » qu'il faut plaindre (s'écriait Bayard » expirant aux pieds d'un chêne) ; c'est » vous, qui portez les armes contre » votre roi, votre patrie, votre ser- » ment : souvenez-vous qu'une fin tra- » gique, une mémoire honteuse sont » le sort de quiconque porte les armes » contre son pays « ; prédiction vérifiée peu de tems après, non sans avoir été précédée d'affreux désastres : nous en parlerons dans un moment.

1522. Dans le même tems, l'éternel objet de l'ambition des Turcs, l'île de Rhodes, succombe après un siége long et meur-

(1) Continuation de l'histoire de France de l'abbé Vély.

trier, sous le fils de Bajazet, Soliman Ier. Adrien VI donne, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, un asile momentanée dans la ville de Viterbe. Charles V les en tire pour les placer dans l'île de Malte, qu'il leur concede en pleine souveraineté ; roche aride, fécondée par d'immenses travaux. Que ne peut la constance à la valeur réunie !

Conquête, dans le nouveau continent, du Mexique et du Pérou, par les Espagnols ; découvertes des îles Marianes ou des Larrons, dans l'ancien.

TANDIS que la maison d'Autriche balance dans notre continent les destins de l'Europe, dans un autre hémisphere, Fernand ou Ferdinand Cortès, gentilhomme espagnol, part de Cuba avec 600 hommes d'équipage, 18 chevaux, un de ses compatriotes échappé des mains des Mexicains, parmi lesquels il 1519.

fut long-tems captif, et une mexicaine convertie au christianisme, *Dona Marina*, nom qui lui fut donné à son baptême, son conseil et son interprête.

Il s'arrête à la *Vera-Crux*, depuis longtems au pouvoir de sa nation, d'où, rangeant la côte du Mexique, il découvre au deuxieme dégré de latitude *septentrionale*, un vaste empire, gouverné par des rois, dont la tradition, à compter du premier homme qui les rassembla, ne remonte pas toutefois à plus de deux ou trois siecles.

L'écriture est inconnue à ces peuples; ils n'ont d'autre signe pour fixer leurs idées, que des nœuds formés de diverses manieres; et cependant les arts de luxe ont percé dans ces contrées. Une ville superbe, où l'or et les pierres précieuses brillentde toutes parts, *Mexico*, elevée au centre d'un lac de 59 lieues de circonférence, s'offre à la vue du général espagnol; on y découvre jusqu'à des vestiges du gouvernement féodal, ou plutôt de l'autorité du pere de famille, sous un monarque héréditaire.

Pour y parvenir, il faut traverser une république aristocratique qui borde le golfe du Mexique. Une innombrable

multitude d'archers à fleches armées d'os de poissons, est dissipée par quelques cavaliers, traînant après eux de petits canons. Effrayés de l'explosion de ces tonneres factices, les Tlascaliens mettent bas les armes ; six mille d'entr'eux, un cacique à leur tête, accompagnent le général espagnol jusqu'à la capitale de cette vaste contrée ; un autre marche à sa rencontre : « Si tu es » un dieu, lui dit-il, voilà des hommes, » mange-les (car ces peuples ainsi que » ceux de l'antique Tauride, offraient » des hommes à leurs divinités); si tu » es un homme, voila des vivres que » t'apportent ces esclaves ».

Enhardi par ces succès, Cortès, suivi de 150 des siens, s'avance jusqu'au palais de l'empereur. Six cent mille marcs d'or pur, une incroyable quantité de pierreries, sont la contribution qu'il exige du monaque, qui se donne lui-même en ôtage de l'exécution du traité.

Le Mexique eût été conquis presque sans effusion de sang, si la jalousie et les cruautés du gouverneur de Cuba, Velasquès, n'eussent soulevé les Mexicains.

Dans l'un de ces combats, l'empereur 1554.

Montésuma meurt baptisé, cathéchisé par cette indienne convertie, *Dona Marina*, que Cortès traîne à sa suite. Sa postérité, affaissée sous le joug, n'ose tenter de se relever; elle subsiste jusqu'à nos jours, du produit des terres que l'empereur, roi d'Espagne, Charles V, lui a abandonnées; mais l'insurrection n'est pas appaisée. Un combat naval s'engage sur le lac qui environne Mexico, entre quelques chaloupes canonnieres que Cortès a construites à la hâte, et 4 ou 5000 canots, porteurs de deux hommes, dont l'un combat, l'autre manœuvre, qui couvrent tout le lac. Ils sont dispersés. Le nouvel empereur que les Mexicains se sont choisis, l'impératrice son épouse, le grand sacrificateur, en but à l'avidité espagnole, masquée sous un zele hipocrite, sont mis a mort avec une effrénée barbarie. La conquête de Mexico entraîne celle de toutes les contrées limitrophes.

1527. 1530. Les succès de Cortès ont excité l'émulation de ses compatriotes.

Dès l'année 1527, deux aventuriers d'une naissance obscure, *Diego Almagro* et *Francisco Pizaro*, cinglant dans la mer du Sud, ont reconnu 300 lieues

de côtes, qui les ont conduits à un vaste continent, dont les peuples ont la même forme de gouvernement, les mêmes mœurs que les Mexicains. Des empereurs nommés *Incas*, des *Caciques*, une richesse si immense, que l'or et les pierreries sont plus communs dans ces contrées que le fer et les cailloux dans notre Europe ; une religion telle que celle des anciens peuples de notre continent, le culte du soleil souillé par d'absurdes superstitions ; tous les arts de luxe florissans, et l'écriture inconnue ; la tradition constatée cependant par des *Kipos* ou nœuds, qu'ils déposent dans leurs tempies pour servir de monument aux siècles futurs.

Deux cent cinquante fantassins, cinquante cavaliers, quelques canons traînés par les esclaves du pays qu'ils ont subjugué, sont les forces avec lesquelles les deux aventuriers espagnols s'emparent des villes de *Cusco* et de *Quito*, situées à 300 lieues l'une de l'autre, et de toutes les terres qui s'étendent au-delà du tropique du capricorne, du *Pérou* jusqu'au *Chili*.

En vain, l'empereur Atabalipa tente de s'opposer à leurs progrès.

Comme dans le Mexique, son armée couverte d'or est dispersée par un petit nombre de guerriers couverts de fer, traînant après eux ces tonneres roulans, qui portent, de toutes parts, la désolation et la mort ; montés sur des animaux inconnus dans ces contrées, qui, dociles au frein, semblent souffler le feu de leurs vastes narrines. L'empereur, qu'environnent les principaux de sa cour, porté sur un trône d'or par de nombreux esclaves, tombé entre les mains du vainqueur, ne se rachete momentanément que par une immense quantité d'or et d'argent, tant brute que travaillée, qu'il promet et livre en tout ou en partie ; et bientôt après est mis à mort ; pour avoir recelé, dit-on, une partie de ses trésors.

De ce moment, le gouvernement espagnol est établi au Pérou et au Chili, comme au Mexique et en Espagne ; les provinces ont leurs gouverneurs, leurs *audiences* (c'est le nom des tribunaux suprêmes), les villes, leurs évêques et archevêques et toute la hiérarchie ecclésiastique, jusqu'au tribunal de sang de l'inquisition.

Quelque exagéré que paraisse le ré-

cit de *Las Casas*, missionnaire aussi humain que ses hypocrites confreres se montrent sanguinaires, qui obtint enfin, non sans peine, la répression de ces abus, on ne peut douter qu'un faux zele pour la propagation de l'évangile n'ait servi de prétexte, dans ces contrées comme au Mexique, à la tyrannie la plus odieuse, à l'avidité la plus effrénée; aussi ne tarde-t-elle pas à être punie par ces décrets de la providence contre laquelle murmure si injustement notre faible raison.

Au lieu de profiter de l'affaiblissement de leurs ennemis, pour les accabler par le nombre, les Péruviens languissent dans une molle oisiveté; d'autres se rangent dans le parti le plus puissant. A peine quelques combats par pelotons de deux ou trois cents Indiens décident de la destinée d'un vaste empire; mais la division s'est mise parmi les vainqueurs. *Almagro* fait prisonnier dans l'un de ces combats, est condamné à mort et exécuté; les projets ambitieux de son fils n'ont pas de succès. *Pizaro* est assassiné par les amis de son rival. C'est ainsi que le Pérou et le Chili sont réunis à la domination espagnole.

*

l'autorité du pere de famille sur ses enfans. L'idée d'un être suprême, bien que défigurée par mille cultes idolâtres et superstitieux, n'est pas effacée de leurs esprits. Celles de ces îles qui sont les plus voisines des Moluques, ont embrassé le mahométisme qui domine dans ces contrées. Le christianisme a pénétré dans les autres par les Portugais qui y parvinrent de l'Orient, dès l'année 1511, avant que Magellan y abordât par le Midi. Il y périt, assassiné par les siens; mais les Espagnols s'y maintiennent.

Suite des guerres d'Italie; captivité de François Ier. et de ses suites.

TANDIS que Charles V s'enrichit par ses conquêtes, le Milanais perdu et recouvré en peu de mois, oblige François Ier., pour mettre fin à ces alternatives, de passer les monts à la tête d'une armée formidable, soutenue par une artillerie, qui eût foudroyé les Espagnols à la ba- 1524. 1527.

taille de Pavie, si, poursuivant avec trop d'ardeur l'ennemi vaincu, abandonné par son beau-frere, le duc d'Alençon, enveloppé de toutes parts, il n'eût été contraint de se rendre à un Français qui, se repentant d'avoir suivi le connétable de Bourbon, accourt pour le défendre. « Tout est perdu, hormis l'hon» neur, » écrivait ce preux chevalier à la duchesse d'Angoulême sa mere, à qui il a confié, en son absence, l'administration du royaume. Nos frontieres dégarnies, le trésor public épuisé, la division dans le conseil de la régente, le roi d'Angleterre menaçant de renouveller ses anciennes prétentions, eussent entraîné la ruine de la France, si le nouvel empereur, plus familiarisé avec les intrigues qu'avec les combats, eût su profiter de ses avantages.

Au lieu de s'en rapporter, comme les sages le lui conseillaient à la loyauté de son prisonnier, il le contraint par une captivité d'une année, d'accepter une capitulation honteuse, rompue par l'opposition formelle des états de Bourgogne et de Franche-Comté, qui réclament hautement contre la cession de ces provinces, extorquée du monarque sans leur consentement.

Le Connétable de Bourbon meurt sous les murs de Rome qu'il assiege. Le pape Clément VII, échappé du château Saint-Ange, où le révolté connétable le retint pendant sept mois ; le roi d'Angleterre ; tous les souverains de l'Italie, se liguent pour arrêter les progrès d'une puissance qui menace l'Europe entiere ; l'armée française qui s'est emparée de Pavie, marche sur Naples ; elle l'eût conquise sans la désertion du Gênois André Doria, jusqu'alors le plus fidele allié de la France. Détestable calomnie, de quels pieges tu environnes le trône des rois !

Affaibli par cette puissante désertion, par les maladies qui se sont mises dans son armée, le maréchal de Lautrec, qui commande les Français, est contraint de lever le siége de Naples et d'abandonner l'Italie. L'espoir de Charles V se ranime ; et cependant la multitude d'ennemis que sa captieuse politique lui a suscités le contraint, de rendre à la France les deux fils du roi qu'il a exigés pour ôtage de l'exécution du traité de Madrid, de renoncer à ses prétentions sur les deux Bourgognes, de se réduire, par le traité de Cambrai, aux proposi-

tions qui lui furent faites, dès le commencement, par Marguerite d'Anjou, sœur de François Ier.

1537. Il l'éprouva cette loyauté qu'il n'avait pas même soupçonnée, quand, assailli à-la-fois par les Luthériens d'Allemagne, et les Turcs qui s'étaient avancés jusqu'à Vienne, il fut contraint d'implorer les bons offices de l'ennemi qu'il avait bravé; il l'éprouva plus encore, quand, ayant demandé au monarque français passage par ses états pour châtier les Gantois révoltés, il traversa la France entière, sans autre escorte qu'une cour nombreuse; que son rival envoya le dauphin l'accueillir dans Bayonne, alla lui-même à sa rencontre jusqu'à Chatelleraut, le combla d'honneurs dans Paris et dans toutes les villes de son passage, n'exigeant d'autre reconnaissance d'une telle conduite, que sa parole, qu'il ne tint pas, d'accorder à l'un de ses fils l'investiture du duché de Milan.

Rigueurs exercées contre les Luthériens, devenues la source de leurs progrès; de la Confession d'Ausbourg; de l'Edit de Charles V, nommé L'INTERIM; *des diverses sectes dans lesquelles la nouvelle religion se partage; de Genêve, de Calvin, de Servet; d'Henri VIII et de ses nombreuses amours.*

En France, dès l'an 1523, un cardeur de laines, Jean le Clerc, fut condamné au fouet et à la marque par jugement du lieutenant criminel de Meaux, pour avoir dit, à l'exemple de son maître Luther, que le pape était l'antechrist; un autre condamné au feu est exécuté dans Metz, pour avoir abattu des images. Insensés et barbares politiques, bornez-vous à les contenir par la force quand ils troubleront l'ordre

public ; ayant méconnu la barriere de l'autorité, ils ne tarderont pas à se diviser en autant de sectes, qui se déchireront l'une l'autre, que l'esprit humain rugissant contre la barriere de l'infini enfantera de nouveaux systèmes : c'est ce que l'expérience ne tarde pas à prouver.

1529. Tandis que François Ier livre ainsi les nouveaux sectaires à toute la rigueur des loix portées contre les hérétiques, son rival convoque une diete à Ausbourg, ensuite à Spire, où l'artificieux Mélancthon présente une profession de foi qui détermine l'empereur, tout en rejetant les erreurs qu'elle renferme, à tolérer, jusqu'à la convocation du concile œucuménique, le culte introduit par Luther, dans les lieux où l'erreur ne pourrait être extirpée sans péril : c'est ce qu'on nomme la confession d'Ausbourg et l'*interim*, repoussés

1529. également par les deux partis ; car les luthériens, en adoptant la profession de foi de leur docteur Mélancthon, protestent solennellement contre les restrictions qui y ont été apposées : c'est l'origine du nom de *protestans*, donné depuis à toutes les sectes dissidentes.

Deux Saxons, *Storeck* et *Munster*,

également ennemis, et des catholiques et des luthériens, montrent plus d'audace; sous prétexte que l'église primitive suspendait le baptême des catécumenes jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les instructions convenables, ils parcourent l'Allemagne, forçant les armes a la main les peuples à se faire rebaptiser, prêchant l'égalité de nature avec un hypocrite désintéressement.

Ce ne sont pas les princes, les seigneurs, les magistrats qu'ils s'efforcent d'entraîner dans leur parti, mais le peuple des villes, mais les paisibles habitans des campagnes.

De Mulhausen en Thuringe, dont ils sont parvenus à s'emparer, jusque dans l'Alsace, ils contraignent, par l'incendie de leurs châteaux, les hommes puissans d'apporter leurs trésors aux pieds de leurs chefs. L'empereur envoie contre eux une armée. Storeck et Munster sont décapités dans Mulhausen. Une troupe de cultivateurs fanatisés continue la guerre; leur nouveau conducteur, *Mathieu*, est tué dans un combat; il a pour successeur un tailleur d'habits hollandais, *Jean de Leide*. 1535. 1535.

Celui-ci, plus audacieux que ses pré-

décesseurs, prétend que Dieu l'a fait roi, et trouve des fanatiques assez crédules ou assez intrigans pour le croire ou le feindre du moins; son couronnement dans Munster est magnifique. Prophête et souverain, il envoie ses douze apôtres prêcher sa nouvelle doctrine dans la Basse-Allemagne. Assiégé dans sa capitale, il se défend pendant une année entiere. Prisonnier dans une sortie, il subit la peine due à ses crimes. Ses disciples s'étendent dans la Hollande; peu s'en faut qu'ils ne s'emparent d'Amsterdam; on les poursuit comme des bêtes féroces; ils sont dispersés, mais non anéantis. On les nomma *Anabaptistes Rébaptiseurs.*

1525 et suiv. Un Italien, professeur en droit canonique à Padoue, *Lélio Socini*, et son neveu Fauste, sont les propagateurs d'une secte plus modérée dans sa conduite en apparence, plus destructive en réalité.

On donne à ceux-ci, comme aux premiers, le nom d'*Anabaptistes*, mais dans une signification différente, *sans baptême*; car ils réjettent tous les dogmes de la religion révélée, hors ceux de l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme,

tous les sacremens, même le baptême; n'admettant qu'un culte purement arbitraire : ce sont les *théïstes* ou *deïstes* de nos jours. Bien qu'ils comptent parmi leurs martyrs jusqu'à ces fanatiques, dont ils feignent d'avoir en horreur les assassinats, ils vivent paisibles, laborieux, charitables, jusqu'à ce qu'ayant englobé, par leur apparente modération, toutes les sectes hétérodoxes, des événemens qu'il était impossible de prévoir les réveillent de leur hypocrite assoupissement.

En France, un disciple de Zuglingue, Jean Calvin, chanoine de Noyon, est l'auteur d'une nouvelle secte. Comme Luther, il repousse la primauté de la chaire de Saint Pierre, la tradition, l'autorité de l'église postérieure aux quatre premiers conciles ; mais Luther s'est borné à déclarer la guerre aux moines et envahir leurs biens; Calvin la déclare à toute la hiérarchie ecclésiastique, ne reconnaissant d'autres pasteurs légitimes que ceux qu'il nomme les *ministres du saint évangile*, ne tenant leurs pouvoirs que de l'élection du peuple souverain. Comme Luther, abandonnant l'homme à une sorte de fatalité, ils rejettent le libre 1572 et suiv.

arbitre, la confession auriculaire, les images, l'invocation des saints, le purgatoire, les prieres pour les morts; mais le moine allemand a respecté l'appareil imposant du culte prescrit par l'église; les paroles formelles de J. C. ne lui ont pas permis de méconnaître la présence réelle du corps et du sang de J. C., *inpanifié* (pour me servir de son expression) dans le sacrifice de la messe offert solennellement dans l'assemblée des fideles; Calvin n'admet qu'un *prêche* pour l'instruction des chrétiens, et une *cène* où ils se nourrissent *spirituellement* de ce corps et de ce sang adorable.

De la Savoie et de Genêve.

1531. 1559. TANT que la duchesse d'Angoulême a vécu, son frere, le duc de Savoie, et son fils François Ier. ont paru en bonne intelligence.

A la mort de cette princesse, le duc, gouverné par son épouse, belle-sœur de l'empereur, refuse aux Français le

passage par ses états, pour parvenir dans le Milanais. Il en est puni par la conquête de son duché et d'une partie du Piémont.

Genève, ville impériale, soumise à la jurisdiction de son évêque, qui jouit conjointement avec le duc, comme vassal de l'empire, des droits régaliens, profite de cette guerre pour se constituer en république démocratique. Le parti protestant, tout puissant dans ses murs, a opéré cette révolution. C'est l'origine de la qualification d'*huguenots*, de l'allemand *Eignossen*, (ligueurs), donnée à ses sectateurs, et toutefois les chefs de l'insurrection ne se permettent de s'engager dans le schisme qu'en accompagnant leur scission de formes imposantes. Elles donnent lieu à Calvin, chassé de France, de choisir la nouvelle république pour en faire le chef-lieu de la nouvelle secte qu'il se propose d'introduire. Contraint de fuir momentanément pour ses intrigues, mais rappelé avec honneur l'année suivante, il ne paraît s'occuper que du spirituel, et dirige à son gré la force publique. 1553.

L'espagnol Servet, dont il redoute l'ascendant sur la multitude, ne tarde pas à en éprouver les effets.

Dénoncé par l'un des disciples du nouveau patriarche, comme fauteur de l'arrianisme, les magistrats de la nouvelle république le condamnent au feu avec son livre *de Trinitate*, étrange effet des contradictions de l'esprit humain, ou plutôt du masque hypocrite qu'empruntent nos passions. Celui *qui* s'est déclaré jusqu'alors le plus zélé défenseur de la tolérance religieuse, prend authentiquement la défense de cet assassinat judiciaire.

Combien différent de ce modeste Erasme, qui, dédaignant et la fortune et les dignités que l'empereur, le roi de France, le pape s'empressent de lui offrir, ne fait usage de ses talens, de ses profondes connaissances, que pour ramener, par la raison et le sel attique de la plus fine plaisanterie, les esprits égarés!

Le roi d'Angleterre, Henri VIII, obtint sous le pontificat de Léon X le titre de défenseur de la foi, pour son livre des sept sacremens, qu'il dédia au pape.

Sous le successeur de Léon X, Jules II, il sollicita en cour de Rome, et obtint des dispenses pour épouser la fille de

Ferdinand et d'Isabelle, Catherine d'Arragon, veuve de son frere Artur décédé sans enfans, dont il eut la princesse Marie qui succéda à Edward VI.

Egaré par l'amour qu'il porte à l'une des filles de la reine, Anne de Boulen, il a recours à de vaines subtilités pour faire prononcer par Clément VII la dissolution de son mariage, contracté, dit-il, contre la loi divine dont le pape n'a pu l'affranchir; comme si la loi du lévitique qui proscrit ces mariages, et la loi du deuteronome qui les ordonne aux juifs en certains cas, pouvaient être mises en parallele avec l'indissolubilité du mariage, prononcée impérieusement par la loi de l'évangile.

Froissé entre les intérêts politiques et la sévérité de la morale évangélique, le pape differe de répondre; le ministre du roi d'Angleterre, le politique cardinal de Wolsei, tantôt se montre favorable, et tantôt contraire à ses désirs.

L'impatient Henri assemble ceux des membres du clergé anglican qui composent la chambre haute du parlement; l'archevêque de Cantorbéri, Cramer, savant personnage, mais secrétement 1531. 1532. 1535.

attaché aux nouvelles opinions, en profite pour fortifier le parti de Luther, par l'adhésion de l'Angleterre aux nouveaux systèmes.

Le mariage du roi est déclaré nul; Anne de Boulen couronnée solennellement dans Westminster.

Une bulle d'excommunication *est* dressée ; le roi d'Espagne en presse la publication ; le roi de France se porte pour médiateur ; il charge son ambassadeur, le cardinal Dubellai, évêque de Paris, d'engager le monarque anglais à se soumettre à la décision du saint siége. Dubellai réussit dans sa négociation ; mais l'arrivée du courrier porteur de la soumission d'Henri VIII, retardée par des événemens imprévus, ne peut empêcher que le schisme n'ait éclaté par la fulmination de la bulle, et son affiche dans tous les carrefours de Rome.

Clément VII meurt. Paul III lui succede. Henri VIII accepte avec reconnaissance le titre de *chef de l'église anglicane*, qui lui est déféré par le clergé de Cantorbéri, confirmé par les deux chambres du parlement. L'ordre de Malte aboli, ses biens confisqués au profit

fit de la couronne, le tribut nommé *le denier de saint-Pierre*, toutes les autres contributions au saint siége, perçues au profit du roi, en vertu d'un bill consenti unanimement par les deux chambres du parlement, trompent l'attente du clergé anglican qui s'était flatté que le schisme l'affranchirait de ces charges. Un seul ministre s'oppose à ces innovations, le chancellier de l'échiquier, *Thomas Morus*; il est décapité; tous ceux qu'on soupçonne d'être d'opinion contraire, sont poursuivis comme rébelles, dépouillés deleurs biens, mis à mort.

Un hymen contracté sous de tels auspices, ne pouvait être heureux. Le versatile Wolsei fût la premiere victime de son ambitieuse condescendance; en but à l'inconstance, à la jalousie, aux passions effrénées du luxurieux monarque, cette anne Boulen la cause primitive de la rupture, la mere d'Edward VI, Jeanne de Seymour, la fille du duc de Norfolck, Catherine Howrard, qu'il épouse successivement, ou sont répudiées, ou succombent sous le poids de leurs chagrins, ou portent leur tête sur l'échaffaud; Catherine Parré, jeune veuve, d'une grande 1536 et suiv.

beauté, dont les intrigues ont été la cause de la mort de la fille du duc de Norfolck, survit seule à son époux

De Soliman II, de ses fils, Mustapha et Zélim ; du pape Pie V ; de la bataille de Leptante ; de la célebre bulle in cœna domini.

TANDIS que le protestantisme fait de tels progrès, le conquérant de l'île de Rhodes, Soliman II, donne des rois à la Hongrie, des gouverneurs à la Transilvanie, porte ses armes victorieuses jusques sous les murs de Vienne.

Forcé de se replier sur la Perse, dont son visir vient d'être expulsé, il s'avance jusqu'à la capitale, cette Bagdad, que nos sages, dans le dessein de contredire sans cesse nos livres saints, affectent de confondre avec l'antique Babylone, bien qu'elle soit située sur le Tygre, les ruines de Babylonne sur

l'Euphrate, dont Cyrus détourna les eaux pour se frayer l'entrée dans ses murs.

Le fils aîné de Soliman étend ses conquêtes dans la Georgie, l'Hyémen, (l'Arabie heureuse) et jusqu'aux Indes.

L'allié des Turcs et de la France, le corsaire *Chérédin Barberousse* ravage la Pouille ; repoussé bientôt après par le gênois Doria, qui le poursuit jusque dans les mers de l'Archipel et de retour dans sa patrie, en refuse la souveraineté, se bornant au titre glorieux de pacificateur.

Malgré ces échecs, le grand Soliman remplit de son nom, et l'Europe et l'Asie.

Assez puissant pour braver les préjugés de sa nation, il éleve au rang d'impératrice, son esclave Roxelane ; ce fut le terme de ses prospérités.

Ayant perdu deux de ses fils, l'un par le cordon des muets qu'il lui envoia, le vertueux Mustapha, en but aux soupçons jaloux de son ambitieuse marâtre ; l'autre assez généreux pour la frustrer du fruit de son crime, en s'immolant lui-même sur le corps d'un frere, l'objet de ses tendres affections, l'infortuné Soliman cherche en vain à

se distraire, par de nouvelles conquêtes, des remords dont il est bourrelé. Repoussé du rocher de Malte par l'intrépide constance du Grand-Maître de la Valette et de ses preux chevaliers, il reporte la terreur dans la Hongrie, et meurt à l'âge de 76 ans, laissant pour héritier du trône des Ottomans, (car ce fut sous lui que les Turcs prirent ce nom) le deuxieme des fils qu'il eût de l'impératrice Roxelane.

1571. Sous le nouvel empereur, les Turcs s'emparent sur les Vénitiens de l'île de Chypre, et désolent toutes les côtes de la Méditérranée.

Un pontife né dans l'obscurité, Michel Ghisleri, (Pie V) souleve contre eux l'Espagne et l'Italie. Une flotte formidable est levée et équipée en cinq mois de tems, en grande partie des deniers du saint siége; l'empereur lui donne pour amiral, son frère naturel D. Juan d'Autriche; pour la premiere fois l'étendart des clefs est arborré contre le Croissant. Les deux armées
1572. 1574. navales se rencontrent dans le golfe de Lepante, l'ancienne Neupacte ou jadis Octave remporta sur Antoine la victoire d'Actium. La flotte ottomane, quoi-

que supérieure en nombre est vaincue; son amiral fait prisonnier, paie de sa tête l'infidélité dont il usa, dans l'île de Chypre envers l'amiral vénitien, 5000 esclaves chrétiens sont délivrés, le roi de Tunis rendu tributaire de l'Espagne. Les Ottomans l'en affranchirent deux ans après.

Le pontife guerrier, auteur de cette ligue, est celui qui ordonna, en 1568, la publication dans tous les états de la chrétienté, ainsi qu'elle s'est pratiquée à Rome jusqu'à nos jours, de la fameuse bulle *in cœna domini*, compilation monstrueuse ensevelie jusqu'alors dans la poussiere de la Chancellerie romaine, de toutes les erreurs renfermées dans les fausses décrétales du moine Isidore, repoussée dès sa naissance parmi nous par la fermeté de nos magistrats; en Allemagne par l'archevêque de Mayence; à Venise, par le Sénat de cette république; en Espagne, par les *Cortès* et le vœu unanime de la nation.

Disputes entre les Franciscains et les Dominicains ; réformes et création de nouveaux ordres religieux ; de saint-Ignace de Loyola , des Jésuites , et des Oratoriens.

(1) Les querelles sans cesse renaissantes entre les Franciscains et les Dominicains , la licence justement reprochée par Luther , au clergé et aux moines , la réforme des anciens monasteres , l'institution de nouveaux ordres favorisent les exemptions de la juridiction des ordinaires , les attributions au saint siége , les dérogations de toute nature au quatrieme canon du concile œcuménique de Latran déjà cité.

Qu'il me soit permis de m'écarter

(1) Histoire ecclésiastique de Mr. de Fleuri, tom. XVI , n°. 55.

encore une fois de la sécheresse didactique, et d'anticiper sur l'ordre des tems, pour réunir, dans un seul cadre, les exemples de vertu, qu'au sein de la dépravation universelle, dieu suscite pour l'édification de son église

Tandis que les Franciscains, dit Cordeliers, à cause de la corde qui ceint leurs reins, se déchirent par les vaines et minutieuses disputes qui les partagent en reformes diverses, *Capucins*, à cause de la forme de leur capuche qu'ils soutiennent être celle de celui de leur fondateur, *Recollets*, à cause du recueillement dont ils font profession, qui leur concilie la vénération des peuples, *freres Pénitens* dits *Piquepuces*, de la maison qu'ils occupent à Paris, d'où ils s'étendent en Espagne et en Italie; douée de cette imagination ardente qui se livre avec fureur aux plaisirs des sens, où court au martyre, l'espagnole, sainte-Therese, issue d'une famille noble de la ville d'Avila, dans la nouvelle Castille, secondée par son compatriote Jean-de-la-Croix, entreprend de rappeller l'ordre du Mont-Carmel à toute l'austérité de son institut, et de donner l'exemple aux autres

1525. 1531. 1533. 1552. 1599.

monasteres de son sexe, dans lesquels un semblable relâchement s'est introduit. Le pape, Pie V, favorise ses pieux desseins, mis à exécution en peu d'années dans l'Espagne, dans l'Italie, dans la France, avec ce zele infatigable qui ne connaît point d'obstacles. Ses écrits respirent le feu de l'esprit divin dont elle est animée.

Dans le même tems un gentilhomme espagnol, Ignace de Lovola, de la province de Guipuscoa en Biscaie, blessé sous les murs de Pampelune, qu'assiégent les Français, demande à ceux qui l'assistent dans l'hôpital militaire où le retient sa maladie, l'un de ces romans de chevalerie si recherchés des Espagnols ; on lui offre la vie des saints.

A cette lecture, son imagination s'enflamme ; il se déclare le chevalier de la vierge, fait vœu d'une perpétuelle continence, s'engage au pélerinage de la terre-Sainte. Avant de l'entreprendre, il se rend a Notre Dame de Montferrat en Italie, où il fait la veille des armes à la porte d'une chapelle consacrée à la mere de dieu, et jeûne pendant sept jours et sept nuits. S'étant armé lui-même chevalier, il court les campagnes ;

un maure qu'il rencontre se permet des propos injurieux à celle dont il a entrepris la défence ; prêt à le combattre en champ clos, il hésite, attendant l'ordre de la providence. Pour la consulter, il s'en rapporte à son cheval à qui il laisse le choix de deux routes qui se croisent ; le pacifique animal prend celle opposée à la route dans laquelle le maure s'est engagé.

De ce moment le nouveau chevalier renonce au parti des armes.

Déguisé en mendiant, il arrive à Venise, d'où il s'embarque pour la Palestine. 1523. 1528.

De retour en Espagne, il forme un projet plus vaste, de devenir le fondateur d'un ordre, d'une forme nouvelle, plus utile à la religion, aux lettres, aux sciences et aux mœurs. Pour triompher des obstacles que sa premiere éducation oppose à l'exécution, il s'enferme dans un collége de Barcelone, et parvient, par un travail assidu, dans les universités d'Alcala, de Salamanque, de Paris, à gagner la confiance de ses maîtres, au point que son premier associé dans ses travaux apostoliques et littéraires est son professeur de phi-

losophie, Lefevre, auquel se joignent deux espagnols, Pierre Lainès et Salmeron, et un petit nombre de Français, Espagnols, Portugais.

C'est à l'aide de ces conseils qu'il trace les premiers linéamens du nouvel institut, distribué en trois classes; des *Ecoliers*, (c'est ainsi qu'il les nomme) liés, comme par une sorte d'épreuve, à la société, sans que la société soit engagée envers eux, ni qu'ils soient contraints d'y demeurer au-delà du terme fixé par leurs promesses, conservant la propriété de leurs biens; à la charge cependant de n'en disposer que du consentement de leurs supérieurs, tant qu'ils demeurent dans la société; des *coadjuteurs*, véritables religieux ayant fait les trois vœux solennels de *chasteté*, *pauvreté*, *obéissance*; liés à la société, et la société envers eux, bien qu'ils ne soient pas encore parvenus au rang des vrais *profès*, engagés par un quatrieme vœu, qui renfermeet la renonciation à toutes dignités ecclésiastiques et la soumission la plus entiere au pape et à un supérieur, résident à Rome, d'abord triennal, ensuite à vie; les maisons de l'ordre

divisées en deux classes, des *missions* destinées aux propagateurs de la foi, exclues de toute dotation, de toute propriété extérieure; des *colléges* pour l'éducation *gratuite* de la jeunesse, susceptibles d'être enrichis par des dons de toute nature.

A peine la nouvelle milice commence à s'organiser, que l'éclat qu'elle jette suscite à son fondateur de violentes contradictions.

A son arrivée à Rome, celui qui s'est dévoué spécialement à l'extirpation des nouvelles hérésies, est dénoncé au pape Paul III, (Alexandre Farnese) comme leur fauteur.

L'accusation ne réussit pas, et néanmoins Iguace n'obtient l'approbation de son ordre, que sous une condition à laquelle il ne tarde pas d'être dérogé, de n'y admettre que soixante profès, du nombre desquels se trouve un souverain, le petit-fils d'Alexandre VI, César Borgia, qui abdique et ses biens immenses, et les dignités ecclésiastiques et civiles dont il est revêtu, pour se consacrer tout entier aux pieux travaux de la société naissante.

Il sera son bouclier contre la ligue 1540. 1543.

de corps, puissans en possession depuis long-tems, de l'instruction de la jeunesse ; les universités ; notamment de celle de Paris, dont les clameurs sont telles, qu'ils ne sont admis en France, par les parlemens, malgré les ordres réitérés de François Ier., que sous la condition expresse qu'ils renonceront à la dédomination de compagnons de Jésus, trop fastueuse, dit-on ; comme si ceux qui font vœu d'une observance plus étroite des préceptes de l'évangile, d'un zele plus ardent pour la propagation de la foi, n'avaient pas droit de s'approprier un titre commun à tous les chrétiens, qui leur rappelle sans cesse le but que s'est proposé leur pieux fondateur ; aussi cette tentative est-elle demeurée sans effet, pendant deux cents ans. L'ascendant que procurent à la nouvelle société ses conquêtes spirituelles qui s'étendent jusqu'aux extrémités du globe, la confiance des souverains qui les choisissent pour diriger leurs consciences, les savans en tout genre dont le nouvel institut développe les talens, les dédommagent de ces chicanes momentannées. Nous en suivrons les progrès jusqu'à l'anéantissement de

la société, par les mêmes manœuvres qui lui ont attiré ses premieres disgraces, effet de la jalouse rage de ses ennemis; semblable à ces tiges vigoureuses qui, ayant surmonté les obstacles que les cailloux, les racines, un sol ingrat, opposaient à leurs progrès, se soutiennent à une grande hauteur, jusqu'à ce que, minées par un ver rongeur, épuisées par leurs propres efforts, elles tombent avec fracas, entraînant dans leur chûte ceux qu'elles avaient protégés, dont l'ingratitude a contribué à leur ruine.

Sous les successeurs de Paul III, 1564.
Pie IV et Grégoire XII, s'établit à Rome une congrégation à laquelle la société des jésuites a servi de modele, non sans d'importantes modifications.

Comme les jésuites, ils se consacrerent au ministere de la parole évangélique et à l'instruction de la jeunesse; mais sans renoncer aux dignités ecclésiastiques; comme eux, ils portent un nom analogue aux fonctions auxquelles ils se dévouent, l'*oratoire de Jésus*. Ignace modifia les vœux solennels en religion, en les faisant précéder de longues épreuves; les fondateurs des oratoriens, un gentilhomme provençal, Philippe de

Neri et le savant cardinal Barronius, les proscrivent entiérement. Le zele d'Ignace le porta à propager son ins-
1663. titut ; l'humilité de ceux-ci à le restraindre ; cependant, dans le siecle suivant, s'éleve en France, par les soins du pieux cardinal de Berulle, une *congrégation*, portant le même nom, quoique sans dépendance de celle de Rome, dont les succès ne contribuent pas peu à entraîner la ruine de leurs antagonistes.

De Saint-François Xavier et des révolutions que le Christianisme éprouve dans les îles du Japon.

Si de nos climats nous passons aux extrémités de notre continent.

Les mémoires du Vénitien Marc Paul, dans le treizieme siecle de notre ere, bien qu'ils aient servi à confirmé Christophe Colomb dans son opinion, qu'il existe une communication entre les parties orientales et occidentales de notre globe sont restés dans l'oubli.

Ce que l'équipage d'un vaisseau portugais échoué sur les îles du Japon, raconte de la religion, des mœurs, du gouvernement, des richesses de ce peuple, engage D. Juan III à solliciter auprès du pape l'envoi de missionnaires chargés d'y prêcher l'évangile.

Paul III choisit un homme d'un intrépide courage, d'un zele dont rien ne peut amortir l'activité, l'un des premiers compagnons d'Ignace de Loyola, qui s'associe des coopérateurs parmi les membres du nouvel institut.

Quatre nations différentes par leurs mœurs, diverses, par leurs préjugés religieux, sont répandues dans la presqu'île de l'Inde; des Arabes de la secte d'Omar; des Guebres, disciples de Zoroaste, se prétendant issus des anciens mages de la Perse; (comme eux ils rendent au feu un culte idolâtre); des Tartares, partie Musulmans de la secte d'Ali, partie restes de ces Scythes, qui accompagnerent Gengiskan et le conquérant du Mogol Tamerlan, adorateurs du grand Lama, ce pontife roi, a qui l'imposture de ses prêtres attribue l'immortalité; des Bracmânes, divisés en plusieurs castes, se disant issus d'Abraham,

par son fils Ismaël, fanatisés par les Bonses, sorte de moines qui, semblables aux Derviches des Turcs, entraînent le peuple après eux par une hypocrite austérité.

L'un d'eux, elevé sur le trône du Japon, après une longue suite d'empereurs *pacifiques*, est parvenu à leur inspirer une sorte d'idolatrie qu'il partage avec ses douze concubines.

La morale de Confusius, la métempsicose e Pythagore, un décalogue calqué sur celui de Moyse, qu'ils défigurent par mille fables absurdes, un mépris de la vie, tel qu'à la moindre disgrace le Japonnais n'hésite pas à se déchirer les entrailles, la prétention d'une chimérique antiquité, qui ne remonte toutefois, d'après leurs propres annales, qu'à ce *syn-mu* qu'ils nomment *min-o*, le très-bon, le très-grand, l'*optimus maximus* des latins, environ 660 ans, avant notre ère; tel est le peuple chez lequel le Portugais François Xavier, après avoir converti grand nombre d'Indiens de toute secte, entreprend de
1576. planter l'étendart de la croix. Il y réussit, malgré les intrigues des Bonzes, malgré des obstacles de toute nature,

au point que le *Daiti*, (c'est le nom qu'ils donnent à leur pontife roi) réuni au roi de Cochin, envoie une solennelle ambassade au pape Grégoire XIII, pour reconnaître son autorité.

A peine sept années se sont écoulées, 1583.
que le gouvernement change.

Un homme d'une naissance obscure, parvenu à placer sur sa tête la couronne impériale, réprime par des lois de sang, la puissance de ses premiers vassaux; car dans ces contrées lointaines, comme dans notre Europe, l'hérédité des emplois a produit une sorte d'anarchie féodale.

Fondateur d'une nouvelle capitale *Jeddo*, il relègue le Daiti, dans l'ancienne *Macao*, ne lui laissant, à l'exemple des Musulmans et de leurs califes, que le vain simulacre d'une idole révérée; et cependant le christianisme subsiste, pendant près d'un siecle, au Japon. Il succombe enfin, par quels moyens? N'anticipons pas sur ces événemens.

Etablissement de François Ier.; désastres occasionnés par ses guerres avec Charles V.

1539. 1542. DANS le même tems, François Ier. profite du calme momentané que la paix lui procure, pour réformer une partie des abus que la rouille du tems a introduit dans ses états.

Tandis qu'aux idiômes dépositaires de la tradition de l'église, les novateurs substituent la mobilité de nos langues modernes, que le naif Marot traduit en leur faveur quelques pseaumes de David, devenus, par les changemens que notre langue a éprouvés, aussi inintelligibles au commun des fideles que le grec et le latin*, le pere de la littérature française, à l'exemple des rois d'Espagne et de Portugal, proscrit par l'édit de 1539, le latin corrompu de nos actes judiciaires, extirpe les épines que la mauvaise foi des plaideurs, et l'avidité des ministres inférieurs de la justice ont

semé dans la pratique des tribunaux ; non sans y substituer quelques dispositions inquisitoriales dues à la dureté de ce chancellier Poyet, homme d'une grande éloquence, d'une érudition profonde ; mais vil courtisan, dégradé pour ses prévarications, par les juges mêmes qu'il a choisi.

La guerre recommence avec fureur dans le Piémont, dans la Picardie, dans les gorges des Pyrénées, à l'occasion de l'assassinat, par ordre de l'empereur, de deux ambassadeurs que le roi de France envoyait à Soliman, pour resserrer les nœuds de l'alliance qu'il a contractée avec les Turcs. La vengeance, une politique astucieuse reconcilient Charles V avec ce même Henri VIII, dont il poursuivit avec tant d'ardeur l'excommunication, quand il repoussa de son lit l'infortunée Catherine d'Aragon, qui lui promet aujourd'hui de conduire une armée de 30,000 hommes jusque sous les murs de Paris. Déjà il s'est emparé de Boulogne et assiege Montreuil, quand la sanglante défaite de l'armée de l'empereur dans le Piémont, les contraint l'un et l'autre de faire la paix sous la condition de l'abandon de 1546. 1547.

toutes leurs conquêtes, et de l'investiture du duché de Milan, pour le deuxieme fils de François Ier., le duc d'Orléans, dont la mort, suivie de près de celle du roi, épargne à Charles V, la honte de manquer une seconde fois à sa parole.

Suite des persécutions contre les Hérétiques; Conjuration d'Amboise.

1535. Au sein de ces guerres, les persécutions contre les hérétiques continuent avec fureur.

Ce même cardeur de laines qui fut fouetté à Meaux, pour avoir dit que le pape était l'antéchrist, est ténaillé à Châlons pour avoir abattu des images; vingt de ses compagnons sont pendus à Paris.

1540. 1541 Quelques familles échappées dans le treizieme siecle à la proscription des Vaudois, vivent en paix dans les vallées du Dauphiné. Leur indocilité enflamme le zele de l'avocat du roi, Guerrin;

un arrêt du parlement de Provence les condamne au feu comme hérétiques, ordonne que leurs mai ons, situées au village de Cabriere, seront réduites en cendres.

Langai, gouverneur de la province, prend sur lui de surseoir à l'exécution de ce cruel jugement. Le savant et pieux cardinal Sardolet, évêque de Carpentras, intercede auprès du roi pour ses ouailles ; il obtient leur grace, sous condition de l'abjuration de leurs erreurs ; ils tergiversent ; cinq ans s'écoulent ; François Ier. meurt. Il 1547.
a pour successeur son fils Henri II, majeur ; mais, dominé par une femme intriguante, ambitieuse et cruelle, cette Catherine de Médicis, dont l'artificieuse politique versa sur la France un déluge de maux. Le fougeux Guerrin, le premier président du parlement de Provence, Minier, baron d'Oppede, ne se fiant qu'à eux-mêmes, de ce qu'ils nomment l'exécution des lois, se transportent sur les lieux. Les Vaudois attroupés tentent en vain de faire résistance ; les habitans de quarante-quatre villages, réduits en cendres, sont victimes de leurs erreurs. Une femme, dont

les terres ont été dévastées, la baronne de Chantal, se déclare hautement pour les opprimés, demande vengeance. L'affaire portée au conseil du roi est renvoyée au parlement de Paris. Guerrin est condamné à perdre la tête pour malversations dans l'exercice de ses fonctions; le premier président d'Opede renvoyé absous.

Le parlement de Paris, bien qu'il ait enrégistré sans modification; ainsi que toutes les autres cours du royanme; l'édit d'Etampe qu'Henri II lui adressa au commencement de son regne, portant peine de mort contre les hérétiques, n'est pas exempt des troubles intérieurs qu'occasionnent les rigueurs employées pour réprimer les fauteurs de la nouvelle doctrine.

Quelques magistrats touchés de commisération pour un luthérien, détenu depuis long-tems dans les prisons, ont tenté d'obtenir sa liberté.

Henri II se transporte aux Augustins où le parlement tient ses séances. Par ses ordres Anne du Bourg, conseiller-clerc, d'une vaste érudition, d'une intégrité, d'une fermeté plus grande encore, et cinq autres de ses confreres sont arrêtés.

Sous François II ; car ce regne fut de peu de durée, le procès est fait au 1560.
vertueux du Bourg ; il est condamné a être dégradé des ordres sacrés, pendu, son corps livré aux flammes.

Une si impolitique et si barbare sévérité pousse à bout les sectaires. Dans la même année, éclate la conjuration d'Amboise, qui a pour objet de contraindre le roi d'y mettre un terme, en révoquant les édits de ses prédécesseurs. La Renaudie, gentilhomme périgourdin, tué les armes à la main dans dans la forêt de Château-Renard, près Montargis, en est le chef apparent ; mais elle a un protecteur plus puissant dans le prince de Condé, jaloux du crédit que les Guises, soutenus par la reine douairiere, ont pris sur l'esprit du nouveau monarque. Traduit devant des commissaires, contre toutes regles, il eût péri sur un échaffaud sans l'intrépide fermeté du successeur de l'infâme Poyet, le célebre chancellier de l'Hôpital, dont le refus persévérant de sceller cet injuste arrêt, dessille enfin les yeux du monarque.

Du concile de Trente et de Saint-Charles Borromée.

1545. 1563 Au sein de ces troubles, s'assemble, sous l'autorité de l'empereur et du pape, ce concile œucuménique, sollicité depuis si long-tems par le vœu de toutes les nations catholiques pour mettre fin aux sanglantes querelles auxquelles donnent lieu les nouvelles hérésies.

Il ouvre ses séances d'abord à Mantoue, ensuite à Trente, ville impériale; mais, qui n'appartenant à aucun des vassaux immédiates de l'empire, est jugée par ce motif plus propre à assurer la liberté des suffrages; transféré depuis à Boulogne par l'ambitieux Alexandre Farnèse, Paul III; rétabli à Trente; souvent interrompu sous les pontificats de Jules III, et de Pie IV; termine enfin, après dix-huit années, par l'éloquence conciliatrice du cardinal de Lorraine, et sur-tout par les exemples de vertu du neveu de Pie IV, ce Charles

ce Charles Borromée qui, promu, dès ses plus jeunes ans, aux premieres dignités de l'église, archevêque de Milan, cardinal, légat du saint-siége, ne fait usage de l'autorité qui lui est confiée, que pour étouffer les dissentions intestines qui s'élevent dans le concile, et réprimer la licence des ecclésiastiques de son diocese, par ces regles pleines de sagesse et de douceur, devenues, par l'adoption du clergé de France, comme le type universel de la discipline de l'église latine; en attendant qu'il sollicite, avec une franchise sans exemple, la grâce de ses propres assassins, et que, repoussant de timides conseils, il affronte, pour porter secours à ses ouailles, les périls de cette peste qu'il a prédite, qui désola, en 1576, et la ville de Milan et toute l'Italie.

Cependant, afflue au concile une foule immense de prélats, de docteurs Dominicains, Franciscains, députés de toutes les parties de la chrétienté. Paul III les préside par ses légats, auxquels il adjoint le successeur de Saint Ignace, le général des Jésuites, Jean Lainès.

Les novateurs sont entendus à plusieurs reprises; tous les points contestés

sont discutés ; il en résulte, selon la promesse de J. C., des canons dépositaires du dogme et de la tradition évangélique, restaurateurs en plusieurs points de l'ancienne discipline, non sans mélange des prétentions ultramontaines ; car le sauveur du monde, qui *promit* l'infaillibilité à son église, pour la conservation du dogme et des bases fondamentales de sa religion sainte, ne lui promit pas de donner atteinte à la liberté de l'homme, en le préservant, par un perpétuel miracle, des chocs des passions humaines.

Dès les premieres séances, l'évêque de Verdun, et le savant Pierre Danès, curé de Saint Josse à Paris, confesseur de François II, s'éleverent contre les abus de la cour de Rome ; premiere étincelle des troubles qui agitaient l'Europe.

Ils furent secondés par les successeurs du curé de Saint Josse, dans l'ambassade de France, le célebre Jacques Amiot, porté par son mérite, d'une condition obscure, aux premieres dignités de l'église de France ; et Arnaud Ferrier, président aux enquêtes du parlement de Paris, qui protesterent hautement con-

tre les usurpations des papes sur l'autorité spirituelle des évêques leurs collègues, sauf la primauté attribuée par J. C. même à la chaire de saint Pierre ; contre le pouvoir indiscret qu'ils s'attribuaient sur l'autorité temporelle de nos rois. L'acceptation unanime du clergé de France et de toute la chrétienté non schismatique, des dogmes reconnus par le concile comme la tradition de l'église universelle ; à la réserve des réglemens de discipline concernant la police extérieure, qui n'acquirent force de loi que par l'adoption qu'en fit le monarque, dans les tems postérieurs, sur le vœu de la nation assemblée en états-généraux, et devinrent, parmi nous, la ligne de démarcation des deux puissances, telle que le Sauveur du monde l'a posée lui-même, contre laquelle les efforts d'une profane ambition viennent inutilement se briser. L'Italie, l'Espagne, le Portugal, quelques portions de l'Allemagne et des Pays-Bas, se montrerent plus dociles, et n'en furent ni plus tranquilles ni plus heureux.

Suite de guerres ; événemens mémorables qui précédent et amènent la double abdication de Charles V.

1551. 1555. 1556. CHARLES V, vainqueur à Mulbeck, traînant à sa suite les chefs des luthériens d'Allemagne, eût réduit le protestantisme au silence, si les erreurs de l'esprit humain pouvaient être déracinées par la force.

La chance tourne ; le pape, craignant que l'empereur ne devienne trop puissant, retire ses troupes de la coalition ; le roi d'Angleterre ranime dans ses états les restes languissans du parti schismatique ; le nouvel électeur de Saxe, Maurice, se déclare contre son protecteur ; le conquérant du Mexique et du Pérou est réduit à une telle pénurie, qu'il est contraint, pour tenter de reprendre les villes de Metz, Toul et Verdun que les Français lui ont enenlevées, d'emprunter de Cosme de Mé-

dicis, 200,000 écus d'or, et n'échoue pas moins dans son entreprise, par l'intrépide valeur de la noblesse française que commande François de Guise, le chef de cette branche des princes de la maison de Lorraine établie en France depuis 1513, dont l'ambition alarma tro so uvent sa patrie adoptive. Surpris dans Inspruck, Charles V n'obtient sa liberté que par un échange avec celle du beau-pere de Maurice.

Las enfin de tant de secousses, vieilli avant le tems, il abdique en faveur de son fils, Philippe II, la couronne d'Espagne; et, l'année suivante, l'empire, après avoir tenté vainement d'engager son frere Ferdinand à renoncer, en faveur de Philippe II, à l'expectative que lui donne le titre de roi des Romains, devenu l'objet d'une vive fermentation parmi les Germains.

De l'Angleterre sous Edward VI et Marie, jusqu'au regne d'Elisabeth; Révolutions dans la Religion; Massacres.

En Angleterre, au scandaleux et cruel Henri VIII a succédé, en vertu du testament du pere commun, le jeune Edward VI, qu'il eut de Jeanne de Seymours, et cependant les deux sœurs d'Edward, cette Marie qu'il eut de sa premiere épouse, Catherine d'Arragon, et Elisabeth, fille d'Anne de Boulen, sont substituées successivement à la couronne par ce même testament, en cas qu'Edward vienne à mourir sans enfans.

Pendant les cinq années de ce regne, l'église schismatique prend une forme plus stable; la hierarchie conservée, les monasteres supprimés, leurs biens confisqués au profit de l'état, la suprématie du monarque remplaçant celle du souverain pontife avec tout ce que les fausses décrétales renferment de plus

absurde, rien d'innové jusqu'alors quant au dogme : telles sont les bases de la nouvelle constitution civile du clergé anglican, adoptées par les deux chambres des parlemens d'Angleterre et d'Irlande ; car l'Ecosse, sur laquelle regne la maison de Stuart, conserve le catholicisme dans toute sa pureté.

L'histoire du regne d'Edward VI est remplie de scenes tragiques occasionnées par la jalousie du monarque et les perfides conseils de ceux qui l'environnent ; elles se multiplient à sa mort. 1553.

Dans le dessein de prévenir les querelles auxquelles la naissance prétendue illégitime de ses deux sœurs pourrait donner lieu, dérogeant aux dernieres volontés du feu roi, Edward appelle au trône, par son testament, Jeanne Gray, issue de cette Marie, fille de Henri VII, qui, après la mort de Louis XII, passa à de secondes noces avec le duc de Suffolck.

L'infortunée Jeanne accepte en pleurant ce dangereux honneur, et n'en jouit que pendant neuf jours. Les deux chambres du parlement s'assemblent, cassent le testament du feu roi, ordon-

nent l'exécution de celui de Henri VIII. Les têtes de l'involontaire usurpatrice, de son époux, de son pere, de son beau-pere, tombent sous la hache des bourreaux.

La sœur ainée d'Edward, Marie *lui* succede; et, dans la crainte, ou vraie ou simulée, de renouveler les troubles, elle tient prisonniere Elisabeth jusqu'à l'arrivée du roi d'Espagne, Philippe II, qu'elle s'est choisi pour époux.

1558. Catholique zélée, les bills les plus rigoureux, portés contre les schismatiques, les confiscations, les exécutions, signalent ce regne de peu de durée; elle meurt sans enfans.

Les lois portées sous le regne de Marie, exigent qu'Elisabeth, en montant sur le trône, prête serment de maintenir la religion et les priviléges du clergé. Au lieu du titre fastueux de *chef de l'eglise* que s'est donné Henri VIII, elle s'en déclare *protectrice;* calviniste zélée, moins par conviction que par politique, tandis qu'elle renverse jusqu'au dogme, la hiérarchie, les formes extérieures qu'elle maintient, servent de masque à ses projets. Une persécution non moins active recommence en sens contraire.

De Philippe II, le Démon du Midi.

L'ABDICATION de Charles V a placé sur le trône d'Espagne son fils Philippe II, qui bien qu'il ne réunisse pas la majesté impériale à la puissance souveraine, enrichi par les mines du Mexique et du Pérou, exploitées plus utilement qu'elles ne le furent par son pere, possesseur de l'Espagne, de la Franche-Comté, du Milanais, du royaume des Deux-Siciles, des dix-sept provinces des Pays-Bas, s'il parvenait, comme il le lui fit proposer, à déterminer Elisabeth à l'épouser, ne trouverait dans l'Europe, aucun monarque qui pût contrebalancer son autorité. Trop fiere pour reconnaître un maître dans son époux, la reine d'Angleterre élude, comme elle fit toutes les propositions semblables qui lui furent faites par les ducs d'Anjou et d'Alençon, par le grand Gustave roi de Suede lui-même. Delà, 1577. 1579.

cette haine invétérée entre l'Espagne et l'Angleterre, qui ne contribue pas peu à fomenter les troubles qui bouleversent toute la chrétienté.

Ami de la justice, comme Louis XI, dans les choses indifférentes, la foulant aux pieds quand elle contredit son intérêt ou son ambition, soigneux de maintenir la paix dans ses états, et de porter le trouble dans ceux de ses voisins, infatigable dans le cabinet, n'abandonnant à ses ministres que ce qu'il ne peut exécuter par lui-même, soupçonneux jusqu'à sacrifier à ses terreurs son propre fils D. Carlos, pieux, ou pour parler plus juste, couvrant ses cruautés du masque de la religion : tel est le caractere du nouveau roi; son grand principe, c'est de gouverner le saint siege, en leur prodiguant une apparente soumission.

Il ne put toutefois empêcher l'Espagnol, Pierre Caraffo (Paul IV), de se liguer contre lui.

Plus heureux auprès de Pie V, de Grégoire XIII, de Sixte V, auteur direct, du vivant de son épouse Marie, des massacres de l'Angleterre, moteur secret de toutes les rigueurs exercées

en France contre les hérétiques, sous les regnes de Henri II, de François II, de Charles IX, dans ses propres états, il contemple, de son palais de Valladolid, les supplices des sectaires que l'inquisition livre au bras séculier; justement nommé *le démon du midi*, à peine est-il informé que quelques fugitifs se sont retirés dans l'une des vallées du Piémont, voisine du Milanais, qu'il envoie des troupes contre eux: « Tous » au gibet, » écrit-il au gouverneur de Milan. Si on lui dit que quelques sectateurs des nouvelles opinions ont pénétré dans la Calabre, il ordonne de les exterminer; n'en réservant qu'un petit nombre destiné à périr par la corde ou par le bucher. C'est ainsi qu'il se flatte de préserver ses royaumes de la contagion des nouveaux systèmes. Ils en acquierent de nouvelles forces.

Insurrection des Pays-Bas, et de la Révolution qui s'en est suivie

---

UN despotisme uniforme en des pro-

vinces possédées à des titres divers, régies par des lois différentes, ne peut manquer d'exciter des insurrections.

Elles éclatent dans la Flandre, dans le Brabant, dans le Hainaut, dans toute l'ancienne Belgique, à l'occasion des taxes arbitraires, des créations de nouveaux évêchés, en vertu de bulles du pape, sur-tout du tribunal de l'inquisition que l'astucieuse politique de Philippe II s'efforce d'y introduire; d'autant plus dangereuses qu'elles semblent autorisées par les traités, en vertu desquels la maison d'Autriche est en possession de ces provinces.

Le roi d'Espagne en a confié le gouvernement général à sa sœur naturelle, l'archiduchesse Marguerite, princesse d'un caractere pacifique; mais sous la tutelle d'un prélat ambitieux, intrigant, d'une inflexible dureté, Antoine Péronnet, évêque d'Arras, nommé au nouvel archevêché de Malines, plus connu sous le nom du cardinal de Granvelle.

Il a pour antagoniste un homme d'un grand courage, d'un génie profond, d'une constance inébranlable, Guillaume de Nassau, dit *le Taciturne*, héritier,

par sa mere, de la principauté d'Orange, qui ne tarde pas à se faire un parti assez puissant pour contrebalancer l'autorité de la gouvernante. Par ses ordres, Louis de Nassau son frere, le comte de Horn de l'antique maison de Montmorenci, le comte d'Egmont et quelques autres gentilshommes, parcourent la Belgique, réclamant contre la violation des priviléges des dix-sept provinces, les vexations, les taxes arbitraires qui les réduisent à la mendicité: c'est le titre qu'ils se donnent à eux-mêmes.

Le peuple s'émeut. Ce qui n'est point 1565.
arrivé, depuis que la maison d'Autriche a succédé aux anciens ducs de ces provinces, les états s'assemblent sans convocation, nomment le prince d'Orange leur *Stadtholder* (teneur d'états), députent au roi d'Espagne pour demander l'éloignement de l'orgueilleux prélat, et la révocation des nouveaux édits dont il est porteur. Granvelle est rappelé ; Philippe II, suivant l'impulsion de son génie, le remplace par le plus fougueux de ses ministres, le duc d'Albe, à la tête d'une armée d'Espagnols et d'Italiens, avec ordre (ce sont les termes

de ses instructions) d'employer plus de bourreaux que de soldats pour soumettre les rebelles. A l'arrivée du nouveau commandant, le comte de Horn, ce comte d'Egmont à qui Philippe fut redevable des victoires de Saint-Quentin et de Gravelines qui le rendirent l'arbitre des destinées de l'Europe; dix-huit gentilshommes des plus qualifiés, sont décapités.

Ces exécutions sanglantes, loin d'éteindre la guerre civile, la rallument. Le nouveau *Stadtholder*, condamné à mort par contumace, fuit en Allema-
1575. 1577. gne, d'où il revient à la tête d'une armée de protestans et de Flamands révoltés, à l'aide de laquelle il pénetre, non sans peine, dans le Brabant. Né luthérien, les sollicitations de Charles V le rappellerent dans le sein de l'église; l'intérêt, la nécessité le repoussent dans le calvinisme. Les pasteurs des églises protestantes, les magistrats des villes, quinze cents citoyens égorgés dans la seule cité de Harlem par ordre du duc d'Albe, contraignent Philippe II de rappeller ce barbare gouverneur. Le commandeur de Riquesens qui le remplace, met le siége devant Leyde; la résistance des

assiégés l'emporte sur la persévérence des assiégeans. Riquesens meurt ; les troupes espagnoles qu'il commande, mal payées, saccagent Anvers, ville alors la plus commerçante de l'Europe ; Philippe II apprend que les députés des dix-sept provinces, réunies en états-généraux, ont proclamé une suspension d'armes, que les chefs des deux armées ont signé un traité de paix sans le concours de l'autorité royale ; il s'en irrite, envoie le vainqueur des Turcs à Lépante, son frere naturel D. Juan d'Autriche, dans l'espoir que les révoltés respecteront, dans ce général, le sang de Charles V. Dix provinces, par lesquelles l'insurrection a commencé, se détachent, e réservant le seul droit de se choisir un *Stantholder*, avec l'approbation du roi d'Espagne ; D. Mathias d'Autriche, que Philippe n'ose refuser, est celui en faveur duquel les suffrages se réunissent ; D. Juan survit peu à ce traité. Le plus grand capitaine de ce siecle, le neveu du pape Paul III, qui lui succede, ne peut empêcher que les sept provinces, qui sont demeurées dans la ligue, ne se constituent en république, sous le chef qu'elles se sont

donné dès le commencement, ce prince d'Orange qui prétend à un titre plus élevé ; tant les factieux de tous les pays, flattant le peuple de ce qu'ils nomment liberté, n'aspirent qu'à consolider leur autorité ! Déjà les conditions, sous lesquelles il doit être proclamé *comte* de Hollande, ont été consenties par toutes les cités, hors Amsterdam et Gourda, quand la mort, sous le poignard d'un assassin, le prévient. L'odieuse politique de Philippe II ne rougit pas d'accorder au scélérat qui a commis ce crime, des lettres de noblesse calquées sur celles que Charles VII accorda à la famille de la pucelle d'Orléans. Le fils du prince d'Orange, Maurice de Nassau, succede à son pere dans le titre de *Stadtholder* perpétuel, auquel il se borne. Ainsi, après quarante ans de guerres, le despotisme d'un seul homme fait perdre à la maison d'Autriche cette portion de son patrimoine, jusqu'alors, la retraite de malheureux pêcheurs, devenue, par l'industrie, l'activité, la frugalité de ses habitans, l'une des plus riches et des plus puissantes républiques de l'univers.

Révolution du Portugal à la même époque.

Ce que Philippe II perd dans les Pays-Bas, il le regagne dans le Portugal. 1580.

Au jeune D. Sébastien qui, emporté par son courage dans une bataille contre les Maures d'Afrique, a disparu sans avoir pu être retrouvé, a succédé le vieux cardinal D. Henri, qui n'a vécu qu'assez de tems pour voir discuter, en sa présence, les droits des prétendans à sa succession.

Les principaux sont le roi d'Espagne, Philippe II, oncle maternel de Sébastien; un chevalier de Malte, Antoine de Crato, oncle paternel de Sébastien; et le pape Grégoire XIII (Buono-Compagno), qui prétend que le Portugal appartient au saint-siége, comme étant l'antique Lusitanie, érigée en royaume par les souverains pontifes.

Il éleva la même prétention sur l'Irlande, depuis l'excommunication de Henri VIII et de sa fille Elisabeth, qui ne

lui répondit qu'en dispersant cette flotte, dite *l'invincible*, levée, équipée à grands frais par Philippe II, pour s'emparer des deux royaumes.

Ici tout cede aux armes de Philippe et à la bonne conduite du vieux duc d'Albe, rappelé au ministere après un exil de deux années.

C'est ainsi que le Portugal se trouve réuni à l'Espagne pour n'en être séparé que dans le siecle suivant, par les droits plus fondés de la maison de Bragance, demeurés jusqu'alors dans l'oubli.

Etat de la France depuis la mort de François Ier. jusqu'au massacre de la Saint-Barthelemi inclusivement,

JAMAIS la France ne fut plus malheureuse, et jamais elle ne fut plus féconde en grands hommes que sous les regnes de Henri II, de Charles IX, de Henri III. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les écrits des nouveaux sectaires, en sou-

levant les peuples contre l'autorité confiée par J. C. à son église, ont soufflé dans leurs âmes l'appât d'une fausse liberté qui les conduit à une servitude réelle ; parce que l'ambition, l'intérêt personnel, l'esprit de parti, en divisant ces faisceaux de lumieres, de talens, de vertus qui brillent de toutes parts, en ont amorti l'activité, et souvent les ont rendus nuisibles au bien public, par les combats soutenus avec trop d'acharnement et d'habileté qu'ils ont excités ; parce que, sous des princes faibles, dominés par une femme ambitieuse, intrigante, à vastes projets qu'elle ne sait mettre à exécution que par de petits moyens ; et toutefois s'irritant des obstacles qu'elle rencontre, jusqu'à essayer d'en triompher par les secousses de la plus cruelle tyrannie, le gouvernement n'a ni assez de force, ni assez de prévoyance pour ne heurter les intérêts privés, qu'autant qu'il est nécessaire pour les concentrer vers le bonheur de tous.

A la mort de Henri II, l'époux de l'infortunée Marie Stuart, le dauphin de France, François II, bien que parvenu à la majorité légale, suivant l'édit 1558. 1559

de Charles V, convoque, dans l'une des chambres du parlement de Paris (1), cette assemblée de notables, où la magistrature en corps prit séance pour la premiere et la seule fois. Sur la demande du jeune monarque, les chefs du parti catholique, François duc de Guise, et le cardinal de Lorraine son frere, sont invités à l'aider de leurs conseils, conjointement avec la veuve du feu roi, cette Catherine de Médicis, justement abhorrée des Français pour les ordres sanguinaires qui, sous sa régence, émanerent du gouvernement, qui ne mérita alors de la patrie, que pour avoir procuré l'élévation d'un grand homme, le célebre chancelier, Michel de l'Hôpital, contraint toutefois, malgré la tolérance religieuse, de la nécessité de laquelle il est pénétré, de louvoyer dans ces premiers tems.

1560. 1567. L'édit de Romorantin, qui attribuant aux seuls juges ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, ne laisse

(1) Abrégé chronologique du président Haynaut, année 1559.

aux tribunaux séculiers que l'application de la peine de mort prononcée par la loi, disposition peu différente de l'odieuse inquisition, n'a été enrégistré dans les parlemens, qu'après d'itératives lettres de jussion, sous la condition expresse que les tribunaux continueront de connaître du crime d'hérésie, sinon entre ecclésiastiques, au moins dans les accusations intentées contre les laïques; premier exemple de modifications contraires au texte de la loi: elles seront la source, dans les tems postérieurs, de querelles plus dangereuses.

François II meurt; son frere Charles IX lui succede sous la tutelle et la régence de sa mere.

Accompagnée de son fils et du chef du parti protestant, le prince de Condé, la régente se transporte au parlement de Paris. La plus grande liberté des suffrages, sur la conduite qu'il convient de tenir avec les hérétiques, est laissée aux magistrats. Les avis se partagent; les uns se déclarent pour une tolérance entiere, jusqu'à la décision du concile œcuménique assemblé à Trente; d'autres pour la continuation des poursuites.

Un parti mitoyen proposé par le chancelier de l'Hôpital l'emporte; amnistie générale pour le passé, bannissement à perpétuité (la déportation) au lieu de la peine de mort prononcée par l'édit de Romorantin, pour l'avenir.

C'est sur ce plan qu'est dressé l'édit d'Etampes, qui ne tarde pas à exciter de nouveaux troubles.

1559. 1560. Sur la fin du regne de François II, les états-généraux du royaume furent convoqués à Orléans, transférés ensuite à Pontoise et à Saint-Germain. Les réglemens les plus sages, concernant l'abréviation des procès, et la réduction des offices de judicature que l'abus de la vénalité a multipliés, y ont été proposés, adoptés avec empressement, devenus loi du royaume.

Il n'en est pas de même de ce qui tient à l'esprit de parti.

L'édit d'Etampes, porté aux états, y éprouve de violentes contradictions.

Une dette de quarante deux millions de notre monnaie, montant aujourd'hui à près d'un millard, si vous considérez l'augmentation dans le prix des denrées de premiere nécessité, produite, depuis deux siecles, par l'accroissement de la valeur

idéale du marc d'argent, la progression du luxe, l'affluence de l'or des deux mondes, aigrit les esprits, et sert de prétexte à ceux qui cachent leur avidité sous le masque imposant du bien public, pour renouveler les querelles religieuses. Pour combler cet abyme, le clergé offre jusqu'à quatre décimes sur ses revenus; il est repoussé. S'emparer, à l'exemple de l'Angleterre, de tous les biens des monasteres, réduire les riches bénéficiers au tiers de leurs revenus, est le vœu qui domine dans l'assemblée. Pour laisser aux esprits le tems de se calmer, le pacifique chancelier propose une conférence amiable entre les ministres des deux cultes; elle est adoptée avec enthousiasme; c'est ce qu'on nomme *le colloque de Poissy*. La régente écrit au pape qui envoie un légat, accompagné du jésuite Lainès, pour y présider en son nom; vains projets, qui dégénerent en frivoles disputes, en sophismes captieux, en injures, que l'éloquence conciliatrice du cardinal de Lorraine s'efforce en vain de réprimer. L'unique fruit que la nation recueille de ce magnifique appareil, est l'établissement de ce qu'ils nomment le *don*

gratuit du clergé, sorte d'impôt non inconnu sous la premiere dynastie de nos rois, qui rappelle et modifie, et l'ancien droit de la France qui ne permettait pas au monarque de grever les propriétés sans le consentement de la nation ou de ses représentans, et ces immunités prétendues par le clergé qui, consacrant les biens qui lui ont été donnés, à la majesté du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des indigens, réservent aux seuls souverains pontifes le droit de les soumettre aux charges publiques.

Pendant ces infructueuses négociations, la régente n'est pas sans alarmes dans la crainte que le frere du prince de Condé, ce roi de Navarre qui change de parti suivant ses intérêts, ne se joigne au triumvirat du duc de Guise, du maréchal de Saint-André, du connétable de Montmorenci qui, sous prétexte de protéger la vraie religion, s'efforcent de contrebalancer l'autorité royale.

Par le conseil du chancelier, un nouvel édit est adressé au parlement de Paris, qui enjoint aux protestans de rendre aux catholiques les biens qu'ils ont

ont usurpés, leur fait défense, sous peine de mort, d'abattre les croix et les images que la piété des fideles a élevées dans les carrefours et chemins publics, d'invectiver dans leurs prêches l'église romaine, les autorisant, à ces conditions, à exercer paisiblement leur culte hors de l'enceinte des villes.

Le pacifique chancelier se flatte que, ménageant ainsi les deux partis, il appaisera la fermentation: il en hâte l'explosion.

Pour la premiere fois, le parlement de Paris se refuse à l'enrégistrement de la nouvelle loi, par cette formule: *Nous ne devons, ni ne pouvons*; il ne cede qu'à trois lettres de jussion.

Cependant les oreilles du duc de Guise, passant dans Vassi, sur les frontieres de la Champagne, sont frappées du bruit confus d'une troupe nombreuse d'hommes et de femmes qui chantent en français, dans une grange, les pseaumes de David: c'est le signe apparent du protestantisme. Il fond sur eux avec les siens; soixante sont tués; la guerre civile déclarée. Toutes les sectes protestantes courent aux armes; on se bat jusque dans les rues des villes; les can- 1562. 1569.

tons suisses, les Allemands catholiques, les Espagnols, fortifient le parti des Guises; quatre batailles sanglantes semblent laisser leurs ennemis sans ressource; ils se relevent de leurs cendres, s'assemblent à Orléans, introduisent secré-
1563. tement dans le Havre trois mille Anglais qu'Elisabeth envoie à leur aide; la Rochelle devient une seconde Genève. Charles IX, ayant atteint la treizieme année révolue de son âge, publie sa majorité dans un lit de justice, tenu, non à Paris, où la fermentation est trop vive, mais à Rouen; l'évêque de Beauvais, Odet de Châtillon, marié, ose braver et Rome et le trop faible monarque, jusqu'à prendre séance dans l'assemblée, revêtu de la pourpre romaine dont son schisme l'a légalement dépouillé; la régente remet entre les mains de son fils, les rênes du gouvernement, et n'en conserve que
1570. 1572. plus d'autorité. Flottant sans cesse entre les deux partis, suivant l'effroi qu'ils lui inspirent, tantôt elle autorise, sous des conditions plus ou moins restreintes, l'exercice de la religion prétendue réformée; tantôt elle la proscrit sous peine de mort. Enhardis par ces variations, les huguenots deviennent si re-

doutables, que la sanguinaire Catherine ne croit avoir de ressource pour prévenir leurs projets, qu'en usant contre eux de la plus noire perfidie.

La même année qu'elle donne pour épouse à son fils une princesse de la maison d'Autriche, elle conclut avec les réformés un traité de paix si favorable, que les sages en conçoivent de l'ombrage. L'une des conditions est le mariage de sa fille, la célebre Marguerite de Valois, avec le jeune Henri, alors à peine âgé de seize ans, devenu, par la mort de son pere, roi de Navarre, dont, malgré son abjuration, l'attachement au protestantisme n'est ignoré de personne. Les chefs des huguenots, le prince de Condé, l'amiral de Coligni, sont invités à ces noces. La reine douairiere de Navarre meurt pendant les fêtes qu'elles occasionnent; non sans soupçon de poison. L'amiral de Coligni est blessé dans les rues de Paris, d'un coup d'arquebuse tiré par Mauvert, véhémentement soupçonné de n'être que l'exécuteur des vengeances de Henri duc de Guise, fils de ce François assassiné par Poltrot devant Orléans. L'affreux pro- 1572.

jet, tramé avec tant d'artifice, éclatte enfin. Dans la nuit, veille de la Saint Barthelemi, 1572, Coligni et tous les protestans renfermés dans la capitale sont massacrés; des ordres ont été adressés aux gouverneurs pour les exterminer dans toutes les provinces. Généreux Saint-Herem, Tanegui-le-Véneur, Godes de Villeneuve, Mandelot, Ortès, de Matignon, et vos dignes imitateurs, vos noms passeront à la postérité la plus réculée, pour vous être montrés saintement désobéissans à de tels ordres! Le clergé de France, tout maltraité qu'il est par les huguenots, en sauve un grand nombre (1). « Non, vous ne » l'exécuterez pas cet ordre sangui- » naire (dit au lieutenant de Roi de » Lisieux, le dominicain Gresnier, » évêque de cette ville); ceux qu on vous » ordonne d'égorger sont mes ouailles » égarées il est vrai, mais que je ne » dois pas moins protéger et défendre » au péril de ma vie. » Malgré ces exemples de fermeté, soixante mille victimes tombent sous le fer des assassins.

(1) Histoire ecclésiastique de Mr. de Fleury. tom. XXXV, liv. 60, N°, 39.

Que faisiez-vous alors, vertueux chancelier de l'Hôpital? Ayant, pendant tout le cours de sa pénible magistrature, fait effort pour arrêter les progrès du fanatisme; affermi sur ses bases antiques, par l'ordonnance de Moulins rendue sur le vœu des états-généraux, l'autorité légitime du monarque; mis un frein à la dissipation des domaines de la couronne; ranimé le commerce par l'établissement de la jurisdiction consulaire : devenu, par sa modération, suspect à sa protectrice, il jouissait, dans sa paisible retraite, d'un repos justement mérité. Quelques malheurs que l'affaire de Vassi lui ait fait présager, cet excès d'horreur ne s'est pas offert à sa pensée : « Puisse ce jour de » *sang*, s'écrie-t-il, être effacé de la » mémoire des hommes! »

De Marie Stuart, reine d'Ecosse; de ses amours; de sa mort sur l'échafaud.

Les querelles religieuses assoupies, une marine puissante, formée en peu d'années; les arts encouragés, le commerce florissant, eussent placé Elisabeth au rang des plus grands rois, sans la désastreuse histoire de la reine d'Ecosse.

1558. 1568. Fille de Jacques IV, alliée des Guises par sa mere, appellée à la couronne d'Angleterre, en cas qu'Elisabeth vînt à décéder sans enfans, Marie Stuart épousa, en 1558, François, dauphin de France, nommé par ce motif, du vivant de son pere Henri II, *le roi dauphin.*

Pendant le court regne de son époux François II, les foudres de Rome qui excluaient Elisabeth du trône de la Grande-Bretagne, l'engagerent à se qualifier *reine d'Ecosse et d'Angleterre.*

Jusqu'alors la religion catholique s'était maintenue sans trouble dans ses

états. En 1559, quelques disciples de Calvin y sement parmi le peuple leur dangereuses erreurs.

Le zele de l'archevêque d'Edimbourg (Saint-André) s'enflamme contre un vieux prêtre qui répand avec audace les nouveaux systèmes; traduit devant son officialité, condamné, livré au bras séculier, il est dégradé, brûlé vif.

Loin d'appaiser les troubles, cette sanglante exécution les accroît. Elisabeth favorise secrétement les nouveaux docteurs. Pour les contenir, la reine douairiere d'Ecosse, régente du royaume pendant l'absence de sa fille, appelle à son aide des troupes françaises. Les états du royaume s'en irritent, contraignent la régente de renvoyer ces étrangers; abolissent, de leur autorité, la religion romaine.

Forcée, par la jalousie de sa belle-mere et la haine des Guises, d'abandonner la France, Marie Stuart abdique le titre fastueux de reine d'Angleterre, qu'elle n'a pris que pour complaire à son premier époux. Sans égard pour les conseils de son frere naturel, tout puissant dans l'Ecosse, elle passe à de secondes noces avec son cousin Henri

Stuart, comte d'Arlai, catholique comme elle.

Jeune, belle, pleine d'attraits et de talens, ses amours, qu'elle ne prend pas la peine de dissimuler, excitent la jalousie de son nouvel époux, qui saisit le moment où la reine enceinte de cinq mois est à table avec un Italien, David Rizzio, et l'une de ses favorites, pour pénétrer, à la tête d'une troupe d'hommes armés, dans la salle du festin, et poignarder Rizzio sous ses yeux. L'intérêt politique, le désespoir, le désir de la vengeance, la réconcilient avec son frere, le comte de Muray, qui poursuit les assassins, force leur chef de s'enfermer dans un château voisin d'Edimbourg, dont on a fait enlever les meubles les plus précieux : il y est assassiné par le comte de Bowell, marié; mais qui a eu soin de faire dissoudre son mariage par l'évêque d'Edimbourg, en contraignant son épouse d'intenter contre lui l'accusation d'adultere. Pour dérober les traces de cet attentat, la maison où il fut commis a été réduite en cendres par l'explosion d'une mine préparée à cet effet. Le peuple se soulève; Bowell, payant d'audace, enleve

la jeune reine et l'épouse publiquement. Tant d'horreurs forcent l'armée qu'il commande de l'abandonner ; il fuit en Danemarck , et meurt dans le mépris et l'indigence. Cependant la reine vaincue, prisonniere, contrainte de se démettre du trône en faveur de son fils (Jacques VI en Ecosse, depuis Jacques Ier. en Angleterre), et de confier l'administration du royaume au comte de Murrai, profite de la haine que le régent s'est attirée par son inflexible sévérité, pour échapper du château, où ses sujets la tiennent renfermée, et lever à la hâte une petite armée bientôt dispersée. Elisabeth, dont elle est obligée d'implorer le secours, l'accueille dans Carlisle, et presque aussitôt, prétextant la voix publique qui l'accuse de complicité du meurtre de son époux, lui fait parcourir, pendant dix-huit ans, seize prisons, jusqu'à ce qu'elle la renferme dans le château Conwentry au centre de l'Angleterre, où il ne lui reste d'autre espoir de délivrance que dans le succès, qu'on ne croit pas douteux, de cette flotte de cent cinquante vaisseaux de ligne que le roi d'Espagne, Philippe II, à la

sollicitation du pape, arme contre l'Angleterre, soutenue en Flandres par une immense quantité de barques qui n'attendent que l'issue d'un combat naval pour transporter en Angleterre une armée formidable que commande le duc de Parme. Vains projets; cent vaisseaux anglais plus légers, mais savamment manœuvrés, dispersent l'*Invincible*, (c'est le nom qu'ils lui donnent); une tempête accroît le désordre; quelques navires échouent sur les côtes de la Zélande, d'autres sont fracassés sur les rochers qui bordent les îlesOrcades et les côtes de l'Ecosse. L'équipage naufragé est massacré par les Irlandais et les Ecossais réunis; d'autres pendus par les ordres du vice-roi d'Irlandre; d'une armée de trente mille hommes, à peine six mille et le tiers des vaisseaux abordent sur les côtes d'Espagne, porteurs de cette triste nouvelle; l'entreprise de Philippe II, loin de servir l'infortunée Marie, précipite sa chûte.

Dès l'année 1572, le duc de Norfolck, catholique zélé, fut condamné par la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, à perdre la tête pour avoir

sollicité auprès du pape et du roi d'Espagne, des secours en faveur de la reine d'Ecosse ; sa captivité en a été resserrée. Accusée de former, jusque dans sa prison, de nouvelles intrigues, elle est traduite devant ce même parlement, condamnée à mort, exécutée.

Jamais jugement ne fut plus incompétent, procédure plus irrégulière. Elisabeth elle-même a honte de l'atteinte que sa vengeance et son ambition ont portée à l'inviolabilité des souverains. En vain, pour pallier son forfait, elle renvoie le secrétaire-d'état qui est contrevenu, dit-elle, à ses ordres, en précipitant l'exécution de ce barbare et impolitique arrêt. Quel gouvernement sera stable, si ce premier mobile est ébranlé ? A combien plus forte raison les souverains ne sont-ils pas justiciables les uns des autres, une reine d'une autre reine, chez laquelle elle s'est réfugiée ?

De l'état des Sciences exactes, de la Philosophie et des Lettres pendant le cours de ce siecle; et du Calendrier Grégorien.

CEPENDANT les sciences exactes commencent à sortir du chaos où la philosophie scolastique les a plongées.

1582. Le même Grégoire XIII, dont la fausse politique célébra le massacre de la saint Barthelemi, par des processions solennelles et des médailles frappées à l'occasion de ce qu'il nomme l'extirpation de l'hérésie, s'immortalise par la réforme du calendrier de Jules César, tentée par plusieurs de ses prédécesseurs, exécutée par aucun.

Parmi la multitude de mémoires qui lui est présentée à ce sujet, la méthode proposée par le médecin Louis Lelio, est adoptée, non comme entiérement exacte (le célebre Bernoulli en a démontré, dans le siecle dernier, les incorrections), mais comme renfermant

en elle-même les moyens de réparer les erreurs que la différence des mois lunaires et des mois solaires, et la progression des équinoxes dans les siecles précédens a introduites. Etrange effet des passions humaines. La bulle publiée à ce sujet par le pape, est adoptée avec empressement par la France, l'Espagne, tous les pays catholiques de l'Europe; repoussée par les protestans, par la seule raison que cette réforme émane de la cour de Rome; comme si ce que Jules César a ordonné, non comme dictateur, mais comme souverain pontife des payens, le pape n'avait pas le droit de le prescrire pour la célébration de la pâque des chrétiens, conformément au décret du premier concile de Nicée; car ce fut le principal objet de cette réforme qui entraînait celle de l'année civile qui commençait alors à la même époque; comme si une vérité, mathématiquement démontrée, pouvait être rejetée quel que soit l'organe qui la propose. De là, une bigarrure dans la chronologie qui a subsisté jusqu'à notre siecle; que les Anglais, sans reconnaître l'autorité du souverain pontife, se sont tracés à eux-mêmes une route plus sûre,

parce qu'elle est appuyée sur des calculs plus exacts que ceux du médecin Lelio, dont elle se rapproche dans l'essentiel.

Sur la fin du siecle précédent, le Polonais Copernic porta, jusqu'à la démonstration, le système planétaire, découvert par Pythagore, rappelé dans le cours du même siecle, par les scientifiques traités du cardinal Cusa, étouffé alors, et presque relégué au nombre des opinions hétérodoxes; comme si l'être suprême, qui a livré le monde aux disputes des hommes, suivant l'énergique expression de nos livres saints, se fut engagé à nous prémunir contre des erreurs de physique et de chronologie; ou que, sur ces objets d'une vaine curiosité, Moyse et les autres écrivains sacrés, eussent dû parler aux hommes un autre langage que celui que le vulgaire est seul capable d'entendre: et, néanmoins, les clameurs, les persécutions mêmes qu'essuie Copernic, engagent, environ cent ans après, le danois Tycobrahé à tenter de purger l'ancien systhème, des contradictions qu'il renferme.

De l'oscillation de quelques brins de paille épars dans un sceau d'eau, le pré-

curseur de Descartes, l'allemand Képler, s'éleve jusqu'au lois de gravitation des planettes.

Le génie profond du périgourdin Montaigne, sondant son propre cœur, se développe à lui-même l'humanité entiere; digne de toute la gloire que ses naïfs écrits lui ont acquise, si, trop enthousiaste de la vertu stoïque, il n'hérissait son scepticisme de ces paradoxes si justement reprochés aux disciples de Zénon : (1) « Je n'irai point, comme » le sceptique Montaigne (dit son trop » fidele imitateur Jean-Jacques Rous- » seau), déterrer, en un coin du monde, » une coutume opposée aux notions de » la justice; je ne donnerai point aux » plus suspects voyageurs, l'autorité que » l'on refuse aux écrivains les plus cé- » lebres ! » Eh ! que faites-vous autre chose, prétendus sages de notre siecle ?

Combien différens de ce prêtre, Charron, qui s'efforce d'inspirer à ses concitoyens, dans ses écrits comme dans ses discours, cette sagesse égale-

(1) J. J. Rousseau, *discours sur les causes de l'inégalité des conditions entre les hommes.*

ment éloignée, et du relâchement des mœurs et des fureurs de l'esprit de parti!

Dans la littérature, la force de pensées, la vigueur d'un pinceau mâle et sensible, la fraîcheur du coloris, jointes à l'énergie de notre vieux langage faisant effort pour se débarrasser de la rouille des siecles qui l'ont précédé, eussent conservé au courtisan Ronsard cette renommée dont il jouit pendant si long-tems, si le faste pédantesque de sa scientifique poésie, ne l'eût dégradé dans l'âge suivant.

Ce fut le vice de ce siecle dont ne furent exempts ni l'éternel antagoniste des jésuites, cet Antoine Arnaud, tige d'une race féconde en grands hommes, ni le garde des sceaux Devair, ni cet Etienne Pasquier, dont la noble franchise rassemble avec impartialité les précieux monumens de notre histoire.

Chez nos voisins, sous le regne d'Elisabeth, la poésie anglaise prend, dans les écrits de Spenser, cette naïveté de style qui caractérise l'auteur de la reine des fées ; incertaine dans sa marche dans les tragédies de Shakespear, tantôt elle s'éleve dans les nues, tantôt elle rampe dans la fange ; tandis que

nos dévots aïeux jouent sur leurs traiteaux, les Saints, la Vierge, et Dieu par religion.

Tableau de la France pendant le regne de Henri III, jusqu'à la mort de son frere le duc d'Anjou ; commencement de la Ligue, dite Sainte.

A peine deux années se sont écoulées depuis l'affreuse journée de la saint Barthelemi, que l'infortuné monarque qui s'est prêté à ces sanglantes exécutions, succombe sous le poids de ses remords.

Son frere le duc d'Anjou (Henri III), que la gloire qu'il s'est acquise a appelé au trône électif de Pologne, lui succede.

Idole des deux nations quand il n'occupait que le second rang ; parvenu au premier, il tombe dans le mépris. Echappé furtivement de Cracovie, il s'efforce vainement de retenir les deux

royaumes. Les Polonais élisent à sa place, le prince de Transilvanie, Jean Battori, à qui ils font épouser la sœur du prédécesseur du monarque fugitif.

En France, vainement il s'efforce, par l'établissement de nouvelles confraries, par de fréquentes processions auxquelles il assiste en habit de pénitent, de voiler, sous un masque hypocrite, ses honteuses débauches, tandis que sa mere s'abandonne à toutes les superstitions de l'astrologie judiciaire, accréditées alors par la crédulité populaire; en vain, pour ranimer le zele des siens, en les attachant à sa personne par un nouveau serment, il institue, en mémoire de son arrivée en France, le jour de la Pentecôte, l'ordre du Saint-Esprit qu'il adjoint à celui de Saint-Michel; loin d'en imposer aux factieux, il les enhardit.

Le renvoi au parlement de Paris, suivi de la condamnation à mort du huguenot de Lorges Montgommeri, auteur involontaire de la mort de Henri II; la dégradation de cette illustre maison, ont fait courir les réformés à la vengeance.

A leur tête est le roi de Navarre

(le grand Henri), et son frere le prince de Condé, qui ont rétracté une abjuration extorquée par la violence. Secondés par la reine d'Angleterre, l'électeur palatin, les protestans d'Allemagne, les freres du roi même, ces ducs d'Anjou et d'Alençon ; ce dernier à qui les rigueurs d'Elisabeth n'ont pas fait perdre l'espoir de réunir la souveraineté de la Grande-Bretagne à celle des Pays-Bas.

En vain, pour pallier l'épuisement des finances, Catherine de Médicis, régente du royaume pendant l'absence de son fils, a mis en vente jusqu'aux charges de la cour; en vain elle a aliéné, par anticipation, et les produits du domaine de la couronne et tous les revenus de l'état ; il ne reste pas même au nouveau monarque les sommes nécessaires pour payer ses soldats.

Forcé de composer avec ses ennemis, un édit plus favorable que tous ceux qui ont précedé, n'accorde pas seulement aux huguenots le libre exercice de leur culte ; et l'amnistie la plus entiere pour le passé, défendant d'inquiéter les prêtres et les moines qui ont pris femme pendant les troubles, déclarant leurs enfans légitimes, annullant tous arrêts

rendus contre eux ; pour prévenir de semblables jugemens, il ordonne que tous les parlemens (ils étaient alors au nombre de huit) seront mi-partis ; que pour posséder la moitié des offices, il faudra faire preuve de catholicité, pour l'autre, de protestantisme.

1576. 1579. Inutile et basse flatterie ! Autant la nouvelle loi releve les espérances des réformés, autant elle alarme les catholiques. Ils s'en vengent par des insultes publiques faites à leurs adversaires ; les chaires retentissent de sermons fanatiques, surchargés de citations profanes et sacrées à l'appui de propositions régicides. Les jésuites, nouvellement possesseurs dans Paris du collége de Clermont (depuis Louis-le-Grand), fermé par arrêt du parlement, sur la requête de l'université, puis r'ouvert, sont accusés d'avoir contribué à la propagation de ce fanatisme. Ils ne sont pas les seuls coupables ; le même enthousiasme frénétique l'est emparé de tous les ordres religieux, de tous les corps ecclésiastiques, des curés de Paris, de l'université, de la Sorbonne elle-même.

Ainsi se forme cette ligue, dite *Sainte*

parce qu'elle a pour but apparent la défense de la religion, pour motif secret, les haines, l'avidité, l'ambition de ses chefs, Henri duc de Guise, dit *le Balaffré* à cause d'une blessure qu'il reçut dans les combats, et le cardinal de Lorraine, neveu de celui qui se distingua au concile de Trente, et au colloque de Poissy, par son aménité et son éloqnence conciliatoires.

Cependant les états-généraux du royaume sont convoqués par le roi. Ils donnent lieu à cette ordonnance dite *de Blois*, quoiqu'elle soit datée de Paris, parce que les dispositions qu'elle renferme sont conformes au vœu des états assemblés à Blois trois ans auparavant. La réformation de ces coutumes nées du démembrement de la monarchie par le gouvernement féodal, dont la rédaction par écrit fut ordonnée par Charles VII, exécutée lentement depuis cette époque, non sans des imperfections inséparables du choc des intérêts privés, s'exécute paisiblement par les députés des trois ordres assemblés dans chaque baillage, sous l'inspection des magistrats choisis par le roi; les réglemens les plus sages, concernant l'ordre

judiciaire, sont proposés et adoptés d'une voix unanime. Le clergé sollicite la publication pure et simple du concile de Trente, et n'obtient que l'insertion dans les nouvelles ordonnances des canons conformes à l'ancienne discipline de l'église.

Cependant, la fermentation produite par les querelles religieuses et l'ambition des guises qui intriguent pour se faire un parti assez puissant pour contrebalancer l'autorité royale, prennent des accroissemens rapides. Le frere du roi, le duc d'Alençon, changeant de parti suivant son intérêt, se déclare hautement contre l'édit, pacification qu'il a lui-même provoquée; les états contraignent le pacifique monarque de dé-
1581 et suiv. clarer la guerre aux huguenots, et lui refusent l'argent nécessaire pour la soutenir; 1300000 livres obtenues du clergé, le produit de quelques édits burseaux, absorbé par les prodigalités de la cour, accroissent le mécontentement universel. Henri de Guise commande l'armée de la ligue; l'Espagne la soutient; les papes la favorisent; la famine, la contagion rendent cette guerre plus affreuse; Henri III se flatte d'appaiser les trou-

bles en se déclarant le chef d'une confédération formée contre le trône. Son frere, qui a sollicité vainement auprès des ligueurs, le titre de lieutenant général du royaume, se porte pour médiateur. Un nouvel édit de pacification est publié, moins favorable aux réformés que les précédens. L'ambitieux duc d'Alençon, enorgueilli de ses succès contre le duc de Parme, qu'il a forcé de lever le siége de Cambray, proclamé par le crédit du Stadtholder de Hollande, duc de Brabant, comte de *Flandres*, usurpe dans Anvers un pouvoir tyrannique; de retour en France, il meurt à l'âge de trente ans sans laisser de posterité

Suite de troubles; de Sixte V; des Seize; des assassinats du duc et du cardinal de Guise; de celui de Henri III.

1584. 1585. BALLOTÉ entre la faction des Guises qui le tyrannise, et celle des huguenots dont les succès l'effraient, Henri III députe vers le jeune roi de Navarre, dont il éprouva le courage, la franchise et la fidélité. Il est croisé, dans cette démarche, par sa mere qui, se flattant de placer sur le trône de la France sa fille mariée à l'aîné de la maison de Lorraine, favorise ouvertement les révoltés.

Ce ne sont pas les projets du duc et du cardinal de Guise; Ils ne veulent qu'un fantôme de roi qu'ils puissent diriger à leur gré.

Par ce motif, ils s'adressent au vieux cardinal de Bourbon, oncle du *Navarrois* (comme ils appellent le grand Henri

Henri) qu'ils combattent avec acharnement.

Dans la même année (1585) succede à Grégoire XIII, un homme plus célebre par son artificieuse politique que par la supériorité de son génie.

Né dans la fange, il tint à faveur singuliere qu'un heureux hasard l'eût fait admettre, dès ses plus jeunes ans, dans l'ordre des freres mineurs, et, de ce moment, il semble avoir prévu sa destinée.

Vrai prothée; tantôt il rampe sous les grands, et tantôt il affronte leur courroux. Parvenu, sous le pontificat de son protecteur Pie V, aux premieres dignités de son ordre, et ensuite à l'évêché et au cardinalat, non sans s'être fait une multitude d'ennemis pendant quinze années, il ne se montre à ses collegues que comme un mannequin prêt à descendre dans la tombe, dont ils disposeront à leur gré : c'est ainsi qu'il réunit leurs suffrages.

Arrivé au terme de son ambition, tout change : il réprime, par une justice si sévere qu'elle approche de la cruauté, les brigandages qui désolent l'Italie, en impose par sa fierté à ceux qui

avaient conçu l'espoir de le gouverner, étonne l'Europe par sa magnificence, l'alarme par la profondeur de ses vues.

Aucun ne porta plus loin les prétentions pontificales.

Ce que n'a pu obtenir le jésuite Mattei, député par la ligue vers Grégoire XIII, pour l'engager à excommunier le relaps Navarrois, comme ils le nomment, et son frere le prince de Condé, et les déclarer déchus du royaume de Navarre et de la principauté de Bearn; le nouveau pape *Felix Perretti* (Sixte V) le prononce dès la premiere année de son pontificat.

Les ligueurs triomphent; les vrais catholiques s'indignent d'une telle audace; le parlement de Paris adresse à Henri III les remontrances les plus fortes sur les dangers qu'elle présente; elles resserrent plus étroitement les nœuds qui lient Henri III à son beau-frere, qui interjette appel comme d'abus à ce même Parlement, pur et simple au futur concile, d'une bulle attentatoire aux droits des souverains, et parvient à faire afficher son appel jusqu'aux portes du vatican et dans tous les carrefours de

la ville de Rome (1) ; démarche qui lui concilie l'estime de Sixte lui-même.

Cependant l'excommunication que ses prédécesseurs ont lancée contre Elisabeth, à cause de son schisme, solennellement renouvelée par le pape, à l'occasion de l'assassinat juridique de la reine d'Ecosse, Marie Stuart, les deux royaumes d'Angleterre et d'Irlande mis dans l'interdit, pour seconder, par l'insurrection des catholiques, les projets ambitieux du roi d'Espagne, lient plus étroitement la reine d'Angleterre au jeune Henri qui, vainqueur à Courtras, se concilie l'amour des Français, autant par son humanité que par son intrépide valeur, et ne peut tirer de sa victoire les avantages qu'elle semble lui promettre, obligé de renvoyer ses troupes qui se débandent faute de paiement.

Du sein de cette ligue dominée par les Guises, s'est élévée, dans la capitale, une faction plus redoutable, les *Seize*, ainsi nommés à cause des seize quartiers de la ville que ses chefs se sont partagés (2). L'un d'eux est ce fac-

(1) Abrégé chronologique du président Hainaut, année 1585.

(2) *Ibid* année 1587.

tieux *Senaut*, commis au greffe du parlement, qui, le premier, osa mettre en question *le droit qu'une nation mécontente peut avoir sur son roi.* La Sorbonne consultée a répondu que : » De même que les magistrats destituent de leurs fonctions un tuteur légitimement suspect; *ainsi les nations mécontentes ont le droit d'enlever la couronne à ceux qu'elles ne trouvent pas tels qu'ils doivent être.* » C'est ainsi que, sous l'appât d'une souveraineté, dont l'exercice par le peuple est impossible et contradictoire, on l'entraîne dans l'anarchie.

Pour prévenir les troubles qu'il prévoit, Henri III fait défense au duc de Guise de rentrer dans Paris; deux courriers, porteurs de cet ordre, lui sont dépêchés; la pénurie du trésor public est telle qu'il ne s'est pas trouvé dans la caisse l'argent nécessaire pour fournir aux frais de leur départ; les lettres ont été mises à la poste; le duc feint de ne les avoir pas reçues : lorsqu'il en a connaissance par la notification ministérielle, il fait les préparatifs de son départ avec une telle affectation, qu'elle souleve les Parisiens dont il est l'idole.

Des chaînes sont tendues dans les rues ; un sanglant combat s'engage entre les troupes du roi et ses sujets révoltés. Il fuit, laissant à sa mere le soin de négocier une paix plâtrée.

Il a été convenu que les états-géné- 1588.
raux du royaume seront assemblés à Blois. Leurs demandes insolentes, l'audace des Guises parvenue à son comble, déterminent le foible monarque à un coup de désespoir. Par ses ordres le duc et le cardinal de Guise sont assassinés ; l'archevêque de Lyon leur complice, le prétendu héritier de la couronne, le cardinal de Bourbon, sont arrêtés, détenus prisonniers dans le château de Blois.

Cette exécution despotique, loin d'ap- 1589.
paiser les troubles, les augmente.

Forcé de venger la mort de son frere, le duc de Mayenne accepte *la lieutenance générale du royaume et couronne de France*, qui lui est déférée par le conseil de l'union. La terreur disperse les magistrats du parlement de Paris ; partie fuit à Châlons et à Tours, où le faible monarque s'est réfugié ; des lettres patentes les autorisent à y tenir leurs séances.

De ce moment, ceux d'entre eux que la crainte a retenus dans la capitale, deviennent le parlement du duc de Mayenne, qui pourvoit aux offices vacans. Tous s'engagent par serment, exigé même des jurisconsultes et praticiens qui leur sont subordonnés, » de » repousser les violences de ceux qui, » au préjudice de la foi publique, ont » fait mourir et emprisonner les princes » catholiques, défenseurs de la sainte » union. » Trop souvent le fanatisme les entraîne en des démarches inconsidérées; et cependant le plus grand nombre demeure fidele au monarque fugitif.

Tout s'émeut, tout s'agite; les prédicateurs font retentir les chaires de leurs sermons séditieux. Henri III députe vers le pape pour solliciter son absolution; il est refusé, s'il ne met en liberté l'archevêque de Lyon et le cardinal de Bourbon; démarche humiliante qui accroît l'audace de ses ennemis: il veut rentrer dans la capitale, et est repoussé.

Forcé de joindre son armée à celle de ce roi de Navarre à qui les factieux l'ont contraint de déclarer la guerre, ils forment conjointement le blocus

de Paris. L'orgueilleux pontife accroît le trouble en citant Henri III à comparaître devant lui pour être jugé sur les meurtres du duc et du cardinal de Guise, et renouvelant l'excommunication jusqu'à ce qu'il se soit justifié. Ces scandaleux débats enflamment l'imagination d'un moine fanatique. Henri III meurt assassiné dans son camp de Saint Cloud, par le jacobin Jacques Clément, immolé à l'instant par ses complices qui environnent le trône, dans la crainte qu'une instruction juridique ne dévoile leurs intrigues; et cependant un peuple enivré proclame l'assassin Jacques Clément le martyr de la liberté et de la religion; des prêtres fanatiques placent sa statue sur les autels pour l'offrir à la vénération des fideles.

CINQUIEME EPOQUE.

Depuis Henri IV jusquà Louis XIV.

Du regne de Henri IV jusqu'à son abjuration, suivie de la réduction de Paris.

1589. 1590. COMME on voit un jour serein prêt à succéder à de violentes tempêtes, dissiper, par degrés, les nues obscures qui couvrent l'horizon; tel paraît Henri IV à la mort de son prédécesseur.

Malgré les intrigues de la ligue, grand nombre de sujets fideles, tant catholiques que protestans, dans les deux ordres de la noblesse et du tiers-état, plusieurs dans celui du clergé, lui demeurent inviolablement attachés.

A Paris, ces magistrats que la crainte a retenus dans le lieu ordinaire de leurs séances, devenus le parlement du duc

de Mayenne, gardent un respectueux silence.

A Toulouse, un arrêt déclare le roi de Navarre incapable de posséder le royaume de France, *conformément à la bulle de notre saint pere le pape.*

A Rouen, ceux qui osent reconnaître le légitime héritier du trône, sont déclarés criminels de leze-majesté.

Les universités, la sorbonne, les prédicateurs de tous les ordres religieux, se déchaînent contre le Navarrois; de ridicules et impies processions de moines armés de toutes pieces, réunissent le fanatisme à la fureur guerriere.

Ce fantôme de roi que la ligue s'est donné, le vieux cardinal de Bourbon (Charles X) meurt. Les intrigues se renouvellent en faveur de l'infante d'Espagne, au mépris de la loi salique.

Obligé de conquérir son royaume piece à piece; forcé, par la désertion d'une partie de son armée, de lever les siéges de Paris et de Rouen, le grand Henri marche avec des forces inégales contre les bataillons espagnols et français que commandent le duc de Mayenne

et cet aveuglé comte d'Egmont, fils du chef de l'insurrection des Pays-Bas, à qui Philippe II fit trancher la tête. Les deux armées se rencontrent dans les plaines d'Ivri en Normandie ; le roi légitime triomphe et épargne le sang des vaincus : » Sauvez les Français, crie aux siens qui poursuivent l'ennemi avec une chaleur trop meurtriere, le pasteur des peuples. De retour avec son armée victorieuse sous les murs de la capitale, il l'eût réduite par lafamine, si la tendre compassion qu'il porte à ses nouveaux sujets, n'eût mis obstacle à l'exécution des ordres rigoureux de ses généraux.

Cependant le pape Sixte V meurt dégoûté de la ligue. Grégoire XIV (Nicolas Sfondati), dont le pontificat n'est que d'une année, députe en France le cardinal de Cajetan, porteur de bulles monitoriales, qui enjoignent aux membres du clergé, de la noblesse, du tiers-état, qui ont embrassé le parti du *Béarnois* (car il ne le reconnaît pas même pour roi de Navarre), de l'abandonner sous peine d'excommunication.

Une lutte de plumes s'engage entre le

parlement de la ligue séant à Paris ; et ces magistrats fideles qui ont suivi à Tours et à Châlons la fortune de Henri III ; ceux-là ordonnent la publication des bulles ; ceux-ci, sans attendre les ordres du nouveau monarque, les déclarent abusives, ordonnent qu'elles seront brûlées par la main du bourreau ; décretent de prise de corps le cardinal légat qui en est porteur, et enregistrent peu après une déclaration du nouveau roi, approbative de leur zele. La grande majorité des évêques assemblés à Mantes, ensuite à Chartres, opposent une sainte résistance aux entreprises du souverain pontife qui, joignant ses troupes à celles du duc de Savoie, pénetre jusque dans le Dauphiné ; les deux armées sont mises en déroute, sous les murs de Grenoble, par le petit nombre de soldats qu'a rassemblés à la hâte Lesdiguieres, nommé par le parlement d'Aix, lieutenant général de Provence, *sous la couronne de France*. Le fanatisme est tel, qu'un capucin, le pere Ange de Joyeuse, ci-devant duc et pair, maréchal de France, endosse la cuirasse pour commander les ligueurs, t reprend le froc quand les troubles sont appaisés.

1591. Cependant les Seize profitent de l'absence du duc de Mayenne pour exercer dans Paris le despotisme le plus tyrannique ; quelques magistrats leur sont suspects ; ils pénetrent à main armée dans la grand-chambre, saisissent Brisson et l'Archer, auquel ils adjoignent le conseiller au Châtelet Tardif, les entraînent en prison, les pendent entre les deux guichets. Le soi-disant lieutenant général du royaume, de retour dans la capitale, venge leur mort par cel'e de quatre chefs de ces factieux, assez puissans, bien que dispersés, pour dominer en de prétendus états-généraux convoqués par la ligue deux ans après cet évenement.

1593. 1594. Tout ce que le fanatisme a de plus absurde est mis en usage pour fomenter la révolte ; en vain, parmi ceux mêmes qu'il a subjugués, une immense majorité présente requête au corps de ville de Paris et au parlement, pour demander, qu'avant d'exclure du trône le roi légitime, les représentans de la nation fassent effort pour le déterminer à se soumettre à l'autorité de l'église ; cette pétition, toute entachée qu'elle est de maxime ultramontaines, est

déclarée, par la sorbonne, *inepte et impie, comme tendant à placer sur le trône le Navarrois.* Malgré les efforts du duc de Mayenne dont les vues ambitieuses ont un tout autre objet, l'infante d'Espagne est proclamée dans Paris reine de France. Quelques favorables que les membres du parlement qui ont continué de résider dans la capitale, se soient montrés aux prétentions des ligueurs, ils s'immortalisent en s'élevant avec force contre cette infraction aux lois fondamentales de notre antique constitution. La fermentation est telle, que le roi d'Espagne, Philippe II, est contraint de repousser un don qu'il a si long-tems sollicité secrétement par ses émissaires.

La justice, la raison, autant que la saine politique, exigent que celui qui s'est montré, dans tous les tems, le pere du peuple, mette fin à ces débats en portant dans les matieres contestées, ce supticisme qui conduit infailliblement à la découverte de la vérité. Les prélats les plus distingués par leurs lumieres et leurs vertus, s'assemblent dans sa tente; des conférences s'engagent avec les chefs des ministres protestans; Henri

abjure ses erreurs dans Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges ; des cris d'applaudissement retentissent de toutes parts ; le gouverneur de Paris, le duc de Brissac, remet en ses mains les clefs de la capitale ; par les ordres du monarque, les membres du parlement, dispersés, sont réunis dans la même forme, qui, depuis, servit de modele....En quelles circonstances ! n'anticipons pas sur les événemens. Meaux, Pontoise, Orléans, Bourges,
1795, 1796. Lyon suivent, l'exemple de la métropole; Rouen ouvre ses portes ; Rheims est encore entre les mains des ligueurs ; Chartres est demeurée fidele ; Henri la choisit pour y recevoir l'onction sainte, et toutefois le successeur de Grégoire XIV, le pacifique Aldobrandin (Clément VIII) differe de rétracter l'excommunication, (1) jusqu'à ce que les ambassadeurs que Henri a envoyés à Rome pour solliciter son absolution, se soient soumis, en son nom, à une formule humiliante peu différente de celle par laquelle les Romains donnaient la liberté à leurs esclaves.

(1) Histoire ecclésiastique, tom. XXXVI.

Paix rétablie ; Edit de Nantes ; Assemblée à Rouen des Représentans de la nation ; Conseils du duc de Sulli ; leur effet.

UNE amnistie générale fut proclamée lors de la réduction de Paris, et tenue avec la plus exacte fidélité ; cependant la ligue n'est pas éteinte ; ses chefs, cantonnés dans leurs châteaux et dans quelques cités rebelles, désolent les provinces soumises. Dans la seule rencontre de Fontaine-Françoise en Bourgogne, Henri, à la tête d'une cavalerie peu nombreuse, met en fuite l'armée des ligueurs, forte de 18,000 combattans. Le duc de Mayenne se soumet enfin ; la guerre d'Espagne continue, non dans l'espoir, de la part de Philippe II, de couronner l'infante, mais de démembrer la France. Amiens, dont les habitans ont voulu se garder eux-mêmes, emportée par surprise, est

reprise par la force, à l'aide d'une armée que la création de quelques offices vénaux et les subventions obtenues sans contrainte des principales villes du royaume, ont mis le monarque en état de lever et d'entretenir. La Bretagne tient
1598. encore à la ligue; Henri la soumet en donnant en mariage à son fils naturel *Cœsar*, *Monsieur*, la tige illustre des ducs de Vendôme, la fille du duc de Mœrcœur, gouverneur de cette province.

Rentré dans le sein de l'église, il ne peut refuser aux chefs d'un parti qui fut le sien pendant si long-tems, qui se montra constamment fidele, cette tolérance religieuse, plus efficace que les rigueurs pour ramener à la vérité, des esprits égarés. L'édit de Nantes accorde aux protestans tout ce qu'ils obtinrent par les lois antérieures, liberté indéfinie, places de sûreté, chambres mi-parties dans les parlemens.

La paix conclue avec l'Espagne, et sur-tout la mort de Philippe II, le délivrent du plus dangereux de ses ennemis: c'est ainsi qu'il est parvenu à recouvrer son royaume. Dans quel délabrement!

Pour combler l'abyme creusé par tant

de guerres ; depuis la mort du marquis d'O, qui ne connut d'autres ressources dans l'administration des finances, que la multiplicité des impôts, recueillis avec peine, dissipés avec une prodigieuse rapidité ; le nouveau monarque a mis sa confiance en son compagnon d'armes, Maximilien de Bethune, marquis de Rhoni, depuis duc de Sulli, aussi franc chevalier qu'homme de génie, d'une économie, d'une politique profonde.

Par ses conseils il assemble à Rouen, 1596. 1597.
non de simples notables, mais les vrais représentans de la nation, élus librement par les diverses corporations qui la composent : (1) » Je ne vous ai point » appelé, leur dit-t-il, pour vous » obliger à suivre aveuglément mes vo- » lontés, mais *pour recevoir vos conseils*, » pour les croire, pour les suivre, pour me » mettre en tutelle en vos mains ; envie » qui ne prend guere, aux rois, aux vic- » torieux, aux barbes grises ; mais l'a- « mour que je porte à mes sujets me » rend tout possible, tout honorable «.

(1) Sulli, économies royales.

Quel sera le fruit d'un tel dévouement? Une proposition, séduisante au premier aspect, inexécutable dans ses conséquences, le partage des revenus de l'état en deux parts, l'une destinée à fournir aux dépenses ordinaires de l'état, confiée à un conseil qu'*ils* nomment, *de raison*, les représentans de la nation; l'autre, mise à la disposition du monarque pour le maintien de la majesté du trône et les dépenses de la guerre. Insensés, ils ne voient pas, comme l'observe à son ami, le vertueux Sulli, (1) « qu'il est contre le sens com-» mun, qu'une assemblée composée de » tant de diversités ramassées de di-» verses provinces, sans pouvoir être » réglée par l'absolu pouvoir de quel-» qu'un, puisse subsister. »

Ce que l'ami de Henri IV a prévu arrive.

1597. En peu de mois, accablés d'un fardeau au-dessus de leurs forces, les membres du nouveau comité n'attendent pas que la France dilapidée réclame contre le brigandage de tant d'intérêts privés,

---

(1) Sulli, économies royales.

pour supplier le monarque de reprendre les rênes du gouvernement.

A peine Sulli, grand maître de l'artillerie et surintendant des finances, réunit ces deux parties de l'administration politique, que, sans surcharger le peuple de nouvelles contributions, une armée formidable, abondamment pourvue, tient tête à l'Espagne; la paix faite, elle est licenciée; les dettes acquittées avec fidélité; les impôts réduits de moitié; le fardeau des tailles allégé; cent millions remboursés avec une loyauté digne d'une grande nation; cent cinquante millions de domaines de la couronne recouvrés; les places fortes réparées; les arsenaux remplis; la marine française relevée; les grandes routes rétablies et entretenues; le commerce et les arts ranimés; un canal creusé par d'immenses travaux, pour faciliter la communication de deux fleuves, dont les ondes bienfaisantes affluent dans les provinces voisines de la capitale; Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau, le Louvre, dignes de la majesté d'un grand roi; cette bibliotheque que fonda le pere des lettres, François Ier., rivalisant avec celle du vatican; un vaste

faubourg où l'on ne rencontrait que des masures éparses en des bois et des marais, n'ayant d'autre communication que des rues fangeuses, joint au reste de la ville par un pont, centre de réunion de ces îles, autour desquelles le fleuve qui l'abreuve et nourrit, se plaît à serpenter, sur lequel sera un jour élevée la statue adorée du pasteur des peuples : tels sont les fruits des économies royales du grand Henri et de son ministre Sulli, si rapides que le ministre du roi d'Espagne, Philippe III, ne reconnaît plus cette antique cité qu'il vit peu d'années auparavant si désolée : » C'est lui, dit Henri, qu'alors le pere » de famille n'y était pas ; aujourd'hui » il prend soin de ses enfans ».

Richesses des monasteres, comment employées ; nullité du premier mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois ; son mariage avec Marie de Médicis.

Les richesses des monasteres ne con- 1599.
tribuent pas peu à ces économies, non par une expropriation forcée comme en Angleterre; mais par l'effet de ces commandes ou administrations des revenus confiées à des séculiers, quelquefois à des laïques, à la charge de nourrir les moines et acquitter les fondations, dérogatoires au droit commun, introduites par les souverains pontifes pour accroître leur puissance, autorisées depuis par la discipline de l'église, comme un moyen propre à faire participer le clergé séculier, et l'état lui-même, à cette mine abondante, par les récompenses accordées sur ces biens aux services civiles et militaires rendus à la pa-

trie ; les schismatiques eux-mêmes n'en étaient pas exclus alors (1).

Il est dissous de l'autorité du saint siége, ce mariage que Henri IV contracta pendant les fureurs de la Saint-Barthelemi, avec cette Marguerite de Valois, que l'astucieuse Catherine de Médicis ne lui donna que pour pallier ses sanguinaires projets. Neuf témoins entendus devant des commissaires nommés par le pape, attestent la violence employée pour obtenir le consentement des deux époux. Les scenes dont il fut suivi ; l'emprisonnement de la reine ; sa fuite précipitée du château d'Usson en Auvergne, où elle fut enfermée ; ce mélange de dévotion et de galanterie qui forme le caractere de Marguerite de Valois ; cette paisible retraite dans laquelle elle se consola dans le commerce des muses et des gens-de-lettres d'un trône qu'elle n'avait jamais convoité ; la franchise de Henri IV, ne permettent pas de douter de la sincérité de leur déclaration, qu'ils ne céderent qu'à l'impérieuse nécessité ; qu'un mariage

(1) Sulli, économies royales.

contracté sous de tels auspices, ne fut jamais consommé. Le successeur de Clément VIII, Octavien de Médicis (Léon XI) prononce ; la mort de la duchesse de Beaufort, cette Gabrielle d'Estrées, que Henri conquit dans les plaines d'Ivri, qui a fait dissoudre sur le même motif, par une sentence de l'officialité d'Amiens, son mariage avec le duc de Liancourt, prévient l'impolitique alliance que le roi se dispose à contracter (1) ; il eut l'imprudence d'en donner à sa maîtresse la promesse par écrit, que son généreux ami déchira. Henri passe à de secondes noces avec la niece du pape, cette Marie de Médicis, en but, dans les tems postérieurs, à toutes les vicissitudes de la fortune, depuis la souveraine puissance jusqu'à la misere la plus extrême.

(1) Sulli, économies royales.

Mort d'Elisabeth; Conjuration des poudres en Angleterre; Tentative sur la vie de Henri IV; Procès du duc de Biron; Parricide de Ravaillac.

1603. 1606. En Angleterre, l'ingratitude du révolté comte d'Essex qu'Elisabeth combla de faveurs, ne contribue pas peu à hâter son trépas.

Son successeur est le fils de l'infortunée Marie Stuart, Jacques VI en Ecosse, Jacques Ier. dans la Grande-Bretagne, prince d'une vaste érudition, d'une mâle éloquence, d'un génie pénétrant; trop faible toutefois pour diriger d'une main sûre le vaisseau de l'état au sein des tempêtes qui l'assiégent de toutes parts; trop facile à entraîner dans le piege tendu à sa crédulité.

Une lettre anonime, d'une écriture contrefaite, adressée à l'un des membres de la chambe deslords du parlement

lement d'Angleterre, la veille de son ouverture, pour l'engager à s'absenter : « Dieu et les hommes concourent, est-» il dit, à punir la perversité du sie-» cle ; *le danger sera passé en aussi peu* » *de tems que vous en mettrez à brûler* » *ma lettre.* » La location des caves du palais de Wesminster, faite, quelques mois auparavant, par un gentilhomme nommé Perci, ami du lord à qui la lettre est adressée, la découverte dans l'une de ces caves, d'une énorme quantité de charbon de terre et de quelques barils de poudre placés sous la voute qui soutient la chambre des lords, sans qu'on sache qui a acheté ces poudres, qui a assemblé ces matieres combustibles, comment on est parvenu à les introduire dans ce lieu, malgré la surveillance des gardes ; un homme en sentinelle à l'entrée avec une mêche alumée, un cheval prêt pour hâter sa fuite, sont les indices sur lesquels la calomnie bâtit l'édifice du plus affreux complot que l'enfer ait trâmé, si vous exceptez ceux dont nos yeux ont été témoins. Quel intérêt les catholiques avaient-ils de se priver du monarque tolérant qui leur promit, dès les pre-

miers jours de son regne, la révocation de tous les bills portés contre eux sous le regne d'Elisabeth ? Quel intérêt, au contraire, son ministre Cécile, anglican forcené, n'avait-il pas de favoriser une imposture seule, capable de prévenir l'exécution d'un projet fortement enraciné dans le cœur de son maître ? Quelles facilités sa place ne lui donne-t-elle pas pour disposer la machine, de maniere à accréditer d'odieux soupçons ? Cependant, le peuple qui boit l'absurde avec avidité, s'émeut ; Perci et quelques amis qu'il a rassemblés à la hâte, vendent chérement leurs vies ; huit sont arrêtés, et avec eux le jésuite *Garnet*, sans autre titre d'accusation que d'avoir été le confesseur de Perci ; et *Odelcon*, de la même société, accusé d'avoir tenu des propos indiscrets ; ils sont condamnés à mort et exécutés : telle est la prétendue conjuration des poudres.

1593, 1610. La plume tombe des mains quand elle essaie de tracer le tableau des attentats de ces tems désastreux.

Paris est rentré dans le devoir ; Henri a abjuré ses erreurs ; et cependant le fanatisme et l'ambition ne cessent de conspirer contre sa vie.

L'année même de son retour à la religion de ses peres, un matelot, Pierre Barriere, complotte sa mort; il est prévenu, livré à la justice, condamné au supplice des régicides, exécuté.

Epargnons à nos lecteurs cette affreuse nomenclature de parricides.

Ceux-ci ne peuvent être passés sous silence, par les suites qu'ils ont eues.

L'année suivante, le fils d'un marchand de drap de Paris, *Jean Chatel*, pénetre dans le Louvre; Henri n'évite le coup mortel, que parce qu'au moment où Chatel mesure son coup pour lui percer le sein, il se baisse pour embrasser, selon sa coutume, l'un des siens qu'il n'a vu depuis long-tems. Etrange délire du fanatisme! L'assassin convaincu, allegue, pour toute défense, « qu'il n'a pas cru faire une mauvaise » action, le roi n'étant pas absous par » le pape. » Des commissaires du parlement de Paris se transportent au collége de Clermont où il fut élevé; ils saisissent, entre les mains du bibliothécaire *Guignard*, des manuscrits remplis de cette doctrine parricide, dont toutes les chaires, toutes les écoles retentiren t pendant si long-tems; (renou-

vellées de nos jours, avec quelle impudeur !) en vain, Guignard alleguel'amnistie publiée l'année précédente ; il est condamné à être pendu, Chatel écartelé ; son professeur de philosophie, le jésuite Gueret, est compris dans la proscription de la société entiere ; il est ordonné que la maison où naquit le parricide, sera démolie ; que sur son sol, une colonne sera élevée, pour attester à la postérité le crime et la punition. Elle subsista, pendant dix années, jusqu'au rappel des jésuites, par un effet de cette impartiale bonté qui caractérise l'émule de César, moins par ses victoires que par son inépuisable clémence : combien mal récompensée !

1602. Et toi aussi son ami, son compagnon d'armes, ingrat Biron, à quel excès te porte ton ambition effrénée ! jusqu'à te liguer avec le duc de Savoye et la cour d'Espagne, pour te saisir de ton bienfaiteur, démembrer le royaume, rendre la couronne élective. Il te pardonna une premiere fois ; il l'eût fait une seconde, malgré l'évidence de tes complots prouvés par tes propres écrits reconnus par toi-même, par l'agent de tes perfides négociations, si ton orgueil

se fût abaissé à implorer sa clémence. « Je l'ai remis entre les mains de la » justice, dit-il à la famille du maré- » chal ; je vous permets de solliciter » pour lui ; je vous seconderai. Quel » que soit l'événement, mon indigna- » tion ne s'étend pas sur ses parens ; » je leur donnerai à tous des marques » de mon affection, s'ils s'en rendent » dignes. » Eh ! qui fut plus fidele à sa parole ? Croyant la stabilité de la chose publique suffisamment assurée par cet exemple, les complices du maréchal, le comte de la Tour d'Auvergne, le duc d'Epernon, ne sont pas même inpliqués dans la procédure.

Cependant le duc de Cleves meurt 1609. 1610.
sans enfans. Henri forme le projet d'une neutralité armée, destinée à maintenir l'équilibre entre toutes les puissances de l'Europe. Pour l'exécution de ce grand dessein, son ministre Sully tient en réserve, dans les caves de la Bastille, une somme de quarante millions, destinée aux dépenses d'une guerre qui doit amener une paix durable ; car l'agiotage ne souillait point alors l'administration du trésor public.

Pour assurer le succès de ses vues

bienfaisantes, le pasteur des peuples, sans distinction de parti, renouvelle ses alliances avec les potentats de l'Italie, la Hollande, les protestans d'Allemagne ; nouveau prétexte à la calomnie. Celui qui, dans le dessein de prévenir le schisme, se rendit médiateur entre le pape, le doge et le sénat de Venise excommuniés, est présenté à la multitude fanatisée, comme s'armant pour dépo séder le souverain pontife. Ces propos semés parmi le peuple, enflamment l'imagination d'un jeune homme, à qui ils persuadent, qu'en imitant Jacques Clément, comme lui il expiera par le martyre ses honteuses débauches. Un poignard assassin met fin à une si belle vie ; non sans laisser, ainsi que le prouvent les mémoires du tems, de violens soupçons contre les personnes les plus cheres au grand Henri, les plus comblées de ses bienfaits ; et cependant, comme par une sorte de fatalité attachée à de tels crimes, leurs fils échappent aux regards de la justice ; l'infame Ravaillac subit seul la peine due à son parricide.

Etat de l'Allemagne pendant la guerre de 30 ans qui suit la mort de Henri IV.

Depuis l'abdication de Charles V, les querelles entre les papes et les empereurs sont terminées; le couronnement des empereurs, soit à Rome, soit à Milan, est tombé en désuétude; les souverains pontifes ne prétendent plus disposer de l'empire, ni les empereurs de la papauté; mais les premiers vassaux de la couronne impériale, par le peu d'autorité qu'ils laissent à leur suzerain, par les divisions qu'entretiennent dans l'Allemagne les trois religions qui y dominent, ont réduit le mannequin de l'ancien empire romain, en un corps acéphale, une vaste république aristocratique, déchirée intérieurement par des guerres civiles sans cesse renaissantes, tantôt sourdes, tantôt déclarées.

Au frere de Charles V, Ferdinand Ier., à son fils Maximilien, a succédé l'as-

tronome Rodolphe, fondateur d'*Uremberg* (la ville du ciel), qu'il donna à Kepler et à Ticobrahé, si peu guerrier, si mauvais administrateur, que pour soutenir la guerre contre les Turcs, il ne trouve de moyen plus expédient que de placer un tronc aux portes des églises, et inviter ceux qui y entrent à y déposer leurs contributions. Un tel prince n'a ni la fermeté, ni la puissance nécessaires pour mettre à exécution le projet du grand Henri; une guerre de trente ans s'en est suivie.

1619. 1620. A la mort de Rodolphe, le duc de Baviere et l'électeur palatin, eussent balancé la puissance de la maison d'Autriche, si leurs rivalités et la différence de croyance leur eussent permis de profiter des dissentions suscitées dans la Hongrie, l'Autriche, la Bohême, par l'esprit d'indépendance et les querelles de religion.

En Bohême, les protestans s'efforcent de relever leurs temples abattus par les catholiques. Le conseil de l'empereur Mathias se déclare contre eux. Pour se venger de cette décision, les insurgés pénetrent, à main armée, dans la salle où les ministres de l'empereur sont

assemblés, se saisissent de trois qu'ils jettent par les fenêtres; et, secondés par les révoltés de l'Autriche, ils publient un manifeste, dans lequel ils soutiennent n'avoir fait qu'user de leur droit.

Mathias meurt; son fils Ferdinand lui succede; ils le destituent, non de l'empire, mais du royaume de Hongrie alors électif, appellent, en sa place, le gendre du roi d'Angleterre, l'électeur palatin, Frédéric V. Cependant, l'électeur de Baviere, ligué avec l'empereur, remporte, sur le palatin, une sanglante victoire. Dépouillé de ses états héréditaires, cité au banc de l'empire, déclaré déchu de son électorat, que la diete transfere au Bavarrois, il fuit en Danemarck et en Angleterre; la ligue protestante, dont il est le chef, semble anéantie; elle se releve momentanément, par les secours en hommes et en argent, que le roi de Danemarck lui fournit, pour être abattue de nouveau par les victoires remportées par les généraux de l'empereur, Walstein et Tilli.

L'un deux, Walstein, investi, en récompense de ses services, du duché de

Mekelbourg, dont le possesseur a été mis au ban de l'empire et déclaré déchu, s'avance jusqu'à Mantoue qu'il assiége, s'en empare, la livre aux flammes et
1631. au pillage. L'empereur triomphant ordonne à tous les protestans de ses états de restituer aux catholiques les églises et bénéfices dont ils se sont emparés. Réduits au désespoir, il ne leur reste de ressource que d'implorer l'assistance du vainqueur des Moscovites, le roi de Suede, Gustave-Adolphe. Un sanglant combat s'engage; Gustave, vainqueur du comte de Tilli, s'empare de toutes les provinces qui s'étendent depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe. L'empereur s'adresse au pape Urbain VIII (*Maffeo Barbini*), à l'effet d'obtenir une croisade contre son vainqueur; le pontife répond par la promesse d'un jubilé; Walstein disgracié est rappelé; la guerre continue avec des succès divers. Gustave succombe enfin, laissant pour héritiere de ses états sa fille unique, la célebre Christine, sous la direction de cinq tuteurs, à la tête desquels est le chancelier Oxenstiern, l'ami, le confident de son maître. Walstein, n'ayant plus d'ennemis, tente de se rendre indépen-

dant ; traduit devant le conseil aulique, déclaré déchu de ses emplois, il ne lui reste de ressource que dans l'armée qu'il commande, par laquelle il se fait prêter serment de fidélité. La peine suit de près le crime. Il meurt assassiné par le gouverneur d'Egra, l'écossais Gordon.

Cependant les Suédois battus à Nort- 1637.
lingue, se relevent de leur défaite sous la conduite du fils de cet électeur de Saxe, que Charles V dépouilla de ses états héréditaires, Bernard Weimar. La France, la Suede, la Hollande, la Savoie, fondent sur la maison d'Autriche. L'empereur Ferdinand II, contraint de remettre l'Alsace en dépôt entre les mains des Français, ne laisse à son fils Ferdinand III que le vain titre d'empereur des Romains et des états héréditaires dont la France et la Suede se partagent les débris. L'âme de tous ces conseils, est le cardinal de Richelieu : Weimar succombe enfin au sein de ses conquêtes, ayant légué à ses freres son armée, comme un testateur dispose de son patrimoine. Guebriand, Turenne, le duc d'Enguin (depuis le grand Condé), achevent ce qu'il a commencé ; l'Allemagne ne respire qu'en 1648,

par le traité de Westphalie conclu au sein des guerres intestines de la Fronde.

Du Danemarck, de la Suede, de la Pologne, de la Russie et de ses faux Demetri; de l'empire Ottoman jusqu'au siége de Candie.

Le Danemarck, la Norvege qui en dépend, la Suede, la Pologne ont la même forme de gouvernement, des rois électifs, absolus seulement à la tête de leurs armées; dans l'intérieur, dépendans des dietes ou états-généraux, entre les mains desquels réside la puissance législative, avec deux différences essentielles; la premiere, que les Polonais sont dans l'usage de choisir leurs rois parmi les étrangers; les Danois et les Suédois, dans la famille de leurs anciens monarques; la seconde, que, dans l'aristocratie polonaise, l'ascendant indi-

viduel des palatins ou nobles sur un peuple serf, est tel qu'un seul d'entre eux arrête par le *veto* les délibérations des dietes les plus solennelles; qu'en Danemarck et en Suede, le gouvernement composé de quatre ordres, des nobles, des ecclésiastiques, des bourgeois (habitans des villes ou bourgs) et des paysans, sous un seul représentant de la nation; dépositaire de la puissance exécutrice participe de l'aristocratie, de la démocratie et de la monarchie; et cependant, bien que Gustave Vasa, du consentement de ces mêmes états, ait rendu la couronne héréditaire dans sa maison, Gustave Adolphe est le seul de tous ses descendans qui ait succédé sans obstacle à son pere. Le fils du restaurateur de la Suede, Erix (Henri X), traduit devant les états, pour les guerres malheureuses qu'il entreprit, fut destitué, enfermé dans une prison, où son frere Jean III lui envoya du poison, comme les sultans envoient le cordon des muets à leurs freres. Le fils de Jean III, Sigismond III, élu roi de Pologne, eût été assez puissant pour étendre ses conquêtes jusque dans la Moscovie, si le catholi- 1632. 1651.

cisme, dont il fait profession, n'eût trouvé un obstacle invincible à ses projets dans l'attachement des Moscovites au schisme des Grecs. Il ne le fut pas assez pour conserver ses propres états. Destitué, pour cause de religion, par les Suédois luthériens, ils appellent au trône son frere Charles IX, pere de ce Gustave Adolphe qui, le premier, affermit sa puissance tutélaire sur des bases solides.

Dans le même tems la Russie nous offre l'un de ces phénomenes politiques qui, si vous exceptez les scenes sans exemple dont nos yeux ont été témoins, semblaient ne pouvoir convenir qu'à des peuples à peine sortis de la barbarie.

Labourer leurs champs, prendre soin de leurs troupeaux, guerroyer leurs voisins, telles furent jusqu'à Pierre Ier. les mœurs des Moscovites.

Le Czar, l'empereur de toutes les Russies, ainsi nommé, parce que plusieurs parties de ce vaste empire portent le même nom, fut électif comme en Suede et en Danemarck, avec cette seule différence, que les empereurs russes, comme ceux de la Chine, se maintinrent dans la possession de nommer

leurs successeurs, confirmés par les *Boyards*, sorte de nobles qui comptent, parmi leurs propriétés, les habitans de leurs terres qu'ils ont réduits en servitude.

Le plus puissant de ces empereurs, 1584. 1645.
Basilovvith, ou *Basilidès* (*fils de Basile*, car le grec, défiguré par les idiômes du Nord, est la langue de ces peuples, le schisme des Grecs leur religion), ayant étendu ses conquêtes sur les royaumes de *Casan* et *d'Astracan*, meurt, laissant deux fils, *Théodore*, ou *Fedor* (don de Dieu), et *Demetri*, à peine sorti de l'enfance.

Basilidès eut un fils aîné *Wasilovvith*, qui ne contribua pas peu à ses victoires; mais, traduit, par ordre de son pere, devant les tribunaux, comme prévenu de conspiration, il ne survécut pas à la grâce que l'empereur lui accorda.

Le ministre de *Fedor*, *Boris-Godnon*, sous prétexte d'affermir la couronne sur la tête de son maître, lui conseille de charger l'un de ses officiers d'assassiner son frere *Demetri* dans le lieu où l'on prend soin de son éducation. Le porteur de cet ordre sanguinaire, de retour de son voyage, dit avoir exé-

cuté l'ordre qui lui fut donné, et, pour récompense, est mis à mort. Peu après, *Fedor* meurt empoisonné.

Porté par une faction puissante sur le trône impérial, l'infame *Boris* ne jouit pas du fruit de ses crimes. Du sein de la Lithuanie, s'éleve un jeune homme qui se dit ce *Demetri*, échappé au fer des assassins. L'affaire portée devant la diete de Pologne, est jugée en sa faveur. Le monarque Polonais lui fournit une armée pour expulser l'usurpateur, qui meurt dans le cours de cette guerre.

Le prétendu *Demetri* professe la religion catholique ; deux jésuites l'accompagnent : ce seul motif souleve dans la Russie un parti puissant qui proclame le fils *de Boris*, contre lequel son rival marche à grands pas à la tête des troupes polonaises. Un général russe qui lui est dévoué, atteste, à la face des deux armées, que celui qui se dit le fils de *Basilidès*, est le légitime héritier de l'empire de toutes les Russies. Le peuple de Moscow s'émeut, court au palais, s'empare du jeune *Boris*, l'enferme dans une prison avec sa mere ; on publie qu'ils se sont donné la mort à eux-

mêmes. La veuve de Basilidès, reléguée jusqu'alors dans les provinces septentrionales de l'empire, accompagne le soi-disant *Demetri*, qu'elle a reconnu pour son fils; le palatin Polonais *Sandomir* lui donne sa fille en mariage.

Tandis que ces nôces se célebrent, un Boyard, *Zucki*, pénetre dans le palais à la tête d'un parti puissant, charge de fers le nouvel empereur, contraint la veuve de *Basilidès* de le désavouer, l'assassine, s'empare du trône, dont il ne tarde pas à être expulsé par ses collegues les *Boyards*, qui l'enferment dans un couvent, sorte de déposition chez les Grecs.

Cet exemple ne décourage pas les intrigans; depuis 1606 jusqu'en 1613, cinq autres prétendus *Demetri* réclament les droits du fils de *Basilidès*. Epuisés par tant de secousses, las du séjour des Polonais dans l'empire, les Russes se réunissent enfin pour se débarrasser de ces étrangers, en élevant sur le trône impérial un parent par les femmes de *Basilidès*, *Michel Romanzovv*, fils de leur patriarche; car le schisme des Grecs repousse le célibat des prêtres. Il est le premier des *Czars* qui ait rendu l'empire

véritablement héréditaire. Son fils, couronné en 1645, n'est connu que comme le pere de *Pierre-le-Grand*.

Si du Nord nous passons au Midi:

(1) « Dans les états où il n'y a point » de lois fondamentales, dit Montes- » quieu, la succession à l'empire ne » saurait être fixe. Chaque prince de » la famille royale ayant une égale » capacité pour être élu, il arrive que » celui qui monte sur le trône fait étran- » gler ses freres comme en Turquie; » ou les fait aveugler comme en Perse; » ou les rends fous comme au Mogol; » ou, si l'on ne prend pas ces précau- » tions, comme à Maroc, chaque va- » cance du trône est suivie d'une affreuse » guerre civile. »

1585. 1615. Et cependant, cette autorité sans bornes des despotes asiatiques est limitée par la milice même, destinée à la défendre; démocratie armée, la plus redoutable des tyrannies.

Aussi la politique des sultans fut-elle, dans tous les tems, d'occuper leurs

---

(1) Esprit des lois, tom. 1. liv. 5, chap. XIV.

janissaires de guerres étrangeres, pour mettre un frein aux révolutions, non dans la constitution de l'état qui, basée sur la terreur, ne peut être dissoute que par la destruction de son principe ; mais dans la personne du despote.

Tel fut l'empire ottoman dans toute sa splendeur, sous les regnes de Selim III, d'Amurat III, de Mahomet III, d'Achmet Ier.

Sous Amurat, en 1595, les Janissaires assiégent le serail, demandant à grands cris la tête du grand trésorier de l'empire. Le Sultan fait ouvrir les portes, fond sur les rebelles, se saisit de leurs chefs, les fait exécuter sous leurs yeux.

Mahomet III commence son regne en faisant étrangler dix-neuf de ses freres, dans la crainte qu'ils ne trouvent un appui dans ce corps redoutable qui juge ses maîtres ; par ses ordres, douze concubines du défunt Sultan, soupçonnées d'être enceintes, sont précipitées dans la mer : c'est ainsi qu'il affermit sa domination.

Le regne d'Achmet Ier. ne présente qu'une suite de guerres contre *Sha-Abas*, roi de Perse. Vaincu par les Persans,

il fond sur les chrétiens, et meurt, ayant conclu, en 1615, une paix honorable avec l'empereur Mathias, qu'il contraint de lui restituer les villes conquises sur les Turcs par ses prédécessurs.

1617. 1622. Les Janissaires déferent la couronne impériale à son fils *Mustapha*, dont ils enferment aux Sept-Tours, le frere aîné *Osman*. En moins de deux mois, dégoûtés de *Mustapha*, ils l'enferment lui-même aux Sept-Tours, proclament *Osman*. Du fond de sa prison, l'adroit *Mustapha* parvient à leur persuader qu'*Osman* a formé le projet de les affaiblir en diminuant leur nombre; nouvelle insurrection; Osman enfermé aux Sept-Tours est poignardé par son visir; Mustapha, élevé sur le trône pour la deuxieme fois, ne conserve l'empire que pendant une seule année. Déposé de nouveau, promené avec ignominie sur un âne dans les rues de Constantinople, ils le ramenent dans sa prison où ils l'étranglent.

Son fils Amurat IV, surnommé *Gata* (l'intrépide), ne prévient la fureur de ses Janissaires, qu'en les occupant contre les Perses, à qui il enleve Bagdad,

l'ancienne Sélencie, capitale de la Mésopotamie; ses incursions dans la Perse sont si fréquentes, ses progrès si rapides, que ses ennemis n'imaginent d'autre moyen de s'en garantir qu'en dévastant et changeant en déserts la plus fertile portion de leur empire; aussi débauché que cruel, il meurt d'un excès de vin, auquel il s'est livré, malgré la loi de Mahomet.

Ibrahim, le seul prince qui reste de 1659.
la race ottomane, aussi vicieux, mais plus faible que son pere, le remplace. Six vaisseaux maltais qui se sont emparés d'un vaisseau turc, mouillent dans l'île de Callimène, appartenante aux Vénitiens. Sur le navire mahométan est un enfant que les Maltais soupçonnent aux honneurs qui lui sont rendus par les Turcs, être le fils du Sultan, envoyé en Egypte pour y perfectionner son éducation. Ce n'est que le fils d'une captive, d'une grande beauté, qui cause de l'ombrage à la Sultane favorite. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, établis à Malte, lui persuadent de se faire chrétien. Il entre chez les Dominicains, où il est connu sous le nom du *Pere Ottoman*. Trop

faible pour venger sur les chevaliers de Malte, l'injure faite à son pavillon, Ibrahim se reploie sur les Vénitiens, possesseurs de l'île de Candie (l'ancienne Crète) qu'il assiége. Les Turcs ne parviennent à s'en rendre maîtres que sous le regne de Louis XIV.

D'Olivarès, de Buckingham, du chancelier Bacon et du cardinal de Richelieu; commencements de Charles Ier. en Angleterre.

1610 et suiv. TROIS ministres, sous des rois faibles, fixent, à cette époque, les destinées de l'Europe.

Olivarès, de l'antique maison des Gusman de Haro, célebre par l'expulsion de 900,000 Maures dispersés dans les royaumes qui composent la monarchie espagnole, a succédé, dans la faveur de Philippe III, au cardinal duc de Lerme, auteur de la ligue entre l'Espagne et l'Angleterre contre la France, et de la trêve accordée aux sept Provinces-

Unies, convertie depuis par le traité de Westphalie, en paix définitive.

En Angleterre, l'élévation au trône du fils de l'infortunée Marie Stuart, loin d'accroître les forces de la monarchie par la réunion dans la même main des trois royaumes, lui a fait perdre, par les dissentions intestines qu'elle a occasionnées, le degré de splendeur auquel la domination anglaise était parvenue sous le regne d'Elisabeth. Enorgueilli de sa puissance, le savant et éloquent Jacques Ier. prend occasion de la prétendue conspiration des poudres, pour exiger que ses nouveaux sujets aient à lui prêter serment de fidélité, et prendre de lui des lettres de naturalisation. Il se qualifie dans ce bill : *Roi par la grâce de Dieu*, dénomination qui déplait aux Anglais, jaloux de ce qu'ils nomment leurs libertés : c'est l'origine des deux partis des *Wigs* (royalistes) et des *Torris* (populaires), auxquels a succédé, dans notre siecle, le parti de la cour et celui de l'opposition. L'abondance regne, le commerce fleurit ; aux persécutions contre les catholiques, a succédé la tolérance religieuse la plus entiere ; et cependant la faiblesse du

monarque, qui se livre aveuglément aux inprudens conseils de ses favoris, le fait tomber dans le mépris des cours de Vienne et de Madrid, et le dégrade dans l'esprit de ses propres sujets.

A l'Ecossais Carr, fait duc de Sommerset, a succédé, dans la confiance du monarque anglais, le duc de Buckingham (George de Villiers), aussi fameux dans les annales de la galanterie, par les agrémens de sa figure que par ses prétentions insensées. Son voyage *incognito* en Espagne avec le prince de Galles (Charles Ier.), pour traiter du mariage de ce prince avec l'infante, ses assiduités auprès de l'épouse d'Olivarès, la jalousie du ministre espagnol, qui renvoie avec mépris les deux aventuriers; ses négociations plus heureuses, et non moins ridicules, à la cour de France, couronnées par le mariage de son pupile avec la fille de Henri IV; tandis qu'Olivarès conclut avec Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu, celui de l'infante Anne d'Autriche avec Louis XIII, sont des faits trop romanesques pour trouver place dans ce tableau, s'ils ne caractérisaient les ministres qui conduisaient

conduisaient alors les affaires de l'Europe.

Un homme aussi présomptueux que Buckinghan est peu propre à ramener des esprits égarés. Jacques Ier. se détermine, après cinq années de délai, à secourir son gendre, l'électeur Palatin. Il demande, à cet effet, de l'argent aux communes, non comme une contribution volontaire, mais comme un impôt exigé par les circonstances. La chambre lui accorde un léger subside, sous le titre de *don gratuit*, à la charge de la réformation des abus introduits dans le gouvernement. 1625. 1628.

Jacques Ier. meurt; son fils Charles, vivement sollicité par sa sœur la princesse palatine, de venir à son aide, exige, à titre d'*emprunt forcé* (c'est la premiere fois qu'une telle dénomination fut employée), ce qu'il désespere d'obtenir du consentement libre de la nation. Ceux qui refusent de prêter sont emprisonnés : c'est ainsi qu'il parvient à lever une armée de terre qui n'est d'aucun secours à son beau-frere, à équiper une flotte qui rentre sans succès dans ses ports. Dans l'impossibilité de continuer la guerre s'il n'obtient de nou-

veaux subsides, il assemble son parlement. Les communes, au-lieu d'accéder à ses demandes, s'élevent contre son ministre; deux membres qui se sont montrés les plus factieux, sont arrêtés et relâchés aussitôt; acte de faiblesse qui enhardit les rebelles; la chambre des pairs menace; un lord est enfermé dans la tour de Londres par les ordres du monarque, et mis en liberté quand Charles craint que cet acte de rigueur n'exaspere les esprits. L'infructueuse tentative de Buckinghan, pour délivrer la Rochelle assiégée par Louis XIII et son ministre le cardinal de Richelieu, accroît la fermentation. Un nouveau parlement est convoqué; il réclame avec hauteur l'exécution des lois protectrices de la liberté britannique; qu'aucun ne soit retenu prisonnier sans être jugé légalement; qu'aucune levée de deniers ne soit faite qu'en vertu d'un acte du parlement; l'exemption de tout logement de gens de guerre; que le ministre qui a osé donner au roi le pernicieux conseil d'attenter à ces droits sacrés, soit mis en jugement. La pénurie des finances, source de toutes les révolutions, accroît la témérité des factieux. Un en-

thousiaste met fin à la querelle, en assassinant Buckinghan dans son palais, au milieu des courtisans qui l'environnent ; le crime de l'assassin, présage de plus grands attentats, demeure inpuni.

Au sein de ces agitations parlementaire, un homme d'une science profonde, d'une philosophie au-dessus de son siecle, mais vil flatteur du ministre en faveur, accusé de prévarication dans les fonctions de son office, condamné en une amende de 40,000 livres ster. dont Jacques Ier. lui fait remise en lui accordant des lettres d'abolition, le chancelier de l'échiquier, Bacon, exemple unique dans l'histoire, profite de sa disgrace pour tracer le plan le plus vaste que l'esprit humain ait conçu, l'encyclopédie de toutes les connaissances hnmaines ; nous lui devons le développement de cette vérité si oubliée par ses modernes admirateurs : « Que des connaissances superficielles » conduisent à l'athéïsme : que beau» coup de profondeur ramene à la re» ligion. »

Troubles qui suivent la mort de Henri IV ; Etats-généraux de 1614 ; Ministere du cardinal de Richelieu.

1610. 1614. En France, au grand Henri succède un roi de neuf ans.

Ce que le parlement de Paris n'eût osé entreprendre, s'il n'y eût été excité par l'ennemi secret de la mémoire du feu roi, le duc d'Epernon alors tout puissant auprès de la reine-mere, un arrêt défere, de l'autorité du parlement, à Marie de Médicis, dominée par le Florentin Concini et l'intrigante Galigaï son épouse, la tutelle de son fils et la régence du royaume; sa décision est confirmée le lendemain par les princes et les pairs, assemblés en lit de justice en présence du jeune roi.

Celui qui dévoila, pendant le cours du dernier regne, les manœuvres du perfide Italien, le vertueux Sully, se retire dans ses terres; sa charge de grand-

maître de l'artillerie est donnée à Concini, élevé bientôt après à la dignité de maréchal de France, sous le titre de *maréchal d'Ancre*; l'administration des finances est confiée à trois hommes integres; mais trop faibles pour s'opposer aux dilapidations de la cour. Tous les plans du feu roi et de son ministre sont abandonnés; la France, déchirée en dedans par les factions, perd sa considération au dehors; le neveu de Henri IV, le prince de Condé, ce duc de Bouillon à qui le feu roi pardonna sa rébellion, et leurs partisans, abandonnent la cour pour former de nouvelles intrigues; on négocie: Louis XIII, parvenu à la majorité, convoque les états-généraux de 1614.

Jamais assemblée de la nation ne fut plus orageuse. Dès ses premieres séances, l'université de Paris somme la chambre du clergé de la recevoir en corps parmi ses membres, comme il fut pratiqué en 1413, où *la fille aînée des rois* (c'est le nom que cette célebre académie reçut dès sa naissance) fut chargée de porter à Charles VI les vœux, les *doléances* de la nation; sa requête est rejetée; le clergé et la noblesse se liguent 1614. 1629.

pour solliciter l'admission pure et simdu concile de Trente, sans exception des prétentions ultramontaines, qu'il renferme, contraires à l'ancienne discipline de l'église ; le tiers-état qui tenta de déposer Henri III, de repousser son successeur le grand Henri, revenu de son délire, sollicite avec instance que la factieuse proposition du cordelier Jean Petit, condamnée par les conciles de Constance et de Bâle, qu'*il est permis, dans quelques circonstances, de tuer les rois*, soit de nouveau repoussée avec indignation ; qu'il soit déclaré par les états, « qu'aucune puissance, ni tempo» relle, ni spirituelle, n'a le droit de » délier les sujets du roi, du serment » de fidélité qu'ils lui ont prêté : » un Français, légat du pape, Du Péron évêque d'Evreux, menace de l'excommunication, quiconque osera soutenir que l'*église n'a pas le droit de destituer les rois ;* la querelle s'échauffe ; le roi impose silence sur ces scandaleux débats ; les états se séparent, non sans avoir proposé d'utiles réformes, adoptées quinze ans aprés par la longue ordonnance de 1629, qui ne demeure sans exécution que par la disgrace de son

auteur, le chancelier de Marillac. Ce que les états ont refusé de décider, le parlement de Paris le proclame comme loi fondamentale de la monarchie. La guerre civile recommence ; les uns prétextent la nécessité de repousser les factieux ; d'autres, de tirer le monarque de l'oppression sous laquelle le retiennent l'ambitieuse Marie de Médicis et son favori Concini. Les plaintes séditieuses des huguenots, sur quelques infractions au traité de Nantes, accroissent le désordre ; le traité de Loudun suspend, pour quelques instans, les hostillités; l'emprisonnement du prince de Condé, qui s'est déclaré le chef des *mécontens*, les envenime.

L'auteur de ce pernicieux conseil est le maréchal d'Ancre, qui leve, à ses frais, une petite armée à ses livrées, qu'il joint aux troupes du roi que commande le duc de Guise. Sa créature, le jeune Albert de Luynes, gentilhomme Avignonais, qui, des jeux de l'enfance, est parvenu dans la plus grande faveur, gouverneur du château d'Amboise, depuis duc et pair et connétable de France, ne trouve de moyen plus efficace pour mettre fin à la guerre, que de se défaire,

par un assassinat et l'emprisonnement, de la reine, de celui qui est l'objet de ces querelles intestines. Le maréchal d'Ancre est poignardé par ordre du roi, dans la cour du Louvre, par Vitri ; la reine-mere arrêtée, conduite au château d'Angoulême par Themines, récompensés l'un et l'autre par le bâton de maréchal de France.

Le lendemain, une commission est adressée au parlement de Paris pour faire le procès à la mémoire du maréchal et à sa veuve Galigaï, comme prévenus d'avoir employé des sortiléges pour s'emparer de l'esprit de la reine-mere. Quelque ridicule que soit ce chef d'accusation, la mémoire du maréchal est flétrie, l'infortunée Galigaï brûlée vive.

Deux années s'écoulent ; le duc d'Epernon va lui-même, sans mission, retirer la reine du château où elle est renfermée, la conduit dans ses terres de l'Angoumois, ménage un accommodement entre la mere et le fils, rompu presque aussitôt que consenti ; on se bat au pont de Cé, sous les murs d'Angers : les troupes du roi sont victorieuses.

Le conciliateur momentanée de ces querelles, récompensé par la nomination au cardinalat, est un homme à qui l'infortunée Galigaï procura, à l'âge de 22 ans, l'évêché de Luçon ; depuis, premier aumônier de la reine-mere et secrétaire d'état, exilé ensuite pour lui faire partager la disgrace de sa protectrice, réconcilié par le mariage de sa niece avec le neveu du duc de Luynes, qui lui acquiert la faveur des deux partis. Cet homme est Armand-du-Plessis-Vignerot, plus connu sous le nom du cardinal de Richelieu, le restaurateur de la monarchie française, qu'il défendit contre le roi lui-même.

Tableau du ministere du cardinal de Richelieu.

JAMAIS tems plus difficile que celui dans lequel il prend en main le timon des affaires. 1626. 1642.

La justice vénale dans tous les tribunaux, les princes soulevés contre le

crédit des favoris, la noblesse cantonnée dans ses châteaux, tyrannisant un peuple serf, favorisant des gouverneurs de province qui, s'érigeant en despotes, rappellent les regnes desastreux de Charles VI, de François II, de Charles IX, de Henri III; les villes sans police, les routes impraticables, infestées de brigands, troupes auxiliaires de tous les chefs de parti; des impôts d'un poids énorme, nécessités par le désordre des finances; les factions multipliées, entretenant dans les esprits une fermentation sourde, prête à ralumer le flambeau de la guerre civile; des menées obscures avec peine réprimées; la Rochelle, ce chef-lieu du protestantisme, formant, dans le sein du royaume, comme une république confédérée, d'autant plus dangereuse, qu'alimentée par les secours que sa position la met à portée de recevoir de l'Angleterre, elle souffle la discorde religieuse dans toutes les provinces qui l'environnent. En de telles circonstances, il importe au dépositaire de la confiance d'un monarque intrépide dans les combats, chancelant dans le cabinet, de lier tellement son existence politique avec le salut de l'état,

que conspirer contre lui, soit conspirer contre la patrie.

Le plan des huguenots n'est plus un mystere; partager la France, à l'exemple de l'Allemagne, en huit cercles, formant comme autant de républiques prêtes à se défendre l'une l'autre, est le but auquel ils tendent.

L'armée royale que commande le connétable de Luynes est victorieuse dans le Béarn, dans le Poitou, sur les rives de la Loire, de celle des huguenots, à la tête desquels sont le prince de Condé et les princes de Rohan et de Soubise ; cependant le seul échec qu'elle éprouve sous les murs de Montauban, suffit pour enhardir les rebelles et rendre la majesté du trône moins respectable. La politique du duc de Luynes profite de cette circonstance pour négocier et combattre. Du parti des réformés, Lesdiguieres, qui a défendu Montauban avec courage, passe dans celui du roi : une paix plâtrée est conclue; le connétable de Luynes meurt ; Lesdiguieres lui succede.

Tandis que le ministre de Louis XIII soudoie les protestans d'Allemagne et de Hollande contre les deux branches de

la maison d'Autriche, ceux de France se soulevent ; le duc de Rohan est à leur tête. Trop foible ponr soutenir une guerre ouverte contre l'empereur et l'Espagne réunis ; il négocie, et cependant arme contre les Rochellais aussi riches en vaisseaux que la France entiere, ces mêmes Hollandais que l'intérêt de leur commerce, celui de la religion prétendue réformée qu'ils professent, toutes les vues politiques, semblent attacher, par des nœuds indissolubles, au parti des rebelles. Un combat naval s'engage près de l'île de Rhé ; l'amiral de la flotte rochellaise, Soubise est vainqueur ; le cardinal saisit cette occasion pour faire destituer le duc de Montmorenci, grand amiral de France, et se faire donner à lui-même cette place, sous le titre de surintendant de la marine française ; évêque, cardinal, ministre, amiral, grand-maître de l'artillerie, général des armées, il profite de la rivalité d'Olivarès et de Buckinghan, pour obtenir des Espagnols un secours de 40 vaisseaux de ligne que de vaines disputes de cérémonial rendent inutile à ses projets. Il ne perd pas courage. Parvenu à suspendre les

secours que les Rochellais attendent de l'Angleterre, il met le blocus devant cette ville rebelle. Le maire *Guiton* y commande en l'absence du prince de Rohan; il dépose un poignard sur le bureau de l'hôtel-de-ville : « Citoyens, » dit-il, cette arme est destinée à per- » cer le cœur de quiconque proposera » de se rendre; qu'on s'en serve contre » moi, si je songe à capituler. « La ville assiégée est réduite aux plus cruelles extrémités; l'impitoyble maire demeure inflexible : » que celui qui restera le » dernier, s'écrie-t-il, ferme les portes, » et s'immole après tous les autres : « Tel est l'enthousiasme du fanatisme! La flotte anglaise paraît enfin; le surintendant de notre marine l'a prévenue, en faisant construire, à l'entrée du port de la Rochelle, à l'exemple d'Alexandre au siége de Tyr, une digue de 4700 pieds de longueur, que l'Océan a en vain renversée, l'infatigable ministre l'a relevée. Après un an de siége, les Rochellais, malgré le poignard de leur maire, sont contraints de se rendre à discrétion; ils ne sont punis que par la perte des priviléges qu'ils obtinrent de la faiblesse de nos rois, pendant

les guerres de religion. Il eût laissé son ouvrage imparfait, s'il n'eût soumis les autres villes de sûreté données aux calvinistes. Le désarmement du parti rebelle est la seule dérogation à l'édit de Nantes qu'il se permette ; la tolérance la plus absolue et, jusqu'aux chambres mi-parties dans les parlemens, leur sont conservées.

C'est un spectacle mémorable qui ne s'est présenté qu'une seule fois dans notre siecle , pour la défense du légitime souverain , de voir un prêtre endosser la cuirasse, repousser avec le fer les ennemis de la patrie. Ces exemples étaient plus fréquens alors. Sous le ministre de Louis XIII , le petit-fils du duc d'Epernon , le cardinal de la Valette, est envoyé commander les armées d'Allemagne , de Franche-Comté , de Picardie. Autant en fit , sous le regne de Henri IV , l'archevêque de Bordeaux, le cardinal de Sourdis, derniers vestiges des abus introduits par le gouvernement féodal, dans les 11, 12 et 13e siecles de notre ere.

Dans le même tems, le confident du ministre de Louis XIII , le capucin Joseph du Tremblai , chargé à la

diete de Ratisbonne des négociations les plus importantes, rassure la conscience de Louis XIII sur le traitement rigoureux que la nécessité le contraint de faire éprouver à sa mere, soutient la constance du cardinal lui-même contre les dégoûts qu'il éprouve, source de ces actes de despotisme si reprochés à sa mémoire, qui ne peuvent être excusés que par ce principe fondamental de l'administration politique : » Le salut » de l'état est la suprême loi. «

Pour en juger avec impartialité, il est nécessaire de tracer le tableau des factions qui déchiraient alors la France.

Dès les premieres années du ministere du cardinal, le surintendant des finances, la Vieuville, créature du chancelier de Sillery, dont il fut l'auteur de la disgrace, pour profiter de sa dépouille, se flatte d'entraîner dans le piége le nouveau ministre de Louis XIII. Il est traduit, comme coupable de malversations dans l'exercice de ses doubles fonctions, devant une commission ; prend la fuite ; est condamné par contumace. Richelieu acheve la négociation commencée du mariage de la sœur du roi, la catholique Henriette, avec le roi d'Angleterre, Charles Ier.

La longue stérilité de la reine Anne d'Autriche enhardit les projets ambitieux de Gaston d'Orléans (*Monsieur*), car ce titre était dès-lors donné au frere aîné du monarque), prince aussi faible qu'intrigant, toujours prêt à abandonner les siens dans le péril auquel *il les a* exposés ; le maréchal d'Ornano, Tallerand de Chalais, un prince du sang, le comte de Soissons, sont accusés de conspiration tendante à faire déclarer le roi impuissant, l'enfermer dans un cloître, proclamer Gaston, lui donner la reine en mariage. D'Ornano meurt en prison ; Tallerand est jugé par des commissaires, condamné, exécuté ; le comte de Soissons fuit en Italie.

Le beau-frere du prince de Condé, le duc de Montmorenci, trame avec les deux reines un complot qui semble infaillible ; l'ami, le confident du cardinal, le pere Joseph du Tremblai, le déjoue ; Richelieu sort d'une conférence qu'il a eue avec Louis XIII, ayant reçu de la main du roi ses lettres de premier ministre. Le successeur de la Vieuville, le garde des sceaux de Marillac, impliqué dans cette intrigue, est destitué ; son frere, maréchal de France,

traduit devant une commission, est condamné à mort et exécuté ; la veuve de Henri IV, arrêtée à Compiegne, puis remise en liberté, s'impose à elle-même un exil volontaire ; réduite à solliciter vainement, de Bruxelles où elle s'est retirée, les bons offices de ce même parlement qui lui déféra la régence, à l'effet d'obtenir le paiement de la pension qui lui fut promise, elle meurt dans l'indigence. La liste des proscrits est prodigieuse.

Gaston expatrié épouse la sœur du duc de Lorraine. Son mariage est déclaré nul, quant aux effets civils, par arrêt du parlement de Paris, comme contracté sans le consentement du roi, pere de tous ses sujets et sur-tout des princes de son sang ; une déclaration, enregistrée sans contradiction, consacre ce principe comme loi fondamentale du gouvernement monarchique ; l'intrigant Gaston leve l'étendart de la révolte ; tous l'abandonnent ; le prince de Condé brigue le commandement de l'armée royale destinée à combattre son beau-frere. Le duc de Montmorenci, seul, à la tête de quelques troupes étrangeres, prend le parti du prince

rebelle ; vaincu, fait prisonnier à Castelnaudari, son procès lui est fait par le parlement de Toulouse, les pairs convoqués ; il est condamné à perdre la tête et exécuté. Gaston retiré dans les Pays-Ba auprès de sa mère, revient en France, obtient du roi son pardon ; une seconde bénédiction nuptiale lui est administrée par l'évêque de Paris, de Gondi.

Le prince de Condé, jusqu'alors victorieux, échoue devant Fontarabie. Le duc de la Valette qui commande dans son armée, est soupçonné d'avoir favorisé cet échec ; il fuit ; est jugé, condamné, par contumace, par le roi, à la tête des princes de son sang et des pairs convoqués ; (1) le président de Believre, l'un des commissaires, représente au monarque avec cette franchise qui convient aux vrais magistrats : » que les rois se ré-
» servant les graces, ont coutume de
» renvoyer les condamnations à leurs
» officiers..... que la face du prince qui

(1) Mémoires de Montresor, pages 271 et 272.

» porte les graces, ne peut soutenir.... » de voir sur la sellette un homme qui, » par son jugement, irait, dans une » heure, à la mort. « Depuis cette époque, nos rois se sont abstenus d'assister aux jugemens criminels.

La stérilité de la reine a soutenu les espérances du duc d'Orléans. Elle cesse; la rage des ennemis du premier ministre s'en accroît. Plonger, après la mort de Louis XIII, dont la santé chancelante menace d'une ruine prochaine, la France dans les troubles inséparables d'une minorité, est le but auquel ils aspirent. Gaston, le comte de Soissons, les deux reines, le duc de Bouillon, qu'une fausse réconciliation a placé à la tête d'une armée qui s'avance dans le Piémont, entrent dans ce complot. Son agent principal est le favori de Louis XIII, la créature de Richelieu, le grand écuyer de France, le traître d'Effiat Cinq-Mars. Les émissaires du cardinal ont surpris le traité original passé entre Olivarès et les ligueurs pour l'exécution de leur projet. Le duc de Bouillon n'obtient son pardon qu'en traitant avec le roi comme de souverain à souverain, lui aban-

donnant sa principauté de Sédan pour des terres qui lui sont données en échange en France. Cinq Mars, arrêté à Narbonne, paie de sa tête sa perfidie. Christophe de Thou à qui il fit part de ses projets; qui s'efforça de l'en détourner, sans se permettre de révéler le secret de son ami, a le même sort. Une déclaration de Louis XI, le prototype de la tyrannie, sert de prétexte à cet arrêt.

Que sert de nous occuper de guerres extérieures, des négociations avec les étrangers !

Abaisser la puissance de la maison d'Autriche, et celle des protestans dans l'intérieur de la France, sans donner atteinte à la liberté des cultes; réprimer les factions, tant contre l'autorité royale que contre lui-même; ramener l'ordre dans toutes les parties de l'administration politique; tels sont les grands objets dont le cardinal de Richelieu s'occupe pendant tout le cours de son ministere.

Au sein de ces guerres intestines et étrangeres, l'ordre se rétablit dans les finances; la police renaît; la clandestinité des mariages, si fréquente alors,

est réprimée par une déclaration du 26 novembre 1640, qui renouvelle les dispositions de l'ordonnance de 1579, rendue sur le vœu de la nation assemblée en état-généraux; le commerce fleurit; les arts prennent un nouvel essor. Dans la peinture, le Poussin rivalise avec les grands maîtres de l'Italie; dans la sculpture, Girardon annonce ces talens qu'il déploya dans le mausolée du cardinal lui-même; le palais du Luxembourg, élevé par les ordres de l'infortunée Marie de Médicis, sur les dessins de Jacques des Brosses, montre à quelle majesté l'architecture est dès-lors parvenue parmi nous. Dans la poésie, Malherbe et Racan sont les précurseurs du siecle de Louis XIV; le Cid du grand Corneille, objet de la ridicule rivalité du cardinal, laisse loin derriere lui les modeles que le théâtre espagnol a fournis à son auteur. Richelieu se plait à assembler dans sa demeure les savans, les hommes de lettres dans tous les genres. Dépouillant devant eux ce despotisme qu'on lui reproche non sans fondement, les réglemens qu'il donne à cette maison, *des pauvres maîtres* de Sorbonne dont il fut le restaurateur

et comme le second fondateur, ceux de cette académie française qu'il créa pour perfectionner notre idiôme et notre littérature respirent cette vraie liberté, cette égalité de droits, sans lesquelles les arts languissent et se dessèchent.

1642. Cependant Louis XIII et son ministre touchent à leur heure derniere; le roi, dans son camp de Perpignan, occupé du projet de réunir le Roussillon à la France; le cardinal à Tarascon d'où il se fait transporter à Lyon par le Rhône, traînant son prisonnier Cinq-Mars à sa suite, et de là à Paris. Son ingrat pupile ne lui survit que de cinq mois, laissant le royaume en proie aux factions assoupies, mais non éteintes.

Du Portugal; de la Hollande; de l'Angleterre; commencement de Cromwell.

1640. Ce que les complots, les intrigues, les flots de sang, ont peine à opérer dans les autres états, l'ennui d'être soumis

au joug de l'étranger, le respect et l'amour, l'opérent sans résistance en Portugal. Théodore, duc de Bragance, le légitime héritier de D. Sébastien, ne s'est pas même présenté lors des querelles auxquelles cette succession a donné naissance. Son fils, Jean IV, vit paisiblement dans ses terres, sans faste, sans ambition. Les états du royaume, fatigués du despotisme espagnol, lui offrent la couronne, il l'accepte. Philippe III tente de se maintenir sur le trône usurpé par son pere; Jean IV vainqueur rend ses peuples heureux.

Il n'en est pas ainsi en Hollande et en Angleterre.

Une guerre de 40 ans, la crainte de la voir renaître, un sol usurpé sur la mer, qui exige de perpétuels travaux, ont inspiré aux Hollandais cette vertu républicaine qui rassemble les intérêts privés vers le centre commun de l'intérêt public. Telle fut la pauvreté lacédémonienne, soutenue par le besoin de réprimer les fréquentes insurrections des Ilotets.

Sous le Statholder Maurice de Nassau, qui, au sein de la démocratie, soutient

avec constance, et manie avec dextérité les rênes du gouvernement, une compagnie des Indes s'est formée, à l'aide de laquelle les sept Provinces-Unies étendent leurs conquêtes maritimes jusqu'aux extrémités de l'ancien continent.

Ils ne possedent encore ni le cap de Bonne-Espérance, ni Cochin, ni Malaga; les aromates des îles Moluques sont l'unique source de leurs richesses; et cependant, tandis que les ambassadeurs du roi d'Espagne, envoyés en Hollande pour négocier une trêve avec ces insurgés, étonnés de la frugale simplicité des députés aux états-généraux, s'écrient : « Voilà des hommes » qu'on ne pourra jamais vaincre, » Batavia qu'ils ont fondé dans l'île de Java, étale tout le luxe asiatique; non sans que la nouvelle république éprouve des troubles intestins qui la déchirent jusque dans le sein de sa capitale.

1609. 1623. La tolérance absolue de toute religion est l'une des bases fondamentales de sa constitution; mais l'orgueil de l'esprit humain, qui s'agite sur des matieres inaccessibles à la raison, la liberté, la grace, la prédestination divine, le droit que le calvinisme qui domine

domine dans les sept Provinces-Unies, donne à tous les hommes d'interpréter nos livres saints, suivant le sens particulier de chaque individu, ont donné naissance à deux sectes dites, l'une des *Gnomoroïtes* que favorise le stadtholder Maurice, parce qu'ils seçondent ses prétentions à l'autorité souveraine; l'autre, des *Arméniens*, chefs de la faction des *Attendans*, ainsi nommés, parce que, prétextant l'intérêt de la liberté, ils refusent de prendre l'ordre du statdholder, attendant celui qui leur sera donné par le *grand pensionnaire:* c'est le nom qu'ils donnent à leur premier magistrat, l'arménien Barnevelt; ainsi les intérêts politiques se confondent avec les querelles religieuses.

Par les ordres du statdholder, un synode s'assemble; il est composé de toutes les églises calvinistes de l'Europe, la France exceptée. Les Arméniens sont séparés de la communion des vrais fideles; ainsi s'exprime le prétendu con[illegible]le dont le statdholder Maurice s'emp[illegible]sse de mettre les décrets à exécution. [illegible]e grand pensionnaire Barnevelt lui r[illegible]siste; le statdholder ordonne qu'il soit conduit en prison, et

differe de le faire juger. Tous les abus, qui ont servi de prétexte à l'insurrection sous le gouvernement espagnol, se renouvellent. Maurice nomme des commissaires, qui condamnent à mort le premier magistrat de la république; il est exécuté. Le célebre Grotius, son confident et son ami, condamné par le même jugement à une prison perpétuelle, parvient à s'échapper; il se retire en Suede près de la docte Christine, qui l'admet dans son conseil et l'envoie ambassadeur en France.

L'aîné des fils du grand pensionnaire assemble un parti puissant pour venger la mort de son pere. Le complot est découvert; son auteur échappe par la fuite; ses complices ont la tête tranchée. Du nombre de ceux qui ont été arrêtés est le fils puîné du grand pensionnaire; sa mere accourt se jeter aux pieds du stadtholder pour demander sa grace. « Comment se fait-il, lui dit-il, » que vous me fassiez de telles ins- » tances pour votre fils, tandis que vous » n'avez fait aucune démarche pour » votre époux? » — « Mon époux était » innocent, répond cette femme coura- » geuse; mon fils est coupable. » Elle

n'obtient rien. La plaie que cette sévérité a faite dans le cœur des Hollandais, ne contribue pas peu à l'abolition du statdhouderat par le traité de 1653., entre le grand pensionnaire de With et le protecteur Cromwell, poursuivant les mânes de Charles Ier. jusque sur le fils du prince d'Orange, alors au berceau.

•Parmi les différentes sectes qui déchirent l'Angleterre, depuis sa séparation de l'église romaine, celle des *Presbitériens*, qui, rejetant la hiérarchie épiscopale, renferment toute l'autorité ecclésiastique dans le presbitere ou synode des prêtres, tient le premier rang. Bientôt se joignent à ces novateurs, des factieux plus hardis, les *Puritains*. Ils eurent pour chef, dans le seizieme siecle, *Jean Knox*, le premier auteur de la mort de l'infortunée Marie Stuart, par les déclamations auxquelles il se livra contre cette reine. Suivirent les *Indépendans*, mélange confus d'*Anabaptistes*, de *Quakers* (Trembleurs), *d'Antinomes* (qui rejettent toute loi). Le républicanisme fut, dans tous les tems, leur centre commun de réunion (1). « Ils

(1) Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations, tom. VII.

» tenterent pendant long-tems en France » cette grande entreprise, l'exécuterent » en Hollande ; *mais en France et en* » *Angleter e, on ne pouvait y parvenir* » *qu'à travers des flots de sang.* » 1) — Ne » croyez pas, s'écrie le célebre évêque » de Meaux, que ce soit seulement la » querelle de l'épiscopat, ou quelque » chicane sur la liturgie anglicane qui » ait ému les communes; quelque chose « de plus violent se remuait dans le » fond des cœurs : c'était un dégoût se- » cret de tout ce qui a de l'autorité, une » demangeaison d'innover sans cesse, » après en avoir vu le premier exemple. »

Si, mettant à l'écart les décrets de la providence, vous ne consultez qu'une politique toute humaine, Jacques Ier. et son fils Charles l'ont fomentée, cette inquiétude, par les emprunts forcés qu'ils ont faits sans le consentement des représentans de la nation, par un mépris trop manifeste de ce que les Anglais nomment leurs libertés.

La pieuse Henriette de France l'a fortifiée par la faveur trop partielle

---

(1) Oraison funebre de la reine d'Angleterre.

qu'elle a accordée aux catholiques, et son empressement trop manifeste à propager l'ancienne religion.

(1) « Un homme s'est rencontré d'une » profondeur d'esprit incroyable, hypo» crite raffiné autant qu'habile poli» tique.... Un de ces esprits remuans » qui semblent être nés pour changer » la face du monde... »

D'une naissance obscure du côté de son pere, mais allié par sa mere à la maison de Stuart, le jeune Williams, (Olivier Cromwell, nom usurpé par son aïeul paternel) s'est d'abord destiné à l'état ecclésiastique.

Déchu de ses premieres espérances, n'ayant encore qu'un fils de son épouse Elizabeth Breton, l'une des plus belles femmes de l'Angleterre, il passe en France, demande au cardinal de Richelieu une audience secrete et l'obtient. Un mot échappé au cardinal, éleve contre le ministre de Louis XIII de violens soupçons : « Un an ne se passera » pas que le roi et la reine d'Angle» terre ne se repentent de n'avoir pas » accepté mes offres. »

(1) Bossuet, *ibid.*

Employé dans les troupes anglaises, le jeune Cromwell se distingue dans le célebre combat naval près de l'île de Rhé, passe en Hollande, et n'acquiert pas mons de gloire sous les ordres du prince d'Orange.

De retour en Angleterre, il s'attache à l'évêque de Lincoln, alors en grand crédit à la cour. Affectant une hypocrite austérité, il se dépouille de tous ornemens mondains. Son épouse, aux charmes de laquelle l'évêque n'est pas, dit-on, insensible, en fait autant: c'est ainsi qu'il se prépare à jouer le rôle d'inspiré.

Des démarches violentes contre les Puritains d'Ecosse, dans lesquelles le nouvel archevêque de Cantorberi (Laud) a engagé Charles Ier., des coups d'autorité mal soutenus, soulevent la nation.

Choisi à la sollicitation de l'évêque de Lincoln, nouvellement promu à l'archevêché d'Yorck, pour médiateur entre les révoltés et leur souverain, Cromwell, ou n'obtient rien, ou ne veut rien obtenir. La guerre civile se déclare; les revenus de la couronne saisis, des forteresses démolies, déterminent le roi à marcher contre les in-

surgés. Surpris avant d'avoir eu le tems de se mettre en défense, ils demandent la paix, et reprennent les armes dès que le roi a licencié son armée.

De nouveaux subsides sont nécessaires. 1640.
Le parlement d'Angleterre, non-seulement les refuse, mais arrête qu'une somme de 300,000 livres st. sera délivrée aux Ecossais, pour les indemniser des frais de la guerre qu'ils ont soutenue pour la défense de la liberté.

Dans ces circonstances, les deux conseils du monarque, les archevêques d'Yorck et de Cantorberi, au lieu de se réunir pour prévenir le coup qui menace le trône, perdent le tems en vaines disputes sur la primauté de leurs sieges.

Charles, abandonné à lui-même, au-lieu de subsides consentis par la nation, a recours à des taxes arbitraires, et n'en devient que plus odieux. Cromwell, justement suspect de favoriser les Puritains quand il paraissait les combattre, leve le masque. Des pamphlets séditieux, dont il s'avoue l'auteur, lui attirent la faveur du peuple. Un nouveau parlement est convoqué ; Cromwell est élu membre de la chambre des com-

munes; l'archevêque de Cantorberi, (Laud) le vice-roi d'Irlande Stafford, l'ami, le confident de Charles Ier., qui lui prêta 250,000 livres st. pour l'aider à continuer la guerre, sont constitués prisonniers à la tour de Londres; les gouverneurs des provinces sont recherchés; la chambre étoilée, sorte de commission que le roi a établie pour jnger les rebelles, est cassée de l'autorité du parlement; les taxes qu'il a imposées sont supprimées; les grands officiers de la couronne ont peine à se soustraire aux accusations intentées contre eux; le même parlement qui le força de licencier son armée pour l'impossibilité de la payer, soudoie des troupes écossaises pour lui faire la guerre. Une conjuration éclate en Irlande; les catholiques, emportés par un zèle aveugle, assassinent les protestans; Stafford est soupçonné d'y avoir participé. Traduit devant la chambre haute du parlement, il est condamné à perdre la tête. Charles se refuse à autoriser cet injuste arrêt, par sa signature nécessaire, suivant les lois anglicanes, pour l'exécution de toute condamnation capitale. Du fond de sa prison, Stafford lui écrit pour

le conjurer de permettre que son ami se dévoue pour la patrie. — « Il est plus » généreux que nous, » s'écrie l'infortuné monarque ; et du même trait de plume, il signe, et l'arrêt de mort du plus fidele de ses ministres, et sa propre condamnation.

Au sein de ce délire universel, quelques amis lui restent. Il se hâte de les ra sembler ; la fille de Henri IV, douée de toutes les vertus de son pere, vend ses pierreries et ses bijoux, emprunte de tous côtés, passe en Hollande près de sa fille la princesse d'Orange, négocie avec les cours du Nord, obtient quelques secours, à l'aide desquels Charles s'avance sur la ville de Hall, dans le dessein de s'emparer des armes que les rebelles y ont déposées ; le gouverneur sommé d'ouvrir les portes, à genou sur le rempart, lui demande pardon d'être contraint de lui désobéir ; on se dispose de part et d'autre à l'attaque et à la défense ; la ville cernée de tous côtés est prête à capituler. Cromwell offre au parlement ses services ; ils sont acceptés, seul à la tête de douze des siens, il traverse l'armée royale, pénetre dans la place, s'érige en pro-

phête, annonce aux assiégés leur prochaine délivrance, ranime l'espérance, balaie les remparts à plusieurs reprises, force Charles à lever le siege. Parvenu au grade de colonel, il se compose un régiment de Puritains éprouvés, qu'il nomme les *Freres Rouges*. Leurs petits collets, leur cheveux courts, leur costume bisarre qui tient du monachisme et du militaire, ne contribuent pas peu à en imposer à la multitude. La guerre continue avec des succès divers; mais Charles ne sait pas profiter de ses avantages; aucune de ses fautes n'échappe au parlement dirigé par Cromwell; l'argent des révoltés s'épuise; la chambre des communes craint d'aliéner l'esprit du peuple, en autorisant de nouvelles surcharges; un jeûne d'une journée, avec ordre de verser dans le trésor public la valeur du repas que chacun se retranche est proposé: quelque ridicule que soit cet expédient, il réussit. Malgré le nouveau parlement d'Edimbourg, que les révoltés ont formé sans l'aveu du roi, à l'effet de correspondre avec celui de Londres, les secours d'Ecosse arrivent lentement. Pour les hâter, l'audacieux Cromwell

ordonne au parlement d'Angleterre de sacrifier aux Puritains écossais, celui des prélats qui composent la chambre haute, dont l'acharnement à soutenir les prérogatives de l'épiscopat les irrite davantage ; l'archevêque de Cantorberi est mis en jugement, condamné à mort, exécuté.

Arrêtons-nous ici ; des malheurs plus grands, des crimes plus atroces, le despotisme de celui qui, faisant retentir sans cesse aux oreilles du peuple les mots liberté, égalité, le conduit d'une licence effrénée à la servitude ; sa farouche inquiétude, les remords dont son âme est bourelée, appartiennent à l'époque suivante.

Suite de l'histoire du Japon.

Si nous passons à l'autre extrémité de notre hémisphere ; dès 1586, de vaines disputes de préséance et d'intérêt privé, si contraires à l'humilité et au désintéressement de la morale évangélique, sur-tout la crainte des Espagnols, qui 1586. 1639.

se sont emparés des Philippines, fortifiée par la réunion des deux royaumes d'Espagne et de Portugal dans la main de Philippe II et de son successeur, ont donné lieu à un édit de l'empereur du Japon, qui défend, sous peine de mort, l'exercice de la religion chrétienne dans ses états. Depuis cette loi, comme dans les premiers siecles de l'église, la semence évangélique que les infatigables travaux de St. François Xavier et de ses compagnons ont répandue dans ces îles, y a fructifié par les alternatives de persécution et de tolérance que le christianisme y a éprouvées.

Au commencement du dix-septieme siecle, trois cordeliers, députés vers l'empereur du Japon par le gouverneur des Philippines, entreprennent de bâtir une chapelle dans Macoa. Leurs travaux sont interrompus par la découverte d'une prétendue conspiration, tramée, dit-on, contre l'empire par des chrétiens espagnols et portugais.

Les dénonciateurs sont des Hollandais, jaloux du commerce du Portugal dans ces iles. Le Consul Portugais *Moro*, dans les papiers duquel ils disent avoir trouvé

trouvé des traces de cette intrigue, est arrêté, condamné au feu, exécuté, 37,000 chrétiens sont égorgés ; un édit défend aux Japonnais tout voyage hors des limites de l'empire, tout commerce avec les étrangers. Les dénonciateurs Hollandais ne sont guere mieux traités. Il ne leur est permis d'aborder que dans l'une de ces îles qui leur est désignée, d'où ils sont conduits, sous garde sûre, au palais de l'empereur, dont l'absurde politique accapare tout le commerce de ses états. Des commissaires évaluent les marchandises qu'ils apportent, et leur donnent en échange des denrées du pays ; non sans avoir exigé (au moins il se pratiquait ainsi autrefois) qu'ils foulent aux pieds le signe redoutable de la religion qu'ils professent.

Cependant les jésuites propagent l'évangile à la Chine, et nous apportent les seules connaissances un peu détaillées que nous ayons des mœurs, de la religion, du gouvernement de ce vaste empire. Ainsi, pour me servir de l'expression du plus sublime des prophetes

de l'Ancien Testament. (1) « La lumiere » (repoussée par le despotisme japo- » nais) reflue vers un peuple qui ha- » bita, pendant tant de siecles, dans les » ténebres et dans l'ombre de la mort. «

De Saint François de Sales, de sa prosélite Françoise de Chantal et de Saint Vincent de Paule.

TANDIS que l'Europe et l'Asie sont en proie à ces fureurs religieuses, Dieu suscite dans son église, en la personne de Saint François de Sales et de Saint Vincent de Paule, le vrai modele de la simplicité apostolique, jointe à un zele immense, à une charité sans bornes.

L'un issu d'une famille illustre, au sein des guerres auxquelles le protestantisme a donné naissance, n'emploie, à l'exemple des apôtres, que le charme de la parole divine, pour ramener au bercail ses brebis égarées. Contraint

(1) Isaie, chap. 9, v. 1.

d'accepter la coadjutorerie et ensuite l'évêché de Genêve, où Calvin domine en despote, les conversions qu'il opere sont si fréquentes, si nombreuses, que le trop enthousiaste, promoteur des prétentions ultramontaines, le cardinal du Peron, ne peut lui refuser ce témoignage que « d'autres subjuguent les » novateurs par l'autorité, l'évêque de » Genêve par l'aménité de son ca- » ractere. «

Telle est l'opinion qu'en a conçu le grand Henri, le motif de ses efforts pour le fixer dans ses états. Inutile tentative.

Sans abandonner le troupeau que la providence lui a confié, soutenu, par le zele ardent de sa prosélite Françoise Fremiot de Chantal, qu'il ramena des égaremens du siecle à une fervente et sincere piété, il rend à la chrétienté un service plus signalé, en concourant à la fondation d'un ordre religieux, consacré spécialement à l'éducation de la jeunesse, dans le sexe le plus en but à la séduction.

L'autre, d'une naissance obscure, mais d'une charité vaste, se consacre, dès ses plus jeunes ans, au soulage-

ment des affligés. Esclaves chez les Turcs ; il ramene à la foi jusqu'au renégat musulman dont il est le captif.

Devenu libre par le respect qu'il a inspiré à son maître, maintenant son disciple, Louis XIII lui confie les pénibles fonctions d'aumônier de ses galeres ; exemple unique dans l'histoire ! il se charge des chaînes d'un infortuné jeune homme, nécessaire à sa famille, que ses paternelles exhortations ont ramené à la vertu. Que ne fera-t-il pas, après de tels commencemens ! Des sommes immenses lui sont confiées ; il les emploie à soulager tous les genres de calamités, depuis l'enfant au berceau jusqu'au vieillard décrépit, à qui il assure les secours spirituels et temporels dont ils ont besoin.

Les fondations les mieux entendues eussent perpétué d'âge en âge ses bienfaits, si des mains barbares ne les eussent ou anéanties ou défigurées.

Les protestans, comme les catholiques, publient sa gloire ; l'Europe entiere en conserve le souvenir.

Ainsi se prépare le grand siecle de Louis XIV.

FIN DU PREMIER VOLUME.

650136